



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



a 39015 00025089 7b

M



M



M



M



M



M



M



M





M



M



M



M



M



M



M



M



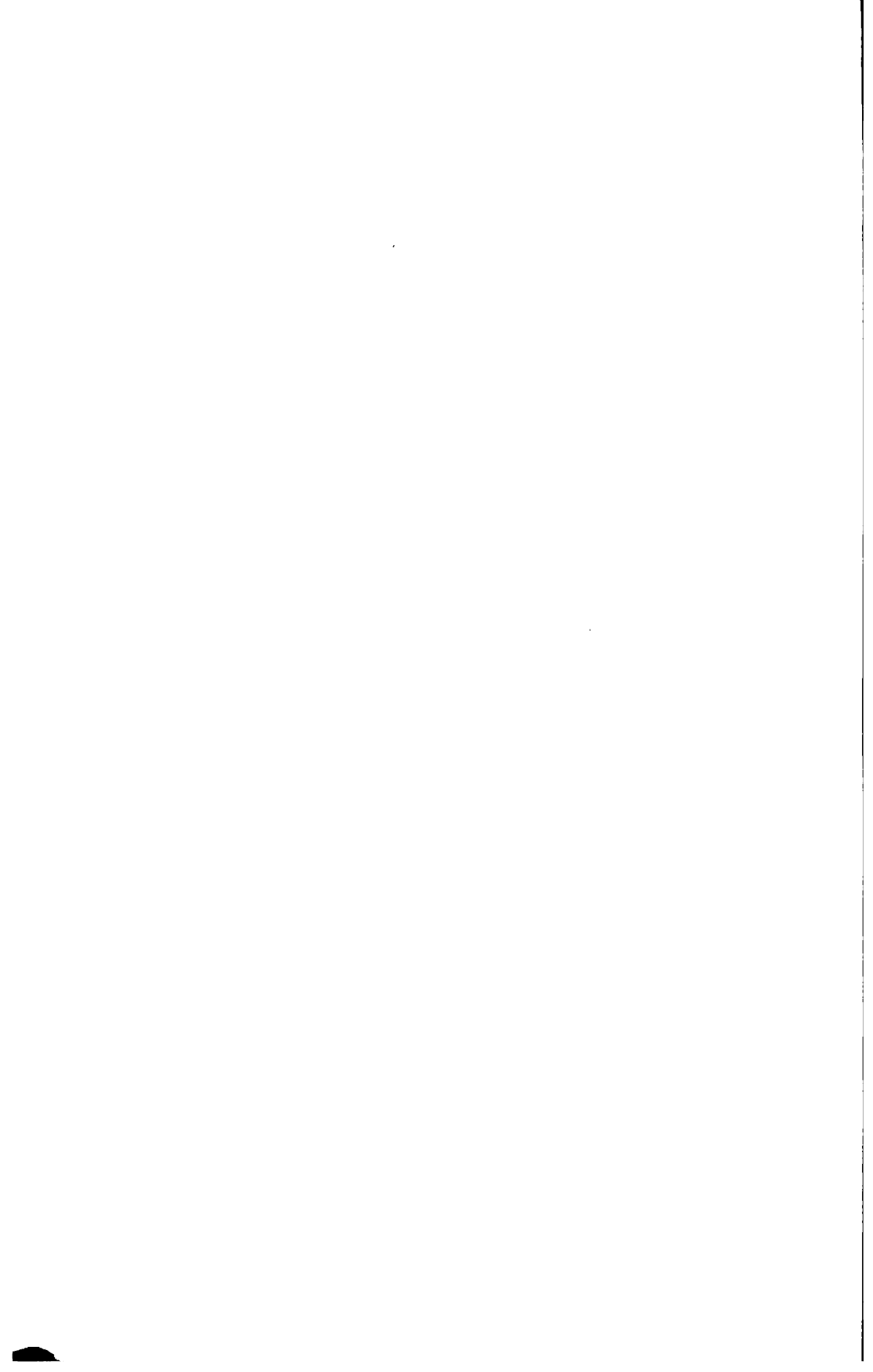
M



M







LES
ARCHIVES DE NANCY

OU
DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE CETTE VILLE

PUBLIÉS SOUS LE PATRONAGE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

PAR HENRI LEPAGE

Archiviste de la Meurthe
Chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de François-Joseph
Lauréat de l'Institut et du concours des sociétés savantes
Président de la Société d'Archéologie lorraine.

TOME SECOND

NANCY
LUCIEN WIENER, LIBRAIRE-ÉDITEUR
RUE DES DOMINICAINS, 58

MDCCLXV

DC
801
.N16
L58
v. 2



ARCHIVES DE NANCY



SECONDE SÉRIE

(SUITE)

Délibérations et résolutions du Conseil de ville.

BB. 11 (registre). — 1667-1668.

Enregistrement d'un décret de Charles IV, du 22 juin 1666, ordonnant que les officiers de ville auront le pas et la préséance sur le Bailliage à la procession de la Fête-Dieu, et du traité passé, le 23 décembre de cette année, entre le Conseil de ville et Didier Humbert, entrepreneur et maître de la grande manufacture de drap d'or, d'argent et de soie, pour la continuation de ladite manufacture.

7 février 1667. Permission à la communauté de Bou-

donville d'établir des syndics pour faire les logements des gens de guerre.

25 février. Exemption d'impôts pour Moysse Bellart, maître passeur de chamois, blanchisseur de peaux et parcheminier, ci-devant résidant à Badonviller.

3 mars. Pareille exemption pour Charles Mulot, appelé de Paris par S. A. pour travailler en pierreries fausses et déguisées. — Mention des hôtelleries de l'Espérance et du Petit-Saint-Jean.

1^{er} juin. Requête des fermiers du franc par resal, demandant la cassation de leur bail à cause des émotions (émeutes) populaires.

11 août. Résolution à l'effet de faire couler les eaux de la fontaine de la grande place de la ville neuve, ou partie d'icelles, au milieu de la rue devant la Boucherie, pour en ôter la puanteur.

5 septembre. Exemption d'impôts pour Henri Duval, maître chapelier, en considération des bons et fidèles services qu'il a rendus à S. A. pendant les guerres, ayant été emprisonné et mis à la question pour refuser de découvrir le secret qui n'était su que par Sadite Altesse et lui.

Aucun auteur, que je sache, ne parle de ce personnage, dont le nom mérite pourtant de passer à la postérité. Il est regrettable que la résolution prise en sa faveur ne donne pas de détails sur le trait de courageux dévouement par lequel il se distingua.

16 février. Ordonnance portant que, pour éviter les dé-

gâts qui se commettent dans les bois par les nouveaux mariés allant chercher des fagots (le jour des Brandons), les forestiers en feront eux-mêmes pour leur en distribuer.

2 juillet. Traité avec les Augustins pour aplanir la place d'entre les deux villes et faire une porte entre l'hôtel de Salm et leur couvent pour sortir de la ville. (Ce couvent était alors sur le glacis des fortifications, qui venaient d'être démolies, à l'extrémité de la Carrière, derrière le Palais-de-Justice, à l'endroit où est aujourd'hui le jardin de l'Évêché.)

5 septembre. Nomination de Pierre Mougenot comme organiste à Notre-Dame, par la démission de Nicolas Thouvenin.

26 Novembre. Enregistrement des lettres de sauvegarde accordées à Claude Lefebvre, maître des coches de Nancy à Paris et Strasbourg.

BB. 12 (registre). — 1669-1674.

2 mai 1669. Résolution portant que le Conseil de ville, en corps, ira (le 5) faire compliment à la princesse de Vaudémont (Anne-Élisabeth de Lorraine-Elbeuf, mariée à Charles-Henri, prince de Vaudémont, fils de Charles IV et de Béatrix de Cusance) de son heureux mariage, à son arrivée à Nancy, et lui fera présent de 120 pistoles d'or.

2 août. Il est résolu : 1° de prier les PP. Jésuites d'enseigner la seconde et la rhétorique, afin de soulager les bourgeois qui font de grandes dépenses pour entretenir leurs enfants à Pont-à-Mousson ; 2° de faire enlever les deux coins de pierres de taille qui font les quarts du vieux cimetière, où est à présent le couvent des Carmélites, pour les transporter au cimetière qui se va faire au Paille-Maille.

5 août. Ordre aux capitaines des portes d'avoir avec eux, tant le jour que la nuit, deux soldats, dont l'un sera en sentinelle avec fusil ou mousquet, pour empêcher l'entrée des pauvres.

20 septembre. — Permission à Nicolas Charles, marchand droguiste, de distribuer un remède qu'il a pour le flux et perte de sang, et d'apposer des affiches pour en donner connaissance au public.

5 novembre. Résolution portant que les conseillers de ville continueront à avoir un flambeau en hiver pour aller au feu, en attendant que les lanternes ou falots soient faits.

14 novembre. Enregistrement des lettres de retenue de César Bagard comme sculpteur en l'état du duc ; ces lettres sont ainsi conçues : « Aujourd'hui vingt et uniesme d'octobre 1669, Son Altesse estant en sa ville de Nancy, désirant de gratifier et traicter favorablement son cher et bien aymé subject naturel Cœsar Bagard, sculpteur à

Nancy, sur les bons tesmoignages qui ont esté rendus à Son Altesse de sa capacité en son art, où il auroit tasché de se perfectionner, ayant, pour cet effect, voyagé aux provinces estrangères pour y voir les plus excellentz ouvriers. Pour ces causes et autres bonnes et justes considérations, Son Altesse a retenu, agréé et estably, et par ces présentes retient, agréé et établit ledit Bagard en la charge de son sculpteur ordinaire, pour doresnavant l'y servir en ceste qualité et jouir des honneurs, droictz, privilèges, franchises et exemptions de toutes tailles, contributions, aydes ordinaires et extraordinaires, fournitures et logementz de gens de guerre (à la réserve seulement des débitz de ville), proffictz, gages et esmolumentz qui y appartiennent, telz et semblables dont jouissent les domestiques de S. A. et autres pourvus de pareilles charges.... En foy de quoy Son Altesse a les présentes signées de sa propre main... audit Nancy, les an et jour susditz. »

21 janvier 1670. Nomination d'un conseiller pour, avec des experts, reconnaître les lieux propres à faire faire des huges de bois pour serrer le poisson et en faire profit, sur le ruisseau descendant de la fontaine Saint-Thiébaud.

10 février. Enregistrement des lettres patentes de Charles IV, du 4 juin 1666, par lesquelles il donne aux Carmélites de l'ancien couvent (ou Grandes-Carmélites) les écuries dites la maison de la Munition et le cimetière

joignant (sur l'Esplanade), pour y construire leur couvent ¹. (Voy. Lionnois, t. III, p. 74 et suiv.)

20 juin. Résolution touchant l'envoi de députés vers S. A., à Plombières ou à Épinal, pour lui présenter des remontrances au sujet de la députation faite par la Cour (souveraine) pour prendre connaissance des comptes de la ville.

23 juin. « Audit jour, veille Saint-Jean, le président Rennel ou, à son absence, le premier conseiller de la Chambre, mettant le feu à la bure qui se fait tous les ans, prendra un conseiller de ladite Chambre avec lui pour y mettre le feu, savoir : ledit président ou premier conseiller, et, après avoir allumé ladite bure d'un côté, le conseiller adjoint y mettra aussi le feu de l'autre côté. »

18 novembre. Nomination du sieur (Remy) de Turique, premier conseiller, pour aller à Paris avec le sieur Serre, conseiller à la Cour souveraine, pour faire très-humbles remontrances au roi des charges dont le pays est oppressé depuis que les troupes de S. M. y sont entrées, tant par logement de gens de guerre que nourriture et entretien d'iceux ; la ville de Nancy et les villages de son office en ayant été extraordinairement surchargés, comme elle l'est encore présentement, au-delà de ses forces.

27 novembre. Réception de Jean Mougenot comme or-

¹ Il fut transféré plus tard dans la rue des Quatre-Églises, entre celles de Grève et des Ponts, près de la Maison-de-Secours actuelle.

ganiste de Saint-Sébastien à la place de Nicolas Willemet, décédé.

9 juin. Ordre du maréchal de Créqui de loger sur la Carrière le lieutenant-colonel d'un régiment de dragons qui devait arriver le lendemain.

7 décembre. Permission à Charles Florentin, italien, opérateur, d'afficher des billets pour se faire connaître à la ville, et les maladies dont il prétend tirer la guérison par ses remèdes, dont il ne demande aucun argent qu'il ne les ait entièrement guéries.

10 mai 1672. Délibération pour le rétablissement des brèches qui sont ès palissades de la ville.

18 août. Présent de soixante jetons d'argent fait à M. de Cabzac, secrétaire de M. de Choisy, intendant, en remerciement des services qu'il rend à la ville.

26 septembre. Reconnaissance des quatorze piliers de l'aqueduc qui conduit les eaux de Boudonville à la ville vieille, sur les fossés, entre le bastion de Salm et celui des Michottes, et par où passent les corps de la fontaine qui flue en la place Saint-Epvre et autres lieux publics ; lesquels piliers menacent ruine (marché fut fait, le 23 juillet, pour les réparer).

28 décembre. Traité passé avec les Jésuites pour la pension de deux régents chargés d'enseigner la seconde et la rhétorique.

23 janvier 1673. Résolution à l'effet de présenter à

M. le marquis de Rochefort, commandant en Lorraine, cent resaux d'avoine de la part de la ville, M^{sr} le prince de Condé devant bientôt y arriver avec un grand train, et M. de Rochefort devant être chargé de la dépense qu'il y fera.

4 août. Étant nécessaire, pendant le séjour du roi (Louis XIV) en cette ville, que le président de la Chambre ait quelque personne près de lui pour subvenir aux commissions qu'il a à faire, il est ordonné aux sergents de ville semainiers de rester chaque jour en son logis tout le temps que le roi et la reine demeureront à Nancy.

2 janvier 1674. Permission à Jean Glo, tapissier, de travailler à Nancy en tapisserie de feuillage, aux offres qu'il a faits de faire meilleur marché de 6 gros par aune au moins que Jean François, aussi tapissier en cette ville.

8 janvier. Résolution à l'effet de présenter à M^{me} la marquise de Rochefort, par forme d'étrennes, du linge de table pour cent pistoles, en considération des bons offices rendus à la ville par son mari depuis qu'il commande les troupes du roi en Lorraine, n'ayant même voulu accepter les cent resaux d'avoine qui lui ont été offerts.

15 février. Remise à M. Charuel, intendant, des actes d'enchères faits la veille au sujet de l'achat de 20,000 pallissades, 3,300 toises de liteaux et posage d'iceux, pour la fermeture de la ville neuve, conformément à l'ordre du roi, du 23 janvier.

25 mai. Envoi d'une députation vers M. le marquis de Rochefort, gouverneur de Lorraine et Barrois, et M. Charuel, pour leur faire des remontrances au sujet de l'ordre adressé à la ville par M. de Louvois, l'un des ministres de S. M., de faire raccommo-der à ses frais les portes, ponts-levis et ponts dormants, corps-de-garde et pavés de Nancy. — M. de Louvois répond, le 26 juin, qu'il faut que la ville fournisse 1,200 livres demandées par M. de Saint-Lo, ingénieur pour le roi, chargé desdites réparations, et qu'elle fasse, au besoin, un emprunt.

2 août. Sentence rendue contre un individu qui avait injurié le sieur Rollin, conseiller, dans l'exercice de ses fonctions : il est condamné à déclarer, en plein corps de ville, et à genoux, que mal et méchamment il a proféré les injures ; qu'il en demande très-humblement pardon à la Chambre ; à être ensuite conduit par deux sergents de ville au domicile du sieur Rollin, pour lui demander pardon.

30 août. Mention de la nouvelle porte d'entre les deux villes, qui a son entrée à la Neuve rue, dite la Carrière.

C'est la porte Royale, commencée en 1678 par ordre de Louis XIV, et sur l'emplacement de laquelle s'éleva, en 1781, l'Arc-de-Triomphe actuel. (Voy. Lionnois, t. I, p. 27.)

11 octobre. Établissement d'un septième sergent de ville, lequel sera obligé d'être tous les jours au logis du président et de le suivre partout.

BB. 18 (registre). — 1675-1680.

14 mars 1675. Nomination de deux conseillers pour recevoir les plaintes des bourgeois qui sont opprésés par les soldats d'étape ou de garnison, et d'un autre pour prendre le soin des palissades, en sorte qu'il ne s'y fasse aucune brèche.

24 mai. Permission donnée au sieur Raymond, de Toulouse, imprimeur, acquéreur de l'imprimerie de Dominique Poirel, laquelle était en l'Hôtel-de-ville, de travailler à Nancy.

2 juillet. Résolution au sujet d'une quête pour une lampe d'argent destinée à être mise devant l'autel de saint Sigisbert, en reconnaissance des bienfaits que l'on a obtenus de Dieu par son intercession. (On voit, par une délibération du 19 décembre, que la lampe, faite par Nicolas Mengin, orfèvre à Nancy, pesait 13 marcs une once, et qu'elle coûta 1,076 francs 3 gros. La quête avait produit 528 francs 10 gros ; le surplus fut payé par la ville.)

5 septembre. Amende de 25 francs, payable dans les vingt-quatre heures, prononcée contre un individu qui avait injurié un commissaire de quartier.

17-26 novembre. Passages de troupes, au nombre de cent soixante compagnies, tant de cavalerie que d'infanterie.

2 juillet 1676. Don de dix pistoles aux Jésuites en re-

connaissance d'une thèse de philosophie par eux présentée à la Chambre.

8 octobre. Permission donnée à quatre particuliers d'avoir un maître pour enseigner la philosophie à leurs enfants.

26 avril 1677. Permission à un individu de dépouiller les bêtes mortes, conjointement avec un autre, conformément au règlement fait entre les écorcheurs.

6 mai. Nomination de François Marchis comme conseiller de ville, avec une production de l'attestation de sa noblesse.

17 février 1678. Résolution touchant l'achat de deux ou trois chevaux pour servir aux messagers à cheval de la ville. — Mention de l'hôtellerie du Lion d'or.

6 juin. Exemption de logement de gens de guerre pour François Callot, médecin, à la suite d'une requête dans laquelle il dit que Dieu lui a donné quelque talent pour le soulagement des individus affligés de « la pierre, hargnes, cataractes », etc. ; qu'il s'est exercé à l'hôpital de la Charité de Paris, et a voyagé en diverses provinces de France, d'Italie et d'Autriche.

6 mai 1680. « Sur les remonstrances faictes en la Chambre par plusieurs bourgeois, que le marguillier de la paroisse Saint-Epvre faisoit refus de sonner la grosse cloche au jour du décès et enterrement de leurs proches parens, soubz prétexte qu'il avoit ordre de ne la point

sonner que pour des personnes de condition noble, qu'il disoit luy avoir esté inthimé, de la part de feu S. A., par le S^r Rennel, président de ladite Chambre ; que ce refus leur sembloit en quelque sorte injurieux, puisqu'ils contribuoyent aux frais de toutes les paroisses ; ladite Chambre, ayant esgard ausdites remonstrances, a maintenu et maintient les personnes de condition noble à faire sonner ladite grosse cloche au jour de leur décès, comme aussy aux personnes qui composent la Chambre du Conseil de ladite ville et qui y ont séance, et à leurs femmes ; a permis et permet à tous les autres bourgeois de la faire pareillement sonner pour eux au jour de leur décès et de leur service funéraire, en payant par eulx, au proffict des trois paroisses de ceste ville, entre les mains des chastelliers de ladite paroisse Saint-Epvre, la somme de quinze frans, dont lesdits chastelliers rendront un compte particulier aux sieurs directeurs des trois paroisses ; faict défense au marguillier de ladite esglise Saint-Epvre de ne sonner ladite cloche pour les personnes non nobles que préalablement il ne luy ait apparu d'un billet du sieur directeur de ladite paroisse, faisant mention du payement de ladite somme.... »

29 août. Délibération au sujet d'une demande de cent pistoles d'or faite par le maréchal de Créqui, pour sa femme, comme, disoit-il, cela s'était fait, chaque année, pour les femmes des autres gouverneurs des duchés de

Lorraine et de Bar. Remontrances de la Chambre, laquelle allègue le contraire. De retour à Nancy, le maréchal fait de grands reproches au sieur Rennel, président, à cause de ce refus. Ce dernier lui représente que les gouverneurs n'ont jamais eu que cent pistoles, tandis qu'il a reçu annuellement une bourse de jetons du prix de 150 pistoles ; qu'on lui donne l'ustensile pour ses gardes ; qu'on lui fait couper et faner le pré de la Butte, etc. ; enfin, que la ville est opprimée de charges auxquelles elle ne peut suffire. Le maréchal insiste, menace en cas de refus, et la Chambre finit par accorder ce qu'il demande.

BB. 14 (registre). — 1681-1688.

2 mai 1681. Commission donnée au sieur de Turique, premier conseiller, pour aller à Metz faire les foi et hommage au nom de la ville.

Dernier juillet. Députation de deux conseillers envoyée à Metz faire la révérence au nouveau premier président du Parlement.

Résolution touchant la location de deux maisons pour servir de logement à M. de Cajac, gouverneur de Nancy, à son retour de Paris, à cause de l'incendie de l'hôtel de Salm, où il était logé auparavant.

13 avril 1682. Permission à Jacques Lescot, opérateur de S. A. R. de Savoie, de vendre et débiter ses remèdes,

tant en public qu'en particulier, et de faire dresser un théâtre en la place devant l'Hôtel-de-ville.

4 mai. Défense à toutes personnes, ecclésiastiques ou autres, d'enseigner ou tenir école sans avoir préalablement obtenu permission de la Chambre.

16 juillet. Résolution touchant la construction d'une tour à l'église Saint-Sébastien, le petit clocher étant absolument ruiné, et touchant la refonte des cloches, qui sont fendues. Les sieurs Nicolas Thouvenin, ingénieur et architecte, et Christophe André, ingénieur des fortifications, offrent de donner gratuitement leurs soins pour la construction de la tour.

5 octobre. Commission au prévôt et à deux conseillers d'aller faire la visite des vignes et y mettre le ban.

27 septembre 1683. Résolution touchant la réparation des chemins qui conduisent de Nancy à Toul, et notamment de la ruelle qui va depuis la Croix-Rouge à la source de la fontaine des Sœurs-Grises.

14 décembre 1684. Permission à Jean Coupart, dit de Frige, opérateur, oculiste et lithotomiste, de vendre ses remèdes.

Il y a beaucoup d'autres autorisations de ce genre ; je n'en indiquerai que quelques-unes.

15 mars 1685. Vue par la Chambre la recette et dépense des sergents de ville au sujet des nouveaux mariés, tant de ceux qui ont volontairement payé l'amende de 10

francs, portée par l'ordonnance, que de ceux qui y ont été condamnés, montant à 70 francs de recette et plus grande somme pour la dépense, elle leur a accordé ladite somme de 70 francs pour leurs frais et journées, et des tambours, joueurs de flûte et hautbois, et ordonne qu'à l'avenir il n'y aura que quatre sergents de ville à cette cérémonie, lesquels prendront avec eux un tambour, une musette et un hautbois pendant deux jours seulement, savoir : les premiers samedi et dimanche de carême ; lesquels auront, pour leurs journées et dépense, vingt sous par jour, savoir 14 livres pour les deux jours, qui seront payées sur les amendes des nouveaux mariés, et, au cas qu'il n'y en aurait en suffisance, sur les fonds de la ville.

5 août 1686. Permission (en faveur des pèlerins) à ceux qui occupent les maisons des Minimes, à Bon-Secours, d'exposer en vente, les dimanches et fêtes, au-devant de leurs boutiques, des chapelets, médailles, scapulaires et autres choses concernant la dévotion, tant seulement.

2 janvier 1687. Permission à Jean-Jacques Bourquaut, maître des hautes œuvres, de dépouiller ou faire dépouiller par son valet, et non par autre, les bêtes mortes, suivant le privilège à lui appartenant.

10 novembre. Requête des habitants de la rue de la Boudière au sujet de l'établissement, dans ladite rue, d'une amidonnerie, nuisible à la salubrité publique. Ordre au propriétaire de cet établissement de vider ses marcs et de ne plus en brûler.

BB. 15 (registre). — 1688-1692.

Janvier 1690. Enregistrement de l'édit du roi portant création de vingt nouveaux officiers crieurs d'enterremens à Paris, deux dans les grosses villes et un dans les petites villes, bourgs et paroisses du royaume. Cet édit est ainsi conçu : « Louis, etc.... Par nostre édit du mois de janvier 1690,.... nous aurions... créé et érigé en tiltre d'offices formez héréditaires, deux jurez crieurs d'enterremens dans les principales villes de nostre royaume.... pour y faire les mesmes fonctions que font ceulx establis en nostre bonne ville de Paris, avec les mesmes droictz de trois solz par aulne de serge ou drap blan ou noir, huit solz par aulne de satin ou velours, et quatre solz pour chacune robe, par jour, avec pouvoir de fournir d'hommes vêtus de leurs robes et chaperons de deuil pour faire les semonces et pour jouir des privilèges, immunitéz et fonctions portez par l'arrest de nostre conseil, du 5 décembre 1634 et lettres patentes du mois de septembre 1641, contenant ce que lesditz jurez crieurs d'enterremens peuvent fournir pour les fournitures qu'ils feront des serges, draps, satin, velours et robes, tentures, argenterie, poisles et hommes pour faire lesdites semonces et autres choses nécessaires aux obsèques et funérailles, mesme aux églises où se font les enterremens et services, sans que d'autres personnes que lesditz jurez crieurs ou leurs commis puissent s'immiscer à faire lesdites fournitures et fonctions, à peine

de 500 livres d'amende et de confiscation desdites fournitures, avec exemption de logemens de gens de guerre... »

Il paraît que la création de ces officiers fut vue d'un mauvais œil par la population de Nancy, car, au mois de mai 1692, il y eut une espèce d'émeute à l'église Saint-Sébastien : les crieurs furent injuriés, maltraités ; on brisa les vitres de leurs maisons, et ils se virent obligés de recourir à la Chambre pour qu'elle les prit sous sa protection et leur fit rendre justice.

13 août 1691. Permission à François Taucher, opérateur, de la ville de Rabiden, au royaume de Pologne, de s'établir quelque temps à Nancy pour y débiter ses remèdes et exercer son art (il guérissait les incommodités de la vue, les descentes de boyaux, ruptures, plaies, etc.). — En 1692, deux autres charlatans, Balthazard Preilly et Paul Toscane, italien, « opérateur de l'Empire et de plusieurs princes », obtinrent de semblables autorisations.

7 février 1692. Condamnation à la réprimande et à une amende de cent francs, au profit des pauvres, prononcée contre un individu qui avait injurié le Conseil de ville.

21 février. Commission donnée au président de la Chambre et à un conseiller pour mettre le feu à la bure des nouveaux mariés, laquelle se fera, suivant l'usage ordinaire, le premier dimanche de carême.

24 juillet. Commission au curé de Laxou pour desservir la chapelle de l'hôpital de Maréville.

BB. 16 (registre). — 1692-1693.

Ce registre ne contient que des édits du roi portant création de maire et d'officiers municipaux, Nancy se trouvant placé sous le même régime que les autres villes du royaume. Les deux registres suivants sont également consacrés, presque exclusivement, à la transcription d'ordonnances royales.

BB. 17 (registre). — 1693-1695.

29 octobre 1693. Prestation de serment d'un collecteur de l'écuelle des âmes en la paroisse Saint-Sébastien.

10 décembre. Ordonnance défendant aux pauvres étrangers d'entrer dans la ville et enjoignant à ceux qui y sont d'en sortir dans vingt-quatre heures, à peine du carcan et du fouet, en cas de récidive.

Ces mesures rigoureuses furent probablement motivées par la situation malheureuse dans laquelle se trouvaient les habitants à cause de la stérilité de cette année. Le Journalier de Pascal Marcol contient, à ce sujet, de tristes et curieux détails que je crois devoir consigner ici :

• En l'année 1693, le Seigneur auroit affligé la France et la Lorraine par des brouillards qui gâtèrent les bleds lorsqu'ils estoient en fleurs, et ensuite par des grelles qui désoloient en un moment toute une contrée..... Il fut fait une répartition par M. de Vaubour, intendant de la province, sur aucuns des villages, pour qu'ils amènassent des grains en la ville de Nancy, qu'ils y vendoient 50 frans le rezal et plus....

• La misère auroit esté si grande en l'année 1694, les greniers s'estans trouvés vuides à cause des levées que l'on avoit fait les

années précédentes pour la subsistance des armées, et les terres ayant rapporté très-peu depuis plusieurs années, que le bled se seroit vendu, en ladite année, jusque 80 frans le rezal; et le peuple pauvre et sans argent; ce qui faisoit que les pauvres de la ville, aussitost qu'il y avoit un cheval mort de maladie, plein de farcin, qui régnoit pour lors à cause que les fourrages n'avoient rien valu, suivoient l'écorcheur et arrachoient en foule un morceau de cette chair empestée, qu'ils raportoient et mangeoient comme viande exquise; ce qui nous obligea d'ordonner aux écorcheurs de conduire les chevaux dans des lieux marécageux et d'enterrer les charognes fort avant en terre, pour que l'on n'en puisse prendre, et, en outre, l'on défendit aux portes de laisser entrer ceux qui en porteroient. Cela n'empêcha pas que l'on déterrât les chevaux, tant la faim estoit cruelle et déplorable. L'on obligea tous ceux qui avoient de quoy, en ladite année, de nourrir les pauvres, et l'on fit des répartitions sur tous les habitans, couvens et autres, à à qui l'on donna des billets pour les obliger à fournir du pain aux pauvres, suivant leurs forces et facultez. Cela se fit dans l'espérance que l'on les empêcheroit de demander l'aumône; ce qui, néanmoins, ne servit presque de rien, les pauvres ayant continué d'assaillir les gens de toutes parts....

• Outre ces malheurs, la rareté de l'argent apportoit encor bien du désordre, car, en avril et may 1694, les troupes qui estoient pour lors en garnison à Nancy en grand nombre, y ayant quatre bataillons, trois régimens de cavalerie, de douze compagnies l'un, une compagnie franche et neuf autres compagnies à la Citadelle, ce qui faisoit plus de cinq mil hommes, lesquels ne touchoient aucun argent, le trésorier n'ayant pas un sol en caisse et ne donnant autre monnoye que des billets; en sorte que les officiers et soldats payoient de mesme, et, allant acheter une paire de souliers ou

autre chose pareille, donnoient un billet portant promesse de payer deux ou trois escus, et demandoient hardiment leur reste comme si ils avoient présenté de bonne monnoye, et ainsy obligeoient les bourgeois à prendre ces billets ou à leur faire crédit ; ce qui embarrassoit et désoloit tout le monde. Le roi ne payoit personne... La misere estoit à la dernière période, et, pour comble de malheur, le roy n'ayant point de grain en magasin, l'on fit des répartitions sur tous les villages de la Lorraine pour leur faire fournir des bleds au magasin d'Alsace, pour la subsistance de l'armée... L'on peut juger du désordre que cela a causé ; la pluspart des habitans ne vivoient plus que d'herbe qu'ils faisoient cuire en de grands chaudrons, puis, sur la fin, ils y mettoient un peu de lait et de pain d'avoine, qui estoit encor bien rare ; ils se nourrissoient ainsy avec leurs enfans. D'autres mettoient un grand chaudron d'eau sur le feu, puis, lorsqu'il bouilloit, y jetoient un peu de son, puis mangeoient cela comme des cochons. Aussi est-ce que les gens estoient fort hâves et maigres, n'ayant qu'un reste de vie. Au mois de juin 94, comme tous les habitans avoient consommé leurs vivres, ils venoient en ville se pourvoir et tâcher d'avoir quelques bleds à crédit chez leurs maistres et ailleurs ; et, comme l'on prévoyoit que la ville en manqueroit aussy, l'on fit des deffenses très-exactes aux portes de laisser sortir aucuns grains sans raisons particulières....

• Ce désordre dura jusqu'au 15^e juillet, que l'on commença à couper les orges, et, sur la fin dudit mois, les bleds s'estant trouvés mûrs, à cause de la belle saison, l'on vit tout-à-coup diminuer le grain.... C'est un effet de la Providence, car si, par malheur, ladite année avoit manqué comme les précédentes, la France estoit perdue... En ladite année, la terre a donné trois récoltes en abondance, et le vin très-bon... •

BB. 18. — 1696-1697.

Copie du testament (du 10 février 1694) de Claude Maudomé, tailleur d'habits, directeur de l'hôpital Saint-Roch, par lequel il abandonne aux pauvres la maison qu'il a fait bâtir et qui sert actuellement audit hôpital, demandant que sa femme et ses enfants en aient la direction. (Voy. Lionnois, t. II, p. 525.)

3 février 1695. Arrêt du conseil privé du roi ordonnant que les échevins ou marguilliers des paroisses précéderont les officiers du Bailliage, gentilshommes et autres, aux offrandes, processions et autres cérémonies, et recevront les premiers les honneurs de l'église.

21 février 1697. Ordre à quatre femmes de sortir de la ville dans la quinzaine à cause de leur vie scandaleuse et libertine.

BB. 19 (registre). — 1698-1702.

14 octobre 1698. Ordre à tous ceux qui logeront des étrangers d'en porter les nom, qualité et demeure, tous les soirs, dans une boîte qui sera attachée, pour cet effet, à la porte neuve (la porte Royale) entre les deux villes, du côté de la Carrière.

17 octobre. Défense de vendre des raisins avant la vendange. — Publication du ban pour vendanger, fait le dimanche 26, à l'issue de la messe paroissiale de Saint-Epvre,

au-devant de cette église, à la pluralité des voix des chanoines de Saint-Georges, de plusieurs bourgeois vigneron et de trois conseillers députés de l'Hôtel-de-ville. (Les chanoines commencent le 27, et « le commun » le 28.)

25 novembre. Établissement de six bouchers dans les deux villes pour la commodité du public.

4 janvier 1699. Ordonnance défendant aux pauvres de mendier et aux bourgeois de leur donner retraite la nuit, à peine de 50 francs d'amende pour la première fois, et de plus grande en cas de récidive.

7 janvier. Exemption de logement de gens de guerre pour les maîtres d'école.

2 mai. Retenue d'Antoine Bagard comme médecin de la ville, par la démission de Nicolas Harmand.

Règlement pour les marchés des villes vieille et neuve ; les premiers se tiendront le mercredi et le vendredi, et le second le samedi.

4 juin. Ordonnance au sujet de la reddition des comptes du receveur devant les officiers de l'Hôtel-de-ville, à l'exclusion de Messieurs de la Chambre des Comptes.

25-28 juin. Enregistrement des brevets de graveur de l'hôtel de S. A. R. pour Nicolas Poirot ; d'horloger de S. A. pour Jean-Baptiste Hervé ; de l'un des maçons et tailleurs de pierres de l'hôtel pour Sébastien Palissot.

7 Novembre. Conseiller de ville commis pour faire les fonctions de lieutenant de police, et ses attributions.

10 novembre. Exemption de fournitures et logement de gens de guerre pour Louis Petit-Colas, fermier du Crône et maître des coches d'eau.

5 janvier 1700. Permission à Joseph-Élisée Louviot, docteur de la faculté de Montpellier, d'exercer la médecine à Nancy.

26 janvier. Ordonnance contre ceux qui feront des charivaris ou bassineront les nouveaux mariés. Cette ordonnance fut imprimée et placardée dans les rues, en la forme suivante :

« De par Son Altesse Royale, Monsieur le marquis de Lamberti, baillif de Nancy, les conseillers de la Chambre du Conseil de la même ville.

» Sur les remontrances faites à la Chambre par le substitut en icelle, que, pendant la nuit, plusieurs personnes des deux sexes s'attroupent, courent les rues pour faire des charivaris et bassiner ceux qui se sont remariés en secondes nocces, heurtent aux portes et volets de leurs maisons, lesquels ils brisent ; que cette licence peut exciter des querelles et procez, troubler le repos et la tranquillité publique par un scandale manifeste et contraire à l'honneur et à la dignité du mariage et aux saints Conciles.....

» La Chambre a fait de rechef très-expresses prohibitions et deffences à toutes personnes, de quelle qualité et condition elles puissent estre, de plus faire aucun chari-

vari ou bassiner à l'avenir, soit de jour, soit de nuit, devant les maisons ou dans les quartiers des veufs ou veuves qui se sont remariés, à peine d'une amande de cent frans, payable par corps, contre chacun contrevenant, et de laquelle les pères et mères, maistres et maistresses des contrevenants demeureront garants et responsables en leur propre et privé nom... Enjoint à la patrouille et garde bourgeoise, aux sergents de ville de saisir et arrêter les contrevenants... Fait en la Chambre du Conseil de ville de Nancy, le 26 janvier 1700. »

Déjà, le 22 avril 1676, une ordonnance dans le même sens, et portant ce qui suit, avait été rendue par le président et conseillers du Conseil de la ville de Nancy : « Les inconveniencz que nous voyons arriver tous les jours des charivarys, contre et au préjudice de l'ordonnance publiée dès le mois d'aoust 1667, nous obligent de la renouveler et de deffendre très-expressément à toutes sortes de personnes indifféremment de plus faire à l'advenir des charivarys ny bassiner aucuns hommes ou femmes veuves qui convolleront en secondes nopces, à peine de vingt-cinq frans d'amande ; et affin que personne ne s'en puisse excuser, il est ordonné que les pères et mères répondront et payeront pour leurs enfantz, de mesme les maistres et maistresses pour leurs domestiques. Et sera la présente publiée et affichée, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance. »

23 mars. Ordonnance pour nettoyer les nids de chenilles et vermines des arbres.

16 avril. Ordonnance touchant les attributions des quarteniers : ils porteront, à l'avenir, comme du passé, des bâtons argentés, avec quatre raies bleues, dans toutes les fouctions qu'ils ferout pour l'exécution des ordres de la Chambre.

24 mai. Ordonnance pour le transport des boues et immondices : « La Chambre ayant reconnu que les traitez cy-devant faits pour le transport des boues et immondices de cette ville, n'ont pas eu le succès qu'on en avoit espéré, soit par la négligence des entrepreneurs, soit par les difficultés qui se sont rencontrées dans l'exécution de leur entreprise et des règlements faits à cet égard pendant les malheurs des derniers temps, en sorte que l'aspect de cette ville a esté défiguré par la saleté des rues, qui peut aussy avoir causé les maladies populaires qui ont enlevé, en divers temps, un grand nombre de bourgeois ; et comme il importe extrêmement au bien public d'entretenir la netteté des rues, pour prévenir de pareils malheurs, et de procurer l'embellissement de cette ville capitale, pour la rendre d'autant plus digne de la résidence ordinaire de ses souverains ; à ces causes, l'affaire mise en délibération et oüy le substitut, la Chambre a ordonné et ordonne que le présent règlement sera suivy et exécuté selon sa forme et teneur, avec la dernière sévérité :

» Que tous bourgeois et habitans de cette ville, de quelle qualité et condition ils puissent estre, mesme les maisons religieuses, couvents, chapitres et communautés, feront amasser et balayer chaque jour les boues et immondices qui seront devant, derrière et à costé de leurs maisons, granges, escuyries et jardins, et les feront mettre à quatre pieds du ruisseau ; enjoinct pareillement au fermier des places des deux villes de faire balayer et amonceler les boues desdittes places à la fin de chacun marché.

» Que les guetteurs des deux villes sonneront la cloche du guet pendant un quart d'heure chaque jour, sçavoir, depuis six heures du matin jusques à six et un quart pendant l'esté, à commencer au premier avril jusqu'au dernier septembre, et à huit en hyver, depuis le premier octobre jusqu'au dernier mars ; et seront les bourgeois obligez de balayer et amasser èsdittes heures, à la réserve néantmoins des jours de marchez, èsquels les bourgeois feront balayer et amasser depuis une heure après midy seulement jusqu'à deux heures, dans les grandes rues qui s'ensuivent, sçavoir : depuis la porte Nostre-Dame jusqu'à celle de Saint-Nicolas de la ville neuve, et la rue depuis la porte Saint-Jean jusqu'à celle de Saint-George.

» Que l'entrepreneur des boues fera rouler les tombeaux chaque jour par tous les quartiers des deux villes, avant sept heures en esté, et avant neuf heures en hyver, aux peines portées par son bail.

» Que les bourgeois qui se trouveront en retard de balayer et amasser les boues, immondices et fumiers après lesdites heures, seront condamnés à deux frans d'amande et exécutés sur-le-champ, sans qu'elle puisse estre remise ny modérée, sauf leurs recours contre leurs domestiques, ausquels ils pourront retenir lesdites amandes sur leurs gages.

» Chaque quartenier fera le tour de son quartier après les heures susdittes, et dressera un estat des bourgeois qui n'auront fait balayer et amasser suivant le présent règlement, à peine, par les quarteniers, d'en respondre en leurs noms...

» Les sergents de ville tiendront la main à l'exécution du présent règlement, visiteront exactement tous les quartiers de la ville aux heures avant dites qui sont destinées à amasser et transporter les boues et immondices, et, sur les rapports qui seront par eux dressez et affirmez, les contrevenants seront condamnez en laditte amande, sans autre forme de procès...

» Les bourgeois, pendant l'hyver, seront tenus de faire casser et amonceler les glaces et neiges sur leur pavé, chaque jour, pour en estre fait le transport ainsy et de mesme que des boues...

» Le tiers des amandes appartiendra aux quarteniers, aux sergents de ville, à l'entrepreneur ou son commis qui auront fait les rapports, et les deux autres tiers au domaine de la ville.

» Fait deffenses d'exposer des enfants à faire leurs ordures dans les rues, de mettre des fumiers ou pailles au bas du pavé, près du ruisseau, ny d'y pousser des immondices en aucun temps, notamment pendant la pluye, à peine de cinq frans d'amande.

» Fait aussy deffenses à tous bourgeois de brusler des fumiers dans les rues, à quelle heure ce puisse estre, ny de jetter des ordures et puanteurs pendant la nuit sur le pavé, sous pareilles peines...

» Enjoint aux bouchers et trippiers de faire des fosses en lieux escartez des portes et chemins hors la ville pour y jetter toutes les tripailles, sang et dépouilles des bestes qu'ils tuent et despouillent dans laditte ville, et de les couvrir de terre lorsqu'elles seront à demy remplies, affin d'en éviter toutes puanteurs et corruptions, à peine d'une amande de dix frans.

» Enjoint très-expressément aux escorcheurs d'enterrer les bestes qu'ils tuent ou escorchent, hors la ville, en lieux escartez des chemins, à peine de prison.

» Enjoint à toutes personnes ayant des voitures, de les enfermer chaque soir dans leurs remises ou granges, et à ceux qui n'auront lieux commodes, de les ranger prez les murailles de leurs maisons, escuries, granges ou jardins, à peine de cinq frans d'amande.

» En cas de rebellion aux exécutions qui seront faites pour les amendes ou autres condamnations, par les sergents de ville, ils seront crus sur leurs exploits, après

qu'ils auront été répétés sur le contenu en iceux, et les contrevenants pourront estre condamnez à telle amande, dommages et intérêts ou telle autre peine qu'au cas appartendra.

» Ordonne à tous propriétaires, de quelle qualité et condition ils puissent estre, qui ont des fontaines en leurs maisons, de faire des canaux sousterrains pour l'écoulement des eaux desdittes fontaines, pendant l'hyver, à peine d'estre privez du privilège desdittes fontaines. »

14 août. Ordonnance pour faire construire des lieux communs dans les maisons, et, où il ne pourra y en avoir, des sièges, pour la netteté des rues.

7 janvier 1701. Résolution portant que le marché aux cochons, qui se tenait derrière le jardin des Dominicains, se tiendra à l'avenir devant le jardin des Carmélites, à la rue Sainte-Catherine, proche « la Paillemaille ».

25 janvier. Commission au sieur Barbier, imprimeur (et libraire), de faire venir pour la Chambre le Mercure, les Lettres historiques et les Gazettes de Hollande et de France.

8 mars. Adjudication de la vidange et du transport des lieux communs.

12 mai. — Provision de l'office de maître d'hôtel de l'Hôtel-de-ville pour le sieur Jean Chevallier, « en considération des services qu'il a rendus à la Chambre dans tous les repas qu'il a plu à LL. AA. RR. prendre à l'Hôtel-

de-ville les premiers dimanches de chaque carême, et la Chambre ayant tout sujet d'être satisfaite du zèle et de la capacité avec lesquels il s'est comporté dans la disposition desdits repas ».

31 mai. Provision de l'office de peintre retenu au service de la ville pour le sieur Claude Charles, ci-devant conseiller de ville. « La Chambre ayant tout sujet d'être satisfaite du zèle, de la capacité et de l'habileté en ladite profession, avec lesquels ledit Charles s'est comporté pour son service, et voulant lui donner des marques de sa reconnaissance, lui a conféré ledit office, aux honneurs, franchises et privilèges dont jouissent les autres officiers subalternes retenus par la ville, pour avoir soin annuellement du reposoir de la place, pour le jour de la Fête-Dieu, en ce qui concerne sa profession, et en faire la fonction dans toutes les autres occasions où il s'agira du service de la ville, pour le plus grand honneur, bien et profit d'icelle ; et, dans les cérémonies, aura le pas et la marche avec les médecins, chirurgiens et apothicaires de ladite ville. »

10 juin. Nomination de François Mangin, sculpteur, pour demander à l'écuelle des âmes à la paroisse Saint-Epvre.

5 juillet. Nomination de collecteurs de l'écuelle des âmes dans les églises du premier quartier ; dans la rue des Quatre-Églises, à la Primatiale, aux Capucins, Tiercelins, Dominicains, Jésuites, etc.

12 juillet. Traité avec Jean Adam, facteur d'orgues, pour rétablir et augmenter l'orgue de Notre-Dame.

12 août. Résolution pour un monitoire au sujet des papiers du Trésor des Chartes de la ville qui se trouvent égarés.

20 octobre. Requête à S. A. R. pour permettre de faire enseigner la philosophie à Nancy.

21 novembre. Ordonnance défendant d'insulter les juifs.

24 décembre. Ordonnance pour la destruction des chiens soupçonnés avoir été mordus par des chiens enragés.

15 janvier 1702. Ordonnance de Léopold portant attribution de la police à la Chambre de ville.

23 février. Règlement pour la part réservée aux sergents de ville dans les amendes qu'ils lèveront sur les bourgeois qui auront contrevenu aux ordonnances pour les gardes et parades bourgeoises.

8 mai. Exemptions pour François Callot, opérateur et premier médecin de S. A. R.

20 juillet. Nomination de Remy Vuillaume, sculpteur, comme sous-lieutenant d'une compagnie bourgeoise.

21 août. Permission à Charles Baudouin, opérateur, arrivé à Nancy avec sa troupe, de vendre son orviétan et ses autres drogues, réservé les fêtes et dimanches, où il ne pourra le faire et monter sur le théâtre qu'après le service divin.

BB. 20 (registre). — 1703-1710.

5 janvier 1703. Défense aux cabaretiers, marchands de liqueurs, maîtres de jeux de billard, etc., de donner à boire après la retraite.

4 juin. Augmentation des gages des régents de rhétorique et d'humanités des Jésuites, portés à 700 francs barrois par an pour chacun d'eux.

23 juin. Permission à Alexandre Bertrand, joueur de menus plaisirs, de danser sur la corde, jouer la comédie et les marionnettes.

5 juillet. Résolution touchant une neuvaine à saint Sigisbert à cause des pluies continuelles.

22 octobre. Provision de l'office de porteur de corps morts à la paroisse Saint-Sébastien.

Ordonnance pour obliger les bourgeois à porter des lanternes, falots ou flambeaux dans les rues après huit heures du soir en hiver et dix en été.

28 janvier 1704. Résolution touchant les réjouissances à faire pour l'accouchement de Madame Royale : *Te Deum* à la Primatiale, feux de joie sur la place de la Carrière, illumination de l'Hôtel-de-ville, fontaine de vin et feu d'artifice devant l'Hôtel-de-ville (commandé à Édouard Warren, officier d'artillerie de S. A. R. et artificier); ordre de tenir les boutiques fermées pendant trois jours, et aux bourgeois de faire, tout ce temps, des feux de joie devant

leurs maisons et de mettre des chandelles aux fenêtres.

2 juin. Envoi d'une députation à Lunéville pour présenter à LL. AA. RR. les médailles d'or que la ville a fait faire à Paris à l'occasion de la naissance du prince (Louis de Lorraine, qui mourut le 10 mai 1711).

26 juin. Neuvaine à saint Sigisbert à cause des pluies continuelles et du dérèglement de la saison.

28 juillet. Défense de brûler dans les rues des pailles, fumiers et herbes.

28 avril 1705. Enregistrement du brevet de Léopold portant exemption de logement de gens de guerre pour Claude Barthélemy, maître du carosse de Nancy à Lunéville.

17 septembre. Service fait aux Cordeliers pour le prince Joseph (frère de Léopold, tué à la bataille de Cassano, le 5 août).

21 janvier 1706. Délibération au sujet des réparations à faire aux bassin, pourtour et barrière de la fontaine de la place Saint-Epvre, « laquelle est d'une décoration considérable à la ville, et très-utile au public à cause du grand nombre de coulants d'eau qui s'y trouvent ».

11 février. Traité avec le sieur Colin, facteur, bourgeois de Nancy, pour la réparation de l'orgue de la paroisse Saint-Sébastien.

22 mars. Nomination de Joseph Deforge, prêtre, comme organiste de Saint-Sébastien, en remplacement de François

Vinand. — Retenue de François Lambert comme chirurgien au service de la ville, à la place de Basile Lhoste.

17 août. Neuvaine à saint Sigisbert à cause des sécheresses continuelles.

Mai 1707. Remontrance adressée à Léopold au sujet de la création des nouveaux offices : « ... Depuis son heureux retour dans ses Etats, V. A. R. a fait ressentir à sa ville capitale des effets singuliers de sa bonté et de sa clémence, dans toutes sortes d'occasions.... Le premier soin de V. A. R. pour sa ville de Nancy a été de restablir l'ancienne forme du gouvernement de l'Hôtel-de-ville...

» V. A. R. a tasché de repeupler cette ville, que tous les fléaux de la guerre avoient rendu déserte pendant plus de soixante et dix ans ; dans cet object, Elle a faict plusieurs ordonnances pour y faire reflleurir les arts ; Elle a invité les étrangers à venir s'y établir, par la douceur de son gouvernement et l'attrait de plusieurs privilèges nouveaux ; Elle a eu la bonté de confirmer les anciens, que le peuple de Nancy obtint, il y a plus de deux siècles, pour récompense d'une fidélité dont on voit peu d'exemples dans l'histoire... »

22 août. Neuvaine à saint Sigisbert à cause des pluies continuelles.

On voit, par les neuvaines fréquentes que la ville faisait faire devant la chässe de saint Sigisbert, qu'autrefois, comme aujourd'hui, on avait souvent à se plaindre du temps ; ce qui prouve que nous avons tort de dire sans cesse : les climats sont changés.

26 septembre. Ordre au maître du corps des maçons et charpentiers de donner avis à la Chambre des bâtiments nouveaux à construire et des maisons qui seront à réparer, avec défense d'y commencer aucun ouvrage sur les façades extérieures sans avoir pris les instructions de la Chambre pour la régularité et l'uniformité desdits bâtiments et maisons ; et nomination d'un conseiller pour reconnaître et régler les façades extérieures, tant pour les jours et fenêtres que pour la toiture.

7 novembre. Sur la remontrance du procureur-syndic portant que, nonobstant les ordonnances, on voit quantité de mendiants étrangers ; ce qui remplit la ville d'une infinité de vagabonds et occasionne des désordres et scandales, tant dans les rues que dans les églises, où ils insultent jusqu'aux ministres des autels ; la Chambre prescrit l'exécution des anciennes ordonnances et, en conséquence, enjoint à tous pauvres mendiants étrangers de sortir de Nancy dans deux heures, fait défense à tous autres d'y entrer, sous peine du carcan et même du fouet ; aux bourgeois de les loger, à peine de cent francs d'amende ou de peine corporelle en cas d'insolvabilité, pour la première fois, et, pour la seconde, de punition corporelle et d'expulsion hors de la ville.

9 décembre. Procès-verbal de réception du marquis du Châtelet de Trichâteau, nommé bailli de Nancy après le décès de Georges marquis de Lambertye : « Cejourd'huy

neufvième décembre 1707, messire Honoré-Henry-Arnould-Anne marquis du Châtelet de Trichasteau, conseiller d'Etat et capitaine d'une compagnie des gardes du corps de S. A. R., ayant fait advertir M. de Vignolle, procureur général de la Chambre des Comptes et premier conseiller de l'Hôtel-de-ville, qu'aujourd'huy, deux heures de relevée, il viendroit en ladite Chambre pour prendre possession et séance comme chef de police, en qualité de bailly de Nancy,... mondit sieur Vignolle l'ayant esté prendre avec son carrosse à l'hôtellerie de la Croix d'or, et l'a accompagné audit Hôtel-de-ville depuis ladite Croix d'or, où il estoit logé ; auquel Hôtel-de-ville estant arrivé, ledit seigneur a esté receu à la porte de l'entrée de ladite Chambre par les conseillers d'icelle, où estant, il a présenté les lettres patentes qu'il a obtenu de S. A. R., datte du 27 décembre 1706, par lesquelles il est pourveu dudit office de bailly, dont a esté fait lecture, à la réquisition du procureur scindic, par le greffier secrétaire en ladite Chambre ; après quoy, ledit procureur scindic a requis que lesdites lettres patentes fussent registrées en cette Chambre pour estre exécutées suivant leur forme et teneur. Sur quoy la Chambre a donné acte de la lecture desdites patentes et ordonné qu'elles seront registrées ez registres d'icelle... Ensuite de quoy ledit seigneur marquis de Trichasteau a receu le compliment de la Chambre et pris séance comme bailly, et en cette qualité chef de po-

lice, dans la première place de ladite Chambre. De tout quoy le présent procès-verbal a esté dressé... »

22 décembre. Défense de vendre des cochons ailleurs qu'au marché, en la rue Sainte-Anne.

9 janvier 1708. Permission de dresser un théâtre pour y vendre ses drogues, et de faire ses opérations de chirurgie, accordée à Paul Toscasne, italien, opérateur de l'Empire et de plusieurs princes, successeur de Hiérosme Fairant, inventeur de l'orviétan de Rome.

30 mars. Convocation des notables en la Chambre au sujet de la reconstruction de l'église Saint-Sébastien. Est-elle en si mauvais état qu'il faille en rebâtir une nouvelle? La nouvelle peut-elle être construite sur l'emplacement de l'ancienne, en l'élargissant du côté de la rue Saint-Jacques? Résolution contraire à la démolition.

13 août. Permission à Claude-François Allié, docteur de la faculté d'Aix, d'exercer la médecine à Nancy.

24 août. Exemption de logement de gens de guerre pour la veuve de Joseph Esselin, vivant maître orfèvre, lequel ayant fait rétablir à neuf une maison dans la grande rue descendant de la porte Saint-Jean, avait fait élever sur la face la statue du duc Charles V, avec les cartouches, les trophées et les autres ornements qui conviennent à la grandeur de cet illustre héros.

Cette maison doit être celle de la rue Saint-Jean, désignée aujourd'hui sous les numéros 47 et 49, et dont la double porte, ornée

de sculptures, est surmontée du socle sur lequel était probablement posé le buste de Charles V.

14 janvier et 14 février 1709. Achat de bois pour distribuer aux pauvres nécessiteux.

Tous nos historiens ¹ parlent des rigueurs de l'hiver de 1709, et de la misère qu'il engendra. On lit, à ce sujet, dans le Journal d'un bourgeois de Nancy (publié dans le t. VI des Bulletins de la Société d'Archéologie) : « Le 6 janvier 1709, l'hyver s'est fait ressentir d'une violence qui ne se peut exprimer, puisque d'aage d'homme l'on n'en a souffert un sy rigoureux, qui a duré jusqu'au 2 mars suivant; quantité d'arbres morts de la gelée; les bleds ensemencés morts pareillement; le peuple obligé par là à manger du pain mélangé les deux tiers d'avoine et l'autre tiers froment; les boulangers ne cuisant plus de pain blanc, par la disette des bleds; la livre de pain d'avoine se vendant un sol et demy; la pâtisserie défendue; les colombiers détruyts. Ceste fâcheuse année a fait naistre beaucoup de vols, les exécutions estant fréquentes à Nancy. »

25 mars. Entérinement des lettres patentes de Léopold, du 19 juin 1699, permettant à J.-B. Hanus, ancien conseiller de l'Hôtel-de-ville, d'établir à Nancy une manufacture de draps, couvertures de laine, etc.

25 avril. Ordre de tuer tous les chiens dans la huitaine, à cause de la rareté et chèreté des grains, excepté pour les bouchers, laboureurs, jardiniers, pâtres et bergers.

26 septembre. Achat de grains par la ville.

3 novembre. Enregistrement des brevets de médecins

¹ Voy., entr'autres, Durival, t. I, p. 103, et Lionnois, t. III, p. 248.

ordinaires de S. A. R. pour Jean-Baptiste-Ignace-Isidore Mengin et Emmanuel Vaudrey.

2 janvier 1710. Ordonnance de Léopold « pour faire observer l'uniformité et l'alignement des maisons et construire des bâtiments dans les cours et jardins qui règnent et aboutissent sur les rues de Nancy ». (Elle est imprimée dans le Recueil des ordonnances, t. I, p. 689.)

2 juin. Exemption de logement de gens de guerre pour Paul Barbier, demeurant ci-devant à Luxembourg, nommé imprimeur ordinaire de S. A. R. en décembre 1704.

16 juin. Nomination de gardes-pauvres.

2 mai. Enregistrement du brevet de chirurgien ordinaire de S. A. R. pour J.-B. Lalanne.

4 août. Résolution touchant la cessation de l'aumône publique : « A été résolu que dimanche, 10^e du présent mois, l'aumône publique cessera ; pour lequel temps il sera fait une reconnaissance des véritables pauvres, auxquels il sera donné une marque pour avoir permission de demander la charité, avec défense à tous autres qui n'auront desdites marques, de mendier dans les rues, églises et ailleurs, sous peine de prison et d'être chassés de la ville ».

10 septembre. Exemption de logement de gens de guerre pour Claude Barthélemy, maître des carosses de Nancy à Lunéville.

J'ai donné, dans mes Communes de la Meurthe (t. II, p. 200), des détails sur les privilèges concédés à Claude Barthélemy et à

ses successeurs. On peut consulter aussi ma notice sur les voitures publiques en Lorraine, insérée dans l'Annuaire de 1856.

29 novembre. Exemption de logement de gens de guerre, fourniture, ustensiles, etc., à moins d'une surcharge extraordinaire, pour Jacques Bordenave et sa femme, à la suite de la requête suivante, adressée aux président et conseillers de l'Hôtel-de-ville : « Supplie humblement Jacques Bordenave, sculpteur, bourgeois de la ville de Nancy, disant qu'il auroit fait un crucifix pour la paroisse Saint-Epvre de cette ville, par ordre de Messieurs, lequel est actuellement exposé en ladite paroisse... Suppliant en outre Messieurs de vouloir mettre en considération qu'oultre la façon et main d'œuvre dudit crucifix, il a payé, tant pour le peindre et vernir que pour blasonner et dorer les armes de la ville, mises au bas d'iceluy, et pour les charpentiers et manœuvres qui l'ont posé et reposé jusqu'à trois fois, et pour les ferrements des serruriers, il a desbourcé vingt-cinq livres et plus... » Il lui est accordé 15 livres pour les frais par lui réclamés.

Ce christ, dont parle Lionnois (t. I, p. 240), existe encore, mais dépouillé des armoiries qui le décoraient.

BB. 21 (registre). — 1711-1717.

16 avril. Bail du terrain où sont les fours banaux de la ville, derrière les Capucins (faubourg Saint-Nicolas, près de la rue de Grève).

30 juin. Choix du P. Triboulet, jésuite à Pont-à-Mousson, pour prêcher l'avent de 1712 et le carême de 1713 à Saint-Epvre.

13 juillet. Don à Charles Bagard de l'office de médecin ordinaire retenu par la ville, vacant par la nomination d'Antoine Bagard à celui de médecin ordinaire de S. A. R.

20 août. Bail du droit de la marque et ajustement des poids et balances à Jean Lapaix, graveur, bourgeois de Nancy (dont un des descendants y exerce encore l'art de la gravure).

9 novembre. Nomination du sieur Révérend, architecte, comme toiseur des pavés de la ville.

22 décembre. Résolution touchant l'exemption du droit de 4 francs prétendu par les nobles pour les draps mortuaires et ornements de velours servant aux enterrements : « La Chambre s'étant fait représenter son ordonnance du 15 janvier 1705, et ayant considéré que plusieurs personnes se prétendent de condition noble et, par ce moyen, être exemptes du droit de 4 francs imposé par ladite ordonnance sur les héritiers des défunts non nobles qui voudraient avoir aux enterrements et services les draps mortuaires et ornements de velours noir; ce qui causait plusieurs difficultés pour connaître ceux qui étaient ou prétendaient être de condition noble; que, d'ailleurs, lesdits ornements usaient beaucoup par l'usage qui s'en fait journellement...; elle ordonne qu'à l'avenir les héritiers

de toutes personnes, sans distinction, qui voudront avoir les draps et ornements de velours noir, paieront 4 francs entre les mains des chatelliers des paroisses, lesquels en rendront compte au profit de la fabrique... »

15 février 1712. « Sur les procès-verbaux et informations faictes, le unze juin 1711, par le sieur Marcol, prévôt et lieutenant de police, portant qu'ayant eu avis que trois ou quatre juifs, nommés Lambert Levy, Samuel Levy, Moyse Alcan, et autres, logez en la rue des Moulins, en la maison de Claude Aubry, en la maison où pend pour enseigne le Sauvage, paroisse Saint-Sébastien, auroient, le mesme jour, unze juin, parus aux fenestres de la chambre basse donnant sur ladite rue, fumant et ayant le chapeau sur la teste, lorsque la procession du Saint-Sacrement passoit, et que mesme deux autres juifs, estans à cheval, auroient courus à bride abattue, écartant le peuple, pour entrer à la maison du Sauvage, sans avoir porté le respect et la révérence qui est due au Saint-Sacrement, et que, dans tous les lieux où ils se trouvent, ils se doivent renfermer ou se mettre à genoux, chapeau bas. Et ledit sieur Marcol ayant entendu sur ce subject plusieurs tesmoins, M. Vignolle, premier conseiller, auroit esté chargé d'avoir l'honneur d'en parler à S. A. R. ; et, ayant reçu ses ordres de traicter cette affaire sans éclat, en punissant néantmoins lesdits juifs d'une amande telle qu'il jugeroit à propos ; et l'un desdits juifs, nommé Moyse Alcan, ayant

esté longtemps absent, sur les passeports de Sadite A. R., mondit sieur Vignolle n'auroit pu les rassembler qu'au mois de janvier dernier, et, après les avoir sévèrement réprimandés et leur fait connoître la peine qu'ils devoient supporter, les a seulement condamnés à 300 livres d'amande... pour estre employées à la décoration de l'église de la paroisse Saint-Sébastien, avec deffence à eux d'y récidiver, à peine d'emprisonnement et de punition corporelle, comme aussy audit Aubry et tous autres de loger les juifs dans les chambres qui prennent jour sur les rues publiques, à peine de cent frans d'amande et de punition plus grande s'il eschet. »

3 mars. — Enregistrement du brevet d'imprimeur et libraire ordinaire de S. A. R. pour J.-B. Cusson, ci-devant imprimeur et libraire à Paris.

7 Décembre. — Ordre à l'entrepreneur de la fourniture du luminaire aux paroisses d'en fournir aux trois paroisses pendant les prières que l'on doit dire tous les jours, suivant le mandement de M. de Toul, jusqu'à l'heureux accouchement de S. A. R. Madame. « Madame Royale a esté accouchée d'un prince, le 12 décembre 1712, sur les six heures du matin. On a donné 4 pistoles au valet de pied qui en a apporté la nouvelle; on a fait des feux de joie pendant trois jours, et le *Te Deum* chanté à la Primatiale, le 13, où les corps ont assisté. »

Ce prince étoit Charles-Alexandre de Lorraine, qui épousa, le

7 janvier 1744, Marie-Anne d'Autriche, seconde fille de l'empereur Charles VI, fut gouverneur général des Pays-Bas et grand maître de l'Ordre teutonique.

15 janvier 1713. Délibération touchant ce qui se pratique quand il meurt un officier de l'Hôtel-de-ville : « Il est d'usage que, quant il meurt un officier de l'Hôtel-de-ville, la Chambre va en corps, en manteau et collet, à l'enterrement du deffunct, et ne reconduit point le convoy à la maison ; après quoy, la Chambre faict faire un service pour le deffunct, et y assiste en corps, de mesme manière ; elle faict advertir la vefve, par un commis de ville, qu'il sera faict un service le jour qui a esté arrêté, sans envoyer des billets à personne. On paye ordinairement 60 francs, tant pour le service, luminaire que toutes autres choses, ainsy que l'on convient avec le curé de Saint-Sébastien. »

19 janvier. « La Chambre a convenu de faire donner aux quatre particuliers porteurs du dez, lorsque l'on porte le Saint-Sacrement aux malades, chacun 2 escus de 3 livres par an, à prendre sur la fabricque de la paroisse Saint-Sébastien, pour leur donner lieu de mieux faire leur devoir et d'estre assidus. »

20 mars. Traité avec Philippe Vayringe pour la conduite des horloges de la ville.

15 juin. Ordre suivi à la procession de la Fête-Dieu, à la paroisse Saint-Sébastien : les Augustins, les Domini-

cains, les Tiercelins, les Capucins, les Minimes, la paroisse, et, après le Saint-Sacrement, la Cour souveraine, la Chambre des requêtes, le Bailliage, l'Hôtel-de-ville, ensuite le peuple ; la Chambre des Comptes ne s'y est pas présentée.

22 septembre. Permission aux Carmélites du second couvent de bâtir leur monastère près de Saint-Joseph (les Prémontrés).

25 septembre. Résolution touchant la construction d'écuries de planches pour loger les chevaux de la cavalerie qui doit venir en garnison à Nancy, lorsque les autres écuries seront pleines, et touchant le rétablissement du grand magasin derrière les Jésuites (du Noviciat), qui a été incendié. — Par une autre délibération, en date du 28 octobre, il est décidé qu'on fera faire des écuries de planches derrière le couvent des dames du Saint-Sacrement, près de leur vieille église, et d'autres dans les rues qui seront les plus commodes.

22 Novembre. Il a été arrêté et résolu qu'aucun de Messieurs les conseillers et officiers de l'Hôtel-de-ville ne pourra, à l'avenir, tenir sur les saints fonts de baptême aucun enfant des bourgeois contribuables, pour ôter tout soupçon que lesdits officiers fassent grâce ou exemptent les compères ou commères dans les distributions de billets de gens de guerre ou charges publiques.

1^{er} décembre. Marché avec le sieur Collin (facteur

d'orgues) pour démonter, nettoyer et remettre les orgues de Saint-Epvre.

3 mai 1714. Permission à Cornelius Verocht, danseur de corde, de danser sur la corde depuis cinq heures du soir jusqu'à sept, pourvu que ce ne soit pendant le service divin et qu'il ne représente aucune chose indécente au public ; et ce pendant trois semaines seulement.

17 mai. Permission à François-Nicolas Marquet, de Nancy, d'y exercer la médecine. — Semblable permission fut donnée, le 16 août, à Maurice Grandclas, natif de Charmes.

10 septembre. Règlement pour les fonctions du lieutenant général de police (imprimé dans le Recueil des ordonnances, t. III, p. 445).

13 septembre. Vacances de la Chambre : elle ne s'assemblera, pendant les vacances, qu'une fois la semaine, le samedi, à deux heures.

27 octobre. Résolution pour faire faire deux bourses de velours, garnies chacune de cent jetons d'or, pour offrir à Messieurs les princes à leur entrée à Nancy, et une troisième pour S. A. R. Madame.

Les troupes françaises, qui étaient entrées à Nancy le 2 décembre 1702, en sortirent le 12 novembre 1714, ensuite du traité conclu à Baden. Léopold y rentra le 25, avec la duchesse et toute sa famille, douze ans moins sept jours après leur sortie. (Voy. Durival, t. I, p. 407.)

2 janvier 1715. Enregistrement du brevet (du 24 dé-

cembre 1708), par lequel il est permis à Jean Leduc, dit La Fontaine, de louer des costumes pour les divertissements publics.

20 janvier et 23 février. Lettres patentes de Léopold, pour l'établissement des Orphelines et des Chanoines réguliers à Nancy.

9 mai. Permission à Louis Harmand, docteur de la faculté de Montpellier, d'exercer la médecine.

30 août. Déclaration de Léopold pour l'établissement des lanternes (reverbères) à Nancy (imprimée dans le Recueil des ordonnances, t. II, p. 75).

9 mars 1716. Permission aux juges-consuls de se servir, pour leurs audiences, de la chambre de la gruerie (à l'Hôtel-de-ville).

16 juillet. Arrêt de la Chambre qui déclare le cimetière de la paroisse Notre-Dame commun à la paroisse Saint-Epvre. (Léopold avait défendu, le 18 avril, d'enterrer dans cette dernière église aucune personne morte de pourpre, petite vérole, rougeole, fièvre maligne, pleurésie pourprée et autres maladies contagieuses.)

Résolution touchant la construction d'une chapelle et d'un cimetière hors de la ville pour y enterrer les paroissiens des Trois-Maisons, de Boudonville et du ban de Nancy.

15 septembre. Mandement de Léopold ordonnant que les frais à faire pour l'établissement d'un cimetière et la

construction d'une église aux Trois-Maisons seront prélevés sur les sous de paroisse qui se paieront par les habitants des Trois-Maisons, de Boudonville et du ban de Nancy, dans l'étendue de la paroisse Notre-Dame, et le surplus imposé sur lesdits habitants, qui seront momentanément exempts des logements de gens de guerre.

L'inscription suivante fut posée sous la première pierre de la chapelle bâtie pour une église succursale aux Trois-Maisons ••:

ANNO DOMINI M. D. CC. XIX, REGNANTE LEOPOLDO
I°, LOTHARINGIÆ ET BARRI DUCE, REGE HIEROSOLIMITANO,
ETC., HANC SUCCURSALEM ECCLESIAM SUB TITULO
'SS. VINCENTII ET FIACRII ÆDIFICAVIT MAGISTRATUS
NANCEIANUS.

BB. 22 (registre). — 1717-1723.

2 avril 1717. Ordre de Léopold pour acheter la maison de M. de Curel, en haut de la rue Saint-Michel, pour y loger la compagnie des cent-suissees de sa garde.

4 avril. Résolution touchant la construction de deux corps de casernes à l'endroit où sont les fours de la ville neuve, près du grand magasin, derrière le jardin des Capucins, au bout de la Rue Saint-Nicolas.

La première pierre de ce bâtiment fut posée le 28 avril, et on plaça, sous cette pierre, l'inscription suivante :

ANNO DOMINI M. D. CC. XVII, DIE XXVIII MENSIS
APRILIS, REGNANTE LEOPOLDO I, LOTHARINGIÆ ET
BARRI DUCE, REGE HIEROSOLYMITANO, CASERNALES

HAS ÆDES, PRO REGIÆ CELSITUDINIS MILITIA, PUBLICIS CIVIUM EXPENSIS, MAGISTRATUS NANCEIANUS
PRIMUS POSUIT,
I-N. IENNESON ARCHITECTUS.

6 avril. Établissement de quatre archers de ville pour guetter les pauvres, vagabonds et étrangers mendiants, et les expulser.

4 juin. Arrêt du conseil de Léopold qui décharge Claude Jacquard, l'un de ses peintres ordinaires, de ce qui restait à écouler de l'entreprise des réparations des fontaines lors du décès d'Edmond Jacquard, son père, arrivé le 27 février 1714.

21 juillet. Ordonnance de Léopold portant règlement de l'aumône aux pauvres : « S. A. R... ordonne que la subsistance de chacun pauvre demeurera fixée à une livre et demie de pain et un sou six deniers par jour ; à l'effet de quoi il y aura des boulangers, dans chacune ville, préposés pour cuire le pain et faire la distribution, sur les billets qui seront délivrés par le lieutenant général de police, en distinguant par lui ceux des pauvres qui ont besoin de subsistance pleine, d'avec ceux qui peuvent gagner quelque chose et ne mériter que demi-subsistance.

» Pour qu'aucun pauvre ne soit omis, Elle veut qu'il soit fait, dans chaque paroisse, un nouveau rôle des pauvres, et que le lieutenant général de police, assisté du curé ou d'une autre personne ecclésiastique, au choix de

celui-ci, aille de nouveau de maison en maison recevoir les offres d'un chacun.

» Pour engager les fidèles à porter leurs offres en un point convenable, Elle invite les curés à annoncer à leur prône le nombre des pauvres et le montant, en gros, de la dépense, eu égard au nombre des pauvres, en avertissant que, faute par les aisés de faire des offres raisonnables et suffisantes à remplir le fonds destiné, on sera obligé de taxer les réfractaires au double.

» Messieurs les magistrats auront soin de faire quêter, toutes les fêtes et dimanches, dans toutes les églises, et d'empêcher que les autres quêtes, soit pour confréries ou autres causes, ne se fassent qu'après la quête pour les pauvres... Pourront inviter aussi les marchands, cabaretiers ou autres personnes de tenir dans leurs maisons un tronc ou boîte pour les pauvres, pour recevoir les aumônes des passants.... »

Une autre lettre du duc, du 30 avril 1718, porte, entr'autres choses, qu'il autorise les officiers de police de chaque ville ou village, conjointement avec les préposés au bureau des pauvres, à user de toutes voies raisonnables pour obliger les aisés à augmenter leurs offres, même de taxer ceux qui refuseront l'aumône ou qui, notoirement, l'offriront trop modique, sans exception de personnes, de quelque état ou condition elles puissent être.

9 août. Résolution portant que tous les ouvrages qui se

feront pour la ville au-dessus de cent francs, se laisseront par adjudication.

28 novembre. Provision de l'office de maître d'hôtel de la ville pour Pierre Camus, par le décès du sieur Chevallier.

21 mars 1718. Nomination des personnes choisies pour le bureau des pauvres de chaque paroisse : à Notre-Dame, le curé, un conseiller de ville, une personne pour la noblesse, deux autres et un quartenier ; à Saint-Epvre, le curé, un noble, une autre personne et un quartenier ; à Saint-Sébastien, le curé, un noble, deux autres personnes et un quartenier.

23 mai. Envoi de deux députés vers le général des Prémontrés pour le complimenter à son arrivée à Nancy et lui offrir trois douzaines de bouteilles de vin ; il est ordonné qu'on tirera des boîtes.

27 juin. Nomination du P. Dubois, supérieur du couvent des Miuimes de Verdun, pour prêcher l'avent et le carême à Saint-Epvre ; et du P. Maury, cordelier, pour y prêcher l'octave des Morts.

28 décembre. Ordre de Léopold pour faire démolir l'église Saint-Sébastien et transporter les terres et ossements dans le grand cimetière de la ville, près duquel il a ordonné de faire ériger une chapelle.

Lionnois (t. II, p. 577) rapporte les circonstances à la suite desquelles eut lieu cet ordre du duc, et donne des détails relativement

à la construction de la nouvelle église, dont la première pierre fut posée, le 29 juillet 1720, par le prince royal Léopold-Clément.

13 janvier 1719. Ordre de Léopold pour traiter avec le recteur du collège des Jésuites afin de se servir de leur église pendant la construction de Saint-Sébastien. Le traité fut passé le 26.

13 avril. Pensions accordées à Louis Harmand, médecin, chargé de visiter les pauvres honteux, et à Bernard Saint-Aubin, baigneur et étuviste de S. A. R. Ce dernier dit, dans sa requête, qu'il a acheté la maison portant pour enseigne la *Ville de Luxembourg*, ville vieille, y a fait faire des bassins et étuves pour la commodité et l'usage de S. A. R., des princes et seigneurs ; mais qu'il ne fait plus rien depuis que la cour se tient à Lunéville.

Il y a encore, rue de l'Opéra, une auberge portant pour enseigne la *Ville de Luxembourg* ; les étuves dont il est ici question étaient-elles sur l'emplacement qu'elle occupe ? Au dire de Lionnois (t. I, p. 283), elles se trouvaient entre la rue du Cheval blanc et celle de la Source, dans une maison que, dit-il, les Sœurs de la Charité ont réunie à la leur. Du reste, Lionnois veut peut-être parler des anciennes étuves publiques, dont il est fait mention, dès l'année 1531, dans le compte du domaine de Nancy. Il est fort possible qu'il y ait eu, plus tard, un second établissement du même genre.

23 avril. Nomination de Nicolas Petitdidier comme chirurgien stipendié de la ville.

2 juin. Neuvaine à saint Sigisbert à cause des sécheresses et chaleurs continuelles.

1^{er} juillet. Achat de pompes à incendie à Strasbourg.

14 novembre. Ordre de Léopold pour publier le bâtiment du Refuge et vendre les maisons affectées pour la construction de la nouvelle église, dite paroisse Saint-Roch (Léopold cède à la ville les 18,000 fr. de la subvention pour en jouir pendant deux ans).

Cette église avait été commencée en 1615, mais elle ne devint paroisse qu'en 1731. (Voy. Lionnois, t. II, p. 418 et 430.)

11 décembre. Adjudication à Jean-Nicolas Jennesson (architecte) de la construction du bâtiment du Refuge.

C'est-à-dire de la reconstruction du bâtiment où étaient placées les filles et les femmes; le monastère avait été fondé vers 1629. (Voy. Lionnois, t. III, p. 90 et suiv.)

18 décembre. Réduction de cens à Jean Lapaix, graveur, pour la petite boutique qu'il avait près de l'église Saint-Sébastien, attendu sa démolition.

23 décembre. Enregistrement du brevet d'architecte ordinaire de S. A. R. pour Thimothée Gentillâtre.

2 mai 1720. Permission à François-Joseph Callot, docteur médecin ordinaire en la faculté de Montpellier, docteur agrégé en l'Université de Pont-à-Mousson, d'exercer la médecine à Nancy.

Règlement des honoraires des prédicateurs des paroisses Saint-Epvre et Saint-Sébastien, lesquels seront nommés par la Chambre. — **17 juin.** Neuvaine à saint Sigisbert à cause des pluies continuelles. — **31 août.** Réception du marquis

de Gerbéviller, nommé bailli de Nancy le 12 de ce mois.

24 mars 1721. Enregistrement du privilège des carrosses et voitures publiques de Nancy à Lunéville et de Lunéville à Nancy, accordé à Henri Legros.

27 mars. Ordonnance pour exhausser de cinq pieds au-dessus des toitures les pignons des murs mitoyens.

11 août. Nomination de deux quaistains (quêteurs) pour les pauvres aux paroisses Saint-Epvre, Notre-Dame et Saint-Sébastien.

27 juillet. Retenue de Joseph Marchal pour organiste à Saint-Epvre.

2 octobre. Délibération au sujet des réparations faites à la tour de Saint-Epvre. (On voit que les quatre montres ou cadrans du clocher étaient ornées de vases et chardons aux armes de la ville, probablement en plomb.)

21 mars 1723. Retenue de Charles, fils de Charles Bagard, comme médecin de la ville.

13 mai. Nomination du sieur Guilbert, conseiller, comme directeur au bureau des pauvres de la paroisse Saint-Epvre. — 21 mai. Enregistrement du brevet de médecin ordinaire de S. A. R. pour Paul-François Marquet. — 26 août. Retenue de Jean Beaulieu comme apothicaire de la ville.

24 septembre. Augmentation des gages des sergents de ville, portés à 100 francs au lieu de 10 écus qu'ils avaient auparavant.

29 novembre. Ordre de la Chambre portant qu'il sera

procédé au toisé des ouvrages faits par le sieur Jennesson à Saint-Sébastien, les bâtiments étant élevés jusqu'à la hauteur convenable pour recevoir la toiture.

3 décembre. Règlement pour les livreurs de grains, cordeleurs de bois et manouvriers.

16. Indemnités pour retranchement de maisons en la petite rue de la Cour, pour alignement.

BB. 23 (registre). — 1724-1729.

13 janvier 1724. Commission donnée à Nicolas Lallement, avocat à la Cour, pour contrôler les mandements.

21. Réception de Jacques-Nicolas Richard, avocat à la Cour, nommé à l'office de procureur-syndic, créé héréditaire par édit du mois d'octobre 1723.

27 janvier. Enregistrement du brevet de peintre ordinaire de S. A. R. pour Claude Christophe.

2 mars. Fixation des jours des séances de la Chambre aux mercredis et samedis, à deux heures, au lieu des lundis et jeudis.

21 avril. Établissement de six archers en place des sept gardes des pauvres.

28 avril. Enregistrement du brevet d'orfèvre ordinaire de S. A. R. pour François Mougenot.

9 août. Défense d'apporter des noisettes au marché avant le 15 septembre.

12. Nomination de collecteurs pour l'aumône publique.

13 septembre. Traité avec Joseph-François Barbe pour l'entretien des horloges de la ville.

18 novembre. Traité avec Jean Lamour pour l'entretien de la sonnerie des paroisses.

24 décembre. Enregistrement des lettres de doctorat en l'Université d'Avignon, et de celles de doctorat en la faculté de Montpellier, obtenues par Charles-Ferdinand Bagard et par Charles-Dieudonné Platel.

31 mars 1725. Résolution pour faire faire la couverture de l'église Saint-Sébastien.

7 avril. Ordre de Léopold pour le rétablissement de la fontaine de Salm ou des Allemands, au bastion de Saulrupt, dont les eaux seront partagées entre la ville et la maison du Noviciat des Jésuites.

2 juin. Ordonnance contre les femmes qui portent à l'église des enfants au-dessous de trois ans.

27. Enregistrement des lettres de docteur de Joseph-Nicolas Gérard.

11 août. Ordonnance pour la tenue du marché aux vin, bois, charbon et paille au haut de l'Esplanade.

27 septembre. Retenue d'un boulanger pour fournir le pain aux pauvres en la paroisse Notre-Dame. — Enregistrement du brevet (du 22 février 1720) de chirurgien ordinaire de S. A. R. pour Mathieu Perdriset.

2 janvier 1720. Retenue de Jean Lamour comme serrurier de la ville, aux gages de 10 francs barrois par an.

13 février. Retenue de François André pour maçon de la ville.

28. Nomination de Sigisbert Cleret, Louis Guesnon et Sébastien Palissot pour estimer les ouvrages faits par le sieur Jennesson à l'église Saint-Sébastien.

5 juin. Délibération pour délivrer à ce dernier 4,000 livres, à charge de parachever l'élévation du portail de cette église.

20 juillet. Interdiction de trois mois prononcée contre un conseiller de ville pour justes sujets de plainte.

8 août. Enregistrement du brevet d'exemption de certaines charges publiques accordé par Léopold à Pierre Noël, ordinaire de sa musique.

7 septembre. La Chambre fixe ses vacances à partir de ce jour jusqu'au 16 novembre, pendant lequel temps elle ne s'assemblera que le samedi de chaque semaine, à deux heures de relevée.

16 novembre. Traité avec la communauté de Vandœuvre au sujet des eaux que la ville a fait ramasser, situées sur le ban dudit lieu.

10 février 1727. Ordre de Léopold pour la réparation des chaussées régnant depuis la porte Saint-Nicolas jusqu'entre les deux villes, et de la porte Saint-Jean à la porte Saint-Georges, et pour la conduite, près de cette dernière, des eaux amassées par la ville, pour y être employées à un lavoir public.

26 mars. Dispense accordée à plusieurs individus qui allaient toutes les semaines dans les Vosges, avec leurs chars et charrettes, acheter du beurre et des fromages pour les bourgeois aisés et les maisons religieuses, de porter une manche jaune sur le bras gauche, comme devaient le faire les revenderesses suivant une récente ordonnance de police.

4 juin. Ordonnance de Léopold au sujet de l'aumône publique, avec établissement d'un bureau des pauvres et d'une maison de Force à Nancy. (Voy. Recueil des ordonnances, t. III, p. 235, et à la table de ce Recueil, au mot Bureau des pauvres.)

25. Délibération pour la mise en adjudication des la-voirs à construire près de la porte Saint-Georges.

30 juillet. Résolution portant qu'il sera payé 18 francs au sieur Raphaël, peintre et doreur, pour peindre et dorer la croix qui doit être mise sur la tour neuve de Saint-Sébastien.

10 janvier 1728. Provision de l'office de maître d'hôtel de la ville pour Simon Barthélemy, dit Fleury, marchand confiseur.

20 mars. Nomination de Simon Monot, organiste à Vézelise, comme organiste à l'église du collège (servant à la paroisse Saint-Sébastien).

Enregistrement des lettres de docteur en médecine de Jean-François Pays.

22 mai. Résolution portant que les joueurs de violon (au nombre de neuf) seront exempts de l'imposition dite des ustensiles, des sous des fontaines, de guet et de garde, à charge de jouer gratis à toutes les processions paroissiales et aux fêtes et cérémonies ordinaires.

26 juin. Enregistrement du décret du conseil d'État, du 31 juillet 1718, permettant à Antoine-Joseph Thomas et à Charles-Roch Bloucatte d'établir une manufacture de draps à Nancy.

7 juillet. Confirmation, pour Joseph Lombard, marchand magasinier, de l'exemption de logement de gens de guerre, accordée, le 25 août 1715, aux sieurs Antoine et Vautrin pour la maison dite le Lion d'or, communément appelée le magasin de Hollande, située en la ville neuve, pour y établir un magasin de marchandises de Hollande.

17. Ordonnance enjoignant à toutes les personnes des deux villes de jeter de l'eau deux fois par jour sur les pavés, pour tempérer les grandes chaleurs, à dix heures du matin et à quatre heures du soir, sous peine de 2 francs d'amende.

12 mars 1729. Exemption de guet, garde et logement de gens de guerre pour Albert Gazin, bourgeois de Nancy, afin de l'encourager à continuer et augmenter la semence, culture et calcination de la soude d'Alicante, et à établir solidement la manufacture de savon.

5 mai. Règlement pour les fonctions de lieutenant général de police.

Les règlements relatifs aux attributions de ce fonctionnaire sont imprimés dans le Recueil des ordonnances. (Voy. la table au mot Lieutenans.)

17 août. Permission à Joseph Gilles, dit Provençal (peintre), de prendre la source qui se trouve détachée au-dessus du jardin du Reclus (pour sa maison du Charmois).

Ce Reclus était anciennement un ermitage, fondé au commencement du xvii^e siècle, et dont le premier ermite fut un nommé Pierre Seguin, de Senlis. (Voy. Lionnois, t. I, p. 576.)

BB. 24 (registre). — 1729-1733.

9 mai 1730. Règlement d'indemnités pour la démolition des petites maisons et boutiques construites le long du mur de l'église des Dames précheresses, pour élargir la rue (des Dames).

18 juin. Ordonnance de Léopold portant suppression des offices de contrôleur des mandements en l'Hôtel-de-ville, et de substitut du procureur-syndic.

18 juillet. Décret portant exemption de logements des gens de guerre, des corvées des ponts et chaussées et d'autres charges personnelles, pour les capitaines de la milice bourgeoise.

29 juillet. Augmentation des gages des sept sergents de ville (portés de 100 à 200 francs barrois) et règlement pour leurs fonctions ; deux d'entre eux resteront, par semaine, en l'antichambre de l'Hôtel-de-ville, depuis sept heures du matin en été et huit en hiver, jusque midi, et

de deux à sept heures du soir, pour faire les commissions qui pourront leur être données par les officiers, et notamment par le lieutenant général de police. Deux resteront alternativement, les jours de marché, sur les places de la ville neuve et de la ville vieille et à la boucherie ; un autre demeurera aux halles pendant les mêmes jours.

12 octobre. Concession à la ville, par le duc François III, d'un terrain de cent onze toises sur l'Esplanade, pour aider à former une place publique pour recevoir les voitures de vin, foin, paille, bois et autres.

C'est l'emplacement occupé par le bâtiment de l'Université et la place Dombasle.

7 décembre. Première délibération pour faire ériger une seconde paroisse à la ville neuve, sous l'invocation de saint Roch.— Envoi d'une députation à l'évêque de Toul (le 14) :

21 février 1731. Enregistrement des lettres de docteur en médecine de Charles-Joseph Devillers.

28 février. Confirmation, par François III, du brevet de peintre ordinaire de S. A. R., obtenu par Claude Jacquard, le 17 septembre 1714, « après, dit-il dans sa requête, avoir demeuré à Rome et y gagné les premiers prix de la peinture, et, étant revenu, par ordre de feu S. A. R. (Léopold), pour travailler aux tableaux des conquêtes de feu le duc Charles V, qui ont été copiés en tapisserie de haute lice, et ceux qu'il aurait fait de même sur d'autres sujets, qui servent à embellir les appartements de la Cour... »

7 mars. Règlement pour les quarteniers :

« En exécution de la déclaration de S. A. R., du 2 septembre dernier, au sujet de la police générale, qui veut que les quarteniers avertissent le lieutenant général de police des désordres qu'ils reconnoîtront dans leurs quartiers, la Chambre a ordonné ce qui suit :

» I. Que chacun quartenier des deux villes et dehors de Nancy se rendront, une fois par semaine, chez le lieutenant général de police, pour lui rendre compte de ce qu'ils auront remarqué dans leur quartier de répréhensible, d'en tenir un mémoire, à la marge duquel ledit lieutenant général de police mettra les réglemens qu'il jugera nécessaires, que lesdits quarteniers seront chargés de faire ponctuellement exécuter, et d'en certifier ledit lieutenant général de police, en lui remettant le mémoire de la semaine suivante.

» II. D'informer et avertir le lieutenant général de police aussitôt que quelqu'un, soit étranger ou du pays, viendra s'établir dans leurs quartiers, afin qu'il puisse se faire représenter les certificats de la bonne conduite, religion, état, profession, extrait de célébration de mariage, s'il échet.

» III. De faire pareillement, au conseiller commissaire de leurs quartiers, une déclaration de tout ce qu'ils auront reconnu, et ce deux fois par semaine, comme aussi dans tous les cas provisoires d'incendie et autres.

» IV. De veiller principalement sur les maisons et personnes suspectes de libertinage.

» V. De visiter, chaque semaine, deux fois, les rues de leurs quartiers ; d'avoir soin que les pavés soient entretenus en bon état, sans embarras et dans la propreté convenable ; d'apporter une liste, au lieutenant général de police, de tous ceux (sans exception) qui n'auront fait balayer après six heures en été, et huit en hyver.

» VI. De visiter de tems en tems les cheminées, âtres et foyers des maisons, et de remarquer ceux qui pourroient menacer d'incendie, comme aussi les greniers dans lesquels ils trouveroient braise, charbon, et autres choses semblables, prohibées par les ordonnances et réglemens.

» VII. De tenir une liste de ceux qu'ils auront trouvés en contravention, qu'ils joindront aux mémoires qu'ils dresseront, chaque semaine, pour le tout être par eux porté au lieutenant général de police.

» VIII. Pour que lesdits quarteniers veillent soigneusement à l'exécution de toutes les ordonnances et réglemens de police, notamment de ladite déclaration du 2 septembre dernier, et afin de faire cesser toutes excuses, éloigner tout prétexte d'ignorance, et engager d'autant plus lesdits quarteniers, en les indemnisant de la perte de leurs tems, et de leurs peines, la Chambre a attribué à chacun des quarteniers des villes et fauxbourgs de Nancy 60 livres par année, outre le tiers des amendes qui seront pronon-

cées par le lieutenant général de police pour les pavés ; pareillement contre les personnes qui auront été, sur leur rapport, convaincues de libertinage ou de l'avoir favorisé, de même que contre les particuliers dont les cheminées, âtres et foyers pourroient menacer incendie ; au moyen de quoi lesdits quarteniers tireront, comme du passé, le vingtième denier des sols de paroisses qu'ils lèvent ; et à peine, en cas de manquement, négligence affectée et inexcusable desdits quarteniers, d'être privés du quart de leurs gages pour la première fois, de moitié pour la seconde, et d'être cassés et congédiés pour la troisième. »

4 avril. Délibération pour la construction d'une fontaine dans la rue qui descend des Minimes (l'impasse des Écoles).

2 mai. Enregistrement du brevet (du 22 juin 1722) de brodeur ordinaire de Léopold, obtenu par François Lamoureux.

9 mai. Délibération pour le nivellement des terrains de l'Esplanade achetés de M. Rouot et du sieur Prud'homme, pour y construire une place publique (l'ancienne place de Grève). « Ayant reconnu, y est-il dit, qu'il était à propos de faire fluer une fontaine dans le milieu, il a été ordonné qu'il serait fait un piédestal à cet effet pour y poser la figure représentant un génie, qui est chez Chassel, sculpteur, appartenant à la ville, avec les pavés et bornes nécessaires. »

25 juillet. Ordonnance pour la construction d'une fontaine à la Carrière.

18 août. Enregistrement du brevet de son imprimeur ordinaire en taille douce, accordé par Léopold à Jean Dorvasy, le 20 février 1728, confirmé par François III le 28 janvier 1731.

28 août. Délibération au sujet du terrain où sont plantés les mûriers de la ville, près de la porte Notre-Dame.

5 septembre. Nomination d'un conseiller à l'effet de traiter avec les Capucins pour l'usage de leur église pour la paroisse Saint-Nicolas.

30 octobre. Acquisition d'un terrain dans l'enceinte de la ville, derrière le Noviciat des Jésuites, pour faire un cimetière à la paroisse Saint-Nicolas.

11-15 novembre. Location de maisons pour loger le curé de cette paroisse, nouvellement érigée, et pour loger les curé et vicaires de Saint-Roch.

On lit, à ce sujet, dans le Livre-Journal de François-Pascal Marcol : « En 1731, l'on a érigé deux nouvelles paroisses dans la ville neuve, l'une sous le titre de Saint-Roch, établie d'abord dans l'église du collège des Jésuites ; l'autre sous le titre de Saint-Nicolas, établie dans l'église des pères Capucins ; et celle de Saint-Sébastien a subsisté dans la nouvelle église construite sous ce titre. On a commencé le service dans cette nouvelle église paroissiale Saint-Sébastien le dimanche avant la Saint-Remy 1732. Les deux nouvelles paroisses de Saint-Roch et de Saint-Sébastien (il veut dire Saint-Nicolas) ont suivy peu après. »

1^{er}-5 décembre. Retenue de J.-B. Mougenot pour organiste à Saint-Sébastien, et de François Aubert pour organiste à Saint-Roch.

15 décembre. Ordonnance pour faire remplir la glacière que la ville a fait construire près de la Vénérie. Une délibération du 10 mai 1732 porte qu'elle sera régie par les deux commis de ville, qui vendront de la glace au public.

9 février 1732. Règlement entre le fabricant et les chatelliers des paroisses Saint-Sébastien, Saint-Roch et Saint-Nicolas. Il n'y avait, pour les trois paroisses, qu'un fabricant, lequel rendait compte à la Chambre des deniers qu'il recevait pour les fabriques. Les chatelliers ou marguilliers faisaient la recette, chacun dans leur paroisse, des deniers reçus par les (quêteurs) « questains » pour les âmes.

19-29 mars. Nomination de chirurgiens stipendiés de la ville pour Charles, fils de Nicolas Petitdidier, et pour Jean Laffitte.

29 avril. Enregistrement de la confirmation des privilèges obtenus, le 23 octobre 1726, par Nicolas Gemelle, teinturier de la manufacture royale de draps établie près de l'hôpital Saint-Charles.

2 juillet. Enregistrement des lettres de docteur en médecine de Marcellin Cupers.

20 décembre. Résolution touchant la nouvelle délimitation des quartiers et le nombre des commissaires pour chacun d'eux : la paroisse Notre-Dame formera le premier

quartier, avec un commissaire ; la paroisse Saint-Epvre, le second quartier (un commissaire, plus un adjoint pour les deux) ; la paroisse Saint-Roch, le troisième (deux commissaires) ; la paroisse Saint-Sébastien, le quatrième (deux commissaires) ; la paroisse Saint-Nicolas, le cinquième (un commissaire). Les quartiers du dehors, c'est-à-dire de Bon-Secours et de Boudonville, demeureront dans leur ancien état et sous l'inspection des mêmes commissaires, lesquels, de même que ceux des deux villes, rendront compte au lieutenant général de police de tout ce qu'ils trouveront, dans leurs quartiers, pouvoir intéresser le bon ordre et la police.

BB. 25 (registre). — 1733-1735.

17 janvier 1733. Délibération touchant la hauteur à donner à la Comédie, au-dessus de la Poissonnerie. — Bail des lavoirs de la porte Saint-Georges.

14 février. Nomination de Jean Gautier (il signe ainsi), natif de Nantes, comme ingénieur et architecte des bâtiments de la ville.

9 mai. Traité avec Claude Moucherel, facteur d'orgues de S. A. R., pour la construction de l'orgue de Saint-Sébastien.

21 juin. Règlement touchant les fonctions des médecins et chirurgiens stipendiés de la ville.

27 juin. Enregistrement du brevet de franchise accordé au maître du carrosse de Nancy à Remiremont.

13 octobre. Délibération au sujet de l'arrivée des troupes françaises à Nancy pour y tenir garnison sur le pied du règne précédent.

• Le 13 octobre 1738, dit François-Pascal Marcol dans son Livre-Journal, les troupes françaises sont entrées à Nancy, ayant M. le comte de Belisle à leur teste, à qui M. le marquis de Custine, gouverneur de Nancy pour S. A. R., est allé faire présenter les clefs sur le pont de la porte Notre-Dame; lesdites clefs portées par le major de la ville. •

7 novembre. Enregistrement du traité fait par le Conseil des finances avec François Michel, dit Dumoulin, et Marie Michel, sa sœur, natifs du Dauphiné, pour avoir soin de la pépinière de mûriers blancs qui sont plantés dans les terrains près de la Venerie.

Par lettres patentes du 20 juin 1724, Léopold avait accordé à Jacques Finiel, l'un de ses secrétaires, un terrain près de la Venerie pour y planter des mûriers blancs, afin de l'aider à l'exécution de l'entreprise qu'il avait faite d'établir des pépinières de mûriers pour élever et nourrir des vers à soie. L'emplacement concédé à Jacques Finiel s'appelait la Grande et la Petite-Meurière, ou simplement la Meurière. Stanislas en fit don, le 21 mars 1740, aux Jésuites du Noviciat, et, en 1784, il fut compris dans les terrains qu'on acheta pour l'établissement de la place de Grève. (Voy., dans l'Annuaire de 1855, mes Notes pour servir à l'histoire de l'industrie séricicole en Lorraine.)

12 décembre. Règlement pour les poissonniers établis dans le bâtiment de la Poissonnerie (imprimé dans Lionnois, t. II, p. 233).

31 décembre. Ordonnance enjoignant aux cabaretiers, aubergistes, etc., de déclarer, tous les soirs, l'arrivée des étrangers à Nancy, les noms, qualité et profession de leurs hôtes, etc.

20 mars. Délibération touchant l'acquisition des cinq maisons appartenant à M. Rouot sur la nouvelle place de Grève (place Dombasle), que S. A. R. a ordonné de prendre pour former un hôpital militaire pour la garnison française. — Enregistrement du brevet d'horloger ordinaire de la cour pour Claude Boislandon.

10 août. Exemptions pour Jean-Baptiste Domer, fabricant de tabacs à Nancy, et pour François Noël, contrôleur de l'établissement des vers à soie et de la plantation des mûriers blancs (15 septembre).

Enregistrement des lettres patentes, du 2 juillet, qui permettent à Jean Bellat, marchand tapissier d'Aubusson, d'établir à Nancy une manufacture de tapisseries de haute et basse lice.

11 mai 1735. Acceptation de la fondation faite par M. Hurault de Moranville, conseiller à la Cour souveraine, pour l'établissement d'un prêtre en la paroisse Saint-Nicolas, et d'un maître d'école pour instruire les pauvres enfants. — 4 juin. Enregistrement du bail passé par Pierre Hugues, fermier des carrosses et messageries de Lorraine et Barrois, au profit de J.-B. Courtois, pour la messagerie de Nancy à Vézelize et de Vézelize à Nancy.

3 août. Délibération touchant la manière dont la Chambre doit assister aux neuvaines à saint Sigisbert : « La Chambre ayant jugé à propos de régler l'ordre et la décence avec lesquels les officiers de l'Hôtel-de-ville assisteroient à l'avenir aux prières qu'elle juge à propos de faire faire dans les occurrences des temps fâcheux en l'église Primatiale, ... a délibéré que lesdits sieurs officiers seront tenus d'y assister en habit de cérémonie le jour de l'ouverture de chaque neuvaine et le jour de la clôture, et que, dans l'intervalle desdits jours, au moins quatre desdits sieurs officiers se chargeront entre eux alternativement de s'y trouver, aussi en habit de cérémonie.

» Que les sergents de ville seront tenus de s'y trouver avec leurs capotes, et les archers avec leurs bandoulières. Que deux desdits sergents de ville seront tenus d'aller, pendant les neuf jours, servir la messe en capotes, et que quatre desdits sergents de ville porteront un flambeau chacun lors de la bénédiction ; lesquels flambeaux seront remis et donnés, à la fin de la neuvaine, à la confrérie de Saint-Sigisbert.

» Que le luminaire sera fourni au grand autel, autour de la châsse, sur les deux petits autels, et deux grands chandeliers, par le cirier de la ville, sur les ordres qu'il en recevra de la Chambre ; lequel luminaire restera à la Primatiale après la fin de la neuvaine.

» Que, conformément à l'ancien usage, les armoiries

de la ville seront posées, savoir : deux sur les deux grands chandeliers et deux sur chacun des deux petits autels, et les fauteuils fournis par la Chambre et placés sur deux lignes, à droite et à gauche, dans le chœur, au-dessus du lutrin. »

BB. 26 (registre). — 1786-1782.

9 janvier 1736. Traité avec Claude Jacquard, peintre, pour le temple et les autres décorations à lui commandées pour les réjouissances au sujet du mariage de S. A. R. (le duc François III avec Marie-Thérèse d'Autriche). — Emprunt de dix mille livres fait par la ville à cette occasion.

11 février. Nomination d'Antoine-Guillaume Dubois comme chirurgien stipendié de la ville.

6 mai. Exemptions pour les fermiers des carrosses publics de Nancy à Dieuze, de Nancy à Remiremont et Plombières, et de Nancy à Mirecourt.

22 août. Enregistrement des lettres de docteur de Dominique-Robert Allié, fils de Claude-François Allié, docteur médecin de S. A. R. et doyen des médecins de Nancy.

17 octobre. Résolution au sujet de l'arrivée du général des Minimes : deux conseillers sont désignés pour aller lui faire compliment, en habits noirs et sans manteau, et lui offrir deux douzaines de bouteilles de vin étranger.

27 octobre. Délibération portant que le prédicateur

nommé par la ville prêchera alternativement, à l'avenir, à Saint-Sébastien et à Saint-Roch.

30 janvier 1737. Retenue pour un des organistes de la ville, dès qu'il y aura une place vacante, du sieur Androux fils, âgé de treize ans un mois, lequel l'aurait emporté au concours, en présence des facteurs et organistes de la ville et des musiciens du Concert. Il lui est alloué, en attendant, une pension de 50 livres.

20 août. Réception de M. le marquis de Custine comme grand bailli de Nancy.

28 septembre. Permission aux charcutiers, dont les étaux avaient été transférés depuis quelques années sur la place de Grève, de se remettre sur la grande place de la ville neuve.

24 octobre. Enregistrement du brevet de premier ingénieur et architecte du roi (Stanislas) pour Jean-Nicolas Jennesson.

7 novembre. Pension de 50 écus accordée à Guillaume Baléas, chirurgien, pour entretenir son fils à Paris afin d'apprendre son art.

13 février 1738. Abandon fait à la ville, par le roi, de la maison connue sous le nom d'ancien hôpital Saint-Jean, à la ville neuve, qui avait servi, pendant la dernière guerre, d'hôpital aux troupes françaises. (C'est dans cette maison que s'établirent plus tard les Frères des écoles chrétiennes.)

26 avril. Nomination du sieur Lalande comme chirurgien stipendié, par le décès du sieur Fissière.

21 juin. Retenue de Christophe Poirel pour organiste à Saint-Sébastien, par le décès de J.-B. Mougenot.

24 janvier 1739. Désignation des conseillers directeurs des paroisses et succursales : le lieutenant général de police directeur général sur toutes les paroisses ; deux directeurs pour chacune des paroisses Saint-Roch et Saint-Sébastien, un pour Notre-Dame, Saint-Epvre, Saint-Nicolas et pour les succursales Saint-Pierre et Saint-Fiacre.

23 juin. Délibération portant que la salle de Comédie (sur l'Esplanade, au-dessus de la Poissonnerie) sera laissée à l'avenir au profit de la ville (c'est-à-dire que celle-ci tirera profit du spectacle ; en 1734, elle avait loué cette salle à un particulier à charge de l'entretenir).

15 décembre. Résolution pour demander à M. le chancelier (de La Galaizière) l'autorisation de disposer de la salle d'Opéra pour un magasin et de vendre le manège près de la porte Saint-Georges.

La salle de l'Opéra, dans la rue de ce nom, avait été commencée en 1707 et achevée en 1709, par les ordres de Léopold, sur les dessins de Bibiane ou Bibiena, de Bologne, qui en conduisit les ouvrages ; Claude Charles et Provençal en avaient peint la voûte. En 1738, Stanislas fit démolir les loges et la face du théâtre, et employer le tout à la salle de Comédie de Lunéville. L'Opéra servit de magasin aux entrepreneurs des vivres, en 1741 ; huit ans après, la ville en fit faire une salle de Comédie, et, plus tard, il fut

transformé en un corps de casernes qu'on appela le quartier Neuf.

Le Manège, qui a laissé aussi son nom à une rue, avait été également établi sous le règne de Léopold pour son Académie des cadets gentilshommes ; il n'était bâti qu'en planches.

Traité avec Nicolas François, dit Bonvivant, pour la construction d'un fossé sur la chaussée conduisant au bac d'Essey, afin de faciliter l'écoulement des eaux de la prairie.

30 juillet 1740. Résolution touchant le déplacement des fontaines de la place de Grève et de la Poissonnerie : La Chambre, ayant considéré que la fontaine qu'elle a fait placer sur la nouvelle place de Grève gênait non seulement la liberté des voitures de toute espèce de denrées qui doivent s'y exposer les jours de marché, mais encore les mouvements que les troupes y exercent journellement, elle a déterminé que l'obélisque qui forme ladite fontaine serait démoli pour être de suite placé sur la Carrière de la ville vieille, dans l'endroit qui serait trouvé le plus convenable pour l'emplacement d'une fontaine publique, et que les eaux de la même fontaine de la place de Grève seraient conduites au-devant du bâtiment de la nouvelle halle ; à l'effet de quoi il serait dressé un poteau avec deux coulants et posé au-devant une grande auge de bois pour procurer à tous les voituriers la commodité de faire abreuver plus facilement leurs chevaux.

Elle a délibéré, en outre, que la fontaine de la Poisson-

nerie serait pareillement démolie et placée dans un endroit plus convenable pour éviter la ruine du grand mur de pignon de la salle de Comédie...

17 février 1741. Délibération pour faire l'acquisition de la maison du Jeu-de-Paume, située à la ville neuve, contiguë à la Kaphouse et aux fours banaux, rue de la porte Saint-Jean. (Voy. Lionnois, t. II, p. 546.)

11 Décembre 1742. Délibération pour demander à l'évêque de Toul la réduction des trois cures de la ville neuve à deux, la première sous le titre de Saint-Sébastien, la seconde sous celui de Saint-Roch et Saint-Nicolas, en en plaçant une troisième au faubourg Saint-Pierre, la dépense des sept églises paroissiales et succursales étant trop grande pour la ville.

9 mars 1743. Traité avec Charles Mansuy, orfèvre, pour la façon d'une lampe, du poids de 72 marcs 2 onces, argent de Paris, sur trois parties de laquelle sera empreint le chardon ; destinée à être offerte par la ville à la Primatiale, le chapitre ayant choisi le corps du magistrat, représenté par le lieutenant général de police, pour tenir une de ses cloches sur les saints fonts de baptême. Cette lampe fut donnée au mois d'avril de l'année suivante.

1^{er} avril. Enregistrement des lettres de retenue d'Antoine Leseure comme imprimeur ordinaire du roi.

6 avril. Permission à Isaac Berr, juif, marchand magasinier, de s'établir dans la maison où résidait autrefois Abraham Goudchaux.

22 mai. Exemptions pour les fermiers des carrosses de Remiremont, Mirecourt, Vézelize, Saint-Mihiel, Saint-Dié et Dieuze.

1^{er} juin. Nomination des sieurs Devillers et Chailly comme médecins stipendiés pour les Trois-Maisons, Boudonville et la renfermerie de Maréville, en remplacement de Paul Marquet, décédé.

La nouvelle construction de la voûte du ruisseau du Pont-Mougeat ayant exigé, dans toutes les rues, des grilles pour l'écoulement des eaux pluviales qui se rendent dans ledit canal, la Chambre a trouvé à propos, pour éviter les inondations qui peuvent survenir par les orages ou autrement, de nommer des bourgeois, demeurant à portée des dites grilles, pour les lever lors des pluies et orages et enlever les pailles, boues et immondices qui pourraient empêcher l'écoulement des eaux. Elle en nomme un pour la paroisse Saint-Sébastien et un pour la paroisse Saint-Roch.

6 juin 1743. Délibération touchant la construction de nouveaux lavoirs près de la porte Saint-Georges.

8 août 1744. Envoi de députés à Lunéville pour demander au roi et au chancelier la permission de faire des réjouissances publiques à l'occasion du passage du roi de France, qui devait arriver le lendemain à Nancy.

Louis XV n'y vint pas alors ; il fut arrêté à Metz par une maladie qui faillit l'emporter et causa les plus vives alarmes à Stanislas : on fit des prières publiques dans toutes les églises, et la santé du

roi s'étant rétabli, on célébra des actions de grâces. • Le 25^e août, dit F.-P. Marcol, dans son Livre-Journal, le roy de Pologne fit chanter un *Te Deum* en l'église Primatiale, en actions de grâces de la guérison du roy, son gendre. S. M. Polonoise y assista, de même que les Cours souveraines et autres corps séculiers et réguliers de la ville de Nancy....

• Le lundi, 21 septembre, M. le Dauphin, qui étoit venu à Metz à l'occasion de la maladie du roy, arriva à Nancy et delà vint à la Malgrange, où il dina avec le roy de Pologne, son grand'père...

• Le 23, Mesdames de France arrivèrent à Lunéville, ayant passé au milieu de Nancy....

• Le 29, arrivée du roy de France à Lunéville, à huit heures du soir, ayant passé par Nancy au galop des chevaux, et les glaces de son carrosse levées ; ce qui fit beaucoup de peine au peuple et ralentit fort les acclamations de joye.

• La reine de France étoit arrivée à Lunéville le 28, ayant marqué beaucoup de bonté au peuple de Nancy, à son passage par cette ville, comme avoient fait M. le Dauphin et Mesdames de France lorsqu'ils y avoient passé. •

Les habitants de Nancy avoient, de leur côté, témoigné leur amour à la fille de Stanislas par d'éclatantes démonstrations de joye, et on avoit composé pour elle la pièce de vers suivante :

Oserons-nous, auguste Reine,
Vous faire entendre ici nos voix,
Et vous offrir tout à la fois
Les vœux de la Lorraine ?

Dans vous nous retrouvons l'image
D'un Roy, que nous adorons tous,
Et qui prépare à votre Époux
Nos cœurs pour héritage.

La bonté fait son caractère,
Son exemple nous sert de loy ;
On le respecte comme Roy,
On l'aime comme un Père.

Des plus beaux noms l'Histoire honore
Et les Trajans et les Titus ;
Par ses bienfaits et ses vertus,
Il les surpasse encore.

Quel charme de voir sa famille
Autour de lui, dans ses États,
Se réunir entre les bras
De son auguste Fille !

Ciel ! avec quelle complaisance
A-t-il embrassé ce Héros !
Qui, par ses glorieux travaux,
Fait l'honneur de la France.

Arbitre de nos destinées,
Veillez sur lui, sur ses enfans ;
Prolongez leurs jours, aux dépens
De nos propres années !

Conservez-nous la digne Reine,
Qui fait aussi notre bonheur ;
Vous comblerez par-là, Seigneur,
Les vœux de la Lorraine.

3 janvier 1745. Retenue de M. de Tervenus, chanoine de la Primatiale, et du P. Wilhelm, jésuite, pour prêcher l'avent et le carême à Saint-Epyvre et à Saint-Sébastien.

25 février 1747. Nomination de Louis Robert comme chirurgien stipendié, par le départ de Nicolas Balléas.

29 mars 1749. Nomination de Gabriel Petitdidier en la même qualité, en remplacement de Nicolas, son père, à cause de son grand âge.

8 juillet. Neuvaine à saint Sigisbert pour avoir un temps propre à la récolte des biens de la terre.

24 janvier. Délibération pour le rétablissement de la fontaine de la place de la ville neuve, « délabrée totalement, et dont il ne reste que quelques fragments totalement ruinés et calcinés ». — Retenue du sieur Poirot, architecte, comme entrepreneur de la ville.

31 janvier. Enregistrement de l'arrêt du Conseil des Finances pour l'établissement d'une nouvelle fonderie de suifs pour les chandeliers, hors de la porte Saint-Nicolas. (Voy. Lionnois, t. I, p. 572.)

La chandelle de Nancy était très-renommée ; on en exportait en France, dans les pays étrangers, et jusqu'en Russie.

13 février. Enregistrement du brevet d'artificier ordinaire du roi pour Gaspard Wathier, marchand à Nancy.

21 février. Retenue du P. Ange (Trouillot), tiercelin, pour prêcher l'avent de 1751 et le carême de 1752 dans la paroisse qui lui sera désignée.

8 avril. Consentement de la Chambre à ce que l'usage de l'église Saint-Pierre, louée par elle, soit commun aux pères Jésuites de la Mission.

17 août 1751. « Ce jourd'huy, M. Drouas de Boussey, successeur de M. Begon, s'étant rendu à Nancy pour y faire ses premières visites du diocèse, quatre conseillers, ayant à leur tête le lieutenant général de police, ont été en députation pour le complimenter, et le lieutenant général lui a dit : « Monseigneur, les grands talens et les vertus sublimes ont toujours des précurseurs qui les annoncent. Votre Grandeur fut à peine désignée à remplir le siège épiscopal de Toul, cette église si célèbre par les grands hommes qui l'ont gouvernée successivement depuis le premier âge du christianisme, que la joye du remplacement fit taire aussitost la douleur que nous ressentions de notre perte. Puissiez-vous donc jouir longtemps, Monseigneur, de cette éminente dignité, pour notre bonheur et votre propre gloire. Ce sont les vœux sincères des habitans de cette capitale, qui se flattent que vous voudrez bien les honorer de votre bienveillance paternelle dans les occasions où la Providence en fera naitre le besoin. »

Monsieur l'évêque a répondu à ce compliment les choses les plus obligantes, à la suite desquelles Monsieur le lieutenant général, au nom de la ville, l'a prié de trouver bon qu'elle lui proposât un diner ; ce qu'il a accepté.

BB. 27 (registre). — 1752-1757.

8 juin 1752. Délibération au sujet de l'annonce d'un spectacle de figures mouvantes en cire.

C'est ce qu'on appelait le Béthléem, qui fut successivement établi dans les rues de la Primatiale, Saint-Julien et des Maréchaux, et a disparu seulement depuis quelques années. (Voy., sur ce petit spectacle, une notice de M. Guérard, insérée dans le Journal de la Société d'Archéologie, avril 1862.)

14 avril 1753. Réception de François-Thimothée Thibault comme lieutenant général de police.

12 mai. Privilège exclusif pour enseigner l'escrime, accordé à Antoine Berrier.

9 juin. Ordonnance pour la construction des pavés, leur uniformité et leur solidité.

8 août. Retenue de Joseph Pierson comme apothicaire au service de la ville, en remplacement du sieur Beaulieu, qui exerçait depuis le 26 août 1723.

15 septembre. Règlement pour les fonctions et les gages des onze commissaires de quartier, des neuf sergents et huit archers de ville, de l'inspecteur de police, de l'inspecteur des tueries et boucheries, du tambour de ville et des six hommes de confiance (du lieutenant général de police).

Enregistrement des lettres (du 21 octobre 1752) de médecins ordinaires du roi pour Charles-Dieudonné Platel et Nicolas Gormand, secrétaire perpétuel du collège royal de médecine de Nancy.

3 décembre. Retenue de Richard Pierrot comme chirurgien stipendié, par le décès de Jean-Nicolas Petitdidier.

12 janvier 1754. Enregistrement de l'arrêt du Conseil

des Finances, du 6 septembre 1753, portant qu'à l'avenir toutes les personnes, à l'exception des nobles et privilégiés, qui voudront s'établir à Nancy, paieront 60 francs pour droit de bourgeoisie ; et de l'arrêt du même Conseil touchant la disposition et la pose des lanternes. La Chambre ordonna, le 6 avril, qu'elles resteraient déposées, pendant l'été, chez les particuliers devant les maisons desquels elles étaient établies.

6 mars. Retenue de Jean, fils de Jean Beaulieu, comme l'un des deux apothicaires stipendiés.

5 avril. Arrêt du Conseil des Finances ordonnant que les façades des maisons sur la Carrière seront reconstruites, quand il en sera besoin, conformément au plan d'élévation joint à la minute de cet arrêt. Celui-ci en rappelle un autre, du 30 décembre 1751, relatif à la construction uniforme des bâtiments de la grande place de la ville neuve (celle du Marché); mais qui ne reçut jamais son exécution.

27 avril. Privilège, pour les manœuvres de la douane, de charger, décharger et conduire les marchandises qui y arrivent pour les marchands de la ville. Cette concession donna lieu, peu après, à une requête des manœuvres de la ville, au nombre de plus de cent, qui se plaignaient de l'extension que ceux de la douane voulaient donner à leur règlement.

10 juillet. Nomination de Claude Mique, dit la Douceur,

architecte du roi de Pologne, comme inspecteur des bâtiments et édifices de la ville.

Enregistrement du brevet de peintre ordinaire du roi obtenu par François de Senémont, le 30 octobre 1753.

30 octobre. Ordonnance additionnelle au règlement du 28 décembre 1737, concernant les carrosses publics et les porteurs de chaises : il est enjoint à ces derniers et aux cochers des carrosses d'avoir des habits de couleur jaune et manches à la matelotte de drap noir. (Le privilège des carrosses de louage et de remises de la ville de Nancy avait été accordé, les 9 juillet 1737 et 12 juillet 1749, à Claude Bertin de Brie.)

8 Décembre. Privilège accordé au sieur Charpentier et à ses associés pour la vente de la marée, avec le tarif des différentes espèces de poisson.

18 janvier 1755. Ordonnance touchant les quêteurs des services pour les âmes dans les paroisses : « Sur ce qui a été représenté par le procureur syndic qu'au défaut de fabriques, l'Hôtel-de-ville est chargé de toutes les dépenses des paroisses, et notamment des services pour les âmes, ce qui lui en occasionne de considérables annuellement ; pour à quoi subvenir, il est d'un usage immémorial de nommer, de la part de la Chambre, des marchands et autres notables bourgeois pour quêter dans les paroisses et églises des deux villes ; commissions qui ont toujours été remplies avec d'autant plus d'exactitude que les deniers desdites

quêtes sont employés à des messes et services pour soulager les âmes du purgatoire ; mais que, depuis quelque temps, il s'est glissé un abus, de la part des personnes préposées pour ces quêtes, de se faire remplacer par des gens d'un état bien inférieur, quelquefois hors d'état d'en rendre un compte fidèle.... » Il est enjoint aux quêteurs de remplir eux-mêmes ces fonctions et de ne se faire remplacer qu'en cas de maladie ou d'absence.

27 août. Résolution touchant la façon de croix d'argent (au nombre de neuf) pour distribuer aux enfants des écoles chrétiennes afin d'exciter leur émulation.

21 février 1756. Arrêt du Conseil des Finances permettant à la ville d'emprunter 150,000 livres pour subvenir aux dépenses extraordinaires qu'elle a faites depuis cinq ans, notamment pour la démolition de l'ancien Hôtel-de-ville.

4 mars. Ordre pour procéder à une nouvelle visite de l'église Saint-Epvre, le bruit ayant couru qu'elle menaçait ruine. Il y est dit qu'elle avait déjà été visitée, le 16 février, par le sieur Mique, lequel avait rédigé un procès-verbal portant qu'il n'y avait aucun danger.

Enregistrement des lettres de médecin ordinaire du roi pour Jean Félix, docteur en médecine, professeur de chimie au collège royal.

18 septembre. Accord entre les directeurs du Concert, ci-devant établi à Nancy, et les officiers municipaux, por-

tant suppression du Concert au profit de la Comédie, cette dernière « étant plus du goût général de la ville ».

9 octobre. Brevet de peintre ordinaire de la ville pour François Senémont : « Nous, conseiller du roi, lieutenant général de police, magistrats et conseillers de l'Hôtel-de-ville de Nancy... étant bien informés de la capacité du sieur François Senémont au fait de la peinture, nous avons nommé... ledit Senémont pour peintre ordinaire de la ville, et, en cette qualité, voir, examiner, visiter et faire rapport gratuitement, toutes fois qu'il en sera requis, de la qualité de tous les tableaux, portraits et autres peintures généralement quelconques qui seront faites pour la ville, comme aussi pour peindre ceux qui pourroient lui être commandés, aux prix convenus auparavant; moyennant quoi ledit sieur Senémont jouira de tous les droits, privilèges et franchises ordinaires, notamment de l'exemption de logement des gens de guerre, de guet et garde, ponts et chaussées et autres débits de ville, à la réserve des sols de paroisse et de l'aumône des pauvres... »

13 novembre. Retenue de médecin stipendié pour le sieur Gérard, en place du sieur Chailly, décédé.

15 Novembre. Enregistrement du brevet (du 17 janvier 1730) de « galonnier et rubantier » ordinaire de l'hôtel du duc François III pour Charles Jahner, résidant auparavant à la cour de S. M. I., avec privilège pour l'établissement d'une manufacture de galons, rubans, crépines d'or et d'argent, etc.

26 novembre. Arrêt du Conseil d'État attribuant aux officiers de l'Hôtel-de-ville toute police et juridiction à l'effet de connaître et décider de l'exécution des conventions et engagements des comédiens des troupes qu'ils pourront avoir à leur compte seulement, sauf l'appel au Conseil, sauf pareillement les actions personnelles de comédiens à autres, qui seront portées en la justice ordinaire.

Enregistrement des brevets d'imprimeurs ordinaires du roi pour Jean-Jacques Hæner, imprimeur de la Société royale (25 avril 1757), et pour Claude Leseure (19 septembre), et des brevets de comédiens ordinaires du roi, obtenus, le 19 décembre, par les sieurs de Nesle, Fleury et leur troupe.

25 février 1758. Résolution touchant la démolition des baraques appuyées aux murailles de la maison des Jésuites du collège, en vertu de l'arrêt du Conseil des Finances, du 24 septembre précédent, ordonnant la démolition des boutiques, baraques et autres petits bâtiments semblables, appuyés aux murs des maisons, édifices et autres, dans les rues et places, pour l'assainissement et embellissement de la ville.

Défense au sieur de Amicis, à sa fille et au sieur Singris d'aller chanter dans les maisons particulières leurs opéras bouffons italiens, à cause du préjudice qu'ils causent à la Comédie.

29 avril. Brevet de graveur ordinaire de la ville pour

Dominique Collin : « Nous conseiller du roi lieutenant général de police, magistrats et conseillers de l'Hôtel-de-ville de Nancy, faisons savoir à tous qu'il appartiendra, qu'ayant réfléchi qu'il convenoit d'attacher à la ville un graveur dont la probité et l'habileté pût répondre à l'attention qu'elle doit avoir de ne recevoir aucun ouvrage de cet art qui ne soit bon et fait dans les règles de l'art ; étant bien informé de la capacité du sieur Dominique Collin au fait de la gravure, nous avons nommé et nommons ledit sieur Collin pour graveur ordinaire de la ville, et, en cette qualité, examiner, visiter et faire rapport gratuitement, toutes fois qu'il en sera requis, de la qualité de toutes les gravures, tant en taille douce qu'en creux, relief et généralement quelconques qui seront faites pour la ville, comme aussi pour graver ce qui pourroit lui être commandé ; moyennant quoi ledit sieur Collin jouira de tous les droits, privilèges et franchises ordinaires... »

7 mai. Concession gratuite de neuf lignes d'eau au sieur Heré pour la maison (le pavillon du côté de la Petite-Carrière) qu'il a nouvellement fait construire sur la Carrière, comme marque de reconnaissance pour la direction de l'Hôtel-de-ville et de la salle de Comédie, qu'il a construits par les ordres de S. M.

17 juin. Permission à Charles-Antoine de Tonnoy, chevalier, pensionnaire de l'empereur, de distribuer une liqueur appelée esprit de vie.

12 Juillet. Accord avec les Cordeliers pour l'usage que la ville fait de leur église par suite de l'interdiction de Saint-Epvre.

15 novembre. Retenue de Léopold Roxin comme peintre ordinaire de la ville.

26 janvier 1760. Enregistrement du privilège accordé (le 21) par Stanislas, pour vingt années, aux sieurs Pallissot et David, résidant à Paris, de faire venir, vendre et débiter dans ses États toutes gazettes, papiers publics et relations qui s'impriment ou s'imprimeront dans les pays étrangers. La Chambre agréée, pour tenir leur bureau à Nancy, Pierre-Henri Masson, cafetier du roi et marchand confiseur.

29 février. Enregistrement du brevet de lieutenant général de police pour Nicolas Durival.

17 juin. Permission aux sieurs Jean Félix et François Vasseur de travailler de leur profession de doreurs, argentiers et ciseleurs.

21 janvier 1761. Établissement d'un nouveau marché aux blés, le mardi de chaque semaine.

27 février 1762. Retenue de Henri Thomas pour imprimeur de l'Hôtel-de-ville.

10 mai. Accord avec les curés de Nancy pour la distribution aux pauvres des 800 livres de la fondation faite par le roi de Pologne, le 30 juin 1761 : il est convenu que moitié sera distribuée par les magistrats et moitié par les curés.

4 avril. Suppression des places d'inspecteur de police et d'inspecteur des boucheries, les commissaires de police et les jurés du corps des bouchers étant, par état, chargés de droit de ces fonctions.

28 avril. Consentement de la Chambre à l'érection en cure de la succursale Saint-Pierre et Saint-Stanislas, à cause de l'augmentation de la population, et au paiement de la portion congrue du curé.

29 janvier 1763. Location à Dominique Bontoux, marchand libraire, reçu à la bourgeoisie de Nancy le 24 novembre précédent, de l'emplacement de partie du vestibule de l'Hôtel-de-ville où, par permission, il a fait construire sa boutique, prenant entrée sur la rue des Jacobins (des Dominicains).

5 mars. Permission aux perruquiers d'avoir un bureau d'adresse pour les garçons perruquiers qui arrivent à Nancy.

16 mars. Traité avec Remy Deranton pour l'entretien des horloges de la ville.

16 avril. Délibération sur l'usage à donner à divers bâtiments de la ville : Le quartier des Suisses (rue Saint-Michel), qui tombe en ruines, sera évacué, et les matériaux vendus au profit de la ville. L'Hôtel-de-ville convertira à l'usage du Bureau de l'aumône publique une maison qui lui appartient derrière le presbytère de la paroisse Saint-Sébastien, et, en échange, les directeurs donneront ce

qu'ils occupent au quartier Saint-Nicolas, pour en agrandir les casernes. Le quartier Neuf (rue de l'Opéra) sera augmenté, et notamment d'un pavillon d'officiers. Les écriteaux du nom de chaque rue seront renouvelés partout où il conviendra, et en plus gros caractères, et les maisons numérotées par paroisse.

27 juin. Ordonnance de Stanislas pour la translation de la Bibliothèque publique de la salle des Cerfs à l'Hôtel-de-ville. (Voy. Lionnois, t. II, p. 225-229.)

Août. Requête des officiers municipaux à l'évêque de Toul au sujet des cimetières : « Le cimetière commun des paroisses Saint-Roch et Saint-Sébastien s'étant trouvé insuffisant pour recevoir le nombre de corps de deux paroisses aussi considérables, et surtout ceux qui sortoient de l'hôpital Saint-Charles, la ville fit acquisition d'un terrain voisin, avec lequel on agrandit ce cimetière, et on en fit construire un plus considérable au dehors de la porte Saint-Jean pour les hôpitaux ; on y a fait un petit retranchement particulier pour les suppliciés qui auroient sépulture, et à l'entrée, du côté de la chaussée, une chapelle propre pour y déposer les corps et faire les prières ordinaires avant l'inhumation. Ce cimetière n'a point encore été pratiqué, et la nécessité de s'en servir devient de jour en jour plus pressante...

» Le cimetière Saint-Roch et Saint-Sébastien seroit alors suffisant, en détruisant l'ossuaire qui en occupe une

partie... L'hôpital Saint-Julien... a un petit cimetière particulier dans sa clôture... »

Suit l'ordonnance de l'évêque, du 27 août, prescrivant que l'inhumation des morts des hôpitaux Saint-Charles et Saint-Julien et de l'hôpital militaire, se fera dans le nouveau cimetière hors de la porte Saint-Jean, après qu'il en aura fait la bénédiction.

25 octobre. Arrêt du Conseil des Finances pour la construction des casernes au dehors de la porte Sainte-Catherine. (Voy. Lionnois, t. II, p. 188.)

27 avril 1764. Permission donnée par la Chambre à M. Mengin, lieutenant général du Bailliage, de faire bâtir contre le mur de sa maison, depuis la rue des Ponts jusqu'à celle des Quatre-Églises, de petites maisons en briques véritables ou feintes, en laissant subsister le corps-de-garde tel qu'il est.

Telle est l'origine des constructions qui forment une des faces de la place, autrefois promenade, qui a tiré son nom du voisinage de la maison de M. Mengin.

9 mai. Ordonnance de la Chambre pour la suppression des feux de joie dans les rues et places à cause des dangers d'incendie. Les jours de réjouissances, les bourgeois illumineront leurs croisées au son du beffroi, auquel répondront toutes les autres cloches.

21 juillet. Ordonnance portant que le marché aux bestiaux, excepté pour les agneaux, chevreaux et cochons de

lait, se tiendra hors de la porte Saint-Nicolas, les mardis, jeudis et samedis.

1^{er} août. Arrivée de M. le comte de Stainville, commandant général en Lorraine.

29 juillet 1765. Délibération au sujet du don de 50,000 livres fait à la ville, le mois précédent, par Stanislas, pour l'avancement des casernes.

Enregistrement de l'arrêt du Conseil des Finances, du 22 juin 1764, portant continuation des privilèges de la manufacture de draps et étoffes de laine établie, en 1718, près du moulin et de la fontaine Saint-Thiébaud.

1^{er} mars 1766. Lettres patentes de Louis XV portant nomination d'André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, gouverneur de la Lorraine, comme bailli de Nancy et bailli d'épée au Bailliage royal de cette ville.

26 mai. Service solennel pour le roi Stanislas. — Description du mausolée fait (dans l'église Saint-Roch) par Jean-Joseph Sontgen, de Coesfeld en Westphalie.

7 mars 1767. Résolution de la Chambre au sujet des changements suivants à faire à la livrée de la ville, sous le bon plaisir de M^{sr} l'intendant : « L'habit, la veste, la culotte, les bas et la doublure de l'habit de couleur gris bleu, colet et paremens rouges ; la doublure de la veste blanche, boutons blancs argentés, galons d'argent à l'ordinaire, avec la différence d'usage entre les sergens et

archers de ville, bandoulière rouge telle qu'elle est aujourd'hui ».

24 mars. Retenue, pour organiste à Saint-Sébastien, par la retraite du sieur Poirel, de Nicolas Guilbaut, qui avait touché l'orgue en la chapelle du roi de Pologne pendant huit années.

23 juin. Résolution touchant l'envoi d'une députation de quatre conseillers, en habits de cérémonie, à l'hôtel de M. de Cœur-de-Roi, premier président de la Cour souveraine, pour lui présenter les vins de la ville, savoir : six bouteilles de Pacaret, autant de Malaga, de Xérès, de Camperdrix et des Canaries ; lesdites trente bouteilles contenues en deux paniers d'osier garnis de fin nappage et portés par quatre sergents de ville couverts de leurs casaques.

BB. 28 (registre). — 1767-1772.

27 juillet 1768. Nomination de François Guillaumet, de Vignot, fontainier, qui avait travaillé pour le feu roi, comme garde et conducteur de la machine hydraulique construite au bord de la Meurthe pour amener l'eau à la ville et en fournir le grand canal du quartier Royal (Sainte-Catherine).

30 mars. Lettres patentes du roi ordonnant que les appels des jugements et ordonnances de l'Hôtel-de-ville de Nancy seront portés, à l'avenir, à la Cour souveraine.

25 juillet. Délibération au sujet de la retraite de M. Durival : « La Chambre, après avoir donné de justes regrets à la retraite de M. Durival, lieutenant général de police, qui, pendant environ neuf années qu'il a été à la tête du Corps municipal, n'a cessé de travailler avec un zèle infatigable au soutien des intérêts de cette ville, et de prêter l'attention la plus scrupuleuse à l'administration de ses revenus, autant que les circonstances ont pu le permettre; considérant le bien qu'il a fait à la ville, le regret de nos concitoyens et même le sacrifice d'une partie de sa fortune dans l'exercice de son emploi, uniquement occupé, depuis plus de trente ans, à procurer à la province, par ses recherches et ses lumières, toutes les connoissances dont peut être capable un vrai patriote ;

» Les officiers municipaux ont unanimement arrêté de supplier M^{sr} l'intendant de leur permettre d'offrir à M. Durival une somme annuelle de mille livres de France, comme une foible reconnoissance de ses travaux dans les fonctions pénibles d'un office qu'il a rempli avec autant de distinction que de désintéressement ».

Suit l'approbation de M. de La Galaizière, à qui les officiers municipaux écrivirent encore, le 19 novembre, à l'effet d'obtenir, en faveur de M. Durival, des lettres de vétérance, pour continuer à jouir des privilèges attachés à l'office de lieutenant général, et avoir voix, rang et séance dans les assemblées de l'Hôtel-de-ville.

Ces manifestations , si honorables , s'adressent à l'auteur de la Description de la Lorraine et du Barrois, ouvrage rempli de renseignements aussi exacts que curieux. Le 18 janvier 1769, il fut délivré à Durival des lettres patentes de lieutenant général de police honoraire.

4 octobre. Nomination de Louis-Joseph Viot comme lieutenant général de police.

23 novembre. Amende de mille francs prononcée contre Élophe Marquard, cafetier à l'enseigne du café de Strasbourg, pour avoir tenu des assemblées où l'on joue des jeux de hasard. — Nomination de Barthélemy Maxant à l'office d'inspecteur de police , qui n'avait pas été rempli depuis plusieurs années.

13 décembre. Ordonnance prescrivant d'illuminer le lendemain, pour l'arrivée du roi de Damas.

20 mai 1769. Délibération pour soutenir le spectacle : la Chambre se rendra caution de l'emprunt, qui sera fait par les actionnaires, des sommes nécessaires pour suppléer aux recettes. (L'année précédente, la ville avait souscrit pour deux actions, de 1,200 livres chacune, afin de seconder la société d'actionnaires qui s'était formée sous la protection de M. de Stainville et « de ce qu'il y avait de plus important dans la magistrature et la noblesse ». M. de La Galaizière s'était intéressé lui-même au succès de cette entreprise.)

10 juin. Augmentation de deux tombereaux à la ville vieille pour l'enlèvement des boues (ce qui en porta le nombre à cinq).

1^{er} juillet. Nomination de chirurgiens stipendiés en la paroisse Saint-Epvre et en celle de Notre-Dame pour Charles-Joseph Devillers et Nicolas Guillemain, présentés par le collège royal.

12 août. Délibération pour fermer de murs tout le terrain appartenant à la ville hors de la porte Saint-Jean, dont une partie est déjà en nature de cimetière, afin d'en servir aux paroisses Saint-Roch et Saint-Sébastien, et pour prendre le jardin cédé au chantre de Saint-Pierre et le joindre au cimetière actuel de ladite paroisse pour lui servir et à celle de Saint-Nicolas ; cette délibération prise ensuite d'une ordonnance de l'évêque de Toul, du 6 de ce mois, interdisant les cimetières dans l'intérieur de la ville.

14 octobre. Délibération au sujet de la construction d'un manège pour l'exercice des chevaux des troupes, sur l'emplacement du cimetière des paroisses Saint-Roch et Saint-Sébastien (derrière le quartier Saint-Jean), dont l'interdit est prononcé par l'évêque de Toul.

2 décembre. Permission de clore les halles, hors de la porte Saint-Nicolas, où se tiendra le marché aux porcs.

9 janvier 1770. Délibération pour vendre aux religieuses de la Visitation le bâtiment contigu à leur couvent (aujourd'hui dans les dépendances du lycée, rue de la Visitation), servant de magasin à fourrages pour les troupes.

10 février. Résolution touchant la formation d'une masse

annuelle de 600 livres pour être distribuée, par forme de gratification, entre les commissaires de police les plus exacts à remplir leurs fonctions.

17 février. Nomination de Jean Frédérick comme organiste à Saint-Sébastien, par le décès du sieur Guilbaut.

31 mars. Nomination d'un inspecteur de la boulangerie.

7 avril. Réponse à la demande de la communauté des juifs de Lorraine tendant à obtenir l'exemption du logement des gens de guerre : « La Chambre de ville et police de Nancy, assemblée en la manière ordinaire, qui a pris communication de la requête présentée à M^{sr} l'intendant par les syndics de la communauté des juifs de Lorraine, aux fins qu'ils soient affranchis du logement militaire ; à elle renvoyée pour en délibérer, a l'honneur d'observer qu'aucune loi en Lorraine ne dispense les juifs de cette charge ; l'arrêt du Conseil d'État, du 28 juillet 1733, les exempte seulement de contribution à la subvention, avec les habitans des communautés où ils résident, au moyen d'une imposition qu'ils lèvent sur eux ; mais ils sont restés assujettis aux autres obligations dont les sujets du roy sont tenus ; tolérés en Lorraine, pourquoi ne partageroient-ils pas les charges de ceux qui y résident ? Si, en Alsace, ils ne supportent pas les logemens militaires, la raison en est qu'ils sont abonnés avec les communautés de leurs domiciles. Cet abonnement établit qu'ils y sont soumis, puisque ce n'est qu'à sa considération qu'ils en ont la franchise ;

qu'ils prennent le même parti à Nancy, ils y auront le même traitement. Quelque respectables que soient les décisions rendues en leur faveur par M^{sr} le chancelier, elles ne sont plus applicables ; l'ordonnance du 1^{er} mars 1768 révoque toutes les décisions antérieures. D'ailleurs, la lettre de M. le chancelier, du 6 novembre 1745, n'accorde aux juifs l'exemption du logement des gens de guerre que pour les maisons qu'ils habitent, et plusieurs de ceux de Nancy prennent des locataires ; les parties qu'ils louent sont-elles aussi exemptes, tandis que, dans ce cas, les ecclésiastiques et les nobles perdent leurs privilèges ?

» Enfin, M^{sr} l'intendant a prononcé en connaissance de cause, par sa décision du 30 décembre dernier, que rien ne peut dispenser les juifs de contribution à la fourniture du logement des gens de guerre, suivant leurs forces et facultés ; ils ne peuvent donc être écoutés. »

Suit la décision de M. de La Galaizière, du 28 avril, portant : « Nous déclarons les supplians mal fondés dans leur demande, de laquelle nous les avons déboutés et déboutons. »

21 avril. Délibération au sujet de l'arrivée prochaine de M^{me} la Dauphine : il est décidé qu'il lui sera offert deux paniers remplis, l'un de dix-huit bouteilles de vin, l'autre de boîtes de dragées, et qu'il y aura des illuminations depuis la porte Saint-Nicolas jusqu'à la place Royale.

L'infortunée Marie-Antoinette, car c'était elle qui faisait son en-

trée en France, arriva à Nancy, le 11 mai, venant de Strasbourg. Des poésies de tout genre furent composées à cette occasion. M. Feuillet, avocat au Parlement, fit une ode, une cantate et d'autres vers, et le sieur Delarivière, commissaire de police, une « chanson lorraine », dont voici quelques couplets :

Sur l'Air : *A la façon de Barbari, mon ami.*

J'allons recevoir, se dit-on,
Bentôt dans la Lorraine,
De nos Princes le Rejeton,
Que de Saulx nous amène :
Ma foi, j'nous en réjouissons, la faridondaine, la faridondon ;
J'enverrons tretous nos soucis, biribi,
Dans le fin fond de Barbari, mon ami.

—
Sur l'Air : *De tous les Capucins du monde.*

Bonjour, Madame la Dauphine,
Nous voyons bien, à votre mine,
Que vous ferez tout le bonheur
D'un Prince que la France adore,
Ah ! si vous possédez son cœur,
Vous avez les nôtres encore.

—
Sur l'Air : *A la façon de Barbari, mon ami.*

Puisque j'vous tenons à Nancy,
Pour vous avoir not' ben-aise,
J'disons, Madam', restez ici
Jusqu'à ce que vienn' les fraises ;
Le tems, morbleu, n'est pas si long, la faridondaine, la faridondon,

Ce sera dans un mois d'ici, biribi,
Que je la laisserons parti, mon ami.

—
On vante partout la douceur
De l'aimable PRINCESSE ;
Témoignons-lui avec ardeur
Toute not' allégresse ;
Eil' nous aimera, j' l'aimerons, la faridondaine, la faridondon ;
Encor un coup tous nos soucis, biribi ;
S'en iront droit en Barbari, mon ami.

—
Lorrains, pour faire not' devoir,
Que rien ne nous retienne ;
Employons tretout not' savoir,
J'en écrirons à Vienne ;
Pour nous avoir fait un tel don, la faridondaine, la faridondon,
Madam' la REINE, grand-merci, biribi,
Je serons toujours vos amis, très-soumis.

8 août. Abandon fait par la ville d'une partie de la place de Grève pour y construire le bâtiment (l'Université) destiné aux écoles de droit et de médecine.

6 juillet 1771. Retenue de Jacques Courbe comme serurier de la ville, par le décès de Jean Lamour.

BB. 29 (registre). — 1772-1776.

29 avril 1772. Provision de l'office de conseiller du roi, maire royal de Nancy, créé par l'édit du mois d'oc-

tobre 1771, pour Charles-Maurice Boutier, ancien conseiller au Parlement de Metz.

21 novembre. Nomination du sieur Varinot comme avocat de la ville et du sieur Crolbois comme agent de la ville à Paris.

13 janvier 1773. Retenue du sieur Huel, de Nancy, comme organiste à Saint-Roch, en remplacement de l'abbé Drappier, nommé à Saint-Sébastien.

2 mars. Arrêt du Conseil qui charge la ville du logement du premier président ; ce logement sera disposé dans les bâtiments dépendant du Palais-de-Justice, y compris les emplacements qui servaient tant aux bureaux du vingtième qu'au Trésor des Chartes. Un autre arrêt, du 29 mars, mit à la charge de la ville l'entretien du Palais-de-Justice.

5 juin. Nomination du sieur Bruant comme chirurgien stipendié, par le décès de Richard Pierrot.

24 juillet. « La Chambre, désirant conserver les jours et la santé d'un bon citoyen et d'un célèbre artiste, a arrêté, sous le bon plaisir de M^{re} l'intendant, d'envoyer à M. Girardet la somme de 25 louis pour lui faciliter les moyens de prendre les eaux de Bourbonne. »

Délibération pour la construction d'un logement au guetteur dans une des tours de l'église Saint-Sébastien, celui qu'il occupait au-dessus de la sacristie n'étant pas à une hauteur suffisante pour lui permettre d'apercevoir aisément les incendies.

16 août. Sur le désir de M^{sr} l'intendant, que le beffroi soit établi sur l'Hôtel-de-ville, préférablement à tout autre lieu, la Chambre ordonne que, sur le derrière de l'Hôtel-de-ville, au-dessous du toit, il sera construit un logement pour le guetteur et une tour en bois dans laquelle sera mise la cloche servant de beffroi.

Janvier 1774. Permission donnée par le roi à Alexandre Aaron, juif, de s'établir à Nancy pour suivre le commerce qu'il y a formé.

19 février. Nomination de J.-B. Laffitte comme chirurgien stipendié de la ville, en remplacement de Jean Laffitte, son père, démissionnaire.

10 mai. Réponse de la Chambre à M. le duc d'Aiguillon au sujet de l'envoi fait par lui de la lettre de Louis XVI annonçant la mort de Louis XV : « Monseigneur, nous avons reçu la lettre que Sa Majesté a daigné nous écrire à l'occasion de la perte que la France vient de faire. Les regrets de tous nos concitoyens égalent le respect et l'amour dont ils étoient pénétrés pour le meilleur des maîtres. Les peuples de cette ville se sont toujours distingués par leur extrême attachement pour leur souverain ; nous vous supplions, Monseigneur, de déposer ces sentiments au pied du trône et de nous obtenir la continuation des bontés que Sa Majesté a bien voulu nous promettre par la lettre dont elle nous a honorés. »

19 mai. Abandon fait à la ville par le roi de la partie

restante du bastion de la Michotte (sur la place de Grève actuelle) pour l'établissement d'un marché au foin, à la paille et autres denrées, actuellement répandu dans les rues, faute d'une place.

9 juillet. Retenue d'Élisabeth François pour brodeuse et chasublière de la ville.

Enregistrement des lettres patentes du roi relatives à l'établissement d'un hôpital général pour les enfants trouvés (dans le bâtiment de la Vénérie).

24 septembre. Délibération au sujet des changements à faire à la Comédie pour empêcher la communication du public avec les acteurs et actrices.

24 décembre. Exemption de l'impôt des ponts et chaussées pour le sieur Levasseur, secrétaire des conférences des avocats ¹.

19 décembre. Arrêt du Conseil d'État confirmant la vente faite par la ville du terrain servant ci-devant de gayoir pour les chevaux, près de la Boucherie (ville neuve).

4 février 1775. Délibération touchant la construction de greniers à l'Arsenal pour y loger les approvisionnements nécessaires à la garnison et aux troupes répandues dans la province.

18 mars. État des lanternes et reverbères appartenant à la ville et qui ont été confiés à Tourtille-Sangrain, leur

¹ Voy., au sujet de ces conférences, la déclaration de Léopold, du 15 décembre 1728, imprimée dans le Recueil des Ordonnances, t. III, p. 320.

entrepreneur, à charge de les représenter à la fin de son bail (il y en avait en tout 355, de différentes formes).

1^{er} avril. Réponse à la demande faite par quelques marchands de tenir la foire Saint-Georges sur la place Mengin (elle s'était tenue les deux années précédentes sur la Carrière). Il y est dit qu'en continuant à tenir la foire sur la Carrière, on expose cette place, la plus belle de la ville, et dont elle est, pour ainsi dire, la seule promenade, à des dégradations considérables, soit aux caisses de verdure qui en font l'ornement, soit même au plain-pied.

1^{er} juin. « Cejourd'hui, S. A. S. M^{gr} le prince de Condé étant passé en cette ville à son retour des États de Dijon, a été complimentée par le Corps municipal, qui a eu l'honneur de lui offrir les vins de la ville ; à quoi S. A. S. a donné des témoignages de sensibilité. »

1^{er} juillet. Résolution touchant la construction de baraques, derrière les écuries de l'hôtel des Halles, pour les marchands fraisiers, lesquels se tenaient au-devant de la Poissonnerie, où, pendant les grandes chaleurs, ils infectaient ce quartier, l'un des plus peuplés de la ville.

12 août. Résolution pour s'abstenir du repas de la Saint-Roch, à cause de la suspension que l'on vient de faire, en vertu de l'arrêt du Conseil, du 5 juin, de la ferme des 2 francs par resal, l'un des principaux octrois de la ville.

Le repas dit de la Saint-Roch avait lieu, chaque année, lorsque l'on célébrait à Bon-Secours le service fondé par la ville.

2 décembre. Délibération pour vendre l'emplacement de l'ancien cimetière de la paroisse Notre-Dame, abandonné depuis six ans par suite de l'établissement qui a été fait, au faubourg des Trois-Maisons, d'un autre terrain pour servir aux inhumations.

Ce cimetière, commun aux deux paroisses Notre-Dame et Saint-Epvre, occupait la majeure partie de la rue des Morts, à laquelle il a donné son nom, et des terrains qui y aboutissent. Il y avait, en outre, dans la ville vieille, le cimetière Saint-Georges, sur la Petite-Carrière, où il subsista jusqu'en 1742, et celui dit du Terreau, près de l'Arsenal. (Voy. Llonnois, t. I, p. 265.)

29 janvier 1776. Distribution de bois aux pauvres des différentes paroisses, attendu l'extrême rigueur et la continuité du froid.

24 février. Nomination de Nicolas Thomas comme chirurgien stipendié, par le décès du sieur Barry, sur la présentation faite aux officiers municipaux par le collège royal de médecine.

25 mai. Retenue de la demoiselle Michel comme organiste à Notre-Dame, par la maladie du sieur Évrard.

BB. 30 (registre). — 1776-1780.

28 janvier 1778. Brevet d'inspecteur-adjoint des bâtiments et fontaines pour Louis-Joseph Mique, fils, avec la survivance à Claude Mique, son père.

25 avril. Retenue de Jean-Pierre Adler, de Nancy, comme organiste à Saint-Roch, en remplacement de la demoiselle Anne Huel, placée dans une autre ville.

28 novembre. Nomination du sieur Simonin comme adjoint au sieur Robert, chirurgien stipendié.

1779. Mémoire de la ville au sujet des embellissements ordonnés par l'arrêt du Conseil, du 12 juin 1768.

« Le roi, est-il dit, dans cet arrêt, a reconnu qu'il a été établi dans la ville de Nancy une Pépinière royale qui sert en même temps de promenade publique ; que ses remparts ont été démolis en partie pour être convertis en boulevards ; qu'il a été établi une nouvelle communication entre les deux parties de cette ville ; qu'on y a fait élever plusieurs édifices et construit différents ouvrages pour son embellissement... ; considérant que la population a reçu, depuis quelques années, des accroissements considérables... ; en conséquence, S. M. ordonne ce qui suit : Il sera construit un nouveau mur d'enceinte au couchant de la ville vieille, à commencer du bâtiment de la Venerie jusque près de l'angle de la contrescarpe de la Citadelle... Le terrain compris entre le rempart actuel de la ville vieille et ledit mur d'enceinte, sera aplani et nivelé ; à l'effet de quoi le bastion de Salm (à peu près à l'extrémité de la rue Saint-Michel) et celui de Danemark (en face de la rue du Haut-Bourgeois) seront détruits et les fossés comblés, pour être ensuite le terrain acensé aux particuliers qui voudront se charger d'y faire construire des bâtiments (c'est sur ce terrain qu'ont été établis portion de la place de Grève et le cours Léopold)... Il sera ouvert une porte dans ledit mur d'enceinte (c'est la porte Neuve, qui n'a été construite qu'en 1785)..., et il sera construit un embranchement de chaussée, à la sortie de ladite porte, pour joindre à celle qui commence à la porte Notre-Dame et qui conduit à Pont-à-Mousson en traversant le faubourg des Trois-Maisons. La porte Saint-Georges et le mur d'enceinte de la ville neuve seront reculés et alignés à la porte Sainte-Catherine ; à l'effet de quoi, la rue Saint-

Georges sera prolongée jusqu'à la porte du même nom. Il sera construit, sur le terrain dont la ville sera agrandie, une place (celle de Saint-Georges), sous le nom de place de Louis XVI... Les allées de la Pépinière seront prolongées jusqu'à la rivière... » Les autres dispositions concernent l'élargissement de la levée Sainte-Catherine, la construction d'un pont à son extrémité; l'élargissement des rues de la Monnaie et Saint-Michel, de l'entrée de la place des Dames et du passage entre cette place et celle de Saint-Epvre, etc. ¹.

Les officiers municipaux, dans leur mémoire, combattent ces projets d'agrandissement et d'embellissement : il n'y a pas à Nancy, disent-ils, moitié de peuple qu'il devrait y en avoir (la population était alors d'environ 25,000 âmes), et, en remarquant les maisons, seulement à l'extérieur, on en trouve toujours un tiers au moins à vendre ou à louer, parce qu'elles sont vides pour la plupart; en 1740, la ville n'avait pas les deux tiers d'étendue qu'elle a aujourd'hui; etc. ².

¹ Le 19 juin 1784, le Conseil d'État rendit encore un arrêt relatif à l'agrandissement et à l'embellissement de Nancy; il est imprimé dans le Recueil des ordonnances, t. XV, p. 504.

Le 6 mars 1779, il en avait rendu un portant établissement d'une petite poste dans les villes et faubourgs, villages de la banlieue et environs de Nancy, à l'instar de celle de Paris.

² Le Mémoire, dont je ne puis donner qu'une analyse très-succincte, fait parfaitement connaître l'état de Nancy à cette époque. Durival, dont le livre (Description de la Lorraine et du Barrois) avait paru l'année précédente, donne aussi des renseignements très-utiles à consulter, et auxquels il faut ajouter ces quelques lignes, comme perdues dans son premier volume (p. 364) : « Quant aux frivolités de la capitale, elles nous arrivent aussi vite que la poste peut aller, et ne manquent pas de mains habiles. Il y a trente

5 mars. Abandon fait par les directeurs du nouveau Concert, établi en 1774, de divers instruments de musique, à titre d'hypothèque, au profit de la ville, pour une somme payée par elle à leur acquit, notamment à Claudot, pour la peinture de la salle (la ville était déjà propriétaire des meubles de l'ancien Concert).

12 juin. Résolution par laquelle la ville se charge des indemnités à payer pour les fruits perçus dans les jardins construits sur le fossé qu'il faudra remplir pour établir une communication entre les deux villes par la rue Saint-Dizier à celle des Dames prêcheresses (c'est-à-dire depuis la rue Stanislas actuelle jusqu'à la rue Lafayette).

15 janvier 1780. Cession au sieur Joseph-Alexandre Arnauld de Praneuf d'un terrain entre le chemin de la Garenne et la chaussée de Pont-Saint-Vincent, en échange d'un terrain de pareille contenance (où il y avait une houblonnière) à prendre à l'endroit où l'on a construit la nouvelle place de Grève.

M. de Praneuf, officier au régiment de Schomberg-Dragons, jouissait du privilège exclusif de la faciende de la bière, en vertu de la cession que lui avait faite de ses droits le sieur François Hoffman, son beau-père. Ce dernier avait obtenu, en 1767, l'aban-

ans, on ne comptoit à Nancy que deux marchandes de *modes*, encore travailloient-elles pour Lunéville. Les dames alors se coëffoient elles-mêmes et n'en étoient pas moins belles. A présent, il faut des coëffuses et, qui pis est, des coëffeurs aux bourgeois. Si on jugeoit de l'opulence par le luxe, on feroit de grandes erreurs. »

don du terrain et des bâtiments de l'ancien hôpital militaire, sur l'ancienne place de Grève, pour y établir sa brasserie, « l'une des plus grandes et des plus commodes de France », et qui faisait face à l'Université. L'hôpital fut transféré à l'endroit qu'occupait précédemment la brasserie du sieur Hoffman, près du moulin Saint-Thiébaud. (Voy. Lionnois, t. II, p. 211-214.)

22 janvier. Retenue de Françoise Michelot comme organiste à Saint-Epvre, par le décès du sieur Marchal. — Achat, pour la paroisse Saint-Nicolas, d'un petit buffet d'orgues que le sieur Lefebvre, de Bouquenom, avait fait comme chef-d'œuvre. Alexis Aubert fut nommé organiste de cette paroisse le 23 décembre suivant.

BB. 31 (registre). — 1780-1785.

23 septembre 1780. Offre faite par les officiers municipaux d'une contribution annuelle de 10,000 livres, pendant cinq années, afin de s'associer aux efforts de M. de Stainville, commandant en Lorraine, pour l'embellissement de Nancy.

Parmi ces embellissements, il faut citer la construction (1788) de la porte Neuve, dite d'abord porte Saint-Louis, et qu'on voulait nommer de Stainville pour perpétuer le souvenir de la reconnaissance des Lorrains envers le maréchal; mais celui-ci refusa qu'on lui rendit cet honneur, et on se contenta de placer sur la porte une inscription rappelant l'année de la naissance du Dauphin et de la paix faite par Louis XVI avec les États-Unis.

30 décembre. Délibération touchant l'achat de huit habits uniformes pour les sergents de patrouille. — Requête

des officiers municipaux à M. de La Porte, intendant, pour obtenir que le nombre des sergents de ville reste maintenu à huit.

20 janvier 1781. Requête par laquelle ils demandent que le beffroi soit établi dans une des tours de l'église Saint-Sébastien, celui qui était à l'Hôtel-de-ville ayant été démoli.

31 mars. Requête au sujet du refus fait par les propriétaires des maisons bâties sur la place Royale et sur les trottoirs, d'en réparer les banquettes. Il y est dit qu'anciennement, l'emplacement des trottoirs et de la place n'était garni que de quelques baraques en bois, dont les propriétaires ont obtenu les belles et magnifiques maisons qui forment maintenant cette place et les trottoirs.

Cette concession leur avait été faite par Stanislas, en 1752, à charge de bâtir des maisons suivant l'alignement et l'élévation qui furent déterminés; le roi fit les frais des façades ¹. (Voy. Lionnois, t. II, p. 26-28.)

29 mars 1783. Nomination d'Antoine-Richard Durand comme chirurgien stipendié adjoint au sieur Laffitte, avec survivance.

10 mai. Nomination de J.-B. Simonin, maître en chirurgie, comme adjoint au sieur Robert, aussi avec survivance.

¹ Il existe, aux Archives du département, un plan des terrains concédés pour bâtir sur les trottoirs.

12 août. Arrivée de Monsieur (Louis XVIII), frère du roi : visite faite par le Corps municipal ; conflit avec la Société littéraire, qui voulait avoir le pas sur lui ; présentation des vins de la ville par le maire.

5 décembre. Nomination de Louis-Joseph Mique comme inspecteur des bâtiments de la ville, par la démission de Claude Mique, architecte du roi, auquel est conservé le titre d'adjoint.

3 janvier 1784. Nomination de J.-B. Lamoureux, maître ès-arts et en chirurgie, professeur au collège royal, comme adjoint au sieur Colin, chirurgien stipendié.

7 février. Nomination de Pierre-Augustin Lafize, maître en chirurgie et professeur, comme chirurgien stipendié adjoint à Louis Bruant.

5 mars 1785. Réponse des officiers municipaux à la requête d'un individu qui demandait le privilège exclusif du balayage des cheminées : ils disent qu'une grande quantité de maisons, surtout dans les faubourgs, sont basses et n'ont que le plain-pied (rez-de-chaussée) et des greniers peu élevés.

BB. 32 (registre). — 1785-1790.

14 juin 1786. Règlement pour la présence des membres de la Chambre aux cérémonies publiques ; elle décide qu'elle n'enverra plus que des députations : à Bon-Secours, pour l'anniversaire du roi de Pologne, deux

conseillers en habit noir ; à la procession générale de la Fête-Dieu, quatre conseillers et le commis en habit de cérémonie ; à la procession des trois paroisses de la ville neuve, le jour de l'octave de la Fête-Dieu, quatre conseillers et le greffier en habit de cérémonie ; le 15 août, à la procession générale, et le lendemain, à Bon-Secours, aux services de Saint-Roch, trois conseillers et le commis en habit de cérémonie. S'il arrive dans la ville quelque souverain, prince ou potentat que le Corps municipal soit obligé de complimenter, la compagnie ira au complet, autant qu'il sera possible, pour les souverains, et au nombre de trois échevins ou autres membres lorsque ce seront des princes ou potentats, et, dans tous les cas, la compagnie ou la députation seront précédées par M. le maire royal, accompagné du greffier ou du commis.

8 juillet. Demande des aides-pompiers à l'effet d'avoir des gages. La Chambre décide qu'il ne leur sera pas accordé de salaire, mais qu'on donnera des récompenses à ceux qui arriveront les premiers au feu ou qui les auront méritées par leurs travaux.

10 août. Résolution touchant une avance de 4,500 livres de France faite pour les embellissements de la ville, à récupérer sur la vente des terrains de la nouvelle place ; avance décidée à la suite d'une communication d'un projet de M. de Stainville, par lequel, afin d'accélérer les ouvrages pour l'embellissement de la ville et le comblement

des fossés nuisibles à la salubrité de l'air et tirer le meilleur parti des terrains compris entre la porte Stainville et la place de Grève, il propose de faire une promenade en forme de cours entre ladite porte et la rue Saint-Michel (c'est le cours Léopold).

19 août. Nomination de Mathias Stezle comme organiste à Saint-Roch, par la retraite de Jean-Pierre Adler.

20 janvier 1787. Lettre de M. de Stainville pour engager les officiers municipaux à permettre au sieur Démery, directeur du théâtre, de donner des bals à la Comédie.

2 juillet. Traité avec le frère Genot, cordelier, pour l'entretien des orgues des paroisses.

20 juillet. Lettre au sujet de la manufacture de coton des frères Marmod. (Voy. Lionnois, t. I, p. 614 ; il donne beaucoup de détails sur cette manufacture.)

31 mai 1788. Rejet d'une demande en exemption faite par le sieur Dosse, dessinateur et commis au bureau de M. Lecreulx, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

21 juin. Lettre à M. de Contades au sujet de sa nomination comme gouverneur général de la Lorraine.

27 novembre. Délibération de Messieurs du tiers de la ville de Nancy, réunis en l'Hôtel commun, pour la nomination de commissaires chargés de rédiger le procès-verbal de l'assemblée et arrêter les moyens des réclamations qu'elle a résolu de faire au roi. Sont choisis :

MM. Botte, conseiller au Bailliage ; Durand, procureur

du roi à la maîtrise ; Jorant et Brevillier, échevins ; Mollévaut, Regnier, Prugnon et Jacqueminot, avocats ; Lallement, médecin ; Messein, procureur.

5 décembre. Délibération au sujet du logement de M. le comte d'Haussonville, lieutenant général des armées du roi, commandant en second en Lorraine en place de M. le marquis de Choiseul, commandant actuellement en ville.

27 décembre. Augmentation des gages des sept sergents de ville, portés à 200 livres de France, au lieu de 200 livres de Lorraine.

3 janvier. Retenue de Jean Chevreux, facteur d'orgues à Nancy, pour avoir soin des orgues des paroisses.

16 mai. Vote d'une somme de 3,100 livres pour frais de surveillance, afin de prévenir les émeutes.

10 septembre. Lettre au garde-des-sceaux touchant les réclamations faites par les habitants de Pont-à-Mousson pour obtenir la réintégration de l'Université dans cette ville ¹.

D'après le cadre que je me suis tracé, je devrais m'arrêter à l'année 1790 ; cependant j'ai cru pouvoir franchir cette limite et donner quelques extraits des trois registres de délibérations qui font suite à ceux que je viens d'analyser ; ils renferment plusieurs particularités curieuses, qu'on ne lira peut-être pas sans intérêt.

¹ Voy., dans l'Annuaire de 1865, le travail intitulé : Rétablissement de la faculté de droit de Nancy ; j'y ai donné la lettre dont il est ici question.

10 mai 1790. Suppression des sergents de patrouille.
— Maintien provisoire des sergents de ville, au nombre de dix-huit.

18 mai. Délibération touchant le paiement à faire à M. Sommelier, ingénieur de la place, pour le comblement des fossés de la nouvelle place de Grève.

6 juillet. Résolution portant qu'il sera remis, comme marque distinctive, à chacun des deux inspecteurs de police, une baguette garnie d'ivoire, à l'extrémité de laquelle seront gravées, sur une plaque d'argent, les armes de la ville.

26 octobre. Arrivée du sieur Barbier, peintre de l'Académie de Paris, venu pour lever le plan du site où s'est passée l'action de M. Désilles et pour le transmettre par le burin à la postérité.

Tout le monde connaît l'action héroïque de Désilles et la gravure qui la représente. Le registre où est consignée la mention précédente contient beaucoup de détails sur la malheureuse affaire de Nancy.

13 janvier 1791. Augmentation de la rétribution accordée par semaine aux gardes-pauvres attenus au bureau de l'aumône publique.

29 mars. « M. Saladin a donné lecture de la rédaction de la délibération sommairement prise, le 8 de ce mois, au sujet de la pension de mille livres dont jouissoit M. Durival sur la caisse de la ville ; cette délibération a été approuvée dans la forme suivante :

» Le Corps municipal, procédant à l'examen des comptes des anciens administrateurs de cette ville, ... a reconnu que la pension de mille livres accordée, en 1768 ¹, par délibération de l'Hôtel-de-ville, approuvée par l'intendant, à M. Durival, ancien lieutenant général de police, avoit, ainsy que l'expriment les représentans de la Commune, dans l'aperçu des comptes qu'ils ont fait imprimer, *sa source dans la reconnoissance de la ville pour les services d'un aussi loyal citoyen.*

» Parvenu à l'âge de 77 ans, M. Durival a la satisfaction d'en avoir consacré plus de 30 à l'utilité publique ; placé dans les bureaux de la chancellerie et des greffes près la cour du roy de Pologne, l'ancienneté de ses services lui eût mérité la pension de 3,000 livres lors de sa retraite ; mais ce prince, voulant donner à M. Durival une preuve de la confiance dont il l'honoroit, et à Nancy une nouvelle marque de sa bienveillance, il le fixa dans cette ville.

» Bientôt elle ressentit l'avantage de posséder ce citoyen estimable : il seconda de tout son pouvoir les intentions bienfaisantes de Stanislas, et, par l'influence que sa droiture et ses talens lui donnoient sur l'esprit de ce prince, il concourut efficacement à l'exécution des établissemens utiles dont jouit cette ville.

» Dans l'exercice des fonctions de lieutenant général de

¹ Voy. ci-dessus, p. 98.

police, M. Durival développa les talens et la sagacité si nécessaires dans cette place ; il eut le désintéressement qui convient à l'édile, et la noble fermeté qui caractérise le magistrat citoyen.

» On ne le vit jamais, abusant de son crédit, accroître son revenu de celui attaché à sa place ; la plus stricte économie ne l'empêcha pas d'en remplir dignement toutes les fonctions, et, plus d'une fois, par un patriotisme dont les exemples étoient si rares alors, il prouva que le vrai magistrat sçait plutôt sacrifier ses intérêts personnels que souffrir, quelle que soit l'autorité qui le commande, qu'on porte la moindre atteinte à ceux qui lui sont confiés.

» Tels sont les titres de M. Durival à la reconnoissance publique, ils sont tout puissants chez un peuple libre ; mais ce n'est point aux administrateurs des villes à acquitter ces dettes sacrées, et, dans l'âge des infirmités, c'est à la patrie à venir au secours de celui qui lui a consacré ses talens, ses forces et sa fortune.

» En conséquence, il a été unanimement arrêté que, pour donner à M. Durival un témoignage authentique de la reconnoissance particulière de la ville de Nancy pour les services signalés qu'il lui a rendus, et pour rendre hommage aux talens et aux vertus patriotiques de ce loyal citoyen, copie de la présente délibération, ensemble de celle de l'Hôtel-de-ville, du 25 juillet 1768, lui seroient remises pour être jointes au mémoire qu'il sera dans le

cas d'adresser aux directoires de district et de département, et comme une adhésion à la demande qu'il a droit de former pour obtenir, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale concernant les pensions, gratifications et autres récompenses nationales, celles que ses longs services lui ont méritées. »

18 mai. Division de la ville par sections pour l'exécution de la loi relative à la contribution foncière et mobilière.

1^{re} Section (dite de Tomblaine ¹). Partie du faubourg Saint-Pierre à droite de la chaussée en sortant de la porte Saint-Nicolas, jusqu'à Jarville, et tout ce qui est à gauche de la chaussée conduisant à Laxou en sortant de la porte Saint-Jean ; toutes les habitations à l'extérieur de ces deux portes.

2^e Section (de Laxou). Partie du faubourg Saint-Pierre à gauche de la chaussée en sortant de la porte Saint-Nicolas, jusqu'au ban de Jarville, et tout ce qui est à droite de la chaussée conduisant au pont d'Essey en sortant de la porte Saint-Georges ; toutes les habitations à l'extérieur de ces deux portes.

3^e Section (du Collège). L'intérieur de la ville depuis et y compris la porte Saint-Nicolas jusqu'au milieu de la rue de Grève, du haut en bas de la ville.

4^e Section (de Saint-Nicolas). L'autre partie de la rue

¹ Ces noms furent donnés aux sections par délibération du 28 novembre.

de Grève jusqu'au milieu de la rue de la Hache, du haut en bas de la ville.

5^e Section (de Saint-Sébastien). L'autre partie de la rue de la Hache jusqu'au milieu de la rue de la Fayencerie, du haut en bas de la ville.

6^e Section (de la Cathédrale). L'autre partie de la rue de la Fayencerie jusqu'au milieu de la rue Saint-Jean, du haut en bas de la ville, y compris les habitations qui sont dans l'intérieur de la porte Saint-Georges.

7^e Section (de la Maison commune). L'autre partie de la rue Saint-Jean jusqu'au milieu de la rue de la Poissonnerie, du haut en bas de la ville, y compris les habitations qui sont dans l'intérieur de la porte Saint-Jean.

8^e Section (de la porte Royale). Depuis l'autre partie de la rue de la Poissonnerie jusques et y compris la porte Royale, le jardin de l'ancienne Intendance, en descendant jusqu'au mur de ville et en remontant jusqu'à l'hôpital des enfants trouvés (la Vénérie).

9^e Section (de la place Carrière). Toutes les autres habitations qui composent la paroisse Saint-Epvre.

10^e Section (de la porte Notre-Dame). Toutes les habitations qui composent la paroisse Notre-Dame.

11^e Section (de Boudonville). Partie du faubourg Saint-Fiacre à droite de la chaussée en sortant de la porte Stainville, jusqu'au ban de Maxéville, et tout ce qui est à gauche de la chaussée qui conduit au pont d'Essey en sortant de la porte Saint-Georges.

12^e Section (de Malzéville). Partie du faubourg Saint-Fiacre à gauche de la chaussée en sortant de la porte Stainville jusqu'au ban de Maxéville, et tout ce qui est à droite de la chaussée qui conduit à Laxou en sortant de la porte Saint-Jean.

15 juin. Proclamation au sujet de l'aumône publique :
« Le Conseil général de la commune, considérant que tous les devoirs obligent les citoyens à nourrir leurs frères lorsqu'ils sont dans le besoin ; que, depuis près d'un siècle, il se levoit dans cette ville une cotisation dont le montant étoit employé à fournir aux pauvres le pain qui leur manque ; mais que, depuis l'établissement des nouvelles contributions, qui pourront seules être exigées, le Corps municipal a cru ne devoir plus imposer les citoyens à l'aumône publique ; considérant cependant que déjà les fonds en sont entièrement épuisés, tandis que le projet conçu par l'Assemblée nationale d'entretenir les pauvres aux frais du Trésor public, ne peut encore se réaliser ; considérant enfin combien il seroit fâcheux de priver tout-à-coup les pauvres de cette ville d'une ressource infiniment précieuse pour eux, à laquelle ils sont habitués de tout temps, et qui leur est, dans ce moment surtout, nécessaire ; et comptant sur la bienfaisance et l'humanité des citoyens aisés, qui ne font qu'offrir librement ce qu'ils donnoient cy-devant aux collecteurs ;

» A délibéré qu'il seroit fait aux directoires de district et de département une pétition pour solliciter un prompt se-

cours en faveur des pauvres de cette ville, et notamment pour continuer à fournir à la distribution du pain de l'aumône publique ;

» Que, cependant, jusqu'au succès de cette pétition, il sera fait, par un membre du Conseil général de la commune, une quête dans les églises de la ville et des faubourgs, les jours de fêtes et dimanches.

» Arrêté, en outre, qu'un membre du Conseil général, accompagné d'un autre citoyen recommandable, choisi dans chaque paroisse, se transportera dans les maisons de chacune des paroisses de la ville et des faubourgs, pour y recueillir les aumônes des citoyens.

» Et seront MM. les curés invités de lire, pendant la grand'messe, la présente proclamation, qui sera imprimée, publiée et affichée. »

Il résulte du rapport fait, le 28 novembre, par l'un des commissaires du bureau de l'aumône publique, que le produit annuel de cette contribution était d'environ 22,000 livres ; sa suppression avait mis le Corps municipal dans le plus grand embarras, attendu que, depuis la Révolution, le nombre des pauvres s'était considérablement augmenté.

6 août. Permission au curé de Saint-Epvre d'établir un atelier de charité dans la salle des Cerfs, pour les deux paroisses Saint-Epvre et Notre-Dame. Cet atelier fut cédé, le 11, au sieur Maubon, fabricant de draps.

26 août. Résolution touchant la discontinuation des messes que les Minimes disaient à Bon-Secours (ensuite du

vœu de la ville), attendu l'état de détresse des finances.

Résolution portant que les armes de Stainville seront supprimées de dessus la porte et remplacées par un faisceau sur lequel sera placé le bonnet de la liberté.

Les années suivantes, et en exécution de l'article 2 de la loi du 18 septembre 1792, pour la suppression des emblèmes féodaux, on fit successivement disparaître :

Les armoiries au-dessus du grand portail de la Cathédrale ;

L'inscription : Missions royales ;

A la porte Saint-Nicolas, les armoiries ; à la consigne de cette porte, le médaillon de Louis XV ; sur le frontispice du côté de la ville, le buste de Louis XIV ;

A la porte du collège (des Jésuites), les armes de Lorraine ou de Stanislas ;

Sur la place d'Alliance, les emblèmes, armoiries et inscriptions ;

A la Maison commune, les armoiries « annonçant plutôt un palais féodal que la maison du peuple » ;

Dans les maisons religieuses, les inscriptions et armoiries ;

Les armoiries au frontispice de la maison (le Noviciat) des Jésuites, près la porte Saint-Nicolas ; au-dessus des bâtiments de Bon-Secours et sur la face de l'église Saint-Sébastien ;

Le buste ¹ devant la maison de la rue de la Constitution occupée par J.-N. Mougnot, homme de loi ;

Les statues et armoiries au-dessus de la porte de l'ancienne Cour, Grande-Rue ville vieille ;

La statue au-dessus de la fontaine de la place Saint-Epvre ² ;

Le médaillon au-dessus de la porte du Peuple ³.

Je terminerai ces épisodes de l'histoire de Nancy pendant la Révolution, par les détails suivants relatifs à la réception faite au général La Fayette, dont le nom est resté attaché à une de nos rues et de nos places :

Séance du onze janvier 1792. — Le Corps municipal assemblé, M. le commandant de la garde nationale a annoncé que M. de La Fayette avoit écrit à M. de Franc ⁴ qu'il se proposoit de coucher à Lunéville jeudi prochain, et se rendre à Nancy le vendredi suivant. Le Corps municipal s'est aussitôt occupé de la manière dont le général sera reçu.

On a mis d'abord en question s'il lui sera rendu des honneurs. On a prononcé à l'unanimité pour l'affirmative.

Il a été ensuite arrêté : 1° que la garde nationale sera

¹ C'est le beau buste de Léopold qui décore la façade de la maison n° 48, rue Saint-Dizier. Il fut enlevé et caché pendant la Révolution, et remplacé plus tard.

² La statue de René II, qu'on y voit aujourd'hui, a été posée en 1828.

³ L'Arc-de-Triomphe. Ce médaillon a été remplacé il y a quelques années.

⁴ Maréchal-de-camp, commandant en chef la 4^e division.

invitée de prendre les armes ; 2° que M. le procureur de la commune s'entendra avec les chefs des troupes pour être assuré de l'arrivée du général ; 3° que le Corps municipal restera assemblé vendredi prochain, et en écharpe, sans déssemparer, pour recevoir le général ; 4° que deux officiers municipaux iront le prendre au haut de l'escalier et le conduiront au bureau, à la droite du président.

Séance du 15 janvier. — Le Corps municipal, informé de la prochaine arrivée de M. de La Fayette, a fait préparer le grand salon de la Maison commune pour l'y recevoir et lui rendre les honneurs arrêtés par délibération du 11 de ce mois.

Le Conseil général, convoqué à cet effet, s'est placé sur deux lignes auprès du bureau, autour duquel étoient les officiers municipaux. L'ordre a été ensuite donné de laisser entrer tous les citoyens dans le salon, pour qu'ils puissent voir de plus près le général sur lequel ils fondent les plus grandes espérances.

A midy et demi on a annoncé l'arrivée du général. MM. Raybois et Duquesnoy, officiers municipaux, et MM. Dufresne, Febvé, Richier et Rolin, précédés des commissaires de police et appariteurs, sont allés le recevoir au haut de l'escalier et l'ont conduit à travers la salle jusqu'au bureau, où M. le président l'a fait asseoir à sa droite. Arrivé là, et ayant pris place, les membres du Conseil général se sont assis.

M. le président a dit :

« Monsieur, la nouvelle de votre arrivée en notre ville a comblé de joie tous les citoyens.

» Pénétré des sentimens qu'ont inspirés à tous les Français vos talens sublimes, une valeur éprouvée et surtout un ardent amour pour la patrie, le Corps municipal eût désiré pouvoir vous faire une réception digne de vous.

» Que n'ai-je assez d'éloquence, Monsieur, pour vous témoigner, au nom de cette commune, tout ce qu'inspire votre généreux dévouement !

» C'est vous qui, le premier, avez donné à l'Assemblée nationale l'heureuse idée de rendre à l'homme sa dignité première, en le restituant dans ses droits naturels et imprescriptibles.

» Législateur sublime, vous êtes un de ceux qui ont le plus contribué à fonder notre Constitution ; guerrier intrépide, vous allez commander les bataillons destinés à la défendre. Quelle gloire pour vous, Monsieur ; quel triomphe pour la France ! Tous vos soldats, animés d'un même zèle pour la conquête de la liberté, seront autant de héros. Oui, si le nom seul de La Fayette inspire la confiance, enflamme le courage, quels prodiges doit opérer sa présence !

» Les dangers pressans que vous avez affrontés dans le cours de cette étonnante révolution, sont connus de tous

les Français, et plus d'une fois, Monsieur, nous avons ici tremblé pour vos jours. Au milieu des troubles, des conspirations et des alarmes, vous avez su conserver Paris : de même vous allez concourir à sauver l'empire français.

» Digne élève de Wagkinston (*sic*), l'Amérique, libre par vous, jouit en paix du fruit de vos exploits ; bientôt la France, heureuse par son exemple, s'enorgueillira de vous avoir donné le jour : ainsy, votre nom sera célèbre dans les deux mondes.

» Qu'ils tremblent, les ingrats qui s'agitent pour déchirer le sein de leur patrie : Rochambeau, Lukner et La Fayette sont à la tête de nos légions.

» Les divisions intestines, unique espoir de nos ennemis, cessent ; les vrais Français unis, imitant l'exemple de leur roy, se rallient à la Constitution et se rangent sous les drapeaux de la liberté.

» Qu'avons-nous donc à redouter ? Notre cause est juste, tout le royaume est en armes, et le Ciel nous protège !

» Général magnanime, achevez votre illustre carrière. Vous connoissez le peuple français : grand, généreux, loyal, il donne une confiance sans bornes à ceux qu'il en croit dignes ; le trahit-on, il pardonne ; mais il aime avec idolâtrie ceux qui, comme La Fayette, inébranlables dans leur résolution, ont juré de vaincre ou de mourir pour son bonheur. »

Le général a exprimé, dans sa réponse, combien il étoit sensible à la réception qu'on lui faisoit, et combien il seroit flatté de mériter l'estime et la confiance des citoyens de cette commune.

Les dames de la halle, en présentant au général une branche de laurier ornée d'une cocarde aux trois couleurs, lui ont adressé un compliment dans lequel elles font l'éloge de sa fermeté et de sa constance, et l'ont assuré qu'elles avoient su inspirer à leurs enfants la confiance de la bonne cause en la ralliant autour de lui pour combattre les ennemis de la patrie.

Le commandant de la petite garde, composée de jeunes enfants, l'espérance de la patrie, a également adressé un discours au général, qui leur a répondu : « Si nous combattons, nous vous donnerons l'exemple du courage, et j'espère que vous nous imitez dès que les forces de l'âge vous le permettront. »

Le général alors s'est retiré.

Les mêmes commissaires qui avoient été au-devant de lui, l'ont reconduit, et MM. Jobart, Duquesnoy, M. le procureur général de la commune ont été chargés par le Conseil de l'accompagner dans les différentes courses qu'il avoit à faire dans la ville.

Le général a été toujours escorté par cinquante hommes de la garde nationale, formant sa garde d'honneur.

Le Corps municipal, avant de lever la séance, a décidé

qu'il iroit faire une visite à M. de La Fayette avant son départ ¹.

BB. 33. — 1775-1786.

Registre de réception d'édits et arrêts concernant l'Hôtel-de-ville.

Arrêt du Conseil d'État, du 28 juillet 1767, qui acense la manufacture royale de Saint-Jean aux sieurs Pierre et J.-B. Vallet.

Cette manufacture de draps, voisine de l'hôpital militaire, avait été créée par un nommé Dominique Guyot, bourgeois de Nancy, et son établissement confirmé par Léopold en 1720. (Voy. Lionnois, t. II, p. 504.)

Lettre du duc de Choiseul à M. de La Galaizière, du 12 novembre 1768, permettant à Moyse Goudchaux, juif, de s'établir à Nancy.

28 septembre 1776. Lettres patentes du roi portant création d'un professeur et d'un démonstrateur de chimie à la faculté de médecine de Nancy.

14 décembre. Commission de receveur de la loterie royale de France à Nancy pour le sieur Jacob.

26 septembre 1777. Arrêt du Conseil d'État accordant à l'abbé Lionnois, ci-devant principal du collège de Nancy,

¹ Le Directoire du département prit également part à la manifestation faite par le Corps municipal en l'honneur de La Fayette : les procès-verbaux de ses séances, conservés aux Archives de la Meurthe, contiennent les détails de la réception qu'il fit au général et les discours qui lui furent adressés.

une pension de 1,600 livres en indemnité des dépenses par lui faites pour l'établissement de son pensionnat.

6 septembre 1782. Nomination de Remy Willemet, doyen des maîtres apothicaires de Nancy, comme démonstrateur de chimie.

15 juillet 1783. Privilège pour la manufacture de draps établie à Bon-Secours par le sieur Lyot, après la chute de la manufacture de la Vénérie, en 1778.

BB. 34. — 1780-1790.

Registre des insinuations.

2 décembre 1783. Brevet d'imprimeur du roi pour le sieur Henri Hæner.

26 avril 1786. Commission de changeur du roi à Nancy pour Jean-Nicolas de La Ruelle (cet office avait été créé par lettres patentes du 18 janvier de la même année).

2 juin. Exemption de droits d'entrée en faveur de Rodolphe Sigrist et Samuel Perrier de Margeron, du canton de Berne, pour établir à Tomblaine une manufacture de coton, toiles peintes, teintures en couleurs fines et principalement en écarlate des Gobelins.

2 mars 1788. Exemption d'impôts pour la manufacture de coton nouvellement établie par les frères Marmod.

BB. 35. — 1598-1692.

Registre contenant les noms et surnoms de ceux qui ont été élus et choisis pour porter les charges de conseillers et

commis de ville, gouverneurs de l'hôpital Saint-Julien, cha-
telliens des paroisses, collecteurs de l'écuelle des âmes et
commissaires de quartiers des deux villes : Nominations de
receveur général de l'aumône des pauvres pour la ville
vieille ; de gardes des vignes, bangards, messiers pour la
garde des fruits et grains, forestiers, taxeurs jurés, li-
vriers de blé, valets des pauvres, etc. ; réception de basles
jurées (sages-femmes) ; prestation de serment des maîtres
des corps de métiers.

« Forme du serment de Messieurs les conseillers et
commis de ville, qu'ilz presentent à l'entrée de leurs charges,
ez mains de Monsieur le baillie :

» Qu'ilz porteront et exerceront l'estat et office de con-
seillers et commis de ville, ausquelz ilz sont appelez, avec
toute intégrité, dilligence et fidellité à eulx possible.

» Qu'ilz soigneront et procureront le bien et l'avance-
ment des affaires de la ville comme de leurs propres.

» Qu'ilz ne proposeront, conseilleront ou résoudront
chose aucune, audict Conseil, par passion ou affection par-
ticulière et qui soit en aucune manière dérogeant aux
droictz et authoritez de Son Altesse et de la ville.

» Tiendront secret et ne révéleront à personne ce qui
y sera dict, arresté et conclud.

» Jugeront et détermineront les causes à eulx commises
suivant l'ordonnance, droicturièrement et équitablement.

» Et se comporteront en leurs charges, en tout et par-

tout, comme à bons bourgeois, conseillers et officiers de ville appartient.

» Il appert dudit serment par une coppie tirée du registre des chartres de la ville, du serment presté par lesditz conseillers et commis de ville, l'an 1600, le 6 may. »

Serment ¹ des commissaires de quartier des deux villes et du ban de se conformer aux articles ci-après :

« Articles concernant ce que les commissaires des quartiers devront faire et observer chacun dans son quartier.

» I. Chacun desdits commissaires fera une exacte recherche dans son quartier des maisons qui y sont, comme aussy des escuyeries, ce qu'elles peuvent contenir, qui en sont les propriétaires et les y résidents, et de quelle profession.

» II. S'il s'y fait quelque démolition de maisons ou quelque anticipation sur la rue préjudiciable au publique, sans permission de la Chambre de ville, comme des perons ou escailliers.

» III. Aller souvent dans son quartier pour recognoistre les nouveaux venus et les nouveaux mariés et en apporter une déclaration exacte en ladite Chambre.

» IV. Se trouver sans faute au lieu où sera arrivé le feu de nuict, lorsque l'on sonnera l'alarme, pour recevoir les

¹ Cette prestation de serment est du 14 décembre 1662. Il y avait alors trois commissaires pour les six quartiers de la ville vieille, huit pour ceux de la ville neuve, et deux pour le ban. (Voy. ci-dessus p. 66.)

ordres de Messieurs du Conseil de ville qui s'y trouveront, en quel quartier de la ville que le feu puisse arriver, et en aller advertir M. le conseiller de leur quartier.

» V. Prendre garde que le pavé des rues de leur quartier ne soit tellement rompu qu'il incommode notablement les passans et le charoi, et en advertir le conseiller de son quartier.

» VI. Soigner que chacun fasse nettoyer devant chez soy et transporter hors de la ville leurs immondices et fumiers, chacun à son esgard.

» VII. Faire rapport des particuliers qui pouroient faire construire orde fosse en leur logis sans permission de la Chambre.

» VIII. Comme aussy de ceux qui pouroient faire vuidier lesdites fosses sans expresse permisson, pour éviter les accidens qui en pouroient arriver au publique.

» IX. Faire resserrer les grosses pierres, pièces de bois chars et charettes qui peuvent incommoder dans les rues de jour et de nuict.

» X. Soigner que chacun particulier fasse faire des trapes et couvertures sur les entrées de leurs caves pour éviter les accidentz qui en peuvent arriver de nuict.

» XI. Soigner qu'il ne réside aucune personne scandaleuse et de mauvaise vie dans leur quartier, notamment des filles ou femmes mal famées qui fassent scandale et mauvais exemple.

» XII. Donner advis des personnes qui nourrissent des porcqs dans leur logis, comme chose défendue par les ordonnances.

» XIII. Mesme si quelques bouchers ou autres personnes tuent du bestail dans leur logis, ce qui est pareillement prohibé par les ordonnances.

» XIV. Que chacuns bourgeois et résidants dans leur quartier fassent nettoyer les cheminées de leur résidence pour éviter les accidents de feu.

» XV. Que chacuns desdits bourgeois et résidants ayent à mettre des chandelles sur leurs fenestres lorsqu'il arrivera quelque embrasement de feu la nuict, à peine des amendes comminées.

» XVI. Qu'ils rendront bon et fidel compte des deniers publicqs qu'ils lèveront de la part de ceste Chambre. Seront aussy tenus et obligez de donner advis à la Chambre de tous les abus qu'ils sçauront se commettre dans leurs quartiers et contraventions aux ordonnances de police, soit pour la vente des denrées au-delà des taux ou autrement.

» XVII. Finalement, ne recèleront personne de leur quartier, pour quelque affection qu'ils puissent avoir, à peine d'amende et de privation de charge, qui ne leur est octroyée que jusques à bon plaisir. »

Le registre d'où sont extraits ces documents ne contient pas, comme son titre l'annonce, une liste exacte des conseillers et commis de ville, et j'ai cru devoir y suppléer en en dressant une aussi complète que possible. La première partie est empruntée textuellement à l'inventaire des Archives commencé en 1646 et continué jusqu'en 1720 ; la seconde a été composée à l'aide de renseignements puisés dans les comptes des receveurs et les registres des délibérations. Cette liste ne renfermera pas seulement les noms de nos premiers magistrats ; les indications qui y sont jointes feront connaître les transformations diverses que subit l'organisation municipale de Nancy durant une période de près de deux siècles.

Recueil de tous les notables bourgeois qui ont estez choisis et appelez pour porter les charges de conseillers et commis de la ville de Nancy depuis que le Conseil de ville a esté estably, qui fust l'an 1594, sous le règne de feu Son Altesse le duc Charles III ; comme aussy de ceux qui ont estez pourvus par Messieurs du Conseil de ville des charges de greffier ¹ et recepveur de ladicte ville ; le tout recherché et dressé par M^e Pierre Richardot ², recepveur des rentes de ladicte ville. Année 1648.

¹ L'inventaire ne donne les noms des greffiers que jusqu'en 1708, savoir : Mengin Collin, tabellion (1594-1611) ; Jean Jannot, tabellion, commis-greffier ; Dominique Colin (1612-1654) ; Richard Colin, licencié ès-droits (1654-1667) ; Charles-Henri Lenoir (1667-1692) ; Étienne d'Hablainville ³ (1692-1698) ; Nicolas Aubertin, tabellion général en Lorraine (1698-1708).

² Ce receveur, qui était tabellion général en Lorraine, mérite une mention spéciale : on lui doit le précieux inventaire des Archives de la ville, dont il vient d'être parlé, lequel est fait avec beaucoup de soin et de méthode, et ses

Il est à remarquer qu'avant l'établissement du Conseil de ville, les affaires d'icelle, comme aussy les rentes et revenus, estoient gérées et sous la direction du sieur prévost de Nancy et de deux bons bourgeois qu'on eslisoit par chacune année à la féauté, qu'on appelloit les *deux de ville* ; et, y survenant quelques affaires d'importance, ilz en donnoient avis à Monsieur le comte de Salm, gouverneur de Nancy, qui faisoit assembler la féauté pour en délibérer et résoudre ainsy qu'il estoit trouvé à propos.

Année 1594. En ceste année fust estably le Conseil de ville par Son Altesse le duc Charles 3^e, lequel, par son ordonnance du 7^e janvier 1594, dénomma pour conseillers les cy-après nommez, sçavoir : les sieurs ¹ François de Chastenoy, conseiller d'Etat ; Cugnin (ou Cuny) Boucher, conseiller d'Etat ; Balthazar Rennel, auditeur des Comptes de Lorraine ; Estienne Beautriset, contrôleur de l'hostel de S. A. ; Jacquemin Cueillet, gruyer de Naucy ; Pierson Collignon, marchand ; Laurent de Villiers, apptocaire ; Gaspard Vallée, marchand ; Pierre Darger, sonnetier ; Simon Simonin, tailleur de Mesdames les princesses ; Claude Pillart, orphèvre ; Claude Simonin, dit le Vosgien, cordon-

comptes semblent avoir été rédigés de manière à servir un jour de documents historiques. Ils renferment des détails du plus haut intérêt, et quelquefois même de véritables récits, qui pourraient, sans subir aucune modification, former des pages tout entières d'un livre.

¹ Tous les noms sont précédés des mots : *le sieur*, que j'ai cru devoir supprimer.

nier. — Commis de ville esleus par la féauté : Pierre Poirot, apptocaire ; Daniel Jacquemin, Nicolas Fournal, marchand.

1595. Conseillers continuez : Les sieurs de Chastenoy, Rennel, Beautriset, de Villiers, Darger et Simonnin. — Nouveaux establys : Anthoine Bermant, conseiller et auditeur ; Martin Aulbery, conseiller et secrétaire ; Charles Masselin, commis aux finances ; Jean Perrin, avocat ; Guillaume de La Cloche, marchand ; Israël de La Corne, orphèvre. — Commis de ville continuez : Daniel Jacquemin ; Nicolas Jacquemin. — Nouveau estably : Jacques Gaspard, tabellion.

1596. Conseillers continuez : les sieurs Bermant, Aulbery, Masselin, Perrin, de La Corne et de La Cloche. — Nouveaux : Le Clerc, Collonet, Desbordes, Ceintrey, François Rouyer, tabellion ; Jean Richard, tabellion. — Commis continué : Jacques Gaspard, tabellion. — Nouveaux : Chrestien Vauthier, marchand ; Claude Fuzy, marchand.

1597. Conseillers continuez : les sieurs Le Clerc, Collonet, Desbordes, Ceintrey, Rouyer et Richard. — Nouveaux : les sieurs (François)¹, Barbarin, (Jean) Terrel, Jacquemin, Jenin, Henry Mengenot, Jean Darbois. — Commis continuez : Chrestien Vauthier et Claude Fuzy. — Nouveau : Christophe Vitou, marchand.

¹ Les mots entre parenthèses ont été ajoutés pour compléter les indications données dans l'inventaire.

1598. Par ordonnance de Son Altesse le duc Charles 3^e, le Conseil de ville fust réduct au nombre de sept conseillers au lieu de douze ordonnez par son établissement, qui fust l'an 1594.

Conseillers continuez : les sieurs Terrel, Henry Mengnot et Jean Darbois. — Nouveaux : Cuny Boucher, conseiller d'Etat ; Bardin, contrôleur en l'estat de M^{gr} le cardinal ; Le Theillier, conseiller et secrétaire de S. A. ; Nicolas Bailly. — Commis continuez : Chrestien Vaulthier et Christophe Vitou. — Nouveau : Gérard Goudet (ou Godet).

1599. Conseillers continuez : les sieurs Cuny Boucher, Bardin, Le Theillier et Nicolas Bailly. — Nouveaux : Les sieurs Fournier, conseiller et auditeur des Comptes ; Bailly, Claude d'Acraigne. — Commis continuez : Christophe Vitou et Gérard Goudet. — Nouveau : Henry Bonnet.

1600. Conseillers continuez : les sieurs Fournier, Bailly et d'Acraigne. — Nouveaux : les sieurs Champenois de Nogent, lieutenant général ; Chrestien Philbert, eschevin ; François de Villiers, appticaire ; Henry Philippe, valet de chambre à M^{gr} le duc. — Commis continuez : Gérard Goudet et Henry Bonnet. — Nouveau : Nicolas Rouyer, tabellion.

1601. Conseillers continuez : les sieurs de Nogent, Philbert, Henry Philippe et de Villiers. — Nouveaux : les sieurs Barrois, auditeur ; Badet, advocat ; Mazerulles,

marchand. — Commis continuez : Henry Bonnet et Nicolas Rouyer. — Nouveau : Nicolas Clairier, tabellion.

1602. Conseillers continuez : les sieurs Barrois, Badet et Mazerulles. — Nouveaux : les sieurs (François Alix) de Vroncourt, conseiller d'Etat ; Guillermé, secrétaire ; Houat, greffier des Assizes ; François Serre, marchand. — Commis continuez : les sieurs Rouyer et Clairier. — Nouveau : François Louys.

1603. Conseillers continuez : les sieurs de Vroncourt, Guillermé, Houat et Serre. — Nouveaux : les sieurs de La Taxe, auditeur des Comptes ; Guichard, eschevin ; Jean André, tabellion. — Commis continuez : les sieurs Clairier et Louys. — Nouveau : Claude Medreville, tailleur d'habitz.

1604. — Conseillers continuez : les sieurs Guichard, La Taxe et André. — Nouveaux : les sieurs Dattel, secrétaire entrant au conseil de S. A. ; Regnauldin, secrétaire et avocat ; Jean Callot, hérault d'armes ; Henry Bonnet, marchand. — Commis continuez : François Louys et Claude Medreville. — Nouveau : Bernard Chevallier, hostellain à la ville neuve.

1605. Conseillers continuez : les sieurs Dattel, Regnauldin, Callot et Bonnet. — Nouveaux : les sieurs Humbert, auditeur des Comptes ; Pistor Le Bègue, conseiller et secrétaire à Mousieur le cardinal ; Poirot, apptocaire. — Commis continuez : Claude Medreville et Bernard Cheval-

lier. — Nouveau : Jacques Vitou , jadis receveur de Nancy.

1606. Conseillers continuez : les sieurs Humbert, Pistor Le Bègue et Poirot. — Nouveaux : les sieurs Maimbourg, secrétaire ; Gondrecourt , eschevin ; Toupet , avocat ; Vitou, marchand.— Commis continuez : Bernard Chevallier et Jacques Vitou. — Nouveau : Claude Darbois, le jeune.

1607. Conseillers continuez : les sieurs Maimbourg, Gondrecourt, Toupet et Vitou. — Nouveaux : Nicolas Pistor, conseiller d'Etat ; B. Guérin, conseiller et auditeur des Comptes ; Chrestien Vaulthier , marchand. — Commis continuez : Jacques Vitou et Claude Darbois. — Nouveau : Simon Chrestien.

1608. Conseillers continuez : les sieurs Pistor, Guérin et Waulthier (ou Vauthier). — Nouveaux : les sieurs Le Poix, secrétaire entrant au conseil de Son Altesse ; de Bernécourt, eschevin ; Guillemin, avocat ; Hursier, contrôleur de l'hostel de S. A. — Commis continuez : les sieurs Darbois et Simon Chrestien. — Nouveau : Jean Laurent, marchand.

1609. Conseillers continuez : les sieurs Le Poix, de Bernécourt, Guillemin et Hursier. — Nouveaux : les sieurs Rollet, conseiller d'Etat ; du Port-Guichard, auditeur des Comptes ; Caboche, homme de chambre à Son Altesse. — Commis continuez : Simon Chrestien et Jean Laurent. — Nouveau : Nicolas Fourault (Foural), marchand.

1610. Conseillers continuez : les sieurs Rollet, du Port-Guichard et Caboche, jadis premier homme de chambre de S. A. — Nouveaux : les sieurs Noirel, eschevin ; Vignolles, secrétaire à S. A. ; Bariscort, avocat ; Jean Le Theillier, jadis prévost de Nancy. — Commis continuez : Jean Laurent et Nicolas Fourault. — Nouveau estably : Joseph Grandmengeot, jadis capitaine des muletz de S. A.

1611. Par ordonnance de Son Altesse le duc Henry, du 4^e may 1611, le sieur prévost de Nancy a esté dénommé pour conseiller perpétuel, et tiendra la troiziesme séance après les deux premiers conseillers, qui debvront estre du Conseil d'Estat ; et sera ledit Conseil de ville composé de neuf conseillers, y compris le sieur prévost, au lieu de sept conseillers dont il estoit composé cy-devant.

Conseillers de ville : les sieurs Rollet, conseiller d'Estat ; Henry Thieriet, conseiller d'Estat ; François Vallée, prévost de Nancy ; du Port-Guichard, secrétaire ordinaire de S. A. ; Caboche, jadis premier valet de chambre à S. A. ; Noirel, secrétaire à S. A., eschevin en la justice de Nancy ; Vignolles, secrétaire entrant au conseil de S. A. ; de Bariscort, avocat ; Le Theillier, jadis prévost. — Commis continuez : les sieurs Fourault et Grandmengeot. — Nouveau : Baptiste Guichard, marchand.

1612. Conseillers continuez : les sieurs Rollet, Thieriet, Vallée, Noirel, Vignolles, Bariscort et Le Theillier. — Nouveaux : Charles Rennel, conseiller auditeur des Comptes

et trésorier à M^{gr} le cardinal de Lorraine ; Jacques Vitou, bourgeois. — Commis continuez : Joseph Grandmengeot et Baptiste Guichard. — Nouveau : Abraham Charles, dit la Rozée, tailleur d'habitz.

1613. Conseillers continuez : les sieurs Rollet, Thieriet, Vallée, Rennel et Vitou. — Nouveaux : Thiéry Maucervel, eschevin ; Daniel Reboucher, conseiller secrétaire au Conseil privé de S. A. ; Regnault Bonnet, clerc d'office à S. A. ; Claude Darbois, banquier. — Commis continuez : Baptiste Guichard et Abraham Charles. — Nouveau : Jean Lambert, secrétaire à S. A.

1614. Conseillers continuez : Les sieurs Thieriet, Vallée, Rennel, Vitou, Maucervel, Reboucher, Bonnet et Darbois. — Nouveau : Jean Baillivy, conseiller d'Estat. — Commis continuez : Abraham Charles et Jean Lambert. — Nouveau : Hercule Haultevelle, apoticair.

1615. Conseillers continuez : les sieurs Thieriet, Baillivy, Vallée, Maucervel, Reboucher, Bonnet et Darbois. — Nouveaux : Jean de Rambouillet, conseiller d'Estat ; Jean-François Ruitz, marchand. — Commis continuez : Jean Lambert et Hercule Haultevelle. — Nouveau : Baptiste Castel, marchand.

1616. Conseillers continuez : les sieurs Thieriet, Baillivy, Vallée, de Rambouillet et Jean-François Ruitz. — Nouveaux : François-René du Bois, auditeur des Comptes ; Reboucher, trésorier à M^{gr} de Verdun ; Jacquemin, advo-

cat ; Baptiste Guichard, marchand. — Commis continuez : Hercule Haultevelle et Baptiste Castel. — Nouveau : Edme de Line, sellier à S. A.

1617. Conseillers continuez : les sieurs Baillivy, Vallée, de Rambouillet, du Bois, Reboucher, Jacquemin et Baptiste Guichard. — Nouveau : Liégeois, conseiller d'Etat. — Commis continuez : Baptiste Castel et Edme de Line. — Nouveau : François Perrin, banquier.

1618. Conseillers continuez : les sieurs Liégeois, du Bois, Reboucher, Jacquemin et Guichard. — Nouveaux : Anne Philbert, conseiller d'Etat ; Henry Trompette, auditeur des Comptes ; Nicolas Fural, marchand. — Commis continuez : Edme de Line et François Perrin. — Nouveau : Jean Florentin, marchand.

En ceste année, le sieur François Labbé entra en charge de prévost de Nancy.

1619. Conseillers continuez : les sieurs Liégeois, Philbert, Labbé, Trompette et Fural. — Nouveaux : les sieurs Petitgost, eschevin ; Le Febvre, Barnet, Abraham Charles. — Commis continuez : François Perrin et Jean Florentin. — Nouveau ; Ferry Noël, tabellion et procureur.

1620. Conseillers continuez : les sieurs Liégeois, Philbert, Labbé, Trompette, Petitgot, Le Febvre, Barnet et Abraham Charles. — Nouveau : Claude Breton, appoticaire. — Commis continuez : Jean Florentin et Ferry Noël. — Nouveau : Jean d'Affignicourt (ou d'Affnicourt), orphèvre.

1621. Conseillers continuez : les sieurs Philbert, Labbé, Petitgot, Le Febvre, Barnet, Abraham Charles et Breton. — Nouveaux : noble Georges Rousselot, conseiller secrétaire à M^{sr} de Vaudémont ; noble Nicolas Rouyer. — Commis continuez : Ferry Noël et Jean d'Affignicourt. — Nouveau : François Moreau, marchand.

1622. Conseillers continuez : les sieurs Philbert, Labbé, Rousselot, Breton et Rouyer. — Nouveaux : noble George Collignon, conseiller d'Etat ; noble Jean du Moulin, contrôleur en l'hostel de S. A. ; noble Ferry Jacob, conseiller secrétaire à M^{sr} de Vaudémont ; noble Albert Ginet, contrôleur du domaine. — Commis continuez : Jean d'Affignicourt et François Moreau. — Nouveau : Nicolas Talpel, tabellion, contrôleur en la gruerie de Nancy.

1623. Conseillers continuez : les sieurs Philbert, Rousselot, Labbé, Rouyer, Collignon, du Moulin, Jacob et Ginet. — Nouveau : Mathieu Philbert, conseiller secrétaire ordinaire à S. A. — Commis continuez : François Moreau et Nicolas Talpel. — Nouveau : Pasquier Bailly, tabellion.

1624. Conseillers continuez : les sieurs Labbé, du Moulin, Jacob, Ginet et M. Philbert. — Nouveaux : les sieurs Collignon, pour premier conseiller ; François Fournier, conseiller d'Etat et auditeur des Comptes, pour second conseiller ; François Perrin, banquier ; Dominique Florentin, jadis hoste au Grand-Cerf. — Commis continuez : Nicolas Talpel et Pasquier Bailly. — Nouveau : Pierre Prudhomme, marchand.

1625. Conseillers continuez : les sieurs Collignon , Fournier, Labbé, M. Philbert, Perrin et Florentin. — Nouveaux : noble François Caboche, conseiller d'Etat ; noble Jean Maimbourg ; Jean d'Affignicourt , orphèvre. — Commis continuez : Pasquier Bailly et Pierre Prudhomme. — Nouveau : Jean Lenoir, sellier à Madame.

1626. Conseillers continuez : les sieurs Collignon , Fournier, Labbé, Perrin, Florentin , Caboche, Maimbourg et d'Affignicourt. — Nouveau : Nicolas Rouyer. — Commis continuez : Pierre Prudhomme et Jean Lenoir. — Nouveau : Christophe Viriet, tabellion.

1627. Conseillers continuez : les sieurs Fournier, Labbé, Caboche, Maimbourg, d'Affignicourt et Rouyer. — Nouveaux : noble Claude Bardin, conseiller d'Etat et lieutenant général au Bailliage de Nancy ; noble Richard Barrois, conseiller auditeur et greffier des comptes de M^{gr} le duc ; Bastien Poirot, tabellion, conseiller et secrétaire ordinaire à S. A. — Commis continuez : Jean Lenoir et Christophe Viriet. — Nouveau : Nicolas Michault, marchand.

1628. Conseillers continuez : les sieurs Fournier, Bardin, Labbé, Barrois et Poirot. — Nouveaux : Rémond Luyton, conseiller d'Etat ; Jean-Philippe de Bourgogne, conseiller d'Etat ; François Moreau, marchand ; George Morel, conseiller secrétaire et greffier des délégations du Conseil de S. A. — Commis continuez : Christophe Viriet et Nicolas Michault. — Nouveau : Jean Lallemand, huissier du conseil de S. A.

1629. En ladicte année, il n'y a eu aucuns conseillers nouvellement establys. Les sieurs Nicolas Michault et Jean Lallemand, commis de ville, furent continuez, et le sieur Michel Poirot, tabellion, fust estably commis de ville.

1630. En ceste année, il ne s'y tient aucune féaulté, d'autant que la maladie contagieuse survient à Nancy avec telle véhémence, que les princes, la cour, le conseil et la justice ordinaire sortirent de la ville et se retirèrent à Lunéville.

Le sieur Jean Lenoir fust prié de servir encore ceste année de commis de ville, quoyqu'il en ayt précédemment porté la charge pendant 3 années, et le sieur Waultrin Humaire, marchand, fust pourveu de la charge de commis de ville en ladicte année.

1631, 32 et 33. Conseillers establys en l'année 1631, et lesquelz furent continuez pendant lesdictes années 1632 et 33 : les sieurs François Rennel, conseiller d'Estat et auditeur en la Chambre des Comptes ; François Royer, aussy conseiller d'Estat et auditeur ; François Labbé, prévost de Nancy ; Nicolas Janin, conseiller et auditeur ; Edmond Vincent, substitut du procureur général de Lorraine ; Jean Vignolles, conseiller secrétaire entrant ès Conseils d'Estat et privé de S. A. et garde du Trésor de ses Chartres ; François Serre, le vieil ; Jean Lallemand, huisnier du Conseil ; Jean Lenoir, sellier. — Commis continué : Vau'trin Humaire. — Nouveaux : François Lambert,

tabellion ; Florentin Plantey hostelain, à (l'enseigne de) Rome ; George Bornet, marchand.

1634. Conseillers continuez : les sieurs Royer, Labbé et Vignolles. — Nouveaux : le sieur de Chastenois d'Armaucourt, conseiller d'Estat, ayant esté esleu, il s'en fist descharger par ordre exprès de Son Altesse, et fust estably en sa place le sieur Nicolas Arnoult, aussy conseiller d'Estat ; Claude Guichard, conseiller et auditeur ; Machon, lieutenant général ; (Collignon) de Silly, trésorier à M^{er} le duc ; Ruitz, le jeune, marchand ; Christophe Viriet, tabellion. — Commis continuez : Florentin Plantey et George Bornet. — Nouveaux : Pierre Grandpère, marchand ; Jean Boron.

1635. En ceste année, les sieurs conseillers et commis de ville ont estez continuez ; mais le décès estant arrivé du sieur Arnoult, qui estoit second conseiller, il auroit esté mis en sa place le sieur Claude Machon, lieutenant général ; et pour remplir la place dudict sieur Machon, fust choisy le sieur Pierre Modo, advocat.

1636. Les sieurs conseillers furent continuez, et le sieur Ruitz estant décédé en ladicte année, fust mis en sa place le sieur Nicolas Genin, advocat. — Commis continuez : Pierre Grandpère et Jean Boron. — Commis nouvellement establys : Jean Vaultrin, marchand ; Ferry Maire, recepveur de la Primatiale.

1637. En ceste année, il ne s'est tenu aucune scaulté,

messieurs les gouverneurs n'ayans voulu permettre qu'il s'en tienne depuis que la ville est sous l'obéissance du roy, l'eslection de messieurs les conseillers et commis de ville ayant esté faite par M. d'Hauquincourt, gouverneur de Nancy en ladicté année 1637.

Conseillers continuez : les sieurs Machon, Labbé, Guichard et Genin. — Nouveaux : les sieurs Philbert Philbert, conseiller d'Estat et capitaine de Gondreville ; Nicolas Luyton, auditeur ; Nicolas Thomas, advocat ; Charles Comte, secrétaire ordinaire ; Anthoine Blachette, tabellion et secrétaire. — Commis continuez : Jean Vaultrin et Ferry Maire. — Nouveaux : Dominicque Simon, secrétaire ordinaire ; René Margant, tabellion.

1638. Les sieurs conseillers et commis de ville ont estez continuez, à la réserve du sieur Guichard, en place duquel a esté estably le sieur Nicolas Humbert, secrétaire ordinaire.

1639. Les sieurs conseillers et commis esleus ez années 1637 et 38 ont encore estez continuez en ladicté année 1639.

1640, 41 et 42. M. du Hallier, gouverneur de Nancy, fist choix, en l'année 1640, des cy-après nommez pour porter les charges de conseillers et commis de ville, lesquelles ilz ont exercé pendant les années 1640, 41 et 42. — Conseillers continuez : les sieurs Philbert, Genin, Thomas et Comte. — Nouveaux : les sieurs Henry de Girmont, auditeur ; Jhérosme Terrel ; Jean Vaultrin, mar-

chand ; Thomas Colin, aussy marchand. — Commis continuez : Dominique Simon, René Margant. — Commis nouvellement establys : Nicolas Colin, secrétaire ordinaire ; Nicolas Marchal, sommelier.

Le sieur François de Silly fust estably prévost de Nancy en ladicté année.

1643, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, jusques au 18^e septembre 1651. Monsieur le marquis de Lenoncourt, gouverneur de Nancy, fist choix, en l'année 1643, des dénommez cy-après pour porter les charges de conseillers et commis de ville, lesquelles ilz ont exercé pendant lesdictes années, sans que M. le marquis de La Ferté Senectère, qui vient à succéder audict gouvernement sur la fin de l'année 1643, ait voulu en establir d'autres en leurs places, ains les continué d'années à autres pendant les susdictes.

Conseillers continuez : les sieurs de Silly et Terrel. — Nouveaux : les sieurs François Royer, conseiller d'Etat et auditeur ; Charles Sarrazin, eschevin ; Nicolas Barrois, auditeur ; René Le Clerc, advocat ; François Jeanmaire, aussy advocat ; Christophe Rousselot ; Jean Boron. — Commis continué : Nicolas Colin. — Nouveaux : Jean Petit, tabellion gardenottes ; Jean Perrin, tabellion ; Regnault Richard, marchand.

Le sieur François Labbé fust estably prévost de Nancy en l'année 1645.

Années 1651, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61

et 1662. Monseigneur le mareschal de La Ferté Senectère a fait choix, le dix-huictième septembre 1651, des dénommez cy-après pour porter les charges de conseillers de ville. — Conseillers continuez : les sieurs Royer, Sarrazin et Jeanmaire, outre le sieur Labbé, qui est perpétuel à cause de la charge de prévost, suivant les règlementz. — Nouveaux : les sieurs François du Bois, conseiller et auditeur ; Jean Héraudel, intendant de Madame de Lorraine ; Charles Comte, secrétaire et greffier des délégations ; Pierre Poirot, tabellion et procureur ; Henry Bonnet, marchand orphèvre.

Commis de ville : Mondict seigneur en a reformé le nombre de quatre à deux, ayant voulu que les sieurs Jean Perrin, tabellion, et Regnault Richard, marchand, en fassent encore les fonctions.

En l'an 1654, le sieur du Bois ayant quitté sa charge de conseiller, le sieur Claude Durand, contrôleur des bois de la gruerie de Nancy, a été choisy pour dernier conseiller.

En l'an 1659, ledict sieur Durand estant décédé, le sieur Mathias Rousselot, orphèvre, a été nommé en sa place.

Le sieur Charles Arnoult a été estably prévost de Nancy, en l'année 1661, sur la démission du sieur Labbé.

Années 1662, 1663 et 1664. Son Altesse estant restably dans ses Estatz, a fait choix des desnommez cy-après pour porter les charges de conseillers de ville, outre ledict

sieur Arnoult, qui est perpétuel à cause de sa charge de prévost.

Conseillers : Nicolas Huyn, conseiller et auditeur des Comptes de Lorraine ; Nicolas Rousselot d'Hédival, aussy conseiller auditeur ; Claude Noirel, conseiller au Bailliage ; Claude de Mazerulle ; François Reboucher, advocat ; François d'Affignicourt, aussy advocat ; Claude Vaultrin, marchand ; Claude Hardy, aussy marchand. — Commis de ville : Anthoine Grandpère, marchand ; Jean Toilly, bonnetier.

Années 1666, 1667 et 1668. Sadicte Altesse ayant fait choix de nouveaux conseillers, elle a estably, par ses lettres des 12^e et 15^e janvier 1666, les cy-après nommez, sçavoir : François Rennel, trésorier des parties casuelles, pour premier conseiller, sous le tiltre de président¹ ; Jean de Gombervaulx ; Anne-Philippe Cueullet, conseiller au Bailliage ; Jean Vignolles, commis-garde du Trésor des Chartes de S. A. ; Jean Villaume, tabellion ; Nicolas Martin, marchand ; Claude Gillet, marchand ; Dominique Clément, aussy marchand. — Ledict sieur Arnoult possé-

¹ M. de Rennel ne fut nommé que le 22 janvier, en vertu de l'édit de Charles IV, du 18 de ce mois, portant création de la charge de premier conseiller du Conseil de ville en titre d'office, sous le nom de président dudit Conseil ; à laquelle charge il attribue les mêmes honneurs, franchises, privilèges, immunités et prérogatives dont les autres présidents et chefs de corps, tant souverains que subalternes, jouissent et doivent jouir. (Livre blanc, collection de M. Beaupré.)

dant toujours la troisieme place à cause de sa charge de prévost. — Commis continué : Antoine Grandpère, marchand. — Nouveau : Dominique Vaultrin, marchand.

Année 1669. Au renouvellement de la Chambre, Sadicte Altesse a faict choix des soubsonomez pour porter les charges de conseillers de ville, outre celles des sieurs président Rennel (François) et prévost Arnoult, qui y sont perpétuels pour les première et troisieme places.

Conseillers continuez : Jean Vignolles, quatriesme conseiller ; Jean Villaume, sixiesme conseiller ; Claude Gillet, septiesme conseiller.

Nouveaux establys : François Remy de Turicque, premier conseiller ; Jean-Joseph Rollin, conseiller assesseur au Bailliage de Nancy, troisieme conseiller ; Louis-Gaston Luyton, advocat, cinquiesme conseiller ; Nicolas Hocquel, marchand, huitiesme conseiller. — Commis continué : Antoine Grandpère. — Nouveau : Jacques Gallet.

L'inventaire auquel j'ai emprunté les renseignements qui précèdent, ne donne pas la liste des officiers de ville institués de 1670 à 1698, et n'indique pas les changements survenus dans l'organisation municipale durant cet intervalle de temps ; on ne trouve rien non plus, à ce sujet, dans l'ouvrage de l'abbé Lionnois. Je vais essayer de combler cette lacune à l'aide des notes que m'ont fournies, soit le registre mentionné plus haut (BB. 35), soit les délibérations, soit enfin les comptes des receveurs.

1670-1680. Rennel, Arnoult, prévôt (remplacé, le 4 avril 1675, par Pascal Marcol) ; conseillers : Remy, Rollin,

Vignolles (mort en 1677 et remplacé, le 4 mai, par François Marchis, en exécution de l'ordre de M. l'intendant), Luyton, Gillet, Hocquel, Villaume ou Vuillaume (mort en 1679 et remplacé, le 7 août, par Claude Georges). — Commis : Grandpère et Gallet.

Le 10 mai 1670, la Cour souveraine avait rendu un arrêt prescrivait qu'il serait nommé, dans chacun des principaux corps de la ville, une ou deux personnes pour, avec les commissaires qui seraient députés par ladite Cour, reconnaître ce qui serait « de l'administration des affaires de la ville ». Le Conseil de ville protesta contre cet arrêt, et, le 22 du même mois, Charles IV déclara que son intention n'était pas qu'il fût préjudicié aux choses accordées audit Conseil par son établissement, et qu'il désirait seulement que les principaux corps de la ville prissent connaissance, par des députés par eux choisis, « des administrations et affaires de ladite ville ».

1681. Rennel, président, et Marcol, prévôt, officiers permanents ; conseillers : Rollin, Germiny, Charles, Gayet et Vaultrin ; Huyn, procureur général ; François Heillecourt (ou plutôt Haillecourt), substitut ; Charroyer (Charroyer ou Charrouyr), commis ; Charles-Henri Lenoir, greffier ¹.

¹ Ces noms sont ceux des officiers municipaux présents à la réunion du Conseil, du 2 février 1682, dans laquelle l'intendant vint donner lecture des lettres patentes du roi portant nomination des conseillers et commis de ville pour cette année. Cette formalité remplie, les nouveaux officiers prêtaient « le serment accoutumé », puis ils se distribuèrent entr'eux les différents quartiers de la ville, pour chacun desquels ils nommaient des commissaires.

Le 12 avril 1681, la bourgeoisie s'étant assemblée en l'Auditoire, en vertu de l'ordre du roi, du 15 janvier précédent, pour nommer trente notables chargés de réviser les comptes rendus depuis l'arrivée des troupes françaises à Nancy, ceux-ci se réunirent le 18 et rédigèrent une protestation contre la violation faite à leurs privilèges et aux lettres patentes d'établissement du Conseil de ville, par la nomination de François Rennel à la charge de président dudit Conseil, dans laquelle il prétendait se perpétuer, lui et sa famille, à l'aide des lettres qu'il avait surprises du duc Charles IV. Le 22, la Chambre, assemblée, après avoir entendu M. Rennel, décida qu'elle se joindrait aux notables pour soutenir leur opposition, et qu'elle se pourvoirait au roi pour obtenir la suppression de l'office de président. Le 25 mai, M. de Louvois leur adressait la lettre suivante : « Messieurs, j'ay receu vostre lettre du 18^e de ce mois, avec le mémoire qui y estoit joint, qui ne désire de responce que pour vous dire que le Roy s'estant expliqué sur les prétentions du sieur de Rennel, Sa Majesté ne veut pas que vous continuiez à faire des frais à vostre communauté pour une affaire que Sa Majesté a réglée. Je suis, Messieurs, vostre bien humble et très-affectionné serviteur. » En conséquence, et sans s'arrêter à la protestation qui précède, Louis XIV, par lettres patentes du 19 juin de cette année, confirma M. de Rennel dans la charge de président.

L'ordonnance du 15 janvier ne se trouve transcrite dans aucun des registres, et j'ignore quelles en étaient les dispositions : on voit seulement, par des documents postérieurs, que cinq des conseillers sortaient de charge chaque année. A partir de 1682, jusqu'en 1697, inclusivement, les noms des officiers nommés par le roi sont consignés dans le registre BB. 35, d'où je les extrais :

25 janvier 1682¹. Conseillers : Charles Serre, seigneur de Clévant, maître en la ci-devant Chambre des Comptes de Lorraine, en place de François Remy, seigneur de Turique ; Rutant, conseiller au Bailliage de Nancy ; Vignolles, avocat ; Charles, procureur et ancien conseiller de la Chambre de ville ; Gayet, marchand, aussi ancien conseiller ; Lenoir et Garnier, marchands. — Commis : Dumolard, bourgeois, et Charles, marchand.

18 janvier 1683. Conseillers : Rutant, Ravinel, avocat ; Petitjean, tabellion ; Jacques Regnard, Nicolas L'huillier et Léonard Breton, marchands, en remplacement de Vignolles, Charles, Gayet, Lenoir et Garnier. — Commis : Charrouyer, en remplacement de Charles.

29 janvier 1684. Conseillers : les sieurs de Mazerulle, maître en la ci-devant Chambre des Comptes de Lorraine ; Lançon, conseiller au Bailliage de Nancy ; Collot, avocat ; Gayet, marchand ; Dumolard, bourgeois, « au lieu » des sieurs Serre, Rutant, Ravinel, Petitjean et Breton ; Regnard et L'huillier, continués pour une année. — Commis : Charrouyer et Landry.

1685². Conseillers : Lançon, Cueullet de Villey, Dumo-

¹ Cette date est celle des lettres patentes du roi portant nomination des nouveaux officiers.

² Il n'y a pas de lettres patentes de nomination pour cette année : les noms que je donne sont ceux des officiers municipaux présents à la séance du 2 février 1685.

lard, Collin, Guyot, avocat ; Garnier et Bagard. — Commis : Thiéry Charles, marchand, et Claude Pierron.

29 janvier 1686. Conseillers : Gayet, Henry, receveur ; Collot, Thoilliey, avocat ; Philbert, notaire, au lieu de Lançon, Dumolard, Collin, Garnier et Bagard. — Commis : Charles, continué ; Jean Nicolas, marchand.

20 janvier 1687. Conseillers : Bardin, ci-devant conseiller au Bailliage ; Collin, avocat ; Léonard Breton, marchand ; Dumolard, bourgeois ; Magnien, marchand, au lieu de Cueullet, Guyot, Henry, Thoilliey et Philbert. — Commis : François Charrouyer et François Tarlet.

Lettres patentes du 20 mars 1687 portant nomination de président de la Chambre pour Joseph-Balthazard-Dieudonné Rennel, en remplacement de François Rennel, son père.

13 janvier 1688. Conseillers : Serre, ci-devant maître des Comptes ; de Vignolles, avocat ; Petitjean, notaire ; Regnard et Viterne, marchands, au lieu de Bardin, Gayet, Collot, Collin et Dumolard. — Commis : Pierron, notaire, et Thiéry Charles, marchand.

25 janvier 1689. Conseillers : du Bois, Bryet, Guyot, avocat ; Gayet, marchand, et Pierron, notaire, au lieu de Breton, Magnien, Petitjean, Regnard et Viterne. — Commis : Nicolas et Landry, marchands.

17 janvier 1690¹. Conseillers : Lançon, ci-devant con-

¹ Un édit du roi, du mois de juillet de cette année, porte création d'un procureur de S. M. et d'un secrétaire ou greffier dans chaque ville ou com-

seiller au Bailliage de Nancy ; (Rennel) d'Andilly, Mouron, Regnart, marchand, et Dumolard, bourgeois, au lieu de Serre, Bryet, Guyot, Gayet et Pierron. — Commis : Thiéry Charles et François Turlet, marchands.

12 janvier 1691. Conseillers : Cuny de Lupcourt, Char-dot, ci-devant conseiller au Bailliage de Nancy ; Gayet, marchand ; Léonard Breton, marchand, et Pierron, notaire, au lieu de Vignolles, du Bois, Lançon, Mouron et Regnart. — Commis : Jean Nicolas et François Charrouyer, marchands.

13 janvier 1692. Conseillers : du Bois, Jeanmaire, Collin, avocat ; Regnart et Magnien, au lieu de Cuny, Chardot, Dumolard, Breton et Pierron¹. — Commis : François Tihay et François Turlet. (Lenoir était toujours greffier et Haillecourt substitut.)

Lettres patentes du 17 janvier portant nomination de Jean-Nicolas Breton, avocat en Parlement, comme prévôt de Nancy, en remplacement de Pascal Marcol.

Un édit du roi, rendu au mois d'août de cette année², vint introduire la communauté du royaume, en titre d'office héréditaire. En vertu de cet édit, Étienne d'Hablainville (ou d'Hableinville), avocat au Parlement, fut nommé greffier de l'Hôtel-de-ville de Nancy.

¹ M. Rennel d'Andilly fut continué pour la seconde fois, ce qui n'avait pas lieu ordinairement.

² Un autre édit, du mois de février, porte création d'un conseiller médecin ordinaire de la ville « pour être présent et assister aux rapports des malades, corps morts, blessés, noyés, mutilés, prisonniers et autres, qui seront ordonnés être faits en justice ». Le premier appelé à ces fonctions fut Nicolas Harmant (ou plutôt Harmand), docteur en médecine.

duire des éléments nouveaux au sein de l'administration municipale : il fut créé, dans chaque ville du royaume, des conseillers-asseesseurs et des maires, « pour, par les premiers, jouir des mêmes honneurs, autorités, prérogatives, etc., dont jouissaient les conseillers de ville et échevins » ; ils étaient nommés pour une année.

Conseillers-asseesseurs nommés en 1692 : Nicolas Richard, notaire royal ; Jean Gayet ; Fiacre Thoilliey, avocat en parlement ; Charles-Marie Bastin, Léonard Breton, bourgeois de Nancy ; Gabriel François, avocat ; Dominique Anthoine et Charles Platel, marchands. — Conseiller du roi, maire de Nancy : Alexandre-Christian (ou Chrétien) de Turgis.

24 janvier 1693. Conseillers : Vignolles, Fontenille, Thoilliey, avocats ; Philbert, notaire (ces deux derniers auparavant assesseurs) ; Hannus, marchand. — Commis : François Charrouyr, marchand ; Claude-François Grose-lier, tanneur.

1694 et 1695¹. Jean Dordelu, maire, par la démission de M. de Turgis ; Vignolles, François, Dominique Anthoine, Chardot, Léonard Breton, Henry, Philippin, Platel, Nicolas Vaultrin, conseillers ; Jean Gayet, Fiacre Thoilliey, Bastin, Gabriel François, Breton, assesseurs ; Robert Brahu, procureur du roi. — Commis : Charrouyr et Claude Richard, puis Lefebvre, au lieu de ce dernier.

¹ On n'a pas les nominations faites pour ces deux années ; j'y supplée, autant que possible, à l'aide des indications qui se trouvent dans les comptes.

6 février 1696. Composition de la Chambre nouvellement établie par le roi : Jean Dordelu, maire ; Georges, avocat ; Nicolas-François Vuillot, prévôt ; Henry, ancien conseiller ; Marcol, commissaire ; Pierrqn, ancien conseiller ; Gayet, assesseur ; Marchis, ancien conseiller ; Lombillon, avocat ; Trottin, marchand ; Richard, receveur, tous conseillers.

6 janvier 1697. Renouvellement de la Chambre par le roi : Georges et Trottin, continués dans leur charge ; Dumolart, bourgeois ; Antoine Charles avocat ; Mesgnien et Hannus, marchands ; Claude Charles, bourgeois (au lieu des sieurs Henry, Pierron, Marchis, Gayet et Lombillon), et avec eux, les sieurs Dordelu, maire ; Vuillot, prévôt ; (Pascal) Marcol, commissaire aux revues ; Richard, receveur ; d'Hableinville, greffier, lesquels sont officiers permanents. — Commis : François Charrouyr et Antoine Lefebvre, tailleur.

Un des premiers soins de Léopold, après sa rentrée dans ses États, fut de rétablir une bonne police dans les villes, et particulièrement dans celle de Nancy, comme devant servir de modèle aux autres : en conséquence, il fit examiner les « anciens établissements de l'Hôtel de ladite ville », et ayant reconnu que la charge de président « créée en titre d'office, y étant désavantageuse par la trop grande autorité qu'un chef permanent auroit occasion de s'arroger dans un corps dont tous les autres membres sont amovibles de temps en temps », il supprima cet office et décréta qu'à l'avenir l'Hôtel-de-ville serait composé de neuf conseillers, nombre

fixé par l'ordonnance du 14 mai 1611, et du substitut du procureur général ; que les conseillers seraient choisis de la manière suivante : un conseiller d'État, un de la Cour souveraine, un auditeur de la Chambre des Comptes, après lequel le prévôt aurait la quatrième place ; un conseiller du Bailliage, une personne noble et trois notables bourgeois ; lesquels exerceraient la police durant trois années, et, à leur expiration, il en nommerait de nouveaux pour trois années, en y laissant néanmoins quelques anciens. Les deux commis de ville furent maintenus. (Voy. le texte de cette ordonnance dans Lionnois, t. II, p. 75.)

J'emprunte à l'inventaire de 1646 ce qui suit :

Année 1698. Son Altesse estant restably dans ses Estats, a fait choix des dénommez cy-après pour porter les charges de conseillers de ville, par son ordonnance du 1^{er} septembre 1698. Conseillers : Jean-Jacques de Hoffelize, conseiller d'Etat et maitre des requestes ordinaire de S. A. R. ; Claude George, conseiller en la Cour souveraine ; Nicolas-Bernard Raulin, conseiller et auditeur des Comptes ; Pascal Marcol, prévost de la ville ; Charles-Christophe Cueullet, conseiller au Bailliage ; Jean-François du Bois, escuyer ; François Philippin, avocat au Conseil ; Pierre Trottin, secrétaire ordinaire de S. A. R. ; Jean Hannus, marchand ; Jean-François Sellier, avocat au Conseil, pour substitut de la Chambre — Commis de ville : Jean Nicolas et François Turllet, marchands.

Année 1701. Son Altesse Royale ayant renouvelé les conseillers de la Chambre, par son ordonnance du mois de septembre 1701, elle a fait choix des cy-après nommez,

sçavoir : les sieurs (Jean-Sigisbert) Rennel de l'Escut, conseiller d'Etat et maître des requestes ordinaire de l'hostel ; (Jean-Marie) Cueullet, seigneur du comté de Bey, conseiller en la Cour souveraine ; Raulin, auditeur de la Chambre des Comptes (lieutenant de police dans les villes de Nancy), continué ; Marcol, prévost, permanent ; (François) Reboucher, conseiller au Bailliage ; (Nicolas) Henry de Saulrup, noble ; Jean Charles, procureur ; Barthélemy Fonderval (Fondreval), apoticaire ; Pierre Parxel, marchand (puis contrôleur de la Monnaie) ; (Nicolas) Breton, le jeune, avocat, pour substitut (du procureur général). — Commis de ville : Nicolas Gentilhomme, marchand tanneur ; François Thoilliey, marchand.

Par lettre de cachet du 6 septembre 1704, Son Altesse Royale a continué la Chambre jusqu'à son bon plaisir.

Par lettre de cachet de S. A. R., du 26 janvier 1706, le sieur Remy Ravinel, conseiller au Bailliage, a été nommé pour conseiller de la Chambre de ville, en place du sieur Reboucher, fait conseiller à la Cour, et M. Raulin, deschargé de la charge de lieutenant de police ; permis à la Chambre d'en nommer un autre, du corps des conseillers de l'Hôtel-de-ville, ensuite de quoy la Chambre a nommé le sieur Marcol, prévôt, pour en faire les fonctions, jusqu'à ce qu'il en soit ordonné autrement.

Par lettre de cachet de S. A. R., du 30 aoust 1707, M. Vignolles, conseiller d'Etat de S. A. R. et son procureur

général ez chambres des Comptes de Lorraine et Barrois, a esté nommé pour premier conseiller, au lieu et place de M. le président de l'Escut, décédé.

En ladite année 1707, S. A. R. ayant fait des officiers permanents dans les hôtels-de-ville, ont esté pourvus pour conseillers permanents : les sieurs Pierre Thiéry ; Charles Margueron : Alexandre de Senturier. Le 12 décembre 1707, le sieur Jean Charles a esté receu conseiller surnuméraire. — Pour commis de ville permanents : Mathieu Saulnier et Nicolas Vultrin.

Par lettre de cachet de S. A. R., du 26 mars 1709, les sieurs François Fériet, conseiller à la Cour, et (Nicolas-Ignace) Hugo, maitre de la Chambre des Comptes, ont esté nommez pour conseillers en place des sieurs Cueullet et Raulin.

Par lettre de cachet du 15 février 1712, le sieur Remy Colin a esté receu permanent conseiller de l'Hôtel-de-ville de Nancy en place du sieur Jean Charles.

Nomination faite par S. A. R., le 30 mars 1713, des officiers pour composer les conseillers de l'Hôtel-de-ville en place de ceux qui sont sortys, pour le renouvellement de la Chambre : le sieur de Malvoisin, conseiller à la Cour, en la place du sieur Fériet ; le sieur Collenel, maitre des Comptes, en place du sieur Hugo ; le sieur de Riocour, conseiller au Bailliage, en place du sieur Ravinel ; le sieur Henry Le Febvre de Saint-Germain, pour la noblesse, en

place du sieur Henry ; le sieur Baudouin, pour la Chambre des requestes, continué.

Par lettre de cachet de S. A. R., du 23 septembre 1713 ¹, le sieur Nicolas-Pascal Marcol, prévost, a esté étably lieutenant général de police à Nancy.

Par ordonnance de S. A. R., du 30 juin 1714, le sieur Jean-François Breton, procureur de S. A. R. au Bailliage, a esté nommé conseiller en place du sieur Nicolas-Joseph du Bois de Riocourt.

Par ordre de S. A. R., du 25 janvier 1715, M. François baron de Hennequin, comte de Curel, a esté nommé commissaire principal en l'Hôtel-de-ville, avec suppression de la qualité de président en ladite Chambre. — Lettre de cachet de S. A. R., du 1^{er} mars 1715, portant nomination du sieur Alexis Roguier, conseiller à la Cour, pour conseiller en place du sieur de Malvoisin.

Lettre de cachet, du 25 mars 1717, pour recevoir le sieur Luyton conseiller en la Chambre en place du sieur de Saint-Germain. — Lettre de cachet, du 26 avril, qui nomme le sieur Floriot, conseiller au Bailliage, pour remplir en la Chambre de ville la place qu'occupoit le sieur Breton, procureur de S. A. R. au Bailliage. — Lettre de

¹ Une ordonnance de Léopold, du 25 avril de cette année, porte que, voulant donner quelque lustre convenable à la capitale de ses États, en la personne de celui qui sera nommé à l'Hôtel-de-ville pour le Conseil d'État, il a rétabli le titre de président dudit Hôtel-de-ville, titre que portera le sieur Charles-Arnauld Vignolles.

cachet, du 5 juin, qui nomme M. Mailliard, maître des Comptes, pour conseiller en place de M. Collenel, qui a achevé son temps. — Lettre de cachet, du 1^{er} décembre, qui nomme le sieur François Chevallier pour conseiller, sur la démission du sieur Thomas Margueron.

Lettre de cachet, du 10 mars 1718, qui nomme M. Hyacinthe Abram, conseiller à la Cour, pour conseiller en place de M. Roguier, qui a expiré son temps. — Décret obtenu par le sieur Nicolas Mougnot, le même jour, qui le nomme pour commis de ville ; et depuis il a obtenu des provisions de S. A. R. qui le confirment commis de ville, le 8 octobre. — Le 17 décembre, le sieur Gaspard Courier a été nommé pour commis de ville.

Au mois de janvier 1719, S. A. R. a créé héréditairement tous les offices de la province, moyennant la taxe portée au rôle fait à ce sujet. — Le 8 mars 1719, le sieur Claude-Nicolas Mathis a été nommé pour commis de ville, par lettres de finance dudit jour.

Le 21 mars 1720, S. A. R. a révoqué et supprimé tous les offices créés héréditaires, et ordonné que le remboursement des sommes entrées réellement et effectivement dans ses coffres, seroit fait par le sieur Barail, trésorier des parties casuelles, à tous les titulaires desdits offices.

Ici s'arrête l'inventaire de 1646. Je vais, comme je l'ai fait plus haut, donner la liste des officiers de l'Hôtel-de-ville, année par année, en indiquant les changements opérés dans la composition et l'organisation de l'administration municipale.

1721-22. Anne-Joseph, comte de Tornielle et de Brionne, marquis de Gerbéviller, conseiller d'État de S. A. R. et chevalier d'honneur en la Cour souveraine, grand chambellan, bailli de Nancy; Joseph-Michel Baudinet, conseiller d'État et en la Cour souveraine; Christophe Rouot, conseiller en ladite Cour; Marc Anthoine, conseiller maître des Comptes; Marcol, aussi conseiller d'État, etc.; Georges Guilbert, conseiller au Bailliage; Charles Gillet de Vaucourt, chevalier; François Thiéry, avocat à la Cour; noble Alexandre Senturier; noble Remy Collin; Jean-François Chevallier. — Saulnier, Mougnot, Courrier et Mathis, commis. — Breton, procureur-syndic. — Charles-François Robert, avocat à la Cour, greffier et secrétaire.

1723. Noble Nicolas Richard, Joseph Charles, Jacques Ruynat, en place de Thierry, Senturier et Chevallier.

Deux édits, l'un du 24 novembre, l'autre du mois de décembre 1723, suppriment les offices héréditaires des deux premiers commis et créent, à titre d'hérédité, un office de conseiller contrôleur des mandements, deux assesseurs premiers commis, un substitut du procureur-syndic et un conseiller-trésorier des rentes, revenus, deniers patrimoniaux et d'octrois de la ville, avec rang et séance après le dernier des autres conseillers permanents.

1724. Le marquis de Gerbéviller; Baudinet, président de la Chambre; Nicolas du Bois de Riocour, chevalier, conseiller d'État et en la Cour souveraine; Nicolas Richard, seigneur de Malzévillle, maître des Comptes; Marcol; François Esmyet, écuyer, conseiller au Bailliage;

Gillet, conseiller d'État et conseiller d'épée. Pour le corps de la noblesse : Senturier, Collin, Richard ; Charles et Ruynat, marchands. Mougnot et François Germain, assesseurs premiers commis. Courrier et Mathis, commis. Noble Jacques-Nicolas Richard, procureur-syndic ; Nicolas Mourot, substitut dudit procureur ; Jean-François Chevallier, conseiller-trésorier ; Robert.

1725. Dominique Claudel commis (en place de Mathis¹).

1726. Gillet, prévôt et lieutenant général de police (Marcol) ; noble Charles Bagard, conseiller-médecin ; François Noël, avocat à la Cour, procureur-syndic.

1727. Léopold de Maimbourg, chevalier, conseiller en la Cour souveraine (du Bois) ; Charles-Arnould Hanus, conseiller d'État et maître des Comptes (N. Richard) ; Gillet, prévôt, etc., conseiller pour la noblesse (office créé par édit du 7 janvier de cette année) ; noble Marc-Léopold Saulnier, lieutenant particulier au Bailliage (Esmyet). Mathis et Claudel, commis.

1728. Les mêmes, plus noble Jacques-Nicolas Richard, conseiller pour la noblesse.

1729. Humbert Chevillé et Charles Plassiard, commis (Mathis et Claudel).

1730. Claude-Ignace Sarrazin, écuyer, conseiller en la Cour souveraine (Maimbourg) ; Nicolas Richard, maître des Comptes (Hanus) ; Charles-Arnould Harmant, écuyer,

¹ Je me bornerai à mettre entre parenthèses le nom de l'officier remplacé.

conseiller au Bailliage (Saulnier); Joseph Pierre, tabellion général (Senturier).

1731-32. Claude d'Hoffelize, chevalier, conseiller d'État, président à mortier en la Cour souveraine, président de la Chambre (Baudinet); noble Nicolas Pouget, conseiller pour la noblesse (J.-N. Richard). Il n'y a plus de substitut du procureur dès 1731 ; les offices de Germain et Chevillé sont supprimés par arrêt du Conseil d'État, du 19 mai 1732.

1733. Charles-Arnould Hanus, prévôt et lieutenant général de police (Gillet); Jean Chenot (Charles). Plassiard et Dominique Allié, commis.

1734-35. Nicolas Fritte, commis (Allié); François-René Jacob, avocat à la Cour, procureur-syndic (Breton); Noël, secrétaire.

1736-38. Nicolas-François Floriot, conseiller en la Cour souveraine (Sarrazin); François-Georges Bagard, maître des Comptes (Richard); Charles Friant, écuyer, seigneur d'Alincourt, procureur au Bailliage (Harmaut).

Stanislas ayant, dit Durival, placé l'Hôtel-de-ville sous l'autorité du chancelier-intendant, les membres des deux cours ne furent plus remplacés, en sorte que le lieutenant général de police se trouva à la tête de ce corps. Aussi, à partir de 1739, le nombre de ses membres se trouve-t-il notablement réduit. On remarquera que les changements y sont peu fréquents.

1739-42. Hanus, qualifié subdélégué de M^{sr} l'intendant; Pouget, Charles, Ruynat, Pierre, Chenot, Ch. Ba-

gard, médecin de S. M. (conseiller honoraire en 1740); Mougenot, Noël; Jacob, Plassiard et Fritte.

1743-53. Philippe Guillon (Chenot, en 1743); Nicolas Puiseur (Charles, en 1744); Guillaume Chapuis, libraire (Ruynat, en 1747); Nicolas Breton, conseiller pour la noblesse (Pouget, en 1752).

1754-59. François-Thimothée Thibault, conseiller du roi, lieutenant général de police (Hanus, en 1754); Jean-Charles Breton (N. Breton, en 1754); Jean-Charles François (Pierre, en 1755); Louis-Gabriel Chapuis, le jeune, avocat à la Cour, procureur-syndic (Jacob, en 1757); Pierre Rambois, secrétaire (Noël, en 1757).

1760-67. Nicolas Durival, conseiller du roi, lieutenant général de police (Thibault, en 1760); Jean-Nicolas Bruland, assesseur (Pierre, en 1763); Claude-Louis Puiseur (N. Puiseur, en 1763), Dominique Jorant (François, en 1767), conseillers permanents; Ch. Plassiard, commis vétérinaire depuis 1762.

1769-72. Louis-Joseph Viot, conseiller du roi, lieutenant général de police (M. Breton avait rempli ces fonctions depuis le 15 juillet 1768, époque de la démission de Durival, jusqu'au 15 octobre, date de l'installation de M. Viot); Pierre-Laurent Charles (Guillon, en 1769); Nicolas-Denis Christophe (Chapuis, en 1771); Pantaléon-Antoine Varinot, assesseur, chargé provisoirement des fonctions de procureur-syndic (1772); Mansuy Michel, secrétaire-greffier (Rambois, en 1772); Benoît Tannier,

avocat, conseiller-trésorier (depuis 1772); Jean-Joseph Gouyer, commis entrant au Conseil (1772).

L'édit de Fontainebleau, du mois d'octobre 1774, sépara la police de la municipalité et régla ainsi la composition de l'Hôtel-de-ville : le bailli, le maire royal, six échevins, un échevin-trésorier, le procureur du roi, un secrétaire-greffier, un commis, un huissier audencier, sept sergents de ville. Police : le lieutenant général, le procureur du roi, un secrétaire-greffier, un huissier audencier, un inspecteur, six commissaires et treize sergents de police ¹.

1773-80. Charles-Maurice Boutier, ancien conseiller au Parlement de Metz, conseiller du roi, maire royal; Charles-Louis Puiseur, Dominique Jorant, J.-B. Gillet, avocat à la Cour; Jean-Jacques Beaulieu, avocat; Mathieu Lallement, Charles-Louis Plassiard, conseillers du roi, échevins; Varinot, procureur-syndic; Michel, secrétaire-greffier; Ducret, puis Badel (en 1777), commis entrants au Conseil.

1781-82. François-Louis Vallet, écuyer, seigneur de Villey-le-Sec, avocat au Parlement de Paris, maire depuis le mois d'octobre 1780; Joseph-Grégoire Luxer (Plassiard, en 1781).

1783-89. Charles-François de Manesy ², chevalier, maire; Stanislas-Jean-Népomucène Brevillier (Lallement, en 1786).

¹ Une déclaration du roi, du 10 février 1776, imprimée dans le Recueil des ordonnances (t. XIII, p. 492), interpréta l'édit de 1774 et détermina les attributions des différents membres de l'administration municipale.

² Sa signature et tous les actes authentiques portent *Manesy*, et non *Manessey*, comme on l'écrit généralement.

1790. Le comte de Custine, maire ; démissionnaire le 17 août de cette année, remplacé par Étienne Mollevaut.

Receveurs de ville.

Christophe Ceintrey était déjà receveur de la ville avant l'année 1594, en laquelle fut établi le Conseil ; il a exercé sa charge jusqu'en 1616. — Pierre Sommier, marchand. 1617 et 1618. — Edme de Line, sellier. 1619-1625. — Claude Senicourt, auparavant sergent de ville. 1626-1631. Il mourut de la peste. — Vautrin Humaire, marchand, commis de ville, chargé des fonctions de receveur jusqu'en 1633. — Jean Marchal, tabellion, gendre de Claude Senicourt. 1633-1636. Il mourut de la peste. — Pierre Richardot, tabellion général au duché de Lorraine et commis du sieur Berman, trésorier des guerres et receveur général des deniers des aides généraux, fut receveur de la ville et de l'hôpital de Maréville, de 1636 à 1660. — Jean César. 21 octobre 1660-1689. — Henri Guyot. 1690 et 1691. — Jean Hacquard. 1692. — Jean-Jacques Viriet et Nicolas Richard, receveurs alternatifs établis par le roi « possédant le pays ». 1693-1698. — Nicolas Richard, reçu receveur des rentes de la ville et de l'hôpital de Maréville, le 13 mars 1699 ¹.

François Chevallier. 1722-1734. — Jean-Joseph Richer.

¹ Les notes qui précèdent sont empruntées à l'inventaire de 1646.

1735-1752. — François-Denis Richer. 1753-1769. — Benoit Tannier. 1770-1775. — Philippe-Adrian Mique, et Benoit Tannier, receveurs alternatifs, depuis 1786.

BB. 36 (carton). — 1631-1670.

Vœux faits par la ville de Nancy à Notre-Dame de Bon-Secours (voy. Lionnois, t. I, p. 592), à Notre-Dame de Lorette, à Notre-Dame de Sion et à Notre-Dame de Benoît-vaux (voy. Lionnois, t. II, p. 246), à l'occasion de la peste. — Traité passé avec le sculpteur Siméon Drouin pour le monument à ériger dans la chapelle de Bon-Secours. — Fondation d'un service annuel et d'une messe hebdomadaire dans cette chapelle. — Traités passés avec César Foulon, sculpteur, et François Patena, orfèvre, pour faire une représentation des deux villes de Nancy sur une table d'argent, pour être offerte à Notre-Dame de Lorette. — Copie d'une prière faite par la ville à la Sainte-Vierge, et dont l'original a été envoyé à Québec, en Canada.

Aux pièces qui forment cet article est joint le dessin original de Siméon Drouin représentant le monument de Bon-Secours.

M. l'abbé Guillaume a fait imprimer la plupart de ces pièces dans son opuscule intitulé : Nancy, ses vœux à Marie. J'ai publié également, dans les Mémoires de la Société d'Archéologie, t. XIII et XIV, des documents relatifs au monument votif érigé dans la chapelle de Bon-Secours, et j'ai donné un fac-simile du dessin de Siméon Drouin. Ce monument était décoré de trois statues ; celles de saint Charles Borromée, de saint Roch et de saint Sébastien ; les deux

dernières ont échappé à la destruction : la statue de saint Roch se voit dans dans une des chapelles de la Cathédrale ; le Musée lorrain possède celle de saint Sébastien ; elles ont probablement été enlevées de Bon-Secours lorsqu'on a (en 1742) remplacé l'ancienne chapelle par l'église actuelle, et le monument primitif par celui qui existe encore à présent.

BB. 37 (carton). — 1665-1773.

Informations de vie et mœurs pour la réception des officiers de l'Hôtel-de-ville. — Arrêts au sujet de leur préséance dans les cérémonies publiques. — Règlement pour les capitaines des portes et les sonneurs du guet (ces capitaines n'étaient, autant qu'on peut en juger par le règlement qui les concerne, que des préposés à la perception des droits sur les denrées qui entraient en ville). — Ordonnance de la Chambre, du 30 juin 1760, prescrivant à ceux qui prétendent jouir du droit de bourgeoisie, comme étant nés dans la ville, de prouver qu'ils y sont réellement nés, et aux étrangers qui ont fixé leur résidence à Nancy depuis vingt ans, de reproduire les lettres de bourgeoisie qu'ils ont obtenues. L'article 4 de cette ordonnance porte : « Défenses sont faites à toutes filles d'habiter en chambre, soit seules, soit plusieurs ensemble, à moins qu'elles n'aient des parents ou amis, gens de probité, qui répondent de la régularité de leur conduite ; à défaut de quoi, elles se retireront dans leurs familles ou entreront en condition dans la quinzaine, sous les peines portées par les règlements ».

Estat des deniers d'entrée des bourgeois de Nancy reçus en la bourgeoisie dudit lieu depuis l'an 1591 jusques à présent, icelui commencé par ordre alphabétique ¹ par Christophe Viriet, tabellion, l'un des commis de ladite ville, à l'assistance du sieur Senicourt, receveur moderne, le 25^e jour du mois de février 1627. — 1594. Chrétien Mignon, galettier ², natif de Chamagne ; Jean Cuny, fondateur, venu de Marainville. — 1597. René Foucot, tapissier, natif de Paris. — 1602. Claudin Drouot, pâtissier, natif de Gondreville. — 1608. Pierre Poirson, brasseur de bière, natif de Dinan. — 1609. Jean Cuny, fondeur, venu de Vandœuvre. — 1610. Jacques Groulety, peintre, natif de Toul. — 1613. Noé Richier, cartier, natif de Naives en Barrois. — 1614. César Foulon, menuisier, venu des Neuves-Maisons. — 1615. Claude-François, peintre, venu de Toul ; Jean Héraudel, avocat. — 1618. Les sieurs Cachet et Demengeot, médecins. — 1620. Le sieur Landrian, venu de La Mothe. — 1626. Grandmengin, sculpteur, venu du Pont-Saint-Vincent. — Réductions sur le droit de bourgeoisie accordées, en 1620, à Claude Louis, libraire, à cause d'un missel qu'il a donné à l'église Saint-Sébastien ;

¹ Des prénoms et non pas des noms de famille. J'y ai substitué l'ordre chronologique. Les noms des individus ne sont pas toujours suivis de l'indication du lieu d'où ceux-ci sont venus.

² Faiseur de galettes ; ce qu'en langage du pays on appelle des *quiches*.

à François Thomassin, à raison d'une peinture qu'il a faite en la même église ; etc., etc.

BB. 38 (registre). — 1592-1658.

En tête de ce registre sont peintes les armoiries de Nancy.

Recueil général de tous ceux et celles qui ont payé leur droit d'entrée en la bourgeoisie de la ville de Nancy, à commencer dès l'année 1592 jusqu'en 1657 inclusivement (c'est la reproduction d'une partie du registre précédent).

— Recueil des ordonnances intervenues pour le paiement dudit droit d'entrée, tant de la part de LL. AA. les ducs de Lorraine que de Messieurs les intendants établis par le roi aux duchés de Lorraine et Barrois. — Lettre missive de Messieurs du Conseil de ville à M. Colbert de Saint-Pouange, intendant (14 septembre 1658), au sujet de quantité de personnes réfugiées à Nancy, qui ne pouvaient payer le droit d'entrée à cause de pauvreté.

BB. 40 (registre). — 1592-1658.

Rôle des bourgeois résidants aux deux villes de Nancy et sur le ban en l'année 1628, comme aussi un abrégé des bourgeois qui se sont trouvés vivants en l'année 1658, lesquels ont été reconnus avoir payé leur droit d'entrée en la bourgeoisie, à commencer dès l'année 1592 jusqu'en l'année 1657 inclusivement. — Morts : Rémond Constant,

peintre, beau-père de Dominique Prot, peintre ; Demenge Crocx, graveur en la Monnaie ; noble Jean Callot, le vieux, héraut d'armes du duc de Lorraine ; noble Charles Chuppin, peintre, beau-père de Remy Bernard, peintre ; Nicolas de La Tour et Chrétien Dognon, organistes ; César Foulon, sculpteur, père de Nicolas, sculpteur ; Germain Millier (ou Millière), maître de la musique de S. A. (le duc Charles IV) ; Claude Urbain, maître des coches, père de Claude, graveur, etc.

Individus ayant payé le droit de bourgeoisie : les hôtes (hôteliers) à l'Ange, au Cheval blanc ; à saint Georges, aux Deux-Hallebardes ; à saint François ; au Saint-Esprit ; à la Rose d'or ; au Dauphin ; à la Tête d'or ; à saint Étienne ; à saint Martin ; à la Hache ; au Ciseau d'or ; à la Coupe d'argent ; à l'Épée royale ; au Cigne ; à saint Hubert ; à la Coupe d'or ; au Bras d'or ; à Rome ; à saint Jacques ; à l'Espérance ; aux Trois-Rois ; au Petit-Maure ; à sainte Barbe ; à saint Antoine ; aux Deux-Écharpes ; etc., etc.

BB. 41 (registre). — 1658.

Procès-verbal des sieurs Charles Sarrazin et François Jeanmaire, conseillers de ville, touchant la reconnaissance et la recherche générale faite des bourgeois de la ville de Nancy et du ban qui se sont rencontrés vivants et y résider en l'année 1658, comme aussi de ceux qui ont été reçus bourgeois, etc. — Nancy la vieille : Henri Ribon, peintre,

marié à Sébastienne Pérignon. — Nicolas Médard, faiseur de violons. — Le sieur Jean Callot, avocat, fils de Jean Callot, héraut d'armes. — Joseph Solera, joueur de violon. — Jean Capechon, peintre, a épousé la fille de Jean Breton, cordonnier. — Ignace Robert, sculpteur ; il est absent et toute sa famille. — Claude Crocx, graveur, fils de défunt Demenge Crocx, graveur en la Monnaie, issu d'une ancienne famille de la ville. — Remy Racle, orfèvre (et graveur), reconnu ancien bourgeois de Nancy ; etc.

Ville neuve : Noël Lecuir, monteur d'armes. — Nicolas-François Foulon, sculpteur, baptisé en la paroisse Saint-Sébastien, le 19 mai 1628, fils de feu César Foulon, sculpteur. — Claude Deruet, peintre, a épousé la fille de défunt Jean Saucourt, vivant apothicaire à S. A. Se trouve ledit sieur Deruet rapporté sur le rôle des anciens bourgeois. — Antoine Grata, sculpteur et marbrier. — Claude Charlot, imprimeur, fils d'Antoine Charlot. — Jean Grégoire, sculpteur, baptisé à Saint-Sébastien, le 25 janvier 1622, fils de feu Noël Grégoire, menuisier. — Remy Bernard, architecte, reçu bourgeois en 1608. — Claude Collignon, sculpteur, baptisé à Saint-Sébastien, le 2 octobre 1602. — Catherine Barbonnois, veuve de Georges Thiébaud, sculpteur. — Ambroise, fils de Francisque Semorille, veloutier genevois, mandé en cette ville par le duc Charles III. — Charles Deruet, horloger, fils de défunt Charles Deruet, horloger ; il a épousé la fille de Jean Saucourt, vivant

apothicaire. — Claude Urbain, graveur, marié, le 27 avril 1653, avec Anne Lenoir, fille de Jean Lenoir, sellier. — Nicolas La Hiere, fils de feu Jean La Hiere, jadis architecte et contrôleur des fortifications, issu d'anciens bourgeois de Nancy. — César Bagard, sculpteur, baptisé à Saint-Sébastien, le 27 avril 1620, fils de Nicolas Bagard, ancien bourgeois de Nancy. — Claude Mayeur, sculpteur, baptisé à Saint-Sébastien, le 28 février 1604, fils de feu Gabriel Mayeur et d'Anne du Pajet, bourgeois de Nancy; etc., etc.

BB. 42. — 1739-1748.

Registre contenant le nom et l'origine des bourgeois établis dans la ville de Nancy et ses faubourgs depuis le 1^{er} janvier 1739 (jusqu'au 17 février 1748). — Quentin Pargny, teinturier en soie, natif de Dijon. — Lambert Arte, chamoiseur, natif de Genaise en Brabant. — Jean-Pierre de La Renaudie, sculpteur, natif de Paris. — Joseph Zahn, marchand de cristaux, natif du royaume de Bohême. — Joseph Lezan, l'un des symphonistes du Concert royal, natif de Cambrai. — Sébastien et Jacques Bonfils, marchands, natifs de Lardiesse en Provence, diocèse de Sisteron. — Louis Marchal, organiste et facteur de serinettes, natif de Gerbéviller. — Joseph Cotton, docteur, natif de Lille en Flandre. — Joseph Bonfils, natif de Champigneules; etc., etc.

BB. 43. — 1748-1754.

Registre contenant le nom et l'origine des bourgeois établis dans la ville de Nancy et ses faubourgs depuis le 1^{er} mars 1748 (jusqu'au 5 février 1754). — Alexandre Simony, ouvrier en figures de plâtre, natif de Coreil, républicain de Lucques. — Nicolas Meslin, sculpteur, natif de Saint-Avold. — Jean Grolot, ciseleur, natif de Sainte-Menehould. — Jacques Escalier, marchand, natif de Lyon. — Mathieu Mignot, maître cartier, natif d'Agen. — Nicolas Dupont, facteur d'orgues, natif de Domnom. — François Couder, marchand de tapisseries et tapis qui se fabriquent dans les villes d'Aubusson et Felletin, voisines l'une de l'autre. — Les aubergistes aux enseignes du Corbeau et du Palais-Royal ; etc., etc.

Ces noms sont écrits sur des formules imprimées ainsi conçues :
• Nous les magistrats et gens du Conseil de ville et police de Nancy, capitale du duché de Lorraine, salut. Sçavoir faisons que, sur la requête présentée par..... de profession, natif de..... et..... son épouse, native de..... expositive : Qu'ils souhaiteroient fixer leur résidence en cette ville, y exercer leur..... et y vivre l'un et l'autre en bons et fidèles sujets du roi ; requérans à cet effet les lettres de bourgeoisie nécessaires ; vû leurs extraits de baptême et celui de leur mariage, célébré en l'église paroissiale de..... le....., ensemble les attestations de leurs bonnes vie et mœurs.

• Nous avons permis et permettons audit..... et à..... son épouse de s'établir en cette ville de Nancy et faubourgs en dépendans, et d'y exercer..... à charge d'y vivre l'un et l'autre en bons et fidèles

sujets du roi, et de donner avis à la Chambre de ce qui pourroit venir à leur connoissance de contraire au service de Sa Majesté, au bien de la ville et du public, de quoi ledit..... ayant à l'instant, en présence de la Chambre, prêté le serment au cas requis, nous lui avons fait expédier les présentes lettres, pour lui servir et valoir ainsi que de raison.

• Donné à Nancy, en la Chambre du Conseil, le..... •

BB. 44. — 1753-1756.

Registre des nouveaux entrants sur le pied de 12 livres.
— Nicolas Cezard, maître boulanger, natif de Ley. — Dominique Collin, maître graveur, natif de Mirecourt. — Philippe Braquet, maître sculpteur, natif d'Arras. — François Alexis, maître sculpteur, natif de Nomeny. — Pierre Choutin, marchand cartier, natif de Saint-Agnan, diocèse de Verdun. — Charles Housset, maître cartier, natif de Paris. — Nicolas Guillaumé, peintre, natif de Vrécourt. — Nicolas Arnould, horloger, natif de Pulligny. — Michel Ransonnet, maître horloger, natif de Soumagne, pays de Liège. — Dominique Petroüin, marchand cartier, natif d'Épinal. — Plusieurs faiseurs de bas au métier ; les aubergistes aux Armes d'Angleterre et à la Poire d'or ; etc., etc.

Un arrêt du Conseil, du 6 septembre 1753, avait fixé le droit de bourgeoisie à 60 livres, dont un tiers au domaine du roi et les deux autres à la ville, pour toutes les personnes qui voudraient s'établir à Nancy, à l'exception des nobles et privilégiés ; ceux qui y étaient établis avant cet arrêt, et qui n'avaient pas de lettres

•

de bourgeoisie, furent taxés à 12 livres. Dans la requête adressée au roi, par les gens du Conseil de ville, et qui est imprimée en tête de l'arrêt de 1753, ils demandent que le droit de bourgeoisie soit fixé à 50 livres au profit de l'Hôtel-de-ville, outre l'obligation de donner une somme de douze livres pour le seau de cuir à l'usage des incendies.

En 1760, le droit de bourgeoisie fut réduit à 30 livres pour ceux qui épouseraient des filles ou veuves nées à Nancy ou y jouissant déjà de ce droit, et à la même somme pour les filles ou veuves qui n'y seraient point nées. (Voy. Lionnois, t. II, p. 112.)







TROISIÈME SÉRIE

IMPOTS ET COMPTABILITÉ

Comptes des recaveurs de ville.

Ces comptes renferment trois parties bien distinctes : 1° la recette ; 2° la dépense ordinaire ; 3° la dépense extraordinaire. Les deux premières parties sont, à peu de chose près, les mêmes, du moins pour une assez longue période ; la troisième, au contraire, varie continuellement.

Presque chaque compte est accompagné de pièces justificatives, formant une ou plusieurs liasses, et dans lesquelles on trouve des détails fort curieux ¹, quelquefois même des documents historiques complets. Je n'ai pas cru devoir les séparer des registres pour en faire des articles spéciaux ², ce qui eût inutilement grossi

¹ Notamment sur les travaux exécutés par des artistes : architectes, peintres, sculpteurs, graveurs, etc. Je me suis assez longuement étendu sur ce sujet, qui m'a paru l'un des plus intéressants de mon travail.

² Dans l'inventaire officiel, les registres et les liasses, cotés séparément, ne forment pas moins de 691 articles.

mon livre ; le les ai réunies à ces derniers sous un seul et même numéro.

J'ai réuni de même les comptes de plusieurs années lorsqu'ils ne m'ont fourni que peu de mentions, en faisant un alinéa pour chaque année.

Je vais présenter des extraits fort détaillés du premier registre, afin de donner une idée de ce que renferment les comptes des receveurs, qui forment la plus importante série des Archives de la ville.

CC. 1-2. — 1592.

Recette. Et premier, pour les cordiers (au nombre de quatre) qui tiennent des étaux devant la halle. 4 fr. » gr.¹

Les bourreliers (deux) » 9

Les merciers (vingt-cinq). 115 »

Les boutiques de la nouvelle halle où soulaient (avaient coutume) mettre les boulangers leurs charrettes, icelles laissées à divers particuliers . . 72 »

Les lingiers et chaussetiers (vingt-quatre) 54 6

Les marchands de draps (dix). 14 8

Les cordonniers (seize). 24 »

Les tanneurs, qui mettent au bas de la halle, du côté des cordonniers (onze). 22 6

¹ Le franc se composait de 12 gros, le gros de 4 blancs ou 16 deniers, le blanc de 4 deniers, le denier de 2 mailles ou oboles. J'ai négligé ces deux dernières fractions.

Autres tables des tauneurs et corroyeurs qui mettent du côté des merciers (douze)	24 fr.	» gr.
Recette des censives des maisons d'a- lentour du fossé des chevaux ¹ (dix).	25	3
Autre recette des censives dues sur les maisons construites devant et contre la neuve halle (seize).	117	4
Censives sur des héritages à la côte de Buthegnémont, tenus par des indivi- dus de Saint-Dizier, de Nancy, du faubourg Saint-Nicolas et de Laxou.	68	»
Boutiques joignant l'église Saint-Epvre.	68	6
Boutiques du « basle » de la porte de la Craffe.	262	9
Censives sur une maison à la neuve halle et sur un terrain vague proche la barrière tirant à Saint-Jean . . .	8	6
Recette à cause des gabelles des vins (à raison d'un gros par mesure, sur 8,087 mesures)	1,583	9
Amodiation de « certains deniers » réu- nis à la gabelle des vins	11	»

¹ Il y avait deux gayoires ou fossés aux chevaux, l'un à la ville vieille, au bas de la rue des Morts, derrière l'hôtel de Moy; l'autre à la ville neuve, joignant la Boucherie (rue Raugraff). Ils sont figurés tous deux sur le plan de 1611.

Recette des deniers provenant de la gabelle des marchands.	1,477 fr.	8 gr.
Gabelle des bouchers.	140	»
Gabelle des boulangers.	55	»
Gabelle du poisson.	107	6
Recette en deniers extraordinaires. . .	212	9
Recette des amendes des hôteliers pour n'avoir dressé billet (portant le nom des étrangers logés chez eux), sui- vant l'ordonnance de S. A., du 25 janvier 1592.	32	»
Autres amendes	34	4
Recette en deniers provenant des nou- veaux entrants, en quoi S. A. prend le tiers et la ville les deux autres. .	293	»
Recette des deniers provenant de la gabelle des marchands forains af- fluant en cette ville de Nancy et dé- pendances d'icelle pour y vendre marchandises et autres denrées. . .	492	»
Recette des cercles vendus	6	2
Recette de la gabelle des porcs vendus.	90	5
<hr/>		
Somme toute, y compris le reliquat du compte précédent.	6,678 fr.	10 gr. ⁴

⁴ En 1591, la recette ne s'était élevée qu'à 4,491 fr. 1 gr. 13 d.

<i>Dépense ordinaire.</i> Les chanoines de Saint-Georges prennent, chacun an, sur les deniers provenant des gabelles de la ville, et ce pour la fondation de la messe du Duc, qui se chante chacun jour en ladite église.	31 fr.	3 gr.
Le chapelain de la chapelle Saint-Jacques-au-Pilier, fondée en l'église du prieuré Notre-Dame, à cause de la vendition de la maison d'icelle chapelle, située au portail de la neuve halle.	7	6
Gages du fontainier chargé d'entretenir les clés des fontaines de la ville	12	»
Gages des sonneurs de cloche des portes Saint-Nicolas et de la Craffe, à chacun 15 fr.	30	»
Aux deux individus chargés de mener l'horloge de Saint-Epvre.	50	»
Aux quatre élus de ville, chacun 25 fr., et au receveur 50, pour leurs gages, peines et vacations tant à lever les deniers dus à la ville, entendre et vaquer aux affaires, que pour payer la dépense des réparations nécessaires à icelle. . .	150	»
Gages du fontainier chargé d'entretenir les fontaines de la ville et du faubourg Saint-Nicolas.	160	»

A l'individu chargé d'entretenir les conduits (canaux) de la ville, savoir : celui de l'hôpital et celui de la porte de la Craffe.	16 fr.	» gr.
Au précepteur de la grande école pour ses gages d'une année.	82	»
Gages du valet de ville.	40	»
Au charretier qui a charroyé les immondices par la ville	160	»
Aux trois gardes des portes	273	9
Aux deux individus ayant charge du guet dressé sur la tour de Saint-Epvre . . .	300	»
Au barbier des pestiférés, pour ses gages.	100	»

Dépense extraordinaire ¹. Étrennes des six sergents du prévôt. — Réfections à la fontaine des Dames prêchesses. — Achat de cierges pour les quatre de ville, receveur et sergents de ville au jour de la « Purification chandeleur ». — Somme payée à un brodeur pour avoir brodé des chardons et croix de Lorraine sur les manches des manteaux des valets de ville, qui leur ont été donnés pour le bon jour de Pâques. — Réparation de pavés à

¹ C'est la seule dont je donnerai dorénavant des extraits, en prenant les mentions suivant l'ordre où je les ai rencontrées, soit dans les comptes, soit dans les pièces justificatives, et en conservant, autant que possible, la forme de leur rédaction. La table des matières permettra de trouver aisément toutes les notes qui se rapportent au même sujet.

l'entour de l'estrapade ¹ et sur le pont de la porte Saint-Jean. — Don de 3 fr. aux bons malades (les lépreux de la Madelaine), le soir de la Toussaint, pour faire leur bon soir. — Somme payée à M^e Nicolas (Marchal), « l'ingénieur », tant pour visiter la tuerie des bouchers de Toul que pour en ériger une sur le ruisseau venant de Boudonville (à la ville vieille). — Ouvrages à la maison de ville sise au Haut-Bourget. — Requête des deux valets de ville portant que, comme depuis longtemps il n'y a plus de chasse-coquins, il leur est commandé de prendre garde, tant de jour que de nuit, à chasser hors de la ville une infinité de vagabonds qui se trouvent par les rues et aux églises.

CC. 4-6. — 1593-1594.

Achat d'un millier de tuiles pour employer à la neuve halle et aux porteries des portes. — Requête de Didier Breton, prêtre séculier, instituteur public de la jeunesse, portant qu'il serait nécessaire d'avoir deux subalternes (au lieu d'un) pour enseigner les inférieurs en doctrine, à quoi lui second ne peut satisfaire, tant pour la multitude et affluence des écoliers que pour la variété des leçons. — Réfections à la tour du guet de la porte « la Craffe ». — Nettoyage du conduit de la rue Neuve (la Carrière)

¹ Instrument de supplice qui, paraît-il, restait en permanence à un endroit de la ville.

proche le Jeu-de-Paume. — Achat de drap bleu pour faire un « roquet » aux chasse-coquins de l'église Saint-Epvre (il paraît qu'on les avait rétablis cette année).

Somme payée à Julien Maire, graveur, pour avoir gravé un cachet pour servir au Conseil de ville. — Achat de pain, vin, biscuits, poires et damas (sorte de prunes) pour porter à la Chambre de ville la première fois que Messieurs (les conseillers) y firent leur entrée. (C'est de cette époque, ainsi qu'on l'a vu précédemment, que date la création de la Chambre de ville.) — Dépense pour les pauvres pestiférés de la rue des Maréchaux. — Réfection de la maison de l'école, pour servir aux douze conseillers établis à la ville de Nancy. (Ce bâtiment, situé dans la ruelle qui longeait l'église Saint-Epvre, est indiqué, sur le plan de 1611, comme maison du Conseil de ville.) — Sommes payées à plusieurs individus pour avoir mené une femme à Toul pour la faire toucher par plusieurs chirurgiens, laquelle fut trouvée lépreuse, et pour l'avoir conduite à la Madelaine; — à des manouvriers, pour avoir rompu la glace, « tant à la ville neuve qu'à Nancy », à la venue de M^{sr} le duc de Bavière (Maximilien, qui épousa, cette année, la princesse Elisabeth, fille de Charles III.) — Dépense pour les malades (les pestiférés) étant aux loges. — Somme payée à Dominique Jacquemin, avocat, pour avoir vaqué, au nom de la ville, aux États qui se sont tenus à Nancy, le 1^{er} mars, et avoir présenté les

griefs de la ville (le texte de ces griefs a été donné t. I, p. 70-75).

CC. 7-10. — 1595-1596.

Conduite de grève sur le pont étant au-devant du logis de Claudin Mengeay¹, à la ville neuve. — Réfections à la clôture du cimetière (des pestiférés) de Launey (Lané); — à la fontaine Sorette (ou Sorrette, près de la porte Notre-Dame), à cause des nouvelles fortifications qui se font derrière le boulevard Saint-Antoine. — Façon de 128 enseignes (marques ou plaques) de laiton pour les pauvres reconnus de la ville et y habitués. — Achat de vinaigre, chapeaux, pourpoints, chausses, chemises, orge, pois, vieux oing, pain, beurre et fromages, le tout employé aux médicaments et soulagement de dix petits garçons et deux petites filles étant par les rues, ayant la teigne.

Sommes payées à M^e Claude Henriet, peintre à S. A., pour avoir peint, sur 72 feuilles de ferblanc, les lettres posées aux rues de la ville neuve pour savoir les noms

¹ Ce personnage, que Lionnois (t. II, p. 467) appelle Claudin Meugeart, était, dit-il, un savetier qui avait son échoppe à l'angle des rues Saint-Georges et Saint-Nicolas, et devant laquelle coulait à découvert le ruisseau de la ville neuve. Lorsque le ruisseau débordait, il jetait une planche en travers et percevait des passants un droit de péage. Charles III ayant fait faire un pont en cet endroit, on le nomma le pont Meugeart, Mougeart ou Mougeat, d'où la rue elle-même a tiré sa dénomination; seulement, nous écrivons *Mouja*, tandis qu'il faudrait écrire *Mougeat*.

desdites rues ¹ ; — à un bourrelier pour avoir raccommodé 313 seilles (seaux) de cuir bouilli appartenant à la ville et servant à l'inconvénient de feu. — Dépenses pour le pilier de pierre de taille fait à la fontaine de devant la Monnaie ; — pour ouvrages à la fontaine de la rue Neuve (à l'extrémité de la Carrière, devant le Palais ducal) ; — au grand corps-de-garde de la porte Saint-Nicolas ; — au second corps-de-garde de dessus le pont de la porte Saint-Nicolas ; — à la fontaine du Vieil-Hôpital (à l'angle de la rue Saint-Antoine).

CC. 11-14. — 1597-1598.

Dépense à cause de la contagion survenue en la ville de Nancy pendant la présente année. — Somme payée à des charpentiers pour avoir barré de planches des arches du pont de Malzéville afin d'y pouvoir retirer les pauvres malades étant à l'entour de la ville. — Dépense pour les neufs remparts que l'on fait près du moulin de l'Étanche (ou de l'Étang, voisin de la porte Saint-Jean). — Achat de drap bleu pour les manteaux des trois valets de ville ; de drap rouge pour les doubler, et de carisel blanc pour y faire des bandes. — Somme payée à un brodeur pour avoir fait les chardons en broderie sur toile d'or aux manches desdits manteaux.

¹ On verra souvent de véritables artistes faire ainsi des travaux de ce genre.

Dépense pour la contagion survenue en la ville de Nancy durant l'année 1598, depuis le commencement de juin jusqu'à la fin de septembre : fourniture de pain à celui qui fut employé à tuer les chiens pendant la contagion ; construction de loges à Lané ; fourniture de drogues et médicaments aux pauvres malades étant sous le pont de Malzéville. — Ouvrages faits au puits de la rue des Maréchaux ; à la grande fontaine de la place Saint-Epvre ; à la maison de ville (de la rue) du Haut-Bourget. — Gages du portier de la porte des Grands-Moulins (la porte Saint-Georges), à Nancy la neuve.

CC. 15-18. — 1599-1600.

Sommes payées à un frère prêcheur du couvent de Toul pour avoir prêché le carême à Saint-Epvre ; — à un charpentier pour avoir visité les ouvrages qui restent à faire à la Grande-Maison de la ville neuve (l'Hôtel-de-ville). — Réfections au corps-de-garde de la porte de Saulrupt (la porte actuelle Saint-Nicolas.) — Gages des deux sergents des pauvres.

Dépenses pour la contagion survenue en la ville de Nancy depuis le 3 novembre 1599 jusqu'au dernier avril 1600 ; — pour la conduite de planches en la grange du clos de Maréville (pour faire des loges aux pestiférés). — Sommes payées à Charles Chuppin, peintre, pour avoir fait le plan de la halle qui se doit faire à la ville neuve,

joignant la maison de ville ; — à Jean Le Poivre, graveur, pour avoir gravé les armes de la ville sur les deux haches servant à marquer les bois. — Gages des quatre forestiers des bois communaux de la ville. — Ouvrages au cimetière Saint-Jacques, près du prieuré Notre-Dame.

CC. 19-22. — 1601-1602.

Achat de menottes pour accoupler les pauvres que l'on fera travailler aux fortifications. — Somme payée à Claude Henriet, dit « Châlon », peintre à S. A., pour avoir repeint le tableau donné de la part de la ville au procureur général (Nicolas Remy). — Mémoire d'ouvrages faits à la maison de ville, dite la Grande-École (près de Saint-Epvre), tant à l'endroit de la chambre du Conseil de ville et des galeries joignantes, que du logis du maître d'école. — Somme payée à un charpentier pour la galerie par lui faite au jardin de ladite maison, pour mettre au-dessous d'icelle les seilles de cuir, échelles et crochets. — Requête des sonneurs de l'église Saint-Epvre à l'effet d'obtenir une allocation annuelle, portant qu'ils avaient autrefois, de chaque habitant, un gros par an pour leurs peines et salaires de sonner les cloches pendant le temps des froidures et gelées, foudres et tempêtes d'été. — Réfection du pont de bois sur le ruisseau de la ville neuve, près du logis de Claudin Durand (dit Meugeart).

Dépense pour les collations faites par Messieurs (les con-

seillers de ville) pendant les mois de mai et juin et à la sortie de la féauté, le dimanche 10^e jour de juillet. — Somme donnée en aumône à Bastien Clément, maître d'école à la ville neuve. — Réduction accordée au fermier de la jauge des vins à cause de la stérilité de l'année passée et de la précédente. — Achat d'un cordon de soie à pendre le sceau du tabellionage de Nancy aux lettres d'acquet de l'Hôtel-de-ville, fait sur le sieur Nicolas d'Haraucourt.

Par lettres patentes du 22 novembre 1599, Charles III avait fait don aux gens du Conseil de ville de Nancy, pour vingt années, des sous qui se levaient chaque semaine sur les feux et conduits, des droits d'étalage, gabelle et autres profits des places et marchés, à charge d'employer les deniers en provenant à l'achat de la maison du sieur d'Haraucourt, située en la ville neuve, rue Saint-Jacques. Le préambule de ces lettres porte : « Comme, pour l'embellissement et décoration de nostre ville neuve de Nancy, nous ayons pris résolution d'y ériger une maison et hostel de ville, tant pour y tenir le Conseil de ladite ville, que pour le siège et auditoire des causes judiciaires de nos bailliage, prévosté et gruerie de ce lieu, et pour y tenir aussi, et aux environs, marchés ordinaires de grosses denrées et marchandises... » Le bâtiment en question, que l'on appelait la Grande-Maison de la ville neuve, avait été bâti, en 1593, par Nicolas Vincent, trésorier général de Lorraine, beau-père du sieur d'Haraucourt. (Voy. Lionnois, t. III, p. 29.)

CC. 23-26. — 1603-1604.

Achat de marques de boutons pour les pauvres de la ville ; — de taffetas blanc et bleu que les sieurs conseillers

de ville ont accordé pour faire une écharpe à celui (des arquebusiers) qui abattra le papegai. — Somme délivrée au receveur général des deniers de l'aumône des pauvres pour fournir à ladite aumône. — Déclaration des ouvrages à faire à la fontaine de la place Saint-Epvre, d'après la visite faite par Didier des Jardins, maître maçon (architecte) juré de la ville : il faut mettre en bas le saint Georges qui est au-dessus de ladite fontaine, reblanchir ledit saint Georges, faire à neuf les piliers et colonnes qui sont au-dessous du bassin, etc.

Somme payée aux quatre valets de ville pour prendre garde, le soir de la fête de tous les saints, qu'il ne se fasse aucun monopole et scandale en la ville à la visitation des lépreux (il leur était permis de venir quêter dans les rues). — Pourboire donné aux ouvriers à la pose de la première pierre des fondations de la tour de l'Horloge, nouvellement érigée joignant l'Hôtel-de-ville. — Achat de quatre tombereaux pour vider et nettoyer les immondices de la ville. — Sommes payées à celui qui prend garde que les pauvres n'entrent en la ville par la porte Saint-Nicolas ; — à Pieron, le brodeur, pour avoir fait un chardon entrelacé parmi une croix de Lorraine pour mettre sur l'une des manches du manteau du dernier valet de ville, ledit chardon posé sur toile d'or ; — à un des commis de ville envoyé à Toul pour obtenir de l'évêque permission du transport d'une cloche qui était à la tour de l'église Saint-

Epvre, pour servir de timbre à l'horloge de la ville neuve¹ ; — à un autre commis pour avoir été à Strasbourg s'informer des maîtres horlogers, pour l'horloge qu'il convient faire à la ville neuve.

CC. 27-28. — 1605.

Sommes payées à un menuisier pour avoir fait une fermeté de bois en la chambre du clocher de Saint-Epvre où sont resserrés les titres de la ville ; — à Pierre Poirot, apothicaire, pour dragées et confitures par lui fournies pour la collation faite à l'Hôtel-de-ville, la veille de la Saint-Jean-Baptiste (le jour des Bures), par S. A. (le duc Charles III), Messeigneurs les princes et Mesdames les princesses ; — à Jacques Danglus, peintre à S. A., pour avoir tracé les armes de M. le bailli (Charles de Gournay), en intention de les mettre à l'Hôtel-de-ville. — Dépense pour la collation faite par M. le prévôt, M^e Nicolas (Marchal), l'ingénieur, et autres, lorsqu'ils furent visiter la source de la fontaine de Saint-Jean et jeter le niveau pour conduire les eaux en la grande place de la ville neuve. — Marché passé avec Nicolas de Chamagne et Claude des Jardins, tail-

¹ L'année dernière, en démontant la tourelle qui renferme l'horloge de l'Hôtel-de-ville, on y a trouvé une cloche autour de laquelle sont gravées les vingt-quatre lettres de l'alphabet et une date qui paraît être celle de 1453. Ne serait-ce pas la cloche dont il est ici question, et qui, de l'Hôtel-de-ville de la place Mengin, aurait été transférée à celui de la place Stanislas, lors de la construction de ce dernier ?

leurs de pierre de taille du Pont-Saint-Vincent, pour faire un « piédestal de quatre pieds de hauteur, avec une marche par dessous, sur le pavé, et au-dessus d'icelle élever une pierre en forme de pyramide carrée, au-dessus d'icelle trois pommes en diminuant, à la plus grosse desquelles seront gravées deux armoiries ; lequel piédestal devant avoir en carré deux pieds et demi, et ladite pyramide en diminuant à proportion, pour servir à faire courir l'eau en la fontaine du Vieil-Hôpital ».

CC. 29-31. — 1606.

Marché avec deux charpentiers pour enclore la rue Neuve (la Carrière), à prendre vingt pieds au-dessus de la fontaine qui est au-devant du Jeu-de-Paume et continuer jusqu'emmi les deux hôtels de Salm, avec piliers, le tout de bois de chêne, et de sept pieds de hauteur. (Les deux hôtels de Salm terminaient la Carrière, du côté de l'Arc-de-Triomphe, sur l'emplacement qu'occupe le Palais-de-Justice. Le plan de 1611 nous montre les barrières qui fermaient le milieu de la place.) — Sommes payées aux sieurs Bellange, Constant, Danglus et Vannesson, peintres, pour ouvrages aux portiques et arcades dressés pour l'entrée de M^{me} la duchesse de Bar (Marguerite de Gonzague, épouse du prince Henri, qualifié duc de Bar) ; — à Jean Callot, héraut d'armes, pour façon d'armoiries accompagnées d'écriteaux et devises ; — à Florent Drouin, sculpteur,

pour le plan d'une arcade (arc-de-triomphe) surmontée de la figure de Virgile ¹ ; — à Antoine Vallier, orfèvre, 2,422 fr. pour achat par lui fait à Francfort d'une coupe de jaspe agathée, garnie d'or et enrichie de plusieurs émeraudes, pour faire présent à M^{me} la duchesse.

Ces détails complètent ceux qui ont été précédemment donnés (t. I, p. 313) au sujet de la réception faite à la future duchesse de Lorraine.

Marché passé avec un serrurier pour environner le bouge de la grande fontaine de la place Saint-Epvre de rouleaux de fer, afin que l'eau puisse fluer au dehors ainsi qu'à celle de Ramberviller, et pour faire d'autres ouvrages d'embellissement : moulures sur la pierre, masques aux frises et pilastres, etc. — Sommes payées à Rémond Constant et à Jacques Danglus, peintres, pour les ouvrages et embellissements de peinture qu'ils ont faits à ladite fontaine.

On a vu plus haut (p. 198) que cette fontaine était décorée d'une statue de saint Georges ; on la remplaça, dans la suite, par celle de René II.

A l'occasion des travaux qu'ils y firent exécuter en 1606, les conseillers de ville présentèrent à Charles III une requête dans laquelle ils lui exposent qu'ils ont fait embellir la grande fontaine de la place Saint-Epvre, et, comme ilz sont sur le point d'y faire courir l'eau de jour à autre, ilz ont crainct que ceulz qui font profession

¹ Marguerite était fille de Vincent I^{er}, duc de Mantoue, la patrie du grand poète.

y laver les lizives ordinaires, ne la gastent et facent, en peu de temps, perdre sa beauté » ; c'est pourquoi ils demandent qu'il soit fait défense à toutes personnes, de quelle qualité elles soient, « tant lavandiers de V. A., de Messeigneurs et dames, que autres », d'y laver à l'avenir, et que cette défense s'étende à toutes les fontaines, à cause de l'inconvénient qui en résulte, surtout en hiver, les eaux empêchant le passage dans les rues et places. Le duc fit droit à cette double requête et rendit, le 20 décembre, une ordonnance qui interdisait de laver aux fontaines publiques. (Recueil Rebourset, collection de M. Beaupré.)

CC. 32-35. — 1607-1608.

Sommes payées aux six valets des pauvres pour avoir empêché ceux qui étaient en ville de mendier par les églises, et mis hors d'icelle les étrangers et vagabonds ; — à Jean Robinet, fontainier, à compte des ouvrages par lui faits pour la fontaine publique qui se conduit en la grande place au-devant de l'Hôtel-de-ville, à la ville neuve ; — à M^e Florent (Drouiu), pour avoir raccommo^{dé} le bras du gendarme, la queue et les oreilles du cheval de la grande fontaine (de la place Saint-Epvre). — Achat de plomb à Strasbourg pour la couverture de l'Hôtel-de-ville. — Somme donnée à un pauvre soldat, esclave des Turcs, pour subvenir à la paie de sa rançon. — Remontrance au sujet du marché passé avec Hutinet et Jean Dubois pour faire une petite souerie répondant en accord à autres trois cloches qui sont déjà au clocher de Saint-Epvre (il y est dit que la

grosse cloche pèse 3,420 livres, la moyenne 2,300, et la petite 1,470). — Somme payée à un fondeur pour six doubles marques de laiton, portant les armoiries de la ville, pour attacher aux manteaux des lépreux de la Madelaine.

Pavés faits derrière l'Hôtel-de-ville, dans les rues des Ponts, Saint-Jacques et de l'Église; — au lavoir (ou gayoir) des chevaux nouvellement construit en la ville neuve, joignant la Boucherie. — Dépense pour la façon de rateliers servant à supporter les échelles et suspendre les seaux de cuir bouilli mis en provision tant à l'Hôtel-de-ville qu'en la maison de la Grande-École pour subvenir aux nécessités de la ville. — Sommes payées à M^e Mathieu, le brodeur, pour avoir fait quatre croix de Lorraine, environnées de deux chardons, sur les manches des manteaux de deuil des quatre valets de ville pour servir aux obsèques de feu S. A. (le duc Charles III); — à Jean Callot, héraut d'armes, pour 666 armoiries de feu S. A., au-dessus de celles de la ville, qu'il a faites pour joindre aux torches de cire blanche (portées aux obsèques); — à M^e Florentin (Florent) Drouin, sculpteur à S. A., pour avoir fait trois dessins pour l'érection de la fontaine prétendue dresser à la grande place (de la ville neuve), au-devant de l'Hôtel-de-ville.

CC. 86-87. — 1609.

Somme payée à M^e Florent Drouin, tant pour avoir fait et tracé plusieurs dessins pour servir à faire arcades, ga-

leries et couronnes triomphales et de réjouissance pour l'entrée et réception de S. A. (le duc Henri II), laquelle se devait faire le 13 septembre, que pour ses peines d'avoir été au lieu de Charmes (-sur-Moselle) vers M. (Nicolas) Remy, conseiller d'État de S. A., conférer avec lui et prendre résolution des figures et écriteaux propres et convenables à poser sur lesdites arcades et galeries, à la louange de S. A. — Sommes payées à plusieurs particuliers pour dépense par eux soutenue à faire brandons et feux de joie après la procession générale faite pour la conservation et manutention de la santé de S. A., le dimanche 19^e du mois de juillet, depuis l'attentat conçu et conspiré contre sa personne par un nommé Clément Husenot, ci-devant valet de pied, exécuté à mort le jour précédent pour ce sujet ; icelui natif de Pulney, au comté de Vaudémont.

C'est ce qui explique le retard que mit le nouveau duc à faire son entrée solennelle dans sa capitale ; elle n'eut lieu, en effet, que le 20 avril 1610. Cette cérémonie est représentée sur quatre des planches qui accompagnent ordinairement la Pompe funèbre de Charles III. Lionnois rapporte (t. III, p. 122) l'exécution du personnage dont il vient d'être parlé, et qu'il appelle Clément. Il fut roué sur la place (du Marché) de la ville neuve, et son cadavre mis en quatre quartiers, qu'on exposa sur les hauts chemins, devant les portes de Nancy.

Somme payée aux valets et sergents de ville pour le droit qu'on a accoutumé de donner chacun an aux lépreux

de la Madelaine qui logent la nuit du jour de la Toussaint au-devant de l'église des Dames prêcheuses. — Réfection aux toitures de la « Somerhousse », où sont logés les seaux de cuir bouilli et les échelles, auprès de la grande école.

CC. 38-39. — 1610.

Achat d'écharpes de taffetas de Gènes pour les conseillers de ville, commis, receveur et greffier, lors de l'entrée de S. A., qui fut le 20^e avril. — Repas fait à l'Hôtel-de-ville, le même jour, par les conseillers, commis, etc., les sieurs capitaine Labbé, Remy, jadis procureur général; Claude-Marcel Remy, son fils, à présent procureur général, et les sergents de ville. — Sommes payées au sieur conseiller d'État (Nicolas Remy) pour ses peines et vacations d'avoir dressé les vers que l'on prétendait employer pour mettre ès arc triomphal et galerie que l'on avait désigné de faire pour l'entrée et bienvenue de S. A., et fait la harangue que l'on prétendait faire à S. A. audit temps d'entrée; — aux tambours et fifres, au nombre de vingt-un, employés pour servir aux six compagnies de la bourgeoisie de Nancy, étant en armes à l'entrée de S. A. — Dépense faite par les commis, receveur et deux notables bourgeois vaquant tant à reconnaître l'intention de S. A. touchant l'élection d'un patron en l'église (la première église Primatiale « provisionnelle », comme l'appelle Lionnois, t. II, p. 556), naguère achetée pour servir de

paroisse à la ville neuve, qu'à orner, tapisser et préparer ladite église à ce d'y faire célébrer pour la première fois le saint service de Dieu sous l'invocation de Monsieur saint Sébastien, élu patron d'icelle du commandement de S. A. et consentement des habitants de ladite ville neuve. — Somme payée à David Chaligny, maître fondeur à S. A., pour trois cloches par lui faites pour servir à la décoration du saint service divin en l'église paroissiale Saint-Sébastien.

Le service de cette paroisse se faisait, depuis son érection, dans l'église de l'hôpital Saint-Julien.

Un chapitre du compte d'Alexandre de Chatenois, contrôleur général des fortifications, pour l'année 1610, fait mention d'une somme de 601 fr. 6 gros payée à Michel Marchal, tailleur de pierre, « pour avoir bâti de nouveau la croix de Bourgogne, qui estoit tombée ».

CC. 40-43. — 1611-1612.

Sommes payées au sieur Simonin, curé de Saint-Epvre, pour la nourriture du prédicateur; — à des tailleurs de pierre pour 33 toises de murailles faites sur le fond de la rue des Moulins pour le bâtiment fondamental y fait du collège que l'on prétendait y ériger (dans le voisinage de la porte Saint-Georges, qu'on appelait porte des Moulins; le plan de 1611 indique « la place destinée pour y bastir un nouveau collège »); — à Demenge Crocx, orfèvre et graveur, pour façon et fourniture d'un estoc (coin) sur

lequel est gravé un chardon servant à faire marques pour faire porter aux pauvres de la ville afin de les distinguer des forains et étrangers. — Dépenses pour le bâtiment joignant l'église Notre-Dame, à ce d'y loger le curé de ladite église ; — pour la façon d'une grande armoire à mettre à la Chambre de ville pour y retirer les papiers (les archives). — Somme donnée en aumône à deux pauvres religieux du royaume de Chypre.

Sommes payées à des charretiers pour avoir mené le repous de la place joignant la porte des remparts de la rue Neuve (la Carrière) et nettoyé ladite rue, à la venue des archiducs Jean-Paul et Léopold. — Dépense faite par les commis de ville en allant reconnaître le peuple qui se serait retiré et habitué à l'entour de la ville depuis la ruine du bourg Saint-Dizier. — Emprunt fait par la ville pour aider au paiement de la maison de Jacquemin Cuenlet, jadis gruyer de Nancy, achetée pour servir au collège.

C'est le collège des Jésuites, rue Saint-Dizier, contigu à l'ancienne église Saint-Roch. La ville avait renoncé, on ne sait pourquoi, à l'établir sur l'emplacement qu'elle avait d'abord choisi, dans le voisinage de l'hôpital Saint-Julien, près duquel elle avait même acheté pour 16,040 fr., une maison appartenant à noble Jacques Bonnard, secrétaire du duc Henri II. Cette mention est consignée dans le compte de 1611. (Voy. Lionnois, t. II, p. 410 et suiv., au sujet de l'érection du collège.)

Dépense faite chez l'hôte de la Charrue, pendant l'espace de huit jours, par M^e (Jean) L'hoste, mathématicien, Vannesson, arpenteur juré, et autres, en faisant les niveaux des pavés de la ville neuve. — Somme payée à Jean de Saint-Paul, peintre, pour avoir redoré le coq du clocher de Notre-Dame. — Dépense pour la fermeture du cimetière du jadis faubourg Saint-Dizier, que les habitants dudit lieu désiraient faire jour après autres, afin d'empêcher que les bêtes n'y hantent. — Marché passé avec Nicolas de Chamagne et Claude des Jardins (ou Jardin), tailleurs de pierre, pour ouvrages à la prison de la maison (l'Hôtel) de ville et pour les armoiries de S. A. (le duc Henri II), jointes à celles de la ville, à poser sur la porte de ladite maison. — Somme donnée à un lépreux pour avoir une chambre à la Madelaine, avec permission de quêter par la ville, comme les autres ladres de ladite maladrerie. — Sommes payées aux porte-croix, quatre valets de ville et commis d'icelle qui auraient assisté à la conduite dudit lépreux (à la Madelaine).

Somme délivrée aux Capucins de Nancy pour les aider à rebâtir leur église. — Dépense pour le festin des nouveaux conseillers établis à la féauté dernière. — Sommes payées au sieur Landry, orfèvre et graveur de Besançon, pour avoir gravé un coin de la marque de la ville pour

marquer les haches et autres ustensiles que l'on avait fait faire ; — à un charpentier, pour la façon de la grande porte entre les deux tours de la ville, à la porte Notre-Dame. — Achat de 150 seilles de cuir bouilli, à Strasbourg, pour le service de la ville ; — de drap blanc et bleu pour les casques des trois valets des pauvres nouvellement établis à la ville neuve.

CC. 48-50. — 1613.

Achat d'un cordon d'or, d'argent et de soie pour « annexer » la confirmation qu'il a plu à S. A. faire à la ville des chartes d'icelle ; — de six boîtes de fer blanc pour mettre les sceaux des lettres, chartes de la ville et confirmation d'icelles (voy. la note t. 1, p. 221). — Construction d'un (nouveau) pont au travers du ruisseau qui passe à la ville neuve, rue Saint-Nicolas (probablement au Pont-Mougeat). — Ouvrages au cimetière de la ville neuve, aux prisons civiles, à la halle, à la grande salle de l'Hôtel-de-ville et à l'église Saint-Sébastien. — Réfection des ponts et corps-de-garde de la porte Saint-Nicolas qui est entre les deux villes (à l'extrémité de la Grande-Rue). — Aumônes données à des pauvres de Nancy, à des passants, à des lépreux, etc. — Somme payée à Gaspard des Jardins, architecte, pour plusieurs modèles qu'il aurait faits pour le bâtiment de la Romaine, ensemble pour l'horloge qui sera entre les tours de la porte Notre-Dame.

La Romaine, ou Poids public, fut primitivement établie sur la place dite de l'Hôpital, près de Saint-Julien, et démolie en 1726. L'ionnois (t. II, p. 2) dit que son nom lui venait d'une machine à peser les marchandises, faite par le célèbre Jean de Chaligny.

CC. 51-53. — 1616.

Sommes payées à l'individu chargé de couper les char-dons et brûler les chenilles à l'entour de Nancy. — Bénédiction du cimetièrre de la ville neuve. — Ouvrages faits à l'Hôtel-de-ville de la ville neuve pour la commodité des tapissiers de S. A., que l'on prétendait y loger. — Sommes données aux religieuses de la Congrégation afin de les encourager de bien en mieux en leur devoir d'enseigner les filles, et aux pères de la compagnie de Jésus pour les aider à meubler leur collège. — Réduction de contributions pour Michel Marchal, maître maçon (architecte) des fortifications de S. A. — Déclaration de ceux qui tiennent des étaux en la place du Vieux-Change : vendeuses de chandelles, beurre, harengs, légumes, semences, etc. (La rue du Vieux-Change était celle de la Charité, terminée alors, comme aujourd'hui, par une espèce de petite place.) — Lettres patentes du duc Henri II portant exemption de l'aide des conduits pour les capitaines et enseignes des compagnies bourgeoises, à la suite d'une requête dans laquelle ceux-ci disent que, depuis le décès du duc Charles III, il aurait plu à son successeur

« commander que, tant en la ville vieille qu'en la ville neuve, six compagnies de gens de pied seroient érigées pour subvenir à la défense d'icelles villes en tant que besoin seroit, ainsi que S. A. l'auroit reconnu, tant à son entrée èsdites villes que lors de la bienvenue de M^{sr} l'archiduc Léopold ».

On voit effectivement une partie des bourgeois, armés de longues hallebardes et épées, faisant la haie de chaque côté du cortège, à l'entrée du duc Henri II, et l'autre marchant en peloton, précédée d'un fifre et d'un tambour. (Voy. les quatre dernières planches qui font ordinairement suite à celles de la Pompe funèbre.)

CC. 54-58. — 1617-1618.

Somme payée à Nicolas Gennetaire, maître des monnaies, pour 249 jets (jetons) d'argent et un millier de jets de laiton (cuivre), aux armes de la ville, pour distribuer aux conseillers et commis de ville. — Achat d'une bourse de velours bleu à mettre des jets pour les sieurs Liégeois et Perrin, conseiller et commis. — Somme payée à des ardoisiers pour la couverture des dôme et lanterne nouvellement érigés entre les deux tours de la porte Notre-Dame. — Mémoire des ouvrages de charpenterie faits pour la construction de la Romaine, près de l'église des Carmes. — Somme donnée aux quatre sergents de la Chambre du Conseil de ville pour leurs peines de mener la fête de Saint-Epvre, et acheter des écharpes « pour de tant plus embellir leurs personnes pour la décoration de

ladite fête ». — Ouvrages faits à la maison de ville près de l'église Saint-Epvre. — Racommodage de deux montres (cadrans) de la tour de cette église. — Sommes payées à David de Chaligny, fondeur en l'artillerie, à compte des ouvrages de bronze qu'il doit faire pour mettre à la fontaine Sorrette ; — à Charles Deruet, horloger, chargé d'entretenir l'horloge de la ville neuve (à l'Hôtel-de-ville) ; -- à un individu, à la suite d'une requête dans laquelle il expose que, depuis plusieurs années « il a fait service à la ville à faire la levée des deniers qui se levaient pour faire un drap mortuaire et un cercueil pour servir à l'usage des corps morts des Trois-Maisons, et averti, toutes les fois qu'il a été nécessaire, les résidants aux environs desdites Trois-Maisons lorsqu'ils devaient porter le pain béni à la paroisse Notre-Dame, chacun à leur tour ».

Sommes payées au sieur Rollin, curé d'Épinal, pour avoir prêché le carême à Saint-Epvre, et achat d'une coupe d'argent « vermeil doré » à lui donnée pour présent ; — à Nicolas de Chamagne (architecte) pour avoir fait le plan des boutiques que l'on a érigées devant la Grande-Maison (l'Hôtel-de-ville) de la ville neuve ; — à deux fontainiers pour avoir recherché la source de la fontaine qui est au-dessous de la chapelle (de la commanderie) Saint-Jean ; — à David de Chaligny à compte des ouvrages de bronze qu'il est obligé de faire aux fontaines

de la ville ; — à Jacques Nocré¹, brodeur, pour broderies aux quatre manteaux des valets de ville. — Somme délivrée aux Jésuites pour les prix qui se doivent donner aux écoliers le jour de la Fête-Dieu.

CC. 59-63. — 1619-1620.

Gages des quatre gardes des vignes. — Sommes payées à Nicolas Gennetaire (maitre de la Monnaie) pour la façon de jets d'argent, la gravure d'iceux et la fourniture des bourses pour les mettre. — Sommes données à cinq bourgeois de Champagne pour les aider à rebâtir leurs maisons incendiées ; — aux religieuses de la Congrégation, établies à la ville vieille, pour le loyer d'une maison où elles se sont retirées, ayant été obligées de sortir du cloître de Notre-Dame, où sont à présent les pères de l'Oratoire ; — à David et Antoine les Chaligny, fondeurs en l'Arsenal de S. A., à compte des ouvrages qu'ils se sont obligés de faire aux fontaines de la ville. — Marché passé avec des recouvreurs pour recouvrir toutes les toitures de l'église Saint-Epvre, tant de tuiles plates que creuses.

Gages de Jean Ragot, organiste de la paroisse Saint-Sébastien ; des huit valets des pauvres, des quatre valets de ville, du serrurier, du maître maçon, des trois maîtres paveurs, de l'horloger ayant charge de conduire les hor-

¹ Ce nom, écrit *Noquerel* en 1606, est peut-être celui du père de Jean Nocré, peintre d'histoire et de portraits, qu'on dit né à Nancy en 1612.

loges des deux villes, etc. — Dépense soutenue par un des commis de ville à la poursuite de l'information faite contre plusieurs garces et filles mal famées. — Somme payée à Charles Chuppin, peintre, pour avoir écrit sur sept feuilles de ferblanc les ordonnances de S. A., pour mettre aux fontaines de la ville (portant défense d'y laver).

CC. 64-66. — 1621.

Sommes payées à deux individus pour avoir, pendant les mauvais temps et orages, sonné les cloches de l'église Saint-Epyre ; — à un fossoyeur pour avoir enterré les ossements qui étaient au charnier du cimetière de la paroisse Notre-Dame, en certains lieux dudit cimetière ; — à Dominique Collin, tabellion et greffier du Conseil, pour son droit d'une obligation passée au profit de Messieurs dudit Conseil par noble Claude Deruet, chevalier de l'ordre du Portugal et peintre ordinaire de S. A., pour la vente à lui faite d'une maison appelée la Romaine ; — au voiturier qui a mené deux milliers de rosette des mines du Thillot, que S. A. (le duc Henri II) a donnés à la ville pour faire et représenter à cheval la statue de feu S. A. (le duc Charles III) ; — à David et Antoine les Chaligny à compte sur la somme de 1,500 livres qui leur reste due à cause du marché par eux fait avec Messieurs du Conseil pour la statue de bronze représentant l'effigie de feu S. A. Charles III^e, armé de toutes pièces, posé sur un cheval aussi de bronze.

Cette statue était, on le sait, destinée à décorer la grande place de la ville neuve. Le cheval seul fut fondu, et Louis XIV le fit enlever et conduire à Paris, puis à Dijon, où il servit à porter sa statue, qui fut détruite à la Révolution. Mais le modèle du chef-d'œuvre des Chaligny existe : après avoir fait l'ornement d'une des salles du château d'Haroué, il fut donné à M. Coster par le prince de Craon, et il figure à présent au Musée de Nancy, dont il est, sans contredit, l'une des plus belles et plus précieuses œuvres d'art. (Voy. Lionnois, t. II, p. 391, et t. III, p. 115-122.)

CC. 67-72. — 1622-1623.

Achat de fournitures pour employer aux ornements d'autel de velours à fond d'argent qu'il a plu à l'Altesse de Madame (la duchesse Marguerite de Gonzague) donner à l'église Saint-Sébastien ; — à Jean de Beauvais, brodeur, pour avoir fait les armoiries de S. A. et de Madame sur lesdits ornements. — Sommes payées à Demenge Crocx, graveur, pour trois coins qu'il a gravés pour faire les jets (jetons) de la ville en 1620, 1621 et 1622 ; — à Nicolas Hocquel, facteur d'orgues, demeurant à Nancy, à compte sur le marché passé avec lui pour accommoder et rendre les orgues de Saint-Epvre faites et parfaites ; — à Jean Gérard, menuisier, pour avoir fait les armes de la ville à mettre au-dessus desdites orgues ; — aux tambours et fifres qui ont été employés pour les compagnies bourgeoises lorsqu'elles ont monté la garde pendant le passage des gens de guerre du comte de Mansfeld (traversant la

Lorraine pour se rendre dans les Pays-Bas) ; — à l'ermite de la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours, dite des Bourguignons, pour avoir enterré huit soldats de la compagnie du comte de Mansfeld. — Achat de 500 marques de laiton, aux armes de la ville, pour donner aux pauvres.

Sommes payées à deux individus pour leurs peines d'avoir, pendant cette année, porté le dais par toute la ville et hors d'icelle, où le curé de la paroisse Notre-Dame a porté le Saint-Sacrement aux malades ou autrement. — Construction d'une nouvelle sacristie à l'église Saint-Epvre, à la descente de ladite église vers l'Hôtel-de-ville. — Ouvrages d'agrandissement à la boucherie nouvellement faite à la place du Vieux-Change (c'est la boucherie de la ville vieille, déjà figurée sur le plan de 1611, dans la rue de ce nom), et à la nouvelle boucherie de Nancy la neuve (dans la rue appelée maintenant rue Raugraff ; c'est aujourd'hui un dépôt de pompes à incendie). — Réfection du chemin tirant de Nancy à Buthegnémont. — Somme payée à Bastien Venotte, brodeur, pour avoir fait sept marques de la ville sur les manches des sept manteaux des valets, savoir : une croix de Lorraine couronnée d'une couronne couchée d'or et enrichie de paillettes, avec le chardon de velours vert liseré d'or fin, et la fleur de soie, d'après nature. — Somme donnée aux maîtres et lieutenants de la butte (les arquebusiers) pour aider les compagnons d'icelle à faire raccommoder ladite butte. — Somme

allouée à un valet des pauvres pour chaque fois qu'il mettra au carcan les contrevenants aux ordonnances.

CC. 75-78. — 1624-1625.

Ouvrages à la carrière de la rue Neuve, à la halle et autres endroits de l'Hôtel-de-ville. — Somme donnée à certains quarteniers assistant à faire la visite (la recherche) des filles et femmes mal famées. — Dépense faite pendant les services funèbres que les sieurs de ville ont fait célébrer pour l'âme de feu S. A. (le duc Henri II) es trois églises paroissiales des deux villes et à l'église Saint-Georges, tant pour les curés et prêtres y assistant, comme pour messieurs (les chanoines) dudit Saint-Georges, musiciens, marguilliers et autres, luminaires, armoiries, aumônes et sonneurs employés pendant trois jours et trois nuits. — Ouvrages faits pour l'abaissement du pavé dans les rues Naxon (de la Source), des Vieilles-Étuves (partie supérieure de la rue de la Charité) et en celle aboutissant de la rue Naxon à la place Saint-Epvre, afin que le ruisseau qui doit entrer en la ville puisse couler à divers endroits d'icelles.

Recette de deniers provenant du louage du quartier où soulaient être logés les tapissiers de S. A. à l'Hôtel-de-ville. — Sommes payées à plusieurs personnes de la musique de S. A. pour avoir chanté en musique à l'église Saint-Epvre pendant la messe de minuit. — Dépense faite

lorsque les arquebusiers de Saint-Nicolas vinrent à Nancy pour tirer au prix qui se fit au mois de septembre. — Achat d'un cercueil pour servir aux pauvres personnes du faubourg Saint-Dizier. — Sommes payées au sieur (Demenge) Crocx, graveur en la Monnaie, pour avoir gravé trois paires de coins aux armes de la ville pour les jets ordonnés pour les années 1624, 1625 et 1626 (les jetons en argent furent donnés à Messieurs du Conseil dans des bourses de velours bleu, garnies de soie, avec les cordons de cantille d'argent); — à Nicolas Chuppin, peintre, pour avoir peint le panonceau qui se met auprès de la grande fontaine (de la place Saint-Epvre) pour avertir que l'on n'achète avant l'heure. — Ouvrages à la fontaine Saint-Thiébaud. — Dépense de 4,550 francs pour achat de toile d'argent, crépines d'argent et de soie, fournitures faites par certains brodeurs de fil et cantille d'or et d'argent, et pour façon du poêle ordonné être fait pour l'entrée de S. A. (le duc Charles IV) en sa ville capitale de Nancy¹. — Somme payée aux individus placés aux portes de la ville pour en empêcher l'entrée aux personnes venant de lieux contagieux.

CC. 79-84. — 1626-1627.

Somme payée à un individu pour avoir abaissé et levé la portière qui est près du moulin de Boudonville, pour

¹ Voy. t. I, p. 241 et suiv., le procès-verbal de l'entrée de Charles IV à Nancy.

faire courir les eaux par les rues de Nancy. — Achat de blé pour en délivrer par le menu aux pauvres gens pendant le cher temps. — Dépense faite au logis de l'Ange par Messieurs de la ville en faisant la recherche des filles mal famées. — Sommes payées au sieur Tout-le-Monde et à son compagnon, faiseurs de feux d'artifice, mandés à l'effet de travailler pour l'entrée de S. A.; — à vingt tambours étrangers employés pour ladite entrée; — à Siméon Drouin, sculpteur, pour plusieurs dessins de machines et figures « à l'appareil de l'entrée de S. A. »; — à Jean La Hiere, maître architecte, pour avoir fait plusieurs dessins d'arc triomphal et pyramides pour servir à ladite entrée; — à (Jean Appier-) Hanzelet, maître de feux artificiels en l'artillerie, appelé à Nancy pour faire quelque sorte de feu d'artifice servant à l'entrée de S. A. (ce feu d'artifice n'eut pas lieu); — à messire Jean Simonin, curé de Saint-Epvre, pour délivrer aux ouvriers employés à la construction et pose sur pierre de taille du balustre de bronze fait au chœur de son église.

Gages de Nicolas de Chamagne, architecte, retenu au service de la ville. — Somme à lui payée pour la construction (en pierre) du pont qui est à la rue Saint-Nicolas, dit le pont Mougeat. — Pavés faits à neuf au-dessus et au-dessous dudit pont. — Élargissement d'une ruelle qui va vers le Paille-Maille, pour pouvoir y passer chars et charrettes. — Pêche de la morte auprès de l'étang Saint-

Thiébaut. — Ouvrages au canal du ruisseau qui sort de l'hôpital Saint-Julien. — Sommes payées à un tambour de la garnison pour avoir publié l'ordre à ceux de Saint-Nicolas et autres lieux pestiférés de sortir de la ville dans vingt-quatre heures, à peine de la vie ; — à un religieux minime pour six messes dites à Saint-Sébastien en l'honneur de monsieur Saint-Roch (invoqué contre la peste) ; — à Jean Behugnon, maître veloutier à Nancy, pour une tapisserie de Bergame destinée à la chambre du Conseil de ville ; — à Jean Gérard, graveur, pour avoir gravé les deux coins ordonnés à faire les jets d'argent pour les nouveaux conseillers et commis établis en charge (il en fut gravé également par Demenge Crocx). — Sommes délivrées aux personnes qui ont fait devoir d'éteindre le feu arrivé à la tour de l'église Saint-Epvre lors de l'incendie du château (le Palais ducal) ; — au receveur de l'hôpital Saint-Charles pour subvenir au bâtiment dudit hôpital ; — à Claude Parise, graveur à la ville neuve pour quatre seringues de cuivre servant à éteindre le feu et arroser (les rues) ; — à quatre sergents de ville pour avoir visité, la nuit, les lieux où se retirent les filles et femmes scandaleuses.

CC. 85-90. — 1628-1629.

Réfection à la levée d'entre les deux villes (l'Esplanade). — Pavés faits dans les rues des Comptes (Callot),

des Maréchaux et contre l'église des Carmes, du côté de la rue Saint-Dizier. — Achat d'un manteau pour un lépreux mené à la Madeleine ; — de hallebardes à crochets, garnies de galon blanc et bleu, soie et frange, pour les quarteniers des deux villes. — Gages d'Alexandre Humbert, organiste de Notre-Dame. — Sommes payées à Chrétien Dognon, facteur d'orgues, pour le rhabillage des orgues de la paroisse Saint-Sébastien ; — aux sieurs (Siméon) Drouin, sculpteur, et (Jean) Leclerc, peintre, pour leurs peines d'avoir, avec les sieurs (Jacques) Callot et (Claude) Deruet, visité le cheval de bronze qui est au logis des Chaligny ; — à Claude Collignon et Claude Mayeur, sculpteurs, pour avoir retillé et reblanchi le piédestal de la grande fontaine (de la place Saint-Epvre). — Réfections aux chemins allant de la porte Saint-Jean à Sainte-Anne, à Villers et à Buthegnémont. — Somme délivrée à Albert Ginet, entrepreneur de la maison (la batterie de cuivre) de Saint-Charles. (Voy. Lionnois, t. II, p. 517.)

Dépenses pour la façon de quatre potences mises aux chemins de Villers, et d'une loge à mettre les gardes qui empêchaient les habitants dudit lieu de s'approcher de la ville, à cause de la contagion étant dans leur village ; — pour la façon d'une potence dressée sur le chemin de Champigneules pour exécuter un individu convaincu d'avoir été en lieu de contagion. — Somme payée aux individus qui

nettoyèrent la ville lorsque Monsieur (Gaston d'Orléans), frère du roi, y arriva. — Achat de 56 mesures et demie de vin pour donner en présent à M. le prince de Salm à son avènement en la charge de gouverneur. — Réception, comme bourgeois de Nancy, de Martin Coletty, peintre, serviteur de Jean Leclerc, avec attestation de ce dernier portant qu'il l'a servi pendant sept années. — Ouvrages de charpente faits pour servir au feu d'artifice dressé pour la réjouissance de « la convalescence de la santé » de S. A. (le duc Charles IV), au mois de juillet. — Sommes payées à Gabriel Geoffroy pour avoir fait une couronne ducale avec fleurons, cinq grosses têtes de chardons farcies de lances à feu et autres feux d'artifice; — à Nicolas Chuppin pour avoir peint le piédestal où reposaient les chardons, doré les doubles C avec les couronnes.

CC. 91-96. — 1630-1631.

Sommes payées à Nicolas de Chamagne pour ouvrages au bâtiment nouvellement fait au-devant de la halle et de l'Hôtel-de-ville de Nancy la neuve. — Sommes données au fils du sieur Chaligny, pour son vin, le jour que le cheval de bronze fut jeté (coulé); — aux habitants de Champigneules pour les aider à acheter du blé pendant la contagion. — Requête des gens du Conseil de ville demandant quittance de ce qui peut rester dû sur l'aide général de cette année, en considération de ce que, pendant

ladite année, la plupart des bourgeois ont été absents à cause de la maladie contagieuse. — Réductions accordées au fermier du droit d'étalage des halles et à d'autres à cause que le trafic a cessé par suite de la contagion. — Dépense faite par le prévôt, son lieutenant et autres en vaquant à chercher des chambres pour le logement des trois compagnies franches que S. A. (le duc Charles IV) a fait entrer à Nancy. — Achat de bois, fagots et chandelles pour les sept corps-de-garde de la ville et pour les bourgeois qui ont fait garde pendant douze jours et douze nuits, sur les remparts et aux portes, au mois de septembre.

Dépense faite chez le sieur Marcand, curé de Saint-Sébastien, par le P. Aubertin, jésuite, prédicateur, et par les Capucins envoyés pour vaquer aux confessions des malades suspects de contagion. — Dépense pour la boucherie (dite la Gargoterie) nouvellement faite entre les deux villes pour les bouchers étrangers. — Requête du fermier du droit d'entrée des marchandises, portant que la contagion s'étant renouvelée, cette année (1631), ès deux villes de Nancy, tellement, qu'étant grandement en horreur, S. A. en serait sortie, aussi les princes, princesses, seigneurs et dames, leurs trains et la plus grande partie des bourgeois, notamment les marchands, voire les principaux, qui auraient emmené avec eux leurs marchandises les plus notables. — Dépense faite par les commis de ville

en allant dans les villages voisins interpellier les bourgeois y réfugiés à cause de la contagion, de contribuer aux frais que la ville a été obligée de faire pendant ladite contagion. — Achat de tombereaux pour les faire conduire par les pauvres valides pour enlever les immondices. — Dépense pour le logement des deux dernières compagnies franches arrivées en garnison à Nancy.

CC. 97-101. — 1632-1633.

Sommes payées au conducteur des horloges de la ville pour avoir, pendant quatre mois, sonné la cloche de l'horloge de Nancy la neuve pour exciter le peuple à faire prières pour S. A. (le duc Charles IV) pendant son absence au voyage d'Allemagne ; — au tambour qui a battu à la publication des ordonnances, l'une portant d'aérer toutes les maisons ci-devant infectées, une autre défendant les masques, une troisième empêchant d'aller visiter les personnes mises hors de la ville à cause de la contagion ; — à Toussaint Marchal et Claude Chevillon, architectes, pour avoir conduit les personnes qui travaillent aux fortifications ; — à l'individu chargé d'enseigner le maniement des armes aux compagnies bourgeoises.

Le traité de Vic, du 6 janvier 1632, et celui de Liverdun, du 26 juin, avaient retardé le siège de Nancy, que Louis XIII se proposait déjà de faire, et c'est dans la crainte de cet événement, que Charles IV faisait mettre la capitale en état de défense. L'année

suivante, elle fut assiégée et prise par le roi. (Voy. Lionnois, t. I, p. 470 et suiv., et Digot, t. V, p. 189 et suiv.)

Dépense faite par les commis en allant reconnaître les provisions que les bourgeois avaient en leurs maisons pendant le siège de la ville, et en vaquant au logement de la garnison française à la ville vieille. — Sommes payées à Jean Gérard, maître sculpteur, pour avoir peint en argent fin et azur six bâtons pour les six sergents de ville assistant à la procession de la veille des Rois ; — au prêtre qui a dit la messe à l'église Saint-Epvre le jour du vœu que Messieurs (du Conseil) de la ville ont fait à Notre-Dame de Lorette ; — à frère Joseph Gérardin, ermite de Sainte-Geneviève-lès-Nancy, pour un voyage par lui fait à Notre-Dame de Lorette, de l'ordonnance de Messieurs les conseillers de ville. — Somme payée à César Foulon, sculpteur, sur celle qui lui a été accordée pour faire à ses frais « le portrait en relief de la ville de Nancy, sur une table d'argent fin, où seront dépeintes les deux villes, vieille et neuve, vues de face, avec les boulevards, bastions et guérites, en leurs prospectives, et tous les édifices, tournelles, pavillons et autres bâtiments, le tout bien ciselé et recherché, selon le modèle en représenté » (qui n'existe malheureusement plus). — Fondation faite par la ville, en l'église de Bon-Secours, d'une messe basse tous les samedis, et d'un service le jour de Saint-Roch, pour le repos de l'âme des personnes décédées pendant la contagion.

Ouvrages à la fontaine de la rue Derrière. — Construction d'un pont sur le ruisseau de la Madelaine, afin de faciliter le chemin de la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours. — Dépense faite par les commis de ville en allant reconnaître l'état des malades (pestiférés) étant à Maréville. — Sommes payées à Jean et Nicolas Racle, graveurs à Nancy, pour fourniture de jets de cuivre aux armes de la ville, et au sieur (Demenge) Crocx, commis en la Monnaie, pour seize jets d'argent ; — à Claude François, graveur à Nancy, pour cinq cachets aux armes de la ville, servant à marquer les billets des aides ; — à Siméon Drouin, sculpteur à S. A., à compte du marché fait avec lui pour fourniture et façon de l'écriveau de marbre blanc et noir où est représenté le vœu fait par la ville, pour poser à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, au sujet de la contagion régnant pour lors (1631) à Nancy. — Requête des bons malades (lépreux) de la Madelaine demandant qu'il leur soit délivré un cent de planches pour se faire des loges afin de s'y retirer avec leurs servantes, d'autant plus qu'ils sont contraints sortir de l'église (la chapelle) de ladite Madelaine, où ils s'étaient réfugiés.

Sommes payées à Jean Gérard, menuisier (sculpteur en bois), pour avoir doré une pyramide à poser sur la

pomme de la fontaine qui est au bout de la Carrière ; — à Dominique (ou Demenge) Crocx, orfèvre, pour une douzaine d'assiettes d'argent, poinçon de Paris, pour faire présent à M. de Chambley (Ferry d'Haracourt), bailli de Nancy, à son avènement. — Réfections aux murailles du cimetière d'entre les deux villes (sur l'Esplanade, entre les rues Saint-Dizier et d'Amerval). — Réception à la bourgeoisie de Nancy d'habitants de Saint-Nicolas, par suite de l'incendie de ce bourg. — Compte rendu par le commissaire du 4^e quartier de Nancy la neuve de la cotisation faite sur les habitants dudit quartier pour employer à la solde et à l'entretien des garnisons des duchés de Lorraine et de Bar. — Réductions accordées à plusieurs fermiers de la ville à cause des guerres et misères du temps. — Achat de meubles pour M. le comte de Brassac, gouverneur de la citadelle, et pour M. le marquis des Fossés, lieutenant général pour le roi en Lorraine, gouverneur de la ville de Nancy.

CC. 108-112. — 1636.

Services faits en l'église Primatiale pour le repos des âmes de M. le marquis des Fossés et de M. de la Cour-d'Argy, lieutenant au gouvernement de Nancy. — Dépense faite par un commis de ville en allant à Metz acheter du linge pour le service de M. le marquis de Sourdis et de M. d'Hocquincourt, gouverneurs. — Somme payée aux

ouvriers qui ont charroyé les briques provenant de la démolition de la Butte (des arquebusiers). — Dépense pour les festins de Messieurs du Conseil, les 1^{er} et 2 juillet : achat de bordes (petits pains), bière, pipes, tabac, etc. — Requête d'un individu de Château-Salins, à l'effet d'être reçu bourgeois de Nancy, portant qu'au sujet des logements et passages des gens de guerre, ledit lieu est entièrement ruiné, la plupart des habitants ayant été contraints l'abandonner. — Rôles dressés par les commissaires de quartiers pour la contribution de cette année : ville neuve : Louis Lurin, organiste ; Antoine Chaligny, fondeur ; Pierre Florentin, Nicolas Noël, Claude Menotte et Claude Huguet, chirurgiens ; Siméon Drouin, Georges Thiébaud, Benoit Benoit, Claude Mayeur, Abraham Luguët, Jacob Sansonnet, César Foulon et Pierre Brabant, son gendre, sculpteurs ; Jean Simon, mathématicien ; etc.

Ce court extrait suffit pour faire voir l'intérêt que présentent les rôles dressés pour la levée des contributions, et qu'on trouve joints aux pièces justificatives des comptes, à partir de l'année 1636. Les nobles et gentilshommes y sont distingués des bourgeois, et même, depuis une certaine époque, ils ont un rôle particulier.

CC. 113-117. — 1637.

Sommes payées au sieur Racle jeune, graveur, pour jetons d'argent à distribuer aux nouveaux conseillers et commis de ville ; — à deux commis de ville pour leurs

peines d'avoir travaillé aux logements des gens de guerre, tant de cavalerie que d'infanterie, qui sont en garnison à la ville neuve, et d'avoir fait le rôle du logement des Écossais au 4^e quartier de ladite ville neuve ; — au sieur (Jean) Callot (héraut d'armes) pour armoiries aux armes de M. d'Hocquincourt, gouverneur de Nancy, pour servir aux messes funèbres faites en l'église Primatiale pour le repos de l'âme de la feuë dame son épouse ; — à Jean Gérard, sculpteur (en bois), pour dix-huit bâtons d'ébène destinés aux commissaires de quartiers et sergents de ville. — Ouvrages à la maison du sieur Barrois, échevin, servant d'hôpital aux soldats pendant que celui de Saint-Charles était infecté de contagion. — Dépense faite par les commis de ville en portant des billets à plusieurs particuliers pour l'emprunt de 50,000 francs que M. le gouverneur leur demandait. — Réduction accordée aux marchands tenant étaux sous la halle, à cause des malheurs du temps.

Manuels de recette du moulin Saint-Thiébaut pour les 2 francs que la ville a droit de prendre sur chacun resal de blé qui va aux moulins, pour la subsistance des gardes de M. d'Hocquincourt.

Il s'agit d'une imposition extraordinaire destinée à l'entretien de la compagnie des gardes du gouverneur.

Fourniture de vaisselle à M. le marquis de Fontenay, gouverneur. — Réfections au pont de la porte Saint-Nicolas d'entre les deux villes. — Présent fait à M. le vicomte d'Arpajon, gouverneur de Nancy. — Remontrance du comptable au sujet de l'avis qu'il a eu que quantité de créanciers se préparaient à faire saisir les rentes de la ville. — Dépense touchant les deniers que M. de Villarceaux, intendant des finances, a contraint les fermiers de la ville à vider de leurs mains en déduction de 4,200 fr. qui étaient dus à M. d'Hocquincourt pour reste des appointements de ses gardes. — Achat de blé pour distribuer aux pauvres que l'on mit hors de la ville pendant trois jours consécutifs. — Lettre de Louis XIII enjoignant à M. de Villarceaux de faire lever sur tous les habitants de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Évêchés la somme de 18,000 livres pour les dépenses nécessaires à la prise du château de Moyen. — Dépense au sujet de l'imposition de 4,000 livres payée (par la ville de Nancy) pour assiéger ce château. — Contribution levée pour M. le vicomte de Turenne (pour aider au siège de La Mothe).

Jet et cotisation faits par les gens du Conseil, du commandement exprès de M. le vicomte d'Arpajon, sur tous les ecclésiastiques, gentilshommes, nobles et autres, pour être les deniers employés aux transport et vidange des

immondices et fumiers qui sont et se feront dans les places publiques, rues et ruelles de la ville. — Achat de linge pour servir en l'hôtel de M. du Hallier, outre celui qui était encore en état après le partement de M. le vicomte d'Arpajon, précédent gouverneur. — Somme payée aux commis de ville employés plusieurs jours à faire meubler le « département » à la Cour (au Palais ducal) pour M. du Hallier. — Réduction accordée à des détenteurs d'héritages sis au ban de Nancy, à cause des empêchements survenus aux environs de la ville par les gens de guerre de diverses nations. — Réduction accordée au fermier du droit d'étalage des halles, places et marchés, en considération des pertes par lui faites tant à raison du siège de Lunéville que du séjour des armées à Saint-Nicolas. — Ordre de M. de Villarceaux au receveur de délivrer une somme de 400 francs sur celle de 3,000 à laquelle la ville de Nancy a été imposée, pour envoyer du vin à l'hôpital qui est au camp devant Moyen. — Rôle des hôteliers, cabaretiers et autres personnes vendant vin en gros et en détail, sur lesquels a été faite imposition de 1,000 francs sur les 3,000 auxquels la ville a été abutée par M. du Hallier, gouverneur, et M. de Villarceaux, intendant, pour subvenir à une partie des frais qu'il a convenu faire au rasement des fortifications de Lunéville : hôtelleries de saint Martin, du Petit-Maure, du Chef saint Jean, de la Licorne, de la Corne de bœuf, etc., à la ville neuve.

CC. 125-128. — 1640.

État des rentes et revenus de la ville¹ :	
Recette provenant de la collection des sous.	6,957 fr.
Deniers provenant de l'aide général des deux villes.	5,081
Recette provenant du prix des étaux de l'Hôtel-de-ville.	1,383
De l'amodiation de la moitié d'une cave de l'Hôtel-de-ville	250
Du louage des boutiques du dehors de l'Hôtel-de-ville.	132
De l'acensement des nouvelles boutiques construites à l'entour de la Grande-Maison, icelles laissées depuis 25 ans	311
Du louage de la maison de l'Hôtel-de-ville que soulaient tenir Jacquot Dolot (il s'agit ici des caves situées du côté de la rue Saint-Jacques)	160
Deniers provenant du profit du géolage des prisons de l'Auditoire.	38
Du louage du quartier de l'Hôtel-de-ville où soulaient loger les tapissiers et autres. . .	136
De l'amodiation du tiers des cueillerettes des	

¹ J'ai laissé de côté les fractions de gros et deniers. En rapprochant cet état de celui qui a été donné pour l'année 1592, on voit quel accroissement avaient pris les revenus de la ville.

grains qui se vendent ès jours de lundi, mercredi et samedi de chacune semaine. .	1,656 fr.
Somme toute provenant des louages de l'Hôtel- de-ville, y compris les acensements des nouvelles boutiques faites à l'entour de la- dite maison, et le droit des cueillerettes. .	4,079
Deniers provenant du han des tailleurs d'habits	120
Du han des éperonniers.	» ¹
Du han des rôtisseurs.	16
Du han des bourreliers	»
Du han des tisserands.	74
De l'amodiation des places du vieux Change.	82
Des nouveaux entrants.	2,292
De la gabelle des marchands.	1,700
De la gabelle du vin.	1,300
De la gabelle des boulangers.	187
De la gabelle du lard	22
De la gabelle des tanneurs et cordonniers ven- dant cuirs en gros, en peaux entières, et non mis en œuvre, tant de la ville que fo- rains.	242
De la gabelle des bois de noyer, chêne et sapin.	85
De la gabelle des cercles, cuveaux, tandelins et autres futailles de bois, mis en œuvre. .	30
De la gabelle de la marée qui se vend et débite	

¹ Plusieurs articles, de même que celui-ci, ne portent point de chiffre de recette ; néanmoins, j'ai cru devoir les laisser figurer dans l'état ci-dessus.

tant par les bourgeois de la ville que forains, savoir : la vente des harengs, stok-fisch, morue et saumon, et tous autres poissons de mer et salés.	200 fr.
Profit de la jauge des vins.	230
Tauxage des vins.	251
Profit des tables à vendre le poisson.	297
Deniers provenant de la ferme des huges d'alentour la grande fontaine de la place Saint-Epvre.	80
Profit des tables et étaux qui se mettent devant de l'église Saint-Epvre.	99
Étalage des halle, places et marchés de la ville neuve.	10
Somme toute depuis la gabelle des marchands.	5,792
Recette des amendes provenant des hôteliers qui n'ont dressé billets avertissant des nombre, qualité et noms de tous étrangers et forains arrivant en leur logis	»
Amendes des immondices	3
Amendes provenant des boulangers qui ont exposé pains légers en vente, contre le prescrit de l'ordonnance de S. A.	60
Amendes des défauts octroyés en la Chambre du Conseil de la ville, lesquelles sont taxées à 18 gros.	»
Amendes des particuliers qui ont logé sans	

permission, contre le prescrit de l'ordonnance de S. A., du 20 janvier 1608	5 fr.
Amendes édictales commises (encourues) par les particuliers achetant fruits sur le marché pour les revendre, contre l'ordonnance de S. A.	222
Amendes commises par les particuliers achetant volailles et poisson, contre l'ordonnance.	»
Amendes commises par les particuliers trouvés mésusants ès bois communaux.	45
Amendes des cossons et revendeurs.	76
Amendes des merciers exposant marchandises en vente ès jours de marché.	»
Amendes des bouchers vendant chair à plus haut prix que le taux ordonné.	5
Amendes des particuliers trouvés saisis de mesures non justes, dont ils se servaient pour vendre.	»
Autres amendes arbitraires.	»
Autres amendes (comme pour avoir déchiré le rôle des collecteurs de l'aide ; s'être battu ; avoir envoyé pâturer des bestiaux en dehors du troupeau communal).	»
Deniers provenant des intérêts faits aux bois communaux.	»

Deniers provenant des censives dues sur les maisons assises ès environs du fossé des chevaux (le gayoir) de la neuve halle, et sur les boutiques tant du basle de la porte Notre-Dame que celles d'alentour l'église Saint-Epvre.	49 fr.
Deniers provenant des censives dues sur les maisons bâties contre la place où souloit être la neuve halle	114
Deniers provenant de l'acensement des bouti- ques du basle de la porte Notre-Dame. . .	12
Deniers provenant des censives dues sur les boutiques d'alentour Saint-Epvre ¹	165
Deniers provenant de la location des maisons appartenant à la ville.	415
Rentes constituées au profit de la ville. . . .	1,930
Deniers provenant des acensements de plu- sieurs héritages appartenant à la ville. . .	175
Rentes dues sur plusieurs héritages situés en la contrée du Paquis de ville, contre le che- min allant au pont de Malzéville, derrière le bastion où est le parterre (du Palais du- cal) de M. le gouverneur.	8
Acensements nouveaux au lieu dit en la Voirie,	

¹ Cet article et le précédent semblent faire double emploi avec celui qui
figure plus haut.

au ban du jadis faubourg Saint-Dizier. . .	31 fr.
Cens dus par les détenteurs de certains héritages en nature de meix (vergers), proche ledit Paquis.	48
Autres cens dus sur certains héritages au lieu dit le Meix de la Voirie.	32
Cens dus sur certains héritages provenant de deux corvées tirant à Maxéville.	35
La petite corvée du dessous du chemin tirant à Maxéville.	30
Cens dus sur certains héritages au-dessous de la Croix, joignant le ban de Maxéville. . .	20
Acensement de certaine quantité de bois à la côte Sainte-Barbe.	3
Acensement de certains héritages en la contrée dite de Spitzemberg, dépendant des gagnages des Bordes.	43
Cens sur des meix dépendant de la contrée des Bordes.	138
Cens sur les héritages de la vigne du Petit-Clozel, même contrée.	32
Aux Bordes, tirant vers Buthegnémont. . . .	25
Contrée des Chaudrons.	45
Acensements de la côte de Buthegnémont. . .	11
Id., au pendant du côté de Boudonville	54
Id., au pendant au-dessus de Laxou .	5

Autres acensements : vers Saint-Jean , au val de Boudonville , à la Chesnaye dudit val.	26 fr.
Acensement de certains héritages à la côte Messire-Jean.	3
Autres acensements.	6
Nouveaux acensements.	176
Recette en deniers provenant d'arpents de bois vendus ès bois communaux.	937
Recette extraordinaire (vente de démolitions).	50

Somme toute, recette ordinaire et extraordinaire, y compris le reliquat du compte précédent. 33,960 fr.

Suit le détail d'une partie de la dépense, laquelle forme un total de 26,105 francs.

Somme de 100 fr. délivrée à chacun des commis de ville pour ses gages, plus 20 fr. pour le flambeau qu'ils ont droit d'avoir chaque année pour servir aux alarmes de feu qui peuvent survenir la nuit, et autres occurrences. — Achat de linge pour la table de M. de Lambertye, gouverneur. — Sommes payées à des tarillons pour avoir fait la décombe du pont de l'hôpital Saint-Julien. — Dépense au sujet du voyage fait à Paris par les sieurs Thomas et Terrel, conseillers, pour se transporter en cour et faire entendre au roi (Louis XIII) et à nosseigneurs de son Conseil plusieurs plaintes qu'ils avaient à faire pour le bien et

repos des habitants de la ville et du pays. — Traité passé avec un religieux dominicain et avec un capucin pour faire les prédications de l'avent et du carême à Saint-Epvre, les fêtes et dimanches, et les jours ouvrables en l'église des Cordeliers, suivant le désir qu'en avait témoigné M. du Hallier.

CC. 129-134. — 1641-1642.

Dépense faite par les conseillers et commis envoyés à Épinal vers la personne de S. A. (le duc Charles IV), du commandement de M. du Hallier, pour la congratuler, de la part de la ville, sur son heureux retour dans ses États (voy. t. I, p. 336). — Voyages faits par plusieurs conseillers et commis, à Lunéville et à Pont-à-Mousson, vers S. A., afin d'obtenir confirmation de la levée du subside charitable en faveur de la ville, répit général pour les principales rentes dues par elle, etc. — Dépense de plusieurs conseillers en vaquant, de la part de S. A., à faire l'inventaire et transport des meubles engagés au Mont-de-Piété de Nancy, appartenant tant à elle qu'à S. A. le duc François (II) ¹.

Dépense faite par les commis de ville à faire les logements du régiment de M. de Lambertye et des cent soldats arrivés à Nancy de l'ordonnance de M. du Hallier (ils

¹ On possède cet inventaire, fort curieux, mais que son étendue ne m'a pas permis de publier ici.

couchaient dans le Jeu-de-Paume d'entre les deux villes); — par les sieurs Philbert et Terrel, conseillers, députés par les bourgeois de la ville avec autres personnes, d'après la permission obtenue de M. du Hallier de faire un pèlerinage à Notre-Dame de Benoitevaux pour faire prières à la bienheureuse vierge Marie pour les nécessités publiques, tant pour ledit voyage, achat de médailles d'argent à distribuer selon l'ordre de la Chambre, que pour un autre pèlerinage à Saint-Nicolas, au retour dudit Benoitevaux (voy. t. I, p. 337). — Ordonnance de M. de Vignier, intendant, portant qu'à commencer de l'année 1641, la levée des sous, ci-devant accordée à la ville de Nancy, devra entrer au domaine du roi. — Dépense faite par les conseillers et commis de ville en allant, de l'ordonnance de M. du Hallier, faire la révérence à M^{me} la princesse (Catherine de Lorraine), abbesse de Remiremont, arrivée à Jarville.

CC. 135-140. — 1643-1644.

Somme payée au père provincial des Tiercelins des provinces de France et Lorraine pour avoir prêché le carême à Saint-Epvre. — Achat de linge pour la table de M. le marquis de Lenoncourt et de M. le marquis de La Ferté, gouverneurs de Nancy. — Dépense faite, de l'ordonnance de M. de Lenoncourt et de M. l'intendant, pour faire sonner pendant quarante jours pour le repos de

l'âme du feu roi, Louis 13^e du nom, et faire faire trois services solennels aux trois paroisses de la ville. — Dépense au sujet de la fourniture des grains, par étape, aux troupes que le roi a envoyées en Allemagne. — Somme payée aux ouvriers qui ont rompu une partie de la vanne construite au-dessous de la chapelle de Bon-Secours, afin de donner l'ancien cours à la rivière, sur l'incommodité et ruine qu'elle apporte aux prairies, au sujet du cours qu'elle a pris depuis la construction de ladite vanne. — Dépense faite par les cavaliers qui ont escorté M^{me} la marquise de Guébrian à Nancy ; — par les commis de ville pendant la dresse du rôle des bourgeois qu'il convenait prendre pour pionniers et envoyer devant Thionville, et en faisant des pieds particuliers de tous les logements occupés par les régiments de « Brazeux, Saint-Étienne, Lambertye, Boize et Fossez », par les compagnies des cheveu-légers, des gardes et des Suisses.

Somme payée à Antoine Lernet (ou Larnette), peintre, pour avoir peint les armes de la ville au panonceau qui est sur la tour de (l'Hôtel-de-ville) de Nancy la neuve ; — à Jean Roussel, brodeur, pour sept armoiries aux armes de la ville, icelles rehaussées d'or, d'argent et de soie, pour mettre sur les manteaux des sept sergents de ville. — Traité avec Nicolas Racle, maître orfèvre (et graveur), pour la façon de jets d'argent qui ont été distribués à M. l'intendant, à M. le bailli, aux conseillers et commis.

— Don de jets d'argent et d'une bourse à François Guinet, avocat de la ville, en reconnaissance des signalés services qu'il lui aurait rendus.

CC. 141-143. — 1643.

Somme donnée aux Minimes de Bon-Secours pour une neuvaine de deux messes par jour faite en leur chapelle, sur l'avis que Messieurs du Conseil reçurent de la grossesse de M^{ne} la duchesse d'Orléans (Marguerite de Lorraine). — Démolition des loges de planches qui étaient au milieu de la place au-devant de l'Hôtel-de-ville de Nancy la neuve. — Traité avec Siméon Drouin pour les trois figures de saint Charles Borromée, saint Roch et saint Sébastien, pour le vœu de la ville à Notre-Dame de Bon-Secours. — Achat d'un almanach en taille douce pour mettre en la chambre du Conseil de ville. — Lettre envoyée à M. Midot, vicaire général de l'évêché de Toul, afin d'obtenir la permission de manger des œufs pendant le carême.

CC. 144-145. — 1646.

Il est ordonné (depuis 1641) que les gages des sergents de ville seront pris sur les deux tiers des amendes provenant des rapports qu'ils feront à la Chambre, afin de les obliger à soigner que les ordonnances de police soient exécutées. — Dépense faite par l'hôte du Sauvage à la gîte des chevaux de M^{sr} le maréchal de Turenne et de

ceux qui les conduisaient, passant à Nancy. — Sur l'avis donné à Messieurs du Conseil que M^{me} la duchesse d'Orléans désirerait avoir des confitures de mirabelles de la Lorraine, et qu'ils lui feraient chose agréable de lui en envoyer, on en a fait rechercher par les deux villes, et on n'en a rencontré qu'au logis de Denis Houillon, confiseur à la ville vieille, auquel on en a acheté 20 livres et demie, tant sèches que liquides. — Translation des prisons criminelles de dessus la chambre du Conseil (à l'Hôtel-de-ville), de l'autre côté, dans la tour. — Érection d'un autel et reposoir au-devant de la chambre où se tient le Conseil de ville, pour y être posé le Saint-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu, et, « afin de donner plus de dévotion et d'honneur », on aurait fait jouer, sur la fontaine qui se trouve au-devant de ladite chambre, une figure de bronze jetant l'eau par un chardon orné de ses feuilles, tant par le haut que par les côtés, y ayant été employés le sieur Drouin, Claude Gérard, sculpteur, et autres.

Somme de 3,400 fr. payée à Nicolas Racle, maître orfèvre, suivant le traité fait avec lui pour la fabrication de cent jetons d'or aux armes de la ville, pesant iceux chacun une pistole et demie, et du titre d'or d'Espagne, que, par résolution prise en l'assemblée des notables, a été ordonné être donnés à M^{sr} le marquis de La Ferté-Senneterre pour reconnaissance des témoignages d'affection qu'il a « contribué » pour la conservation de ladite

ville et des environs depuis le temps qu'il a plu au roi de l'honorer de la charge de son lieutenant général aux duchés et pays de Lorraine et Barrois et du gouvernement des villes et citadelle dudit Nancy ; lesquels jetons lui ont été présentés et délivrés, au nom de ladite ville, par les députés à cet effet. — Achat d'une bourse velours bleu de Gènes, garnie de tresse double avec or et soie, enrichie de glands et « furluches » et bordée tout d'or, au-dessous de laquelle se retrouve un chardon aux armes de la ville, fait en broderie d'or et de soie, avec le milliaire de l'an 1643 (pour y mettre lesdits jetons). — Don de cent jetons d'argent, avec une bourse, à M. de Marle, intendant, lequel les aurait acceptés avec remerciements, et de 60 à son fils, qui ne les aurait voulu accepter.

Au sujet des jetons offerts à M. de La Ferté, à son arrivée à Nancy, Lionnois rapporte (t. II. p. 72) une anecdote qui peut être vraie, mais dont je n'ai pas trouvé la confirmation dans les documents, pourtant bien explicites, qui me sont passés sous les yeux. « Les magistrats, dit-il, lui ayant présenté une bourse de jetons d'or, du poids d'une pistole et demie chacun, avec ses armes d'un côté et de l'autre la figure de la ville, il demanda quelle ville c'étoit. On lui dit que c'étoit Nancy. « Je ne la reconnois pas, répondit-il, vous l'avez faite trop petite ; faites-moi faire des jets plus gros, et vous verrez qu'on la reconnoitra mieux. » On fut donc obligé de lui faire un second présent plus considérable que le premier. »

Je donnerai des détails qui justifient la réputation de cupidité du maréchal ; mais il faut ajouter, à sa décharge, que, s'il était avide d'argent à l'excès, il faisait régner la plus sévère discipline parmi

les troupes qu'il commandait; sous ce rapport, les habitants de Nancy lui devaient peut-être quelque reconnaissance; néanmoins il la leur faisait payer beaucoup trop cher.

CC. 146-149. — 1647-1648.

Somme donnée aux Capucins de Nancy en considération des grands frais qu'ils sont obligés de supporter au sujet de l'assemblée qui se devait faire en leur couvent de quantité de religieux pour la réception du R. P. général de leur ordre, qui allait au chapitre général à Chaumont. — Don d'une bourse avec cent jetons d'argent, faits par Nicolas Racle, à l'enfant du sieur François Royer, premier conseiller, qui avait été tenu sur les fonts de baptême au nom de la ville. — Dépense faite à la reconnaissance des maisons ruinées et non habitables des deux villes. — Fourniture de munitions à cent hommes de recrue du régiment du cardinal Mazarin, logés dans la halle. — Don de 40 fr. au sieur Collin, greffier, pour les frais de voyage de son fils, envoyé en France pour achever ses études. — Somme payée à Jean Hardy, maître orfèvre et graveur, pour avoir fait et gravé un cachet aux armes de la ville, sur fin acier trempé, pour servir à cacheter les billets de logements et fournitures de la garnison.

Célébration de services solennels en l'église des Bénédictines pour M^{ne} la princesse (Catherine de Lorraine), abbesse de Remiremont, dont le corps avait été ramené de Paris à Nancy pour être inhumé dans l'église desdites re-

ligieuses dont elle était fondatrice ; et en l'église Saint-Georges, pour M^{me} Claude de Lorraine, épouse de M^{er} le duc (Nicolas-) François, décédée à Vienne. — Sommes payées à des canoniers qui firent des feux artificiels près du pont « Mougeart » pendant la procession de Saint-Sébastien, le jour de la petite Fête-Dieu. — Travaux extraordinaires faits par le comptable au sujet des logements et fournitures de la garnison.

CC. 150-151. — 1649.

Processions et prières publiques faites à la Primatiale à ce qu'il plaise à Dieu, par l'intercession de saint Sigisbert, donner le temps propre et convenable pour les biens de la terre, ainsi que pendant les années dernières, où on reçut des effets favorables ; à l'effet de quoi Messieurs de la Primatiale furent priés de descendre le corps dudit saint, pour y faire une neuvaine. — Prières publiques faites aux trois paroisses de Nancy, aux églises Saint-Georges, des Prémontrés et en la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, pour rendre grâce à Dieu de ses bontés et miséricordes et le supplier de les continuer pour le soulagement de la province. — Achat de 30 livres de confitures au sucre, sèches et liquides, pour envoyer à M^{me} la duchesse d'Orléans, la ville ayant appris qu'elle avait reçu fort agréablement celles qui lui avaient été précédemment envoyées. (La ville continua à lui en adres-

ser presque chaque année.) — Visite faite, dans les maisons, des grains qui y étaient, afin d'en trouver pour la subsistance du pauvre peuple, « qui criait à la faim ». — Sommes payées à Claude Mayeur, sculpteur, pour avoir fait à neuf un bras armé pour mettre à la figure qui est à cheval sur la fontaine qui est en la place Saint-Epvre, lequel il aurait fait dorer en argent verni, comme aussi a été peint le casque, panache et l'épée dudit cavalier ; — au sonneur de Saint-Epvre pour avoir sonné pendant les orages et mauvais temps qu'il a fait cette année. — Dépense extraordinaire au sujet « des députations et voyages faits sur les personnes des sieurs Sarrazin et Jeanmaire, conseillers, pour aller en cour, vers la personne du roi, à ce d'obtenir décharge des 4,000 fr. auxquels la ville était cotisée en l'imposition de 15,000 livres pour les troupes commandées par M. d'Erlac ».

CC. 152-154. — 1650.

Somme de 4,200 fr. payée au sieur « des Ruetz » (Deruet), peintre à Nancy, et ce pour le prix d'un tableau représentant « le Ravissement des Sabines, par lui vendu et délivré pour le service de la ville, à ce d'être satisfait à la résolution prise en l'assemblée faite, le vingtième décembre de l'année du présent compte, de Messieurs les gentilshommes, nobles, personnes de condition et des maîtres des corps de maîtrises, appelés en la chambre

dudit Conseil de ville, audit jour, où il fut résolu de faire offre et présent dudit tableau à M^{sr} le marquis de La Ferté, suivant ce qu'il avait témoigné le désirer, et qu'il fut trouvé raisonnable de lui offrir, de la part de ladite ville, pour remerciement des soins qu'il a eus et témoigné vouloir continuer pour le bien et conservation de ladite ville ». — Dépense faite par les conseillers envoyés vers M. de La Ferté, lequel était alors à Deyvillers, près Épinal, pour le congratuler, au nom de la ville, sur la charge de maréchal de France dont S. M. venait de l'honorer. — Fournitures d'ustensiles pour M. de Belcastel, major, commandant à Nancy pendant l'absence de M. le gouverneur. — Trental de prières publiques et trois neuvaines en l'église Primatiale, devant la châsse de saint Sigisbert, à cause des pluies continuelles, et prières publiques dans toutes les églises et maisons de religion. — État des ouvrages faits en la chambre du Conseil de ville à cause des logements extraordinaires tant de l'infanterie que de la cavalerie qui ont été mises en garnison à Nancy. — Réduction accordée au fermier de la gabelle des marchands à cause des quartiers d'hiver des troupes allemandes dans la province, qui auraient été cause que le trafic aurait entièrement cessé. — Levée extraordinaire de deniers faite sur aucuns des bourgeois des deux villes et du ban pour satisfaire aux rations en deniers, foin et avoine, que M. l'intendant a ordonné à Messieurs du Con-

seil de fournir aux deux compagnies de cavalerie du régiment de M. le marquis de La Ferté, entrées à Nancy au mois de septembre 1650.

CC. 155-157. — 1651.

Ouvrages extraordinaires faits pour le rétablissement de la fontaine « Sourotte » (Sorrette) dont les corps étaient tombés dans les fossés de la ville. — Envoi de linge pour servir à panser les blessés au camp devant Châtel-sur-Moselle, où était le maréchal de La Ferté. — Dépense faite par Messieurs du Conseil au convoi de M. de Marle, intendant, dont le corps fut porté en l'église des Carmes, ayant chacun un cierge en main, et pour le service solennel qu'ils firent faire en ladite église. — Dépense pour l'ameublement et la fourniture du linge de M. Le Jay, intendant, à son arrivée. — Don de 60 fr. à Joseph Richard, fils de Regnault Richard, l'un des commis de ville, en considération de ce qu'il a dédié à Messieurs sa thèse de philosophie et en donné un exemplaire sur satin, enrichi des armes de la ville, pour être mis en la chambre du Conseil. — Dépense pour les peines et honoraires de plusieurs personnes lettrées employées à la dresse de quantité de mémoires, états et remontrances que Messieurs du Conseil ont été obligés de présenter, tant à M. de La Ferté qu'à feu M. de Marle, intendant, afin d'avoir permission d'assembler les notables et maîtres des corps de métiers pour

leur faire entendre les nécessités de la ville, à ce d'être pris résolution pour faire faire quelques levées extraordinaires pour pouvoir fournir aux charges dont mesdits sieurs sont surchargés depuis quelques années. — Levée extraordinaire de deniers faite sur les bourgeois des deux villes et du ban, pour être employée aux débits de ville, en conséquence de la résolution prise dans l'assemblée de Messieurs les notables et maîtres des corps de métiers, appelés en la chambre du Conseil, le 6 août 1651.

CC. 158-160. — 1652.

Somme donnée aux Bénédictins de Saint-Nicolas pour aider aux réparations de leur église, qui avait souffert des ruines notables dans l'incendie (de 1635). — Réduction accordée au fermier de la gabelle des marchands à cause de la continuation de la guerre et l'occupation des places et passages du côté de la Vosge et de l'Alsace par les troupes de S. A. (le duc Charles IV), et du côté de la France et de la Bourgogne, par diverses troupes et armées étant aux lieux d'où provenaient les marchandises ; ce qui aurait amené la cessation du commerce. — Ordre de Messieurs du Conseil pour faire un emprunt de 2,000 fr. pour satisfaire aux frais de la députation faite par le sieur Sarrazin vers S. A. et autres princes afin d'obtenir du soulagement aux désordres, courses, « pillements » et actes d'hostilité qui se commettaient par les garnisons de Marsal et de

Damvillers à l'encontre des habitants de la Lorraine et du Barrois. — Ordre pour deux autres emprunts, l'un de 4,000 fr., pour subvenir aux charges et nécessités de la ville ; l'autre de 3,000, pour satisfaire ses créanciers les plus pressés.

« Monsieur Le Jay, intendant, estant arrivé en Lorraine quelque temps après le décès de feu Monsieur de Marle, cy-devant intendant, et la coustume estant qu'à leur arrivée, la ville leur donne une bourse de velour en broderie et les cordons et garnitures d'argent et soye, avec cent jectons d'argent fin, poinçon de Paris, aux armes de la ville, pour marque de l'autorité que mesdictz sieurs les intendans ont de venir, quand bon leur plaist, présider en la chambre du Conseil de ville, comme chef de justice et police, ainsy qu'ont eu faict cy-devant deffunctz M^{rs} de Vignier et de Marle, à toutes les occurences qui se sont présentées pour le service du roy et au soulagement du publicque. Et d'autant qu'au mesme temps Monseigneur le mareschal de La Ferté auroit faict un changement dans la chambre du Conseil de ville et estably pour nouveaux conseillers les sieurs François du Bois,.... ; à chacun desquelz conseillers de ville nouvellement establys estoit deub, à leur entrée, et leur debvoit estre délivré, ainsy qu'à leurs devanciers, un ject de mesme argent, poinçon de Paris, et du poid d'un marcq et demy d'argent, revenans au nombre de soixante, avec une bourse de velour,

comme dessus ; pour à quoy fournir et satisfaire, Messieurs du Conseil de ville ordonnèrent à Nicolas Racle, M^e orphèvre audict Nancy, de faire fabriquer quatre centz jectons d'argent pour estre distribuez tant à mondict sieur l'intendant qu'auxdictz sieurs conseillers de ville nouvellement establys ; et, de plus, luy ordonné de fabriquer vingt-quatre livres de jectons de cuivre, aux armes de ladicté ville, pour en estre distribuez un cent avec une bource de cuir à chacun de Messieurs les conseillers, tant anciens que nouveaux, dont le Conseil se trouve composé, et aux sieurs commis, greffier et recepveur de ladicté ville ; et à l'esgard des bources, tant de velour que de cuir, elles ont estez faictes par Anthoine Charles, marchand audict Nancy.... »

Dépense extraordinaire au sujet des voyages faits près de la personne de S. A. et de tous autres princes où il serait de besoin, par les sieurs Sarrazin et Maimbourg, pour remédier aux courses de la garnison de Damvillers et d'autres places occupées par les garnisons des princes de Condé et de Conti.

Les divers incidents du voyage des députés sont racontés minutieusement : il y est d'abord parlé des difficultés qu'ils rencontrent par suite de l'interruption des postes, à cause des troubles qui étaient en France. Ils se rendent auprès du maréchal de La Ferté, dont l'armée était campée aux environs de l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés, près de Senlis ; ils en obtiennent un passeport, à l'aide duquel ils vont trouver le duc à Bruxelles. Charles IV té-

moigne son indignation et sa colère contre la ville de Nancy, qui ne lui avait pas rendu ses respects et devoirs pendant qu'il était dans le Barrois en 1652. Il refuse de recevoir le sieur Sarrazin et le fait tenir en arrêt pendant onze jours, au bout desquels il consent enfin à lui donner des lettres. Ce dernier est dévalisé non loin de Saint-Mihiel. Il arrive auprès du prince de Condé et du chevalier de Guise ; va ensuite trouver le maréchal, qui était à Bar. Celui-ci, mécontent, lui défend de rentrer à Nancy, et il reste près de deux mois à Tomblaine. Le sieur Sarrazin était accompagné de Charles Bresson, « jeune fils, clerc à Nancy ».

CC. 161-166. — 1653-1654.

Dépense de la somme de 3,600 fr. à laquelle monte le prix de 150 pistoles d'Espagne en espèces, que, par résolution prise en la chambre du Conseil de ville, en l'assemblée y faite des notables et maîtres des corps de métiers, le 26 février de cette année, il a été ordonné délivrer à M. le marquis de La Ferté, sur ce qu'il aurait témoigné désirer avoir un présent de la ville de cette valeur. — Achat d'une bourse de velours bleu, garnie de cordons et « furluches » d'argent et de soie, dans laquelle ont été mises lesdites 150 pistoles. — Dépense de 2,340 fr. pour le linge de table et de cuisine du maréchal, non compris le blanchissage. — Fournitures faites pour le corps-de-garde des prisonniers de Ligny, qui est à l'Hôtel-de-ville. — Réduction accordée au fermier de la halle à cause de la continuation de la guerre, misère et pauvreté des paysans.

M^{sr} le maréchal de La Ferté ayant fait entendre à Messieurs du Conseil qu'il désirerait que la ville lui fit une reconnaissance, au nouvel an de la présente année (1654), et qu'il aurait pour agréable de recevoir cent boutons d'or, du poids chacun d'une pistole et demie d'Espagne, les notables et maîtres des corps de métiers se sont assemblés et il a été résolu que, pour en fournir le fond, on lèverait le débit de la ville. Mais, comme cette reconnaissance devait être faite promptement, et qu'on ne pouvait attendre ladite levée, il a été décidé qu'on emprunterait sur plusieurs personnes les 150 pistoles. Le 20 février, les boutons étant faits, trois conseillers de ville, assistés du comptable, les ont présentés à M^{sr} le maréchal, « lesquels boutons il auroit reçu avec tesmoignage de la continuation de ses bontez et affection pour la conservation du général et du particulier de ladite ville ». Le tout coûtant 4,000 fr., tant pour l'achat des pistoles que déchet et façon des boutons. — M^{sr} le maréchal ayant fait dire à Messieurs du Conseil que, lui ayant encore été besoin de six boutons d'or, outre les cent mentionnés ci-dessus, il les aurait fait faire, et que son intention était que mesdits sieurs lui en fissent le paiement (ce qui fut fait moyennant 272 fr.). — Dépense de 1,707 fr. pour le linge de M^{sr} le maréchal, dont trois douzaines de fines serviettes de lin et trois nappes « pour servir en la chambre de mondit seigneur pour l'essuyer quand il se baigne ».

Vin délivré à deux compagnies d'infanterie revenant de Brisac et logées aux Trois-Maisons par ordre du roi. — Don de 25 mesures de vin, tant de Metz que de la côte des Chanoines, à M. de Belcastel, major de la garnison, pour les bons offices qu'il aurait rendus au bien de la ville et au soulagement de la bourgeoisie, près de la personne de M^{sr} le maréchal. — Dépense pour l'inhumation de Dominique Collin, greffier de la ville, et la célébration de messes pour le repos de son âme. — Don de 30 fr. à Pierre Étienne, écolier, fils de Pierre Étienne, maître fontainier de la ville, en considération de ce qu'il avait dédié ses thèses de philosophie à Messieurs du Conseil. — Don de 40 fr. à Jean Collin, fils de feu Dominique Collin, pour l'aider à faire le voyage d'Italie afin de se rendre d'autant plus capable de servir le public. — Réduction accordée au fermier de la halle et du hallage à cause des trois corps-de-garde établis en l'Hôtel-de-ville de Nancy la neuve pour faire la garde des prisonniers de guerre des divers partis, y logés par ordre de M^{sr} le gouverneur ; ladite halle étant tellement abandonnée, qu'il ne tirait quasi rien des marchands drapiers, chaussetiers et autres qui, du passé, y venaient vendre leurs marchandises.

Ordonnance du maréchal de La Ferté portant que, le revenu de la ville ayant beaucoup diminué et étant insuffisant pour subvenir aux charges ordinaires et extraordinaires, nul ne sera exempt des débits de ville, et que toutes personnes indifféremment paieront leur cote.

Recette en deniers provenant du louage de l'Hôtel-de-ville de Nancy la neuve ¹. — « Deppartement » audit Hôtel-de-ville de Messieurs les maitre échevin et échevins. Les maitre échevin et échevins possèdent une chambre où se tient l'audience, où il y a un autel érigé ; et, pour leur chambre du conseil, tiennent les premières chambres qui sont au-dessus du logement du geôlier, du côté de la halle, comme aussi une chambre et deux cabinets qui sont au bas de ladite halle, servant pour y faire les enquêtes. Finalement, tiennent la grande salle qui règne au-dessus du logement de Nicolas Joly, ardoisier, et du magasin des ustensiles servant au feu ; ladite salle servant pour les greffes. (Les réparations, dans la partie occupée par les échevins, se faisaient aux frais du domaine, et non de la ville.)

« Deppartement » audit Hôtel-de-ville de Messieurs du Conseil de ville. Messieurs du Conseil ayant eu ordre de M. d'Hocquincourt, gouverneur de Nancy, en 1637, de venir tenir ledit Conseil audit Hôtel-de-ville, au lieu que, du passé, il se tenait à Nancy la vieille, Messieurs jugèrent à propos de prendre pour leur chambre du Conseil celle qu'ils avaient laissée précédemment au comptable ; comme aussi prirent pour antichambre la chambre des enquêtes

¹ On voit, par ce document, quelle était la destination des différentes parties de l'Hôtel-de-ville.

et du Trésor des titres et papiers, et les logements adjacents, ci-devant occupés par Gabriel Geoffroy, menuisier et « facteur de feux artificiels ».

Il y avait, en outre, les prisons civiles et criminelles ; le logement occupé par le comptable ; le logement ci-devant occupé par le greffier (et précédemment par Jacob Garnich, imprimeur de la ville) ; les logements ci-devant occupés par la veuve Florentin Évon, par Nicolas Joly, ardoisier ; par un sergent de ville et par le commis-greffier au siège de la justice ordinaire.

La ville louait la halle et les étaux ; les caves au-dessous de la tour des prisons et de la chambre du Conseil ; les six maisonnettes construites au-devant de la halle ; les 18 boutiques construites au-devant et à côté de l'Hôtel-de-ville, et la boutique au-dessous du perron.

Au mois de juin de cette année, s'étant fait, par une bonne partie de la bourgeoisie de Nancy, un pèlerinage en la ville de Trèves, pour y adorer la robe ou tunique de Notre-Seigneur et quantité d'autres reliques, lesquelles, depuis plus de soixante ans, on n'avait montrées au peuple, Messieurs du Conseil trouvèrent à propos de faire faire une neuvaine de prières publiques aux trois paroisses, pour joindre les prières de ceux qui restaient dans la ville à celles de ceux et celles qui allaient audit Trèves, à ce d'obtenir de Dieu ce qui est nécessaire pour le soulagement du bien public.

Somme payée à Claude Crocx, maître graveur, pour un

grand cachet sur argent fin, aux armes de la ville, pour servir aux expéditions qui se font par le Conseil.

« Dépense pour les préparatifs de l'entrée faite à M^{sr} le maréchal, amenant M^{me} la maréchale, son épouse, en cette ville de Nancy. » Ensuite de la résolution prise par le Conseil, il est arrêté que des députés iront au-devant d'eux jusqu'à Gondreville; que le comptable sera autorisé à emprunter jusqu'à concurrence de cent louis d'or, faisant 2,400 fr., pour subvenir aux frais de ladite entrée, « n'y ayant pour lors aucune apparence de faire une levée sur la bourgeoisie »; de laquelle entrée le sieur Deruet fera les dessins et aura la direction. En conséquence de quoi ce dernier, s'étant entendu avec deux conseillers et les commis de ville, a déclaré que son intention était de « faire dresser trois portes de triomphe, la première entre l'église Saint-Georges et la porte de la Cour, sur laquelle serait mis un concert de musique; la deuxième au quart de la maison de la demoiselle Perrin, entre les deux villes, tenant des deux côtés de la rue, sur laquelle serait posée quantité de joueurs d'instruments; la troisième au quart de la place, au-devant de l'Hôtel-de-ville de Nancy la neuve, sur lequel seraient mis les trompettes et timbales. Outre ce trouverait à propos de faire dresser deux fontaines qui jetteraient du vin, l'une près de l'église Saint-Georges, vis-à-vis la rue allant à la Carrière, et l'autre près du pont « Mougean »; et, finalement, d'embel-

lir et parachever cette entrée par quantité de feux artificiels qui joueraient le soir ; ce qui ayant été exécuté punctuellement, le comptable a fourni les sommes ci-après : A Jean Callot, héraut d'armes, pour avoir peint sur douze feuilles de ferblanc les chiffres des noms de M^{sr} le maréchal et de Madame, 18 fr. ; — à Jean Capechon, peintre, pour avoir peint les couronnements qui étaient au-dessus de la porte de triomphe d'entre les deux villes et écrit des vers sur de grands tableaux, 36 fr. ; — à Henri Bonnaire (ou Bonnart), Antoine Larnette et Dominique Prot, peintres, pour avoir peint en toile 24 grandes armoiries du roi, de Monseigneur et de Madame, et avoir peint les deux portes de triomphe de Nancy la neuve, 165 fr. 6 gros ; — à Jean Ragache, peintre, pour ouvrages à la porte de triomphe près de la porte de la Cour, 40 fr. ; — à Jean Blaize, doreur, pour 24 festons et carquois, tous dorés, comme aussi douze armoiries de Monseigneur et de Madame sur des cartouches de carton dorés et peints, 70 fr. ; — à César Bagard, sculpteur, et Antoine Grata, marbrier, pour avoir fait quantité d'ouvrages nécessaires aux Cupidons posés à l'arcade ou porte de triomphe proche de la Cour, 47 fr. ; — aux musiciens, tant de la ville que du dehors, que l'on aurait fait venir pour faire un concert de musique avec quantité d'instruments sur la porte de triomphe près de la Cour, 62 fr. ; — aux trompettes, timbales, violiers, joueurs de hautbois et d'autres instruments, posés sur les deux portes de triom-

phe de Nancy la neuve, 68 fr. — Pour le vin mis aux deux fontaines, l'une au-devant de l'église Saint-Georges, l'autre en la cour de la maison du sieur Bermand, trésorier, lesquelles on aurait fait commencer à jeter le vin aussitôt que le canon eut commencé à jouer, dénonçant l'arrivée de Monseigneur et de Madame ; le vin tombant à l'abandon dans de grands recueils faits exprès, où chacun allait boire pendant ladite entrée, 224 fr. — Pour avoir fait imprimer, à diverses fois, 120 exemplaires d'un livret de « verses » latins et français, dédiés à M^{gr} le maréchal et à Madame, 55 fr. — Aux faiseurs de feux d'artifice du village de Saxon, sur ce que le maître faiseur de feux d'artifice de la ville de Metz, qui avait été mandé, était malade, 120 fr. — Pour achat de bougie et cire jaune pour couvrir deux grands placards des armes de Monseigneur et de Madame, avec une grande fleur de lys que le sieur Deruet avait trouvé à propos de faire faire, posés sur l'échafaud dressé pour faire jouer les feux artificiels, 63 fr. — Dépense totale faite pour ladite entrée, 3,044 fr. 7 gros.

« Messieurs du Conseil de ville ayant ordonné au comptable de porter quelques louis d'or au sieur Desruet, pour remerciement des soins qu'il auroit prins à donner les dessings pour ladite entrée, il auroit fait refus de les accepter, disant que c'estoit le moindre service qu'il voudroit rendre à mesdicts sieurs et au publicq. »

Nous ne connaissons pas le « livret de verses latins et françois » dédiés au maréchal et à son épouse, mais nous avons sous les yeux une ode ¹ qui fut adressée au premier, en guise d'étrennes, par le sieur Mareschal, chanoine de Saint-Georges, et dont quelques passages s'adressent à M^{me} de La Ferté; cette pièce, intitulée : « La semaine triomphante ou les sept jours glorieux de M^{sr} le mareschal de La Ferté », peut donner une idée des poésies que fit éclore l'entrée solennelle à Nancy de la trop fameuse Madelaine d'Angennes ²; en voici le commencement et la fin :

La Semaine triomphante

ou

Les sept jours glorieux de Monseigneur

LE MARESCHAL DE LA FERTÉ

de l'année 1655 passée.

A luy même.

Pour étrennes.

ODE.

Bel œil de la Nature, éclattant de lumière,
Qui fais voir et qui vois tant de peuples divers,
Soleil, de qui le cours, chaque an, dans l'Univers,
Achève et recommence une même carrière ;
Quoy qu'on apprête ici de grand pour l'an nouveau,
Du passé je rappelle une SEMAINE entière,
Et vay de tes rayons en tracer le tableau.

¹ Elle provient de la collection de M. le conseiller Beaupré.

² Madelaine d'Angennes, dame de la Loupe, était sœur de la comtesse d'Olonne, et se rendit non moins célèbre qu'elle par ses galanteries.

ILLUSTRE MARESCHAL, généreux SENEETERRE,
Quoy qu'ailleurs, en tous lieux, toujours victorieux
Voy conter de tes jours sept des plus glorieux,
Dont le Ciel est jaloux et qu'admire la terre ;
Je passe sur Clermont, Belfort, Mouzon, Arras ;
On a leu dans mes vers ces monuments de guerre,
Et ce que doit la France aux foudres de ton bras.

Ces beaux, ces grands exploits, si dignes de mémoire,
Dont la Fable jadis eust fait un Demy-Dieu,
Dans nos Fastes auront un plus superbe lieu,
Et je ne les veux pas dérober à l'Ilhistoire ;
Hercule eust ses travaux ; mais ils sont fabuleux ;
Moy je ne diray rien que l'on ne puisse croire,
Et ce que je diray pourtant est merveilleux.

Amour me fournira la première journée ;
Ce beau jour qu'on peut mettre au rang de tes exploits,
Où tu donnas ensemble et tu receus des lois
Qui font trouver si doux le parfait hyménée ;
Ce jour de ton triomphe, en combat différent,
Qui vit à la Beauté la Valeur enchainée,
Un Héros prendre et pris, conquis et conquérant.

Alcide, sur un lict d'or, de corail et d'ambre,
Eust fait dormir sa gloire au sein de tant d'appas ;
Mais l'honneur du *Bâton* te porte à d'autres pas,
Et te fait préférer la campagne à la chambre.
D'une guerrière ardeur réglant celle d'Amour,
Assez près de Thuin l'on te vit, sur la Sambre,
Faire planche à l'armée et passer à ton *jour*.

C'est à ton *jour* encor que toute cette armée
Traversa sur des ponts l'Escaut de bord en bord,
Où trois mille Espagnols vous défendoient l'abord,
Qui lâchèrent le pied à la moindre fumée.

.

Grand Héros, dans Nancy viens célébrer l'octave
De ces glorieux *jours*, qui toujours germeront
A l'ombre des lauriers qui couronnent ton front ;
Viens rendre à ton Yole un si superbe Esclave ;
Le Ciel borne en son sein tant de prospérité,
Et, pour braver encore le destin qui nous brave,
Un filz te va transmettre à la Postérité.

Un doux (*Faxit Deus*) termine ma *Semaine* :
Ce vœu doit à tous deux passer en bonne étrenne.

CC. 170-172. — 1656.

Le compte de cette année renferme des détails curieux au sujet des sommes qui furent dépensées par la ville pour subvenir aux insatiables exigences du maréchal :

Délivré 4,506 fr. à Henri Bonnet, l'un des conseillers et marchand orfèvre, savoir : 3,058 fr. pour six chandeliers à flambeaux d'argent vermeil doré, au titre de six deniers ; iceux du poids de 29 marcs 1 once, à raison de 105 fr. le marc ; et 1,448 fr. pour autre fourniture par lui faite de deux cuillers, deux fourchettes et deux manches de couteaux d'or fin, du titre de pistoles d'Espagne, le tout pesant 52 pistoles ; lesquels chandeliers, cuillers,

fourchettes et manches de couteau ont été présentés et donnés par étrennes, de la part de la ville, au jour du nouvel an, à M^{sr} le maréchal de La Ferté et à M^{me} la maréchale, son épouse, en conséquence de la résolution prise en la chambre du Conseil, le 9 novembre 1655, par l'assemblée y faite des notables et des maîtres des corps de métiers.

Encore 250 fr. audit Bonnet pour avoir, suivant le désir de M^{sr} le maréchal, fait graver ses armes et de M^{me} la maréchale sur six autres chandeliers que ceux mentionnés en l'article précédent, ci-devant faits par Nicolas Racle, orfèvre à Nancy, étant aussi d'argent vermeil doré, sur lesquels il avait gravé les armes simples de mondit seigneur, qu'il aurait fait effacer pour y graver de nouveau les armes de l'un et de l'autre, soutenues de deux bâtons de maréchal de France et de palmes ; les écussons desdites armoiries, ainsi effacés, ledit sieur Bonnet aurait redoré de nouveau et les fait graver, suivant l'intention de mondit seigneur le maréchal.

Pendant l'année du présent compte, il a été délivré par les sieurs commis de ville, pour le service de M^{sr} le maréchal, allant à la campagne, les linges de table et de cuisine ci-après : vingt-quatre douzaines de fines serviettes de lin pour la table de Monseigneur ; vingt-quatre grandes nappes, tant de rondeaux qu'autrement ; deux autres douzaines de serviettes pour les potages et « court bouillon » ;

vingt-quatre grandes nappes de cuisine ; quatre douzaines de grands tabliers ; huit douzaines de serviettes de cuisine ; six tabliers et six torchons pour la femme qui nettoie la vaisselle.

Il a été aussi délivré : huit douzaines de très-fines serviettes de lin, savoir : quatre pour la chambre de mondit seigneur, pour s'en servir sur sa personne lorsqu'il est incommodé, qu'il sort du bain ou autrement, et les autres quatre douzaines pour la chambre de M^{me} la maréchale.

Finalement, au retour de la campagne de la présente année, il a été délivré, seulement du linge de cuisine, attendu qu'il y avait encore en provision du linge de table : douze nappes de cuisine, vingt-quatre grands tabliers, quatre douzaines de serviettes de cuisine ; en tout pour 2,164 fr.

Il se reconnaît, par les comptes précédents, que le linge que la ville fournissait n'était marqué qu'en un endroit, et les maîtres d'hôtel, depuis quelque temps, ont trouvé à propos de les faire marquer en cinq endroits, au milieu et aux quatre coins ; ce qui a coûté 44 fr. 8 gr.

Il se reconnaît, par les mêmes comptes, que la ville était tenue de blanchir les linges de M^{sr} le maréchal pendant qu'il était en ville, et qu'elle ne devait rien pour cet objet pendant son absence ; mais, par un ordre écrit, daté du camp de Rosny, le 25 août 1653, il aurait déclaré son intention être que son blanchisseur ordinaire fût payé

des 25 fr. qui se payaient à la blanchisseuse (qui avait traité avec la ville) par chaque mois, tant pendant son séjour à Nancy que pendant son absence, en campagne ou autrement.

M^{sr} le maréchal étant retourné à Nancy au mois de novembre de cette année, et n'ayant amené son bagage, il aurait ordonné être fait de la vaisselle d'étain, savoir : une douzaine de grands plats ; deux douzaines et demie d'assiettes ; un plat bassin en ovale ; une aiguière ; une salière ; une paire de chandeliers à flambeaux pour servir aux offices de sa maison ; ce qui a coûté 178 fr. 1 gr.

De la même ordonnance de M^{sr} le maréchal, il a été acheté par la ville deux grandes chaudières d'airain et deux trépieds de fer, qui ont été délivrés, avec d'autres ustensiles, au veneur de mondit seigneur pour faire du potage et des médicaments aux chiens de sa vénerie ; ce qui a coûté 47 fr.

Délivré à Remy Racle, maître orfèvre à Nancy, 104 pistoles et demie d'or, en espèce, pour la façon de 60 jets d'or, du titre de pistoles d'Espagne, aux armes de M^{sr} Le Jay, intendant de la province, d'un côté, et de l'autre celles de la ville de Nancy, que Messieurs du Conseil ont offerts à mondit seigneur l'intendant, en reconnaissance des obligations que la ville lui avait. — Fourniture d'ustensiles à M. de Boisselot, gouverneur de la citadelle. — Ordre au comptable d'emprunter 2,000 fr. pour payer des créan-

ciers de la ville. — Réduction accordée aux habitants du ban de Nancy en considération des grandes charges et dépenses extraordinaires qu'ils ont supportées les années dernières, notamment à l'égard des logements des régiments d'infanterie venant d'Alsace.

CC. 173-175. — 1657.

Dépense pour le service solennel fait pour la duchesse Nicole en l'église Saint-Georges, comme la paroisse de la cour, auquel assistèrent l'intendant, les officiers de la garnison, les magistrats de la ville et les notables bourgeois. — Don de cent louis d'or et de cent pistoles d'Espagne, pour étrennes, au maréchal de La Ferté, étant alors en cour. — Nouvel emprunt de 2,000 fr. pour distribuer aux créanciers de la ville, et de 1,400 fr. pour les réparations nécessaires aux toitures et clocher de l'église Saint-Epvre, et au cimetière d'entre les deux villes.

Dépense faite à l'occasion de l'arrivée de Louis XIV à Nancy : pour les fontaines de vin dressées, la première au-devant de l'Hôtel-de-ville de Nancy la neuve, et la seconde en la place d'entre les deux villes, outre une autre qu'on avait désignée pour mettre en la cour du Château, laquelle ne put être parachevée à cause du peu de temps que l'on eut pour faire les préparatifs. — Sommes payées à Sébastien Foulon, César Bagard et Claude Mayeur, sculpteurs, pour ouvrages par eux faits suivant les dessins du

sieur Deruet ; — à Antoine Lernette, peintre, pour six armoiries de France et de Navarre enrichies de l'ordre du Saint-Esprit, et pour la peinture des deux fontaines de vin, sur le bassin de l'une desquelles était posé Jupiter ; — aux grands valets de pied du roi, aux trompettes de sa chambre, aux gardes-du-corps écossaises, aux gardes de la porte, aux suisses du corps et autres de la maison de S. M., pour des droits par eux prétendus au sujet de son arrivée, tant pour le dais qu'autrement, suivant qu'ils ont dit avoir coutume de tirer et leur être ordinairement payé par les villes capitales où le roi n'est pas encore entré.

Aux pièces justificatives de ce compte se trouve joint un numéro de la *Gazette*, dans lequel est ainsi raconté le voyage du roi à Nancy ; je cite textuellement :

.

De Metz, le 27 octobre 1657.

• Le 25 de ce mois, à vne heure apres minuit, le Roy partit à cheval pour aller à Nancy, accompagné des principaux Seigneurs de la Cour : Et l'apresdinée, la Reyne, avec laquelle estoit Monsieur, se divertit à visiter nostre Citadelle, où Sa Majesté fut saluée de tout le canon et la mousqueterie de la Place. Le lendemain, cette Princesse alla faire ses dévotions aux Minimes, où Elle fut haranguée par le Père Clivier, assisté de tous les religieux : Puis revint au Chasteau, où le Roy retourna aussy sur le soir de Nancy : ayant montré par vne si longue marche et faite en si peu de temps, qu'il n'est point de prince plus infatigable.

De Nancy, le 28 octobre 1657.

Le Mareschal de la Ferté, nostre Gouverneur, ayant eu avis que

le Roy devoit partir de Metz le 25, pour se rendre ici, donna aussitost ses ordres pour la réception de Sa Majesté ; et ce jour là, accompagné du sieur de S. Pouange, Intendant de la Province, et des principaux Officiers de la Garnison, fut au devant d'Elle, à deux lieües de cette ville, d'où Elle continüa son chemin, au bruit de trois décharges de 50 pièces de canon des Bastions des deux Villes et de la Citadelle. Estant arrivée à la porte Saint Nicolas, nos Eschevins lui firent leur Harangue à genoux, avec toutes les submissions dûës à vn si Grand Prince : Apres quoy, Sadite Majesté entra, précédée de ses Gensd'armes, Chevaux-légers, Mousquetaires et Gardes du Corps, et suivie du Comte de Soissons, du Duc de Créqui, des Mareschaux de Villeroy et de la Ferté, du Comte de Moret, des Marquis de Gesvres, de Villequier et d'Estrées, et divers autres Seigneurs : tout le Peuple poussant si haut ses acclamations de *Vive le Roy*, qu'on jugea aisément qu'il n'y avoit rien que d'extrême dans son alégresse, de voir ce grand Monarque, dont l'auguste majesté respondoit si bien à la réputation de ses Victoires. Mais, si ce Prince fut satisfait de ces tesmoignages d'affection de ses Sujets, il ne le fut pas moins de ceux qu'il receut de nostre Garnison, laquelle, au nombre de 2500 hommes, des plus lestes et des mieux faits, estant sous les armes dans les principales Places, sçavoir le Régiment de la Ferté, de 30 Compagnies, dans celles de la Vieille ville, et celui de Brinon de 15, dans celles de la Neuve, fit ses descharges par trois fois, avec de pareils cris de *Vive le Roy*. Aussitost que Sa Majesté fut au Chasteau, où estoit préparé son appartement, des plus superbes, les Conseillers de Ville, la Chambre des Comptes et tous les autres Corps, lui vinrent rendre leurs respects : Et la Mareschale de la Ferté, suivie des principales Dames du País, ayant pareillement salüé Sadite Majesté, qui la receut avec cette courtoisie, qui ne lui est pas moins naturelle que la Valeur et les autres Vertus d'vn parfait Souverain, Elle

fut servie à Disner avec toute la magnificence et la politesse possible, au concert des Violons et aux fanfares des Trompettes : comme aussi les Seigneurs et Gentilshommes de sa Suite, à deux autres Tables, chacune de vingt couverts. A l'issuë de ce splendide repas, le Roy alla faire la promenade au jardin sur vn Bastion de tres-vaste estendüe, avec des allées couvertes fort agréables : puis, visita la Citadelle qui en est proche, et les nouvelles Fortifications faites à l'entour de la Place, que Sa Majesté jugea absolument nécessaires : et le soir, elle fut servie à Souper, avec la mesme somptüosité, ainsi que les autres Tables. Le lendemain, à l'issuë de la Messe, qu'Elle entendit aux Carmélites, Elle visita l' Arsenal, qu'Elle trouva parfaitement bien muni, et les autres Lieux considérables de la ville, après quoy on la servit à Disner, avec vne prodigieuse quantité de Poisson : nostre Gouverneur, qui ne voulut rien épargner dans ce Régalle, ayant encor donné ordre par toutes les Hostelleries de traiter à ses despens ceux de la Maison du Roy, et de faire couler des fontaines de vin en plusieurs endroits des deux villes, pour la satisfaction du menu Peuple : de sorte qu'il n'oublia rien, en cette rencontre, pour tesmoigner son affection à Sa Majesté : Laquelle monta peu après à cheval, pour retourner à Metz, et partit, comme Elle estoit venuë, au tintamarre du canon et de la mousqueterie de la Place, accompagnée jusques à vne lieue d'ici par ce Mareschal, à qui Elle tesmigna estre grandement satisfaite.

CC. 176-181. — 1658.

Dépenses pour la célébration d'un trental de messes pour M. le baron de Chambley, bailli de Nancy, décédé au mois de mars de cette année ; — pour l'embellissement de la

chapelle où est l'image miraculeuse de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, en l'église Saint-Georges. — Acte de la remise faite aux conseillers de ville par Catherine Bichebois, de Villers, d'un paquet renfermant des reliques de saint Hyacinthe, à elle données par sa sœur, première fille d'honneur de la reine de Pologne, laquelle en faisait don à la ville, demandant que les Dominicains en fussent dépositaires, sans qu'il fût permis de les transférer ailleurs. — Sommes payées à César Bâgard, maître sculpteur, pour avoir fait la figure de saint Honoré, en bois, avec un piédestal doré et argenté, pour être déposé en l'église des Dominicains ; — à Henri Bonnet, maître orfèvre, pour les fournitures et façons qu'il a employées au reliquaire qui est posé dans le piédestal ; — à Claude Crocx, graveur, pour avoir renforcé et gravé le grand sceau des armes de la ville et y avoir ajouté le milliaire de l'an 1594, que la Chambre du Conseil de ville fut établie. — Traité passé avec Charles Lenoir, orfèvre, pour le transport à Milan, et de Milan à Notre-Dame de Lorette, de la table d'argent contenant la représentation des deux villes de Nancy. — Don de 200 pistoles, pour étrennes, au maréchal de La Ferté, et de cinq pièces de fine toile de Hollande à la maréchale.

Requête de Henri Bonnard, peintre, baptisé à Cologne, au sujet de la levée des impositions, portant que son aïeul, Jacques, avait été anobli par le duc Charles III ; avec une

attestation de Claude Deruet, que ledit Henri avait travaillé chez lui pendant quatorze ans, et qu'il lui avait enseigné sa profession.

CC. 182-187. — 1659-1660.

Dépense pour l'abatage et le charroi de pièces de bois de chêne que M^{sr} l'intendant a données à la ville pour refaire les auges qui sont au-dessus des pyramides qui se trouvent dans les fossés, derrière Saint-Antoine, dans lesquelles auges passe l'eau du ruisseau qui vient de Boudonville et court par les rues de Nancy la vieille. — Emprunt fait pour offrir des étrennes au maréchal de La Ferté. — Don de 60 jetons d'or, à ses armes et à celles de la ville, à M. Colbert de Saint-Pouanges, intendant, en reconnaissance des grandes obligations que la ville lui a de ce qu'il a fait pour elle, « lequel aurait fait de grandes résistances avant de vouloir accepter ». — Dépense pour les neuvaines faites dans les églises Notre-Dame, Saint-Georges, aux Prémontrés, où l'on révère particulièrement saint Joseph; à la Primatiale, à Bon-Secours, à Saint-Nicolas-de-Port et à Notre-Dame de Sion pour obtenir la liberté de S. A. (le duc Charles IV, prisonnier à Tolède) et son rétablissement dans ses États. (Voy. t. I, p. 351.)

Pension payée à la veuve de Jean Graillet, chirurgien de la ville, en récompense des services rendus par sondit mari pendant la contagion, dont il serait décédé. — Sommes

payées à Charles Chassel, maître sculpteur, pour la façon et dorure de deux châsses à mi-corps, avec les piédestaux, pour mettre les reliques que le sieur Bailly, conseiller *per obitum* en cour de Rome, avait envoyées pour l'église Saint-Sébastien ; — à Henri Jacquot, arquebusier à Nancy, pour la façon de quatre fusils montés sur bois de noyer, qui ont été présentés, de la part de la ville, à M^{er} le prince (de Vaudémont, Charles-Henri de Lorraine). — Service solennel fait à Saint-Georges pour le repos de l'âme de S. A. R. M^{er} le duc (Gaston) d'Orléans.

CC. 188-192. — 1661-1662.

Somme donnée aux imprimeurs pour un grand almanach et un petit dont ils ont fait présent à chacun de Messieurs (les officiers de ville), au nouvel an. — Dépenses faites par la députation envoyée vers S. A. (le duc Charles IV), laquelle était arrivée à Bar au mois d'avril 1661, pour lui faire présent d'un service de vaisselle d'argent, du poids de 300 marcs ou environ ; — par deux conseillers envoyés féliciter Nosseigneurs de la Cour souveraine établie à Saint-Nicolas. — Repas donnés, au nom de la ville, aux sieurs Chavignot, Vauban et autres, entrepreneurs et commissaires pour la démolition des fortifications de Nancy ; — à MM. de Valleroy, de Boudonville, de Silly et plusieurs autres colonels de S. A. ; — au R. P. Donat, tiercelin, qui avait prêché l'avent de 1661. —

Somme payée à Charles Chassel, maître sculpteur, pour le prix d'un crucifix en bois de Sainte-Lucie, avec le cadre de même bois, fort artistement ouvragé, qui a été envoyé, de la part de la ville, à M. le prince de Lillebonne, lieutenant général de S. A.

Neuvaines faites à Saint-Georges, à la Visitation et aux Prémontrés pour demander à Dieu la conservation de l'État. — Dépenses au sujet de l'abut de la ville pour sa cote-part en la démolition et aplanissement des terrasses et fortifications de Nancy ; — pour les voyages faits par les sieurs Huyn, d'Hédival et Arnoult, conseillers, députés vers S. A., à Mirecourt ; — par Charles Arnoult, prévôt de Nancy, envoyé vers S. A., à Paris, pour lui remontrer « l'importance et le préjudice que ses États et sujets souffriraient si le prétendu traité que l'on disait avoir été fait entre elle et le roi subsistait, au sujet de la Pajot ».

Charles IV venait de signer le traité de Montmartre (du 6 février 1662), qui devait être presque aussitôt annulé que conclu. Pendant son séjour à Paris, il s'était épris d'une violente passion pour la fille de l'apothicaire de M^{lle} de Montpensier, Marianne Pajot, et il songeait sérieusement à l'épouser. Louis XIV voulut profiter de cette circonstance pour arracher une seconde fois au duc l'abandon de ses États, qu'il lui avait fait par le traité dont il vient d'être parlé. Il fit offrir à Marianne de la reconnaître pour duchesse de Lorraine si elle voulait faire signer à Charles un papier que M. Le Tellier était chargé de lui remettre ; mais elle refusa. (Voy. M. d'Haussonville, Histoire de la réunion de la Lorraine à la France, 2^e édit., t. III, p. 120.)

Il est curieux de voir le Conseil de ville de Nancy intervenir dans une affaire de ce genre et ne pas craindre d'adresser des remontrances au souverain pour le rappeler au sentiment de ses devoirs et de sa dignité.

CC. 193-197. — 1663-1664.

Dépenses faites par le comte de Savigny, grand maître et capitaine général de l'artillerie ; messire Le Gardeur, aumônier de Saint-Georges ; MM. Huyn, Arnoult et Mazerulle, conseillers, envoyés en députation vers le roi (Louis XIV), entrant en Lorraine ; — pour le repas offert à S. A., arrivant à Sainte-Anne ; — pour le dîner et souper qui lui furent donnés chez les Carmes ; — pour le déjeuner offert par la ville à M. de Trichâteau, apportant la ratification de la paix d'entre le roi de France et S. A. ; — pour le pèlerinage fait à Sion, suivant le vœu de la ville. — Achat de poudre délivrée aux bourgeois de Nancy au retour et à l'entrée de S. A. dans cette ville. (Voy. t. I, p. 358.)

Emprunt de 6,425 fr. fait par la ville pour bailler des étrennes à S. A., à M^{gr} le prince de Vaudémont, son fils ; à M. le marquis de Gerbéviller, gouverneur de Nancy ; etc. — Achat d'un flambeau de cire jaune pour mettre le feu, par S. A. (à la bure), le jour du dimanche des Brandons ; — de fournitures pour charger les boîtes de l'arsenal la veille de la Saint-Jean ; — d'estamette bleue pour faire une casaque au messager de la ville, de revêche pour la

doubler, et pour l'écusson aux armes de la ville attaché sur ladite casaque.

Pendant son séjour à Nancy, dans le cours de l'année 1664, Charles IV parut ne songer qu'à se divertir. Les comédies, les bals, les carrousel, auxquels, malgré son âge (il avait près de 62 ans), il prenait lui-même part, s'y succédèrent rapidement, et répandirent dans cette ville, naguère ruinée et presque déserte, une animation à laquelle elle n'était plus accoutumée.

CC. 198-199. — 1665.

Somme payée à un charpentier pour avoir fait une barrière à la place de Nancy la neuve, le dernier mars de cette année ; pour avoir été employé à faire le théâtre à mettre le feu d'artifice la veille de la Saint-Jean et attacher les fagots de la bure qui fut faite entre les deux villes à l'arrivée de S. A. et de M^{me} la duchesse (Marie-Louise d'Apremont). — Don d'une bourse contenant 200 pistoles d'or, à M^{me} la duchesse, à son entrée dans la ville, comme un témoignage de la joie des bourgeois pour son heureux mariage.

La nouvelle duchesse (âgée seulement de treize ans) fut reçue à Nancy avec le cérémonial accoutumé, mais sans trop de pompe, suivant le désir que Charles IV en avait exprimé. Un carrosse à six chevaux, précédé de timbales et de trompettes et suivi d'un assez grand nombre de cavaliers, la conduisit aux portes de la ville, dont le marquis de Gerbéviller lui remit les clés. Le marquis de Mouy, premier prince du sang, l'attendit au pied de l'escalier du Palais

ducal, avec quelques gentilshommes, pour lui faire compliment; les conseillers de ville lui adressèrent ensuite une harangue. Le soir, on brûla des fagots dans les rues en façon de feux de joie, et l'on tira quelques coups de canon.

• Le comptable remonstre que Son Altesse ayant institué, en l'année du présent compte, une solemnité annuelle et perpétuelle en l'honneur de l'immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge, mère de Dieu, pour estre observée dans le cours d'une octave, dont la cérémonie du premier jour fut faite et commencée par Sadite Altesse, au jour de feste de la Conception dernière, Sadite Altesse ayant choisy monseigneur le duc François, son frère unique, pour faire la cérémonie du second jour; après luy monseigneur le marquis de Mouy pour faire le troiziesme jour; après luy monseigneur le prince de Lillebonne pour le quatriesme jour; et Sadite Altesse ayant voulu que la Chambre de ville de Nancy fût honorée pour faire la cérémonie du cinquiesme jour de ladite octave, il fut arrêté par ladite Chambre de ville, le 10^e décembre 1665, que la ville célébreroit ledit jour avec le plus de dévotion et de zèle que faire se pourroit, et que monsieur l'abbé de Saint-Epyvre seroit prié de célébrer la grande messe et faire le service pour la bénédiction du très-saint Sacrement, à la fin des complies, et le révérend père Gaynot, prieur des Augustins de ceste ville, pareillement prié, au nom de la ville, de vouloir prescher ce jour-là en l'église des pères Cordeliers, où ladite octave s'est commencée, avec ordre

aux sieurs commis de ville de faire orner le maistre autel de ladite église de vingt-quatre cierges blans d'un quarteron et demy pièce, de faire faire quatre flambeaux, mesme cire blanche, d'une livre pièce, qui seroient portés par quatre valetz de ville à costé du maistre autel pendant le temps de la grande messe et pendant la bénédiction, au soir ; inviter les musiciens de Sadite Altesse et les sieurs chanoines de Saint-George de s'y trouver pour y chanter en musique, comme ilz avoient fait aux jours précédentz, et que Messieurs les conseillers, commis de ville, le greffier et le receveur assisteroient à la grande messe et à ladite bénédiction du soir et iroient à l'offrande chacun avec une pièce de deux frans et un cierge allumé en main, d'un quarteron et demy pièce, mesme cire blanche, desquelz ilz se serviroient lors de ladite bénédiction, et qu'à la sortie de ladite messe, il seroit baillé une aumosne aux pauvres et soixante et dix francs aux révérends pères Cordeliers, aussy par forme d'aumosne, et deux pistolles d'or aux musiciens qui y auroient assistez....

» Et comme il fut de bienséance, pour l'honneur de la ville, de remercier mondit sieur de Saint-Epvre, le père Gaynot, qui avoit presché, et Monsieur de Varangéville, estably maistre de ceste cérémonie par Sadite Altesse, mesdits sieurs leur firent préparer à disné chez les révérends pères Bénédictins, où assistèrent Messieurs le procureur général, d'Hédival, Arnoult, Noirel, de Mazerulle, d'Asfinicourt et plusieurs religieux.... »

Somme donnée aux comédiens étant à la Cour (au Palais ducal), lorsque S. A. ordonna à Messieurs (les conseillers de ville) d'aller tous voir jouer lesdits comédiens. — Dépense de 10,773 fr. 4 gr. qui furent délivrés, au premier jour de l'an 1667, et par étrennes, à S. A., à Madame, à M^{re} le prince de Vaudémont et autres de la maison de Sadite Altesse. — Dépense extraordinaire au sujet de la manufacture de soie établie à Nancy (v. t. I, p. 367). — Bourse donnée au P. (Louis) Maimbourg, jésuite, qui avait prêché le carême.

Mention portant qu'on avait déjà commencé à travailler au reposoir de la Fête-Dieu, et qu'on avait élevé la machine pour ledit reposoir ; mais qu'il fut ordonné de la déposer et de travailler à un nouveau reposoir sous la porte de la halle, à cause des désordres arrivés à Nancy. — Requêtes de plusieurs fermiers de la ville au sujet des désordres arrivés vers la Pentecôte, sur le faux bruit qui courut que l'on allait remonter l'imposition du franc par resal de blé qui se moult aux moulins banaux ; à cause desquels désordres presque les deux tiers des bourgeois sortirent de la ville, notamment les princes et princesses. — Somme payée au sieur Mengin, maître orfèvre, pour un cœur d'argent qui fut présenté à S. A. au jour de l'an de cette année. — Dépense de 12,983 fr. 10 gr. délivrés

pour étrennes, au premier jour de l'an 1668, à S. A., à Madame, à M^{sr} le prince de Vaudémont, à M. le marquis de Gerbéviller, bailli et gouverneur de Nancy, etc.

Le duc et sa famille recevaient les cadeaux qu'exigeaient auparavant les gouverneurs, et ils ne tenaient guère plus compte que ces derniers de la situation dans laquelle se trouvaient les finances de la ville.

CC. 206-211. — 1668-1669.

Sommes données aux conseillers de la confrérie du Saint-Sacrement, érigée en l'église Saint-Epvre, pour subvenir aux frais de la construction de l'arcade de la sacristie de ladite église ; — aux Cordeliers de Nancy pour remerciement d'une thèse par eux dédiée à la ville, soutenue par le frère Morquin. — Dépense extraordinaire pour les chevaux-légers de S. A., six compagnies d'infanterie allemande, le régiment du colonel de Maras et autres compagnies du régiment d'infanterie de M^{sr} le prince de Vaudémont, logés à Nancy. (Des mentions analogues se trouvent dans les comptes des années suivantes.) — Dépense au sujet du pont qui se trouve entre les deux villes, fait par ordre de S. A. — Réductions accordées à des fermiers du domaine à cause des désordres arrivés vers la Pentecôte de l'année dernière, pour raison desquels la ville demeura comme désolée, et le commerce cessa entièrement.

Achat de seize cannes garnies pour distribuer aux officiers de la Chambre de ville, au renouvellement d'icelle,

avec des jetons de cuivre et d'argent gravés par Racle. — Dépense faite lorsque le feu fut à la commanderie de Saint-Jean. — Réparations aux portes Saint-Jean et Saint-Nicolas, et procès-verbal de reconnaissance des chambres étant au-dessus desdites portes.

CC. 212-215. — 1670-1671.

Envoi de 24 bouteilles de vin à M. le maréchal de Créqui lorsqu'il était au camp à Hadonviller (Croismare), au mois d'octobre. — Requête du fermier du droit d'entrée des marchandises, portant qu'à raison des impositions nouvelles qui ont été mises, tant par S. A. que par le roi, le trafic a cessé entièrement. — Don de 25 pistoles d'or avec une bourse à M^{me} la princesse de Lillebonne, en lui rendant le lit de damas à crépines d'or qu'elle avait prêté à la ville pour faire la fourniture de M. d'Auberville, ambassadeur pour le roi de France à Nancy.

Lionnois (t. I, p. 533-540) donne des détails sur la mission de M. d'Auberville, les contributions dont le pays était accablé, et sur l'entrée du maréchal de Créqui en Lorraine.

Dépense faite, le 27 août 1670, par plusieurs de Messieurs (les officiers de ville) étant en la Chambre pour faire des logements aux gens du roi arrivés à Nancy le 26 dudit mois, et, le 28, en travaillant à faire fournir l'étape aux escadrons de cavalerie campés dans les rues de la ville.

La paix, conclue à Marsal, le 1^{er} septembre 1663, entre Louis XIV et Charles IV, venait d'être rompue, et le roi avait envoyé le comte de Fourille se saisir de Nancy; ce dernier y était entré le 26 août 1670, croyant surprendre le duc; mais celui-ci, averti à temps, avait pu prendre la fuite. (Voy. Lionnois, t. I, p. 541; Digot, t. V, p. 399-401; et M. d'Haussonville, t. III, p. 181-183.)

CC. 216-219. — 1672-1673.

Dépense pour jetons d'argent et de cuivre, avec les bourses, et pour cannes garnies d'argent, aux armes de la ville, délivrés à M. le marquis de Gerbéviller, bailli de Nancy, à MM. les président, conseillers, commis, greffier et receveur, qu'ils ont droit d'avoir, de trois ans à autres, au renouvellement de la Chambre; et, comme ils ont continué leurs charges, il a été trouvé à propos de leur faire percevoir lesdits jetons, bourses et cannes, pour le service qu'ils rendent à la ville pendant trois autres années.

Rôle pour la levée des sous à la ville vieille : Nicolas et Jean Racle, orfèvres; Étienne Racle, graveur; Lamarc, faiseur de crucifix; Jacques Lorette, Nicolas Médard et Gréneteau, violons; Nicolas Gergonne, confiturier; Nicolas Jalin, Pierre Lambert, Jean Bruyère, Henri Jacquemin, chirurgiens; Michel Hardy, « marchand organiste »; etc.— Ville neuve : François Bailly et Nicolas-François Foulon, sculpteurs; Jean Lenoir, graveur; Pierre et Jean Mougenot, organistes; Joseph Gillot, violon; etc.

Somme payée à un sergent de ville pour avoir fait des

significations aux habitants des villages des environs de Nancy afin de couper incessamment tous les seigles et chanvres qu'ils ont à une demi-lieue de la ville, de peur qu'ils ne soient fourragés par les gens de guerre qui sont campés à l'entour et qui travaillent aux fortifications. — Dépense faite par deux conseillers en faisant une visite par toute la ville neuve pour reconnaître les maisons propres à donner logements aux gens de guerre. — Réduction accordée au fermier de la halle pour y avoir logé plusieurs trains et chevaux pendant le séjour du roi à Nancy.

Louis XIV, maître de la Lorraine, vint à Nancy avant de se rendre en Franche-Comté. Il se logea avec la reine au Palais ducal, où toute la cour avait trouvé à s'installer commodément. • Leurs Majestés avouèrent, dit le marquis de Beauvau dans ses Mémoires, que le Louvre n'étoit pas plus habitable. • Dès l'année 1672, le roi avait fait travailler à la reconstruction des fortifications de la ville, démolies en vertu du traité de Vincennes, du dernier février 1661. Pendant le séjour qu'il fit à Nancy en 1673, il pressa si fort cet ouvrage, que celles de la ville vieille furent en état de défense vers le mois d'octobre. Il les fit rebâtir sur les anciennes fondations et suivant les mêmes dessins, mais il supprima l'ancienne porte Saint-Nicolas, dans le prolongement de la Grande-Rue, et fit élever à sa place, plus dans le milieu de la courtine, la porte Royale, qui fut démolie au siècle dernier et remplacée par l'Arc-de-Triomphe, érigé en l'honneur de Louis XV par Stanislas. (Voy. Lionnois, t. I, p. 36-39 et 547.)

CC. 220-223. — 1674-1675.

Indemnité accordée à deux conseillers de ville pour avoir vaqué, pendant les six derniers mois de cette année, à faire des billets de logement, tant pour la garnison ordinaire que pour les troupes qui ont été logées à Nancy, et auxquelles les bourgeois ont été obligés de fournir l'étape. — Réparations aux toitures des « quatre quartiers » de la tour de l'Hôtel-de-ville.

Fourniture de bâtons peints en blanc et bleu aux huit nouveaux commissaires de quartier et à six sergents de ville. — Ouvrages faits au canal qui conduit les eaux du ruisseau de Boudonville aux piliers de l'aqueduc de la ville. — Bail de l'Hôtel-de-ville de Nancy la vieille à Nicolas Gaucher, régent d'école. — Somme payée à quatre savoyards pour avoir ramassé les boues du pont Mougeat.

CC. 224-227. — 1676-1677.

Somme donnée au maître du Jeu-de-Paume de Nancy la neuve pour indemnité du logement occupé audit Jeu-de-Paume par des prisonniers allemands. — Retenue d'Antoine Bion pour horloger de la ville en remplacement de François Mole, décédé. — Somme donnée aux enchérisseurs de la glacière qu'il convient faire sur le bastion Saint-Jean.

Sommes payées à Denis Grégoire, sculpteur (en bois),

pour avoir fait un cadre doré à mettre la thèse que M. Rennel a dédiée à Messieurs du Conseil de ville ; — à Étienne Racle, graveur, pour avoir gravé un cachet pour les billets de la ville. — Paiement de 9,847 fr. sur l'imposition de 70,000 mise sur les bourgeois pour les fortifications, et dont ils avaient déjà payé 60,153 fr. — État des corps-de-garde qui sont es deux villes de Nancy, avec le bivouac, et desquels on doit fournir le bois et la chandelle : ville vieille : à la Cour (au Palais ducal), à la (porte) Royale, à l'avancé, à Vaudémont, aux Dames ¹, au Duc, au Danemarck, au Salm, aux Michottes, à Haussonville, à (la porte) Notre-Dame, au Marquis, à la courtine ; ville neuve : à la place, à Saint-Jean et à la barrière, à Saint-Nicolas, à Saint-Georges, à Saulrupt, à la Madelaine, à la barrière, aux moulins. Le grand bivouac se tient ordinairement à la grande écurie, où il faut deux feux, tant pour la cavalerie que pour l'infanterie. — Bois mené à la Cour pour la provision de M^{sr} le maréchal de Créqui, et à l'hôtel de Moy pour celle de M^{sr} de Charuel, intendant.

Les comptes qui précèdent et ceux qui vont suivre, jusqu'en 1698, époque du retour de Léopold, ne présentent que fort peu d'intérêt. Depuis la mort de Charles IV (18 septembre 1678) et même pendant les dernières années qui la précédèrent, Nancy fut occupé par les troupes françaises, et toute la sollicitude de ses magistrats eut pour objet de subvenir aux dépenses qu'occasionna cette oc-

¹ C'est-à-dire aux bastions de Vaudémont, des Dames, etc.

cupation. On ne s'étonnera donc pas de rencontrer si peu de détails curieux dans les mentions que je reproduis.

CC. 228-231. — 1678-1679.

Travaux extraordinaires faits pour les billets de logement et les étapes des troupes qui ont passé et séjourné à Nancy. — Somme donnée aux PP. Dominicains pour reconnaissance d'une thèse de philosophie qu'ils ont dédiée à la ville, comme aussi en reconnaissance des peines et soins qu'ils ont pris et prennent pour l'instruction des jeunes écoliers de la philosophie. — Déclaration des meubles fournis par la ville à la Cour pour le service de M. le comte de Bissy (gouverneur); de MM. de Cajac, gouverneur de Nancy, et d'Elbos, lieutenant de roi. — Achat de trente flambeaux distribués aux conseillers de ville pour aller aux accidents de feu et autres occasions, pendant l'hiver.

Déclaration des ouvrages faits pour la construction de la fontaine que l'on a posée sur la place (du Marché) de la ville neuve. — Somme payée à César Bagard, sculpteur, pour les ouvriers qu'il a employés avec lui à raccommoder les figures de ladite fontaine. — Remontrance portant qu'au mois de mai 1679, « les pièces de quatre sous ayant fait un grand trouble dans la ville, les boulangers, qui ne recevaient que de ces espèces, où il y avait beaucoup de perte, cessèrent de cuire du pain, dont il y

eut grand bruit, les ouvriers, soldats et même la plupart des bourgeois ne pouvant trouver du pain ; ce qui obligea Messieurs du Conseil de rechercher le comptable, qui s'offrit volontairement à cuire du pain. »

On avait déjà, paraît-il, substitué des monnaies françaises aux monnaies lorraines, en réduisant la valeur de ces dernières ; mesure fâcheuse, qui fut sanctionnée par les arrêts du Conseil des 15 mai et 4 octobre 1692. (Voy. Digot, t. V, p. 442.)

CC. 232-240. — 1680-1683.

Don d'une bourse de cent jetons d'argent au sieur de Chaligny, commissaire de l'artillerie de France, en considération de six chandeliers d'argent qu'il avait offerts à l'église Saint-Sébastien.

Gages des guetteurs de la tour de l'Hôtel-de-ville et de celle de Saint-Epvre. — Sommes payées à Dominique Régnier, commis-greffier, pour ses vacations extraordinaires à la distribution des billets de logement des gens de guerre ; — à un vannier, pour trois seaux d'osier garnis de cuir pour une épreuve que l'on a fait faire, pour servir aux accidents de feu.

Déclaration de ce qui a été délivré à Messieurs les conseillers entrant en charge au mois de février 1682 : bourse de velours et jetons d'argent, bourse de cuir et jetons de cuivre, canne garnie d'argent gravé aux armes de la ville, fallot pour porter aux accidents de feu, et flambeau de

circ. — Gages du sieur Georges, avocat, retenu au service de la ville. — Dépense pour l'entretien de deux régents au collège des Jésuites, pour y enseigner les humanités et la rhétorique.

Sommes payées à la veuve Charlot, imprimeur, pour fourniture de feuilles touchant l'usage du quinquina, remède contre toutes sortes de fièvres ; — aux sergents de ville, musettes, hautbois et tambours, au sujet des nouveaux mariés qui doivent porter leurs fagots à la bure, le premier dimanche de carême. — Vin présenté, de la part de la ville, à M. de Courtenvaux, fils de M. le marquis de Louvois, étant à Nancy. — Draps délivrés à M. de La Villette, commandant de la citadelle.

CC. 241-243. — 1684-1685.

Achat d'estamette verte et rouge pour les manches d'un justaucorps, avec deux armoiries, pour celui qui bat la caisse pour les ordonnances (le tambour de ville). — Aumône donnée à un gentilhomme irlandais chassé de son pays à cause de la religion. — Nomination, par la Chambre, de six nobles et de vingt-quatre bourgeois, ces derniers choisis par les corps des maîtrises, en conséquence de l'ordre du roi, du 15 janvier 1681, portant qu'à l'avenir il sera appelé trente notables à l'audition des comptes de la ville. — Sommes payées à l'individu qui a conduit les pionniers et chariots de l'office et de la banlieue de

Nancy commandés pour aller au camp de Luxembourg. — *Te Deum* chanté à la Primatiale pour la prise de cette ville (par Louis XIV). — Dépense de 8,242 fr. au sujet des réparations faites à la grande fontaine de la place Saint-Eptre par Jean Jennesson.

Somme payée au greffier pour un registre des baptêmes, mariages et mortuaires des trois paroisses, qu'il a fait suivant les déclarations qui en sont apportées à la Chambre par les marguilliers desdites paroisses, lesquels en sont chargés par leur établissement, depuis le mois d'avril de cette année ¹. — Vin présenté à M. de Joyeuse, gouverneur des villes et citadelle de Nancy, à son entrée en ladite ville. — Somme donnée à un pauvre étranger qui avait amené son enfant à Nancy pour y être taillé par le sieur Callot, médecin.

. CC. 244-249. — 1686-1688.

Traité passé avec le sieur Gayet, marchand, pour faire venir les Gazettes de France et d'Allemagne, une fois la semaine, celles de Hollande deux, et *le Lardon* lorsqu'il y en aura, « la Chambre ayant jugé à propos de faire venir lesdites Gazettes pour être mises en liasses au greffe, pour servir d'histoire et apprendre au public ce qui se passe dans les pays étrangers ».

¹ Quelques-uns des cahiers contenant les copies de ces déclarations, se trouvent aux Archives de la ville.

Somme payée à Jean Adam, facteur d'orgues, pour ouvrages aux orgues de Saint-Epvre et de Notre-Dame. — Ouvrages à la glacière de la porte Saint-Jean. — Somme payée aux Dominicains pour la pension accordée par la ville à un écolier qui y étudie.

Remontrance portant qu'il n'a rien été payé à M. le marquis de Gerbéviller, bailli de Nancy, le Bailliage ayant été supprimé par ordre du roi. — Vin présenté à M^{sr} l'évêque de Toul (Thiard de Bissy), étant à Nancy. — Envoi d'une députation à Metz pour complimenter M^{sr} le dauphin, retournant de Philipsbourg. — Dépense faite par Messieurs du Conseil à la sortie du service qui se fait annuellement, le jour de la Saint-Roch, à la chapelle de Bon-Secours.

CC. 250-253. — 1689-1690.

Achat de deux cloches emmanchées de bois pour sonner par la ville afin que chacun ramasse les boues de devant son logis. — Sommes payées aux six sergents de ville pour avoir fait ranger et marcher les charretiers commandés pour mener de l'avoine à Sarrelouis, par ordre du roi ; — au prévôt et à un conseiller pour avoir vaqué à la distribution des billets de logement et fournitures des gens de guerre, tant de la garnison que d'étape. — Somme donnée à un étranger qui faisait des tours et jouait des gobelets, lequel demandait à s'établir à Nancy pour quelque temps.

Dépense pour quantité de poterie de terre distribuée

aux soldats campés aux portes de la ville, et pour argent délivré à quelques officiers logés sous lesdites portes, lors des passages de troupes, au retour de l'armée (venant d'Allemagne). — Travaux extraordinaires faits par le greffier de la Chambre à cause du grand nombre de « routes » qui ont passé et repassé. — Dépense de cinq bouteilles de vin du Rhin fournies à la ville lorsque Messieurs (du Conseil) sont allés à la porte pour attendre M^{sr} le dauphin, lors de son arrivée à Nancy, le 4 octobre.

CC. 254-256. — 1691-1692.

Requête du fermier du droit d'entrée des marchandises portant que la marque du tabac ayant été établie à Nancy, et le bureau ouvert dès le 18 août 1689, les marchands ont été privés de ce commerce, n'ont plus fait entrer de tabac, et le fermier général en a eu seul la direction. — Dépense faite par un conseiller envoyé à Toul demander la permission de manger de la viande pendant le carême. — Don de jetons d'argent et de bourses au sieur Cartier et au chevalier de Nonville, ingénieurs du roi, pour des plans et devis des magasins à fourrages que la ville fait construire en la place du jardin « des Refuges », derrière le collège des Jésuites. — Dépense faite par des conseillers en travaillant à une visite générale des maisons des deux villes pour y faire « un établissement » de la garnison (française).

En 1692, le receveur est qualifié « conseiller du roi, receveur particulier de la subvention et autres impositions du Barrois, établi par S. M. à la recette des deniers d'octroi et patrimoniaux de Nancy, par arrêt du Conseil d'État, du 22 avril 1692 ». Ce n'est plus, on le voit, un receveur nommé par la ville, mais un représentant de l'administration française et agissant en son nom ; aussi ses actes ne sont-ils plus contrôlés par les membres du Conseil et les notables de cité, mais par la Chambre des Comptes de Metz. Celle-ci conserva les pièces justificatives des comptes de 1692, 1693, 1694 et 1695, qui manquent dans les Archives de la ville, ainsi que l'original du compte de cette dernière année. C'est ce qu'indique une note de l'Inventaire de 1748.

Fourniture de meubles faite par la ville, tant au château de la Cour, où a logé M^{sr} le dauphin, qu'aux hôtels où logent M. le comte de Bissy, lieutenant général des armées du roi, commandant en cette province ; M^{sr} l'intendant (de Vaubourg), etc.

CC. 257-258. — 1693-1694.

Étrennes données à M. le maréchal de Boufflers et au capitaine de ses gardes. — Dépense pour les logements et ustensiles du comte de Chevigny, commandant pour le roi à Nancy ; du major, des deux aides-majors de la ville vieille et de la ville neuve, des deux capitaines des portes, du gouverneur de la citadelle, de l'aide-major, de l'ingénieur des fortifications, du directeur des étapes de la Lorraine et du commissaire des guerres.

Dépense pour le service qui se fait tous les ans, en la chapelle de l'hôpital de Maréville (que desservait le curé de Laxou), le jour de la Sainte-Trinité, « et qui doit être de la manière qui suit : les deux commis de ville se transportent en ladite chapelle, ledit jour, avec un prêtre et deux chantres, font célébrer une messe haute, après se chantent les vêpres, puis se fait la procession avec la croix et l'eau bénite, le prêtre étant revêtu de ses habits sacerdotaux, assisté du peuple, jette de l'eau bénite et dit des prières pour le repos des âmes dont les corps y sont inhumés ».

Sommes données au P. Colbert, jésuite, pour avoir prêché le carême à Saint-Epvre ; — aux Capucins, lors du passage du P. général de l'ordre, pour les aider à soutenir la dépense qu'ils ont été obligés de faire à cause du grand nombre de religieux qui étaient dans leur couvent. — Dépense pour les ustensiles des gardes du maréchal de Lorge, gouverneur général de la Lorraine ; — pour les logements et ustensiles du maréchal de Joyeuse, gouverneur des villes et citadelle de Nancy ¹. — Jetons délivrés à M. Dordelu, conseiller du roi, maire de Nancy par la

¹ Il ne paraît pas que, malgré ses fonctions de gouverneur, le maréchal résidât dans cette ville, car on trouve, sous la date du 19 avril 1696, une procuration donnée par lui, « en son hôtel, rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice », au comte de Viange, grand veneur de Lorraine et Barrois, pour recevoir des magistrats de Nancy ce qui lui était dû pour une année de ses logement et ustensiles.

démission de M. de Turgis. — Somme payée à Pierre Bour, maître des hautes œuvres, pour ses peines d'avoir enterré plusieurs bêtes dépouillées aux portes de la ville, pour empêcher que les pauvres, manquant de pain, n'emportent de la chair desdites bêtes.

Nonobstant la misère qui régnait alors (voy. ci-dessus, p. 22), la population était écrasée d'impôts et en butte aux déprédations des gens de guerre. On lit, à ce sujet, dans le Journal d'un bourgeois de Nancy ¹ : « En l'année 1693, Dieu nous a affligé par beaucoup d'endroits... Il y avoit à Nancy, de garnison, 3,000 hommes qui, faute de recevoir leurs payées, volloient communément tous les jours dans les maisons, forçant ceux qui sortoient les soirs de donner la bourse. Le bled se vendant à la halle 30, 32 et 34 frans le resal ; plusieurs artisans mourant de faim, ne trouvant point de pain, argent à la main.... L'année 1695 a esté fort fascheuse, tous les corps de métier ayant esté taxez... En la mesme année, il est survenu une taille capitale, les corps de métier n'en estant exempts quoyqu'ils ayent déjà payez... »

CC. 259-265. — 1695-1697.

Sommes payées au sieur Bagard fils, docteur médecin, pour avoir fait un voyage à Mirecourt, à la prière des officiers de l'hôtel commun, afin de reconnaître quelles pouvaient être les maladies qui y régnaient et chercher les moyens de soulager les malades, dans la crainte que la

¹ Publié par M. Dieudonné Bourgon dans le tome VI des Bulletins de la Société d'Archéologie.

ville de Nancy n'en soit attaquée ; — à Toussaint Bagard, sculpteur, pour prix d'un crucifix dont la ville a fait présent à M^{me} la maréchale de Lorge. — Neuvaine faite à la Primatiale pour implorer l'assistance du Ciel dans le besoin de beau temps qu'il y avait alors.

Le Ciel exauça ces prières, car les récoltes furent abondantes : en 1695, le resal de blé ne se vendait plus que 16 fr. ; l'année suivante, il ne se vendit que 10 et 12, et en 1697, 8 et 9 fr. (Journal d'un bourgeois de Nancy.)

Achat de vin destiné à être présenté à M. Thiard de Bissy, évêque de Toul, à son entrée à Nancy, au mois de janvier 1697. — *Te Deum* chanté à la Primatiale, bures et feux de joie faits dans les rues, le 23 septembre 1696, lors de la paix de Savoie. — Réparations à l'hôtel de Moy, où était logé M. de Vaubourg, intendant.

Ouvrages au château de la Cour, occupé par M. de Bissy et par M. le comte de Chevigny. — Somme payée au receveur du droit d'enregistrement des armoiries pour l'enregistrement des armes de la ville.

C'est par suite de l'édit du mois de novembre 1696, que la ville de Nancy n'ayant pas fait la déclaration de ses armoiries, en reçut : *d'or à deux canons d'azur passés en sautoir*. Ce blason ridicule, inventé par des délégués étrangers au pays, et cela pour percevoir le droit d'enregistrement, n'a jamais été accepté ni porté par la ville. (Voy. Sur les vraies armoiries de Nancy, par M. de Dumast.)

Dépense extraordinaire faite « tant au sujet de l'arrivée de S. A. en ses États, qui fut le 15^e mai 1698 en la ville de Lunéville, l'entrée publique de LL. AA. RR. en cette ville (de Nancy) le 10^e novembre suivant, après leur mariage, qu'à cause des arrivées précédentes, et en différents temps, de messieurs les commissaires et ministres de Sadtite A. R. ». — Achat de 300 bouteilles de vin qui furent présentées, de la part de la ville, à S. Exc. M^{gr} le maréchal de Carlinford, chef de la régence et grand maître de l'hôtel de S. A. — Somme payée aux conseillers et officiers de l'Hôtel-de-ville pour les frais de plusieurs voyages, tant en corps qu'en députation, à Lunéville et Saint-Nicolas, lors de l'arrivée de MM. de Carlinford, Labbé et Le Bègue ¹, le 17 janvier, et ensuite, à d'autres jours suivants, vers mesdits sieurs, notamment pour le voyage de tout le corps de ville à Lunéville, lors de l'arrivée de S. A., où il séjourna quatre jours. — Dépense de 6,300 fr. pour le prix d'un dais de velours cramoisi, à quatre poèles, doublé d'une toile d'argent fine et en broderie d'or, acheté à Paris, pour recevoir LL. AA. RR. lors de leur entrée publique à Nancy. — Somme de 19,287 fr. payée à Claude Charles, peintre, pour les frais de la construction et élé-

¹ Claude-François Labbé et Joseph Le Bègue, qui se succédèrent dans la charge de gardes des sceaux.

vation, architecture, charpente, peinture et toutes autres fournitures nécessaires de deux arcs-dé-triomphe dressés pour l'entrée de LL. AA. RR. en cette ville, incontinent après leur mariage, l'un placé à la ville neuve, entre les deux villes, au défaut de la rue Saint-Nicolas, aboutissant à la ville vieille, et l'autre à ladite ville vieille, à l'entrée de la Cour qui fait face sur la Carrière. (D'autres artistes, parmi lesquels Charles Herbel, peintre ; Pierre Breton et François Alliot, peintres figuristes ; Bordenave et Collignon, sculpteurs, furent employés à la décoration des arcs-dé-triomphe.) — Sommes payées au corps de musique de la cathédrale de Toul pour être venu à Nancy et y séjourné cinq jours ; — aux violons qui ont joué sur les arcs-dé-triomphe ; — au sieur Neras, musicien, pour son paiement en particulier d'avoir chanté ; — au nommé Vallier (Jean, sculpteur), à Toussaint Bagard, sculpteur, etc., pour le prix d'un crucifix, cadre et garniture, fourni par eux et présenté, de la part de la ville, à Madame Royale à son entrée ; — au sieur Warren, officier irlandais, et au sieur Fremiot, chanoine régulier, pour avoir travaillé au feu d'artifice composé par le P. Électe, capucin.

J'ajouterai à ces détails sur l'arrivée de Léopold et son entrée solennelle à Nancy, ceux que Pascal Marcol a consignés dans son Journalier :

« Son Altesse arriva à Lunéville le 16^e may 1698, où il a resté jusqu'au 18^e d'aoust suivant, qu'il est venu à

Nancy le soir incognito, où il a resté jusqu'au 16^e octobre suivant, qu'il en est party pour aller à Bar consommer son mariage avec M^{me} Elizabeth de Bourbon, fille de M. le duc d'Orléans, frère du roy. Est revenu avec Madame le 10^e novembre suivant, et ont fait leur entrée publique le mesme jour.

» Le 16^e d'aoust 1698, jour de samedy, feste de Saint-Roch, M. de Bissy, lieutenant général et commandant en Lorraine pour le roy, et M. le comte de Chevigny, lieutenant de roy, sont sortis de Nancy avec le reste des troupes, environ les unze heures du matin. Dans le mesme temps, tous les postes furent relevés par les gens de Son Altesse. M. de Carlinfort (gouverneur et régent de la Lorraine) estoit revenu de Lunéville, la veille, pour recevoir les clefs de M. de Bissy. Le surlendemain, lundy, sur les 9 heures du soir, Son Altesse entra incognito et alla à la Cour en son appartement, où il ne fut veu de personne jusqu'au lendemain que, sur les unze heures, les corps allèrent complimenter Sadite Altesse...

» Cérémonies faites à l'entrée de Leurs Altesses Royales, le dixième novembre mil six cent quatre-vingt-dix-huit, sur le midy.

» Leurs Altesses partirent de Pont-à-Mousson le 8^e novembre 1698, pour venir coucher à Jarville et faire leur entrée le lendemain dimanche; mais, ayant plu tout le jour, l'on fut obligé de remettre la cérémonie au lende-

main lundy, que le temps ayant été très-beau, sur le midi Leurs Altesses Royales partirent de Jarville, vindrent en carosse jusqu'aux arcades qui sont sous la porte Saint-Nicolas, au dernier pont-levis du côté de la ville, où l'on avoit dressé un autel sous l'une desdites arcades, où estoient seize prélats, avec leurs crosses et mitres en teste, et autres abbez et prieurs, tous richement vêtus, qui attendoient Leurs Altesses Royales; lesquelles estant arrivées, firent arrêter leur carosse et receurent les compliments de la ville. La harangue finie (faite par M. d'Hof-felize comme premier conseiller de ville), LL. AA. descendirent de carosse pour aller au pied de l'autel. En chemin, M. de Carlinfort, comme gouverneur de la ville, présenta les clefs de la ville à S. A., en un plat bassin; après quoy LL. AA. montèrent cinq ou six marches pour arriver au pied de l'autel, où elles s'agenouillèrent, et à l'instant furent chantées quelques himnes par un corps de musique qui estoit sous l'une des arcades; après quoy Sadite Altesse prêta son serment; pendant lequel temps, moy, en qualité de prévost et conseiller de ville, avec cinq autres conseillers de ville, primes un dais magnifique, fait exprès, et qui estoit audit lieu, et le portâmes au pied de l'autel, d'où LL. AA. estant descendues, nous les receumes sous ledit dais; ensuite Madame monta en une petite calèche fort magnifique, faite en forme de char de triomphe, tirée par huit chevaux; et derrière ladite calèche il y avoit un

homme qui soutenoit un parasol sur la teste de la princesse, magnifiquement vêtue et ornée de pierreries admirables; et S. A. estant montée à cheval, l'entrée se fit comme s'ensuit :

» Marche.

» Premièrement, la compagnie des buttiers de Nancy pour ouvrir le passage ;

» Un carosse aux armes de S. A. R. ;

» Le carosse de S. Exc. M. le maréchal de Carlinfort ;

» Le carosse de respect ;

» Un autre carosse de S. A., tout doré ;

» Les chameaux, au nombre de neuf ;

» Les mulets, au nombre de quinze ;

» Les pages, douze ;

» Les chevaux de main, vingt-sept, conduits par autant de palferniers montés sur un pareil nombre de chevaux ;

» La compagnie des chevaux-légers de Fiquémont ;

» La compagnie des chevaux-légers de Roreté ;

» La compagnie des gardes de Beauvau ;

» Puis

» Les P. Jacobins ;

» Les P. Augustins ;

» Les P. Tiercelins, autrement Picpus ;

» Les P. Capucins ;

» Les P. Minimes ;

» Les P. Cordeliers ;

» Puis

- » Les gentilshommes ordinaires ;
- » Les écuiers ;
- » Les maistres d'hostel ;
- » Les chambelans ;
- » L'Hostel-de-ville. Il n'y avoit qu'un conseiller à la teste et unze notables choisis pour composer ledit corps, les officiers estans employés ailleurs, comme à porter le dais, etc.

- » Le Bailliage ;
- » La Chambre des Comptes ;
- » La maréchaussée ;
- » La Cour souveraine ;

» Puis

- » Les P. Bénédictins à droite ;
- » Les P. Prémontrés à gauche ;
- » Les trois paroisses ;
- » La collégiate de Saint-George ;
- » La Primatiale ;
- » Seize abbés de divers ordres, mitrés ;
- » M. Le Bègue, l'abbé ;

» Puis

- » Les timbales et trompettes de la cour ;
- » Le héraut d'armes ;
- » Les conseillers d'Etat à cheval ;

» Puis, tous à cheval :

» M. le maréchal de Viange marchoit devant le dais ;

» Le dais porté par le prévost de la ville et cinq conseillers ;

» Puis

» M. le marquis de Lenoncourt, grand écuyer, tenant l'épée de la couronne nue en main devant S. A. R. ;

» Son Altesse Royale ; car, depuis ce temps, l'on l'a qualifiée ainsy ; au lieu de dire Sérénissime, l'on dit Royale ;

» Le prince François ;

» M. de Carlinfort ;

» Un capitaine des gardes ;

» Madame Royale dans sa calèche à huit chevaux, tenus par huit heyduques ; les valets de pied et coureurs à côté ;

» Un capitaine des gardes à sa droite, et son chevalier d'honneur à sa gauche, et une compagnie des gardes-du-corps tout autour ;

» Les cent-suisses, marchant en haie à droite et à gauche ;

» Le beau carosse ;

» Un autre carosse de S. A. ;

» Le carosse de Madame de Lislebonne ;

» Un carosse pour les filles d'honneur ;

» Deux autres de S. A. ;

» Un carosse de M. le maréchal de Carlinfort ;

- Un de M. de Couvonge ;
- Un de M. de Viange ;
- Un de M. Mahuet ;
- Un de M. de Chantereyne ;
- Un de M. de Beauvau ;
- Un de M. de Lambertye, bailly de Nancy ;
- Un de Madame Mengin ;
- Un de M. Dailly ;
- Un d'un gentilhomme lorrain ;
- Puis la compagnie à cheval des bourgeois.

• La bourgeoisie en armes faisoit la haye à droite et à gauche, depuis la porte Saint-Nicolas jusqu'à la porte Neuve entre les villes, et le régiment des gardes à pied faisoit haye depuis ladite porte jusqu'au Louvre.

• L'on marcha ainsy jusqu'à Saint-George; ce qui dura près de deux heures. Les rues et fenestres des maisons estoient remplies de monde, notamment d'étrangers qui estoient venus de toute part pour voir cette entrée, qui fut très-magnifique. Il y avoit deux fontaines de vin sur le chemin, avec des piramides et des portiques ornés de devises et peintures fort galantes. Un arc-de-triomphe entre les villes, élevé plus haut que les maisons, avec trois portes ; au-dessus de celle du milieu, du costé de la ville neuve, il y avoit un tableau représentant le mariage, et, de l'autre costé, la représentation de Charles V et de la reyne duchesse offrant le mariage au Seigneur ; le tout

orné de peintures et de figures. Un second arc-de-triomphe, au bout de la Carrière, du costé du château, embrasant en cercle toute la largeur à l'endroit de l'ancienne fontaine. Au frontispice estoit la représentation de Charles V; aux costés, seize grands tableaux représentans toutes les batailles et sièges des places de Hongrie, remportées par Charles V sur les Turcs, avec quantité d'ornemens et de devises fort belles.

• L'on marcha en cet ordre jusqu'à Saint-George, où estant arrivées, Leurs Altesses Royales mirent pied à terre. Nous les receumes sous le dais, qui, n'ayant pu entrer à l'église à cause de sa grandeur, nous le posâmes devant le portail, et Leurs Altesses ayant passé dessous, entrèrent à l'église, où tous les corps de justice estoient et les prélats seulement. Leurs Altesses estant ainsy allé au pied de l'autel, où l'on leur avoit préparé une estrade, elles s'y agenouillèrent, et M. l'abbé Fournier, prévost dudit Saint-George, leur ayant fait une harangue, l'on chanta le *Te Deum* et autres himnes en musique; après quoy Leurs Altesses entrèrent au Louvre par le petit escalier dérobé qui est à gauche du maistre autel; et, à l'instant, tous les corps allèrent faire leurs compliments à Leurs Altesses en particulier, sçavoir : à S. A. du costé de la grande salle des Suisses, en son appartement, et à Madame en son appartement, du costé des Cordeliers. Le mesme jour, la ville fit présent à Madame d'un beau crucifix, qui est ce

qu'elle avoit trouvé de plus beau, n'estant en estat de faire un présent de valeur à une aussy grande dame; aussy est-ce qu'elle reçut ce présent agréablement, sans considérer son peu de valeur.

» Le mesme jour, la ville fit jouer un feu d'artifice, sur les neuf heures du soir, en présence de Leurs Altesses, de toute la cour et d'un nombre infiny de peuple, au bruit des canons et mousquetterie, des timballes et des trompettes. Ce feu d'artifice se fit en une machine élevée hors la ville, du costé des Tanneries; il y avoit quatre portes de triomphe qui formoient une ouverture d'où l'on pouvoit voir les feux de toute part; le tout en forme d'un petit château carré, avec une pyramide au-dessus; il y avoit trois étages où les feux jouoient de toute part, avec quantité de figures remplies de feux d'artifice; le tout conduit et inventé par un P. capucin. Ce feu a coûté à la ville plus de vingt mil frans ¹. »

Rôles pour la levée des sous dans les deux villes de Nancy et sur le ban, pour l'année 1698 ² :

¹ Voy. aussi Durival, t. I, p. 90; Lionnois, t. III, p. 222, et dans le Journal de la Société d'Archéologie, juillet 1856, le procès-verbal de la prestation de serment de Léopold.

² Il m'a semblé curieux de présenter un résumé sommaire des rôles de cette année. Les chiffres que je donne ne sont pas d'une exactitude absolument rigoureuse, car il est difficile de ne pas commettre quelques erreurs dans une récapitulation de ce genre; néanmoins, ils font connaître, très-approximativement, l'état de la population de Nancy à l'époque où cette ville

Amasseurs de boues, 1.	Chapeliers, 4.
Apothicaires, 6.	Chappelotiers (faiseurs de chapelets ?), 4.
Ardoisiers, 5.	Charbonniers, 21.
Armuriers, 7.	Charcutiers, 6.
Aveugles, 2.	Charpentiers, 42.
Avocats, 24.	Charretiers, 41.
Barbiers, 1 (v. perruquiers).	Charrons, 6.
Blanchisseuses, 22.	Chaudronniers, 3.
Bonnetiers, 14.	Chaufourniers, 1.
Bottelleurs, 2.	Chaussetiers, 7.
Bouchers, 33.	Chirurgiens, 12.
Boulangers, 67.	Cloutiers, 7.
Bouquillons, 7.	Cochers, 5.
Bourreliers, 7.	Concierges, 8.
Boutonniers, 3.	Confiseurs, 5.
Brandeviniers, 3.	Cordiers, 8.
Brodeuses, 1.	Cordonniers, 102.
Cartiers, 1.	Corroyeurs, 5.
Chamoiseurs, 1.	Cossons, 13.
Chandeliers, 2.	

retra sous la domination lorraine. Elle comptait alors 1,745 chefs de famille et 470 veuves, non compris les maisons religieuses des deux sexes, ni probablement les domestiques. En 1733, il y avait 19,645 âmes ; en 1750, 3,443 feux ou chefs de famille ; en 1777, 29,468 âmes, plus 989 religieux ou religieuses ; en 1802, 30,524 habitants, et, en 1851, 45,129. On voit quel accroissement la population de Nancy a pris dans un intervalle d'environ 150 ans.

Coupeurs de paille, 1.	Fileuses, 3.
Courtiers, 4.	Fonctionnaires publics et ecclésiastiques, 116.
Couseuses, 24.	Fondeurs, 4.
Couteliers, 2.	Fontainiers, 1.
Couturières, 1.	Fourbisseurs, 4.
Cuisiniers, 3.	Fourniers, 5.
Défricheurs, 1.	Fruitiers, 4.
Distillateurs, 1.	Galletiers, 2.
Domestiques industriels ¹ , 4.	Gardeurs, 1.
Drapiers, 13.	Graveurs, 3.
Écrivains (publics), 4.	Herbiers et herbières, 3.
Émouleurs, 1.	Horlogers, 3.
Éperonniers, 2.	Hôteliers, 25.
Épingliers, 4.	Huiliers, 18.
Facteurs d'orgues, 1.	Huissiers, 7.
Faiseurs de bonnets, 1.	Imprimeurs, 4.
Faiseurs de chaises, 2.	Infirmiers, 2.
Faiseurs de peignes, 1.	Ingénieurs, 2.
Faiseuses de bas, 1.	Jardiniers, 11.
Fayenciers, 1.	Jeux de paume (teneurs de), 1.
Femmes et filles sans pro- fession, 75.	Joueurs de danse, 1.
Fileurs et fileuses de laine, 27.	Joueurs d'instruments, 1.

¹ Les autres domestiques, qui devaient être en assez grand nombre, ne figurent pas sur les rôles, comme ne payant point d'impôts.

Lanterniers, 1.	Merciers, 10.
Laveuses, 15.	Meuniers, 3.
Laveuses de laine, 2.	Monteurs d'armes, 1.
Libraires, 3.	Musiciens, 1.
Lingères, 1.	Nobles : hommes, 103.
Lingiers et marchands lin- giers, 9.	— femmes, 58.
Livreurs de blé, 4.	Notaires, 8.
Livreurs de bois, 2.	Organistes, 4.
Maçons, 56.	Orfèvres, 12.
Magasiniers à sel, 1.	Parfumeurs, 1.
Magniers, 7.	Passementiers, 2.
Maitres à danser, 1.	Pâtisseries, 10.
Maitres de poste, 2.	Pâtres, 1.
Maitres des coches, 1.	Paumiers, 2.
Manœuvres, 122.	Paveurs, 8.
Marbriers, 1.	Peigniers, 1.
Marchands, 87.	Peintres, 13.
Maréchaux, 13.	Pelletiers, 10.
Marqueurs de billard, 1.	Perruquiers, 20.
Matclassiers, 7.	Porteurs de chaises, 2.
Matrones, 1.	Porteurs de lettres, 1.
Médailistes, 1.	Potiers d'étain, 8.
Médecins, 5.	Potiers de terre, 4.
Mendiants, 48.	Praticiens, 1.
Menusiers, 24.	Quincailliers, 1.
	Recouvreurs, 10.



Régents (d'école), 6.	Tapissiers, 4.
Retondeurs, 2.	Teinturiers, 4.
Revendeurs et revendeuses, 22.	Tireurs d'armes, 1.
Rôtisseurs, 6.	Tisserands, 50.
Sages-femmes, 2.	Tonneliers, 21.
Sans profession, 273.	Tourneurs, 7.
Saulniers, 1.	Traiteurs, 3.
Savetiers, 61.	Tricoteuses, 4.
Scieurs de bois et de planches, 5.	Tripiers, 3.
Sculpteurs (en pierre ou en bois), 15 ¹ .	Valets des pauvres, 3.
Selliers, 10.	Vanniers, 5.
Serruriers, 14.	Vendants vin, 53.
Souffleurs d'orgue, 3.	Vendeurs de pots de terre, 1.
Tabellions, 3 (v. notaires).	Vendeuses de laine, 1.
Taillandiers, 6.	Vendeuses de lait, 1.
Tailleurs de pierre, 6.	Verriers, 2.
Tailleurs d'habits, 70.	Veuves, 149.
Tailleuses, 4.	Vignerons, 25.
Tanneurs, 18.	Violons, 6.
	Vitriers, 7.
	Vivandiers, 2.
	Volailleurs, 2.

¹ Dont voici les noms : Toussaint Bagard, Henri Chassel, Jean Vallier, Regnaud Mesny, Barthélemy Mesny, Jean-François Foulon, François Manvisse, Nicolas Collignon, Remy Vuillaume, César Hennequin, Pierre Ravinot, César Clément, Bordenave, Antoine Pierre, Claude des Indes.

Sommes payées au sieur (Jean) Vallier, sculpteur de S. A. R. Madame, pour la façon d'un bénitier pour le confesseur de S. A. R. ; — au sieur (Claude) Charles pour le portrait de saint François-Xavier à mettre dans le cadre dudit bénitier ; — à Didot, orfèvre, pour une coquille avec l'anneau d'argent pour pendre à icelui ; — à Florentin, brodeur, pour un cordon de soie noire avec argent à pendre ledit bénitier ; — à François Sellier, avocat à la Cour, pour ses gages d'avocat de la ville ; — au sieur Hardy, graveur, pour avoir fourni et gravé des coins pour frapper des jetons à la représentation de S. A. R. d'un côté, et de la ville de l'autre ; — à Luc Lamoureux, brodeur, pour une bourse de velours, brodée dehors et dedans, que la ville a fait faire pour donner à Madame Royale.

Dépense pour 74 pots de vin fournis à la compagnie des Suisses de la garde de S. A. R. le jour de la procession de la veille des Rois. — Somme donnée pour gratification aux maçons et ouvriers des casernes qui se font en cette ville, de l'ordre de S. A. R., et ce le jour que la première pierre en fut posée. (Il s'agit du quartier Saint-Jean, appelé anciennement hôtel de la Gendarmerie, que Léopold fit construire pour loger ses gardes-du-corps et ses cheveu-légers, afin de soulager les bourgeois.) —

Construction d'un nouveau cimetière que la ville a trouvé à propos d'édifier proche le moulin Saint-Thiébaud, pour enterrer les morts de la paroisse Saint-Sébastien.

Achat d'une écharpe que la ville a donnée aux buttiers (arquebusiers) le jour que S. A. R. a tiré l'oiseau (le papegai). — Dépenses faites tant pour la collation que la ville a donnée à M^{sr} le prince Charles, le jour du mardi gras, que pour le souper donné à LL. AA. RR., à l'Hôtel-de-ville, le 8 mars, jour du dimanche des Brandons.

Le mardi gras, il y avait eu une superbe mascarade, dont Lionnois nous a conservé la description (t. III, p. 46); le dimanche suivant, Léopold voulut célébrer la fête des Brandons et se conformer ainsi à l'obligation imposée à tous les nouveaux mariés. Le Journal d'un bourgeois de Nancy raconte, de la manière suivante, comment eut lieu cette cérémonie :

• Le 8^e du mois de mars 1699, jour des Brandons, Son Altesse estant nouveau marié, la cérémonie se fit ainsy qu'il en suit : tous les nouveaux mariés, ayant à leur teste six sergents de ville, revinrent des Trois-Maisons avec chacun un fagot qu'ils venoient de chercher audit lieu, entrèrent à la ville par la porte de Nostre-Dame; parurent à la Cour soixante à soixante et dix nouveaux mariés, tous à cheval, marchant deux à deux; ceux de pied, qui estoient au nombre de cent, parurent ensuite; S. A. R. et Madame, voulant avoir le plaisir, les fit (*sic*) passer en reveüe : les six sergents de ville passèrent les premiers, l'un desquels tenoit à la main les armes de Lorraine environnées de lauriers; suivoient deux hautbois, ensuite les nouveaux mariés à cheval, puis ceux de pied, deux à deux, firent trois tours dans la cour, S. A. R. ayant fait monter à cheval, en son lieu et place, M. de Gellenoncourt, dit

Curel, ayant en main les armes de Lorraine couronnées de lauriers, qui designoient le fagot de Sadite A. R. Delà s'en furent à la ville neuve, en rang comme cy-dessus, firent trois tours autour de la place, ensuite furent au feu préparé au milieu de ladite place, où ils jetèrent tous leurs fagots. Sur les sept heures du soir, toute la cour vint en la ville neuve, à l'Hostel-de-ville, souper; Madame Royale y fut portée en chaise; S. A. et toute la cour vinrent en carrosse. S. A. ayant mis pied à terre devant l'Hostel-de-ville, vint à pied au feu préparé au milieu de la place, accompagné de M. le prince Charles; on leur présenta à chacun un flambeau, et mirent le feu en mesme temps: celui qui le présenta à S. A. R. fut M. de Lamberty, bailliy de Nancy, et Chevalier à M. le prince Charles. Delà ils s'en furent à l'Hostel-de-ville, où la ville fit un repas qui lui coûta huit cens livres¹; l'on fit ce que l'on peut pour tesmoigner le zèle et la joye que recevoit la ville de l'honneur que S. A. R. lui faisoit, les officiers de ville estant les servans. Il y eut quantité de feux d'artifice, et ne s'en retournèrent qu'après dix heures, la ville estant toute illuminée. »

CC. 272-274. — 1700.

Nomination par la Chambre, du sieur Raulin pour faire les fonctions de lieutenant général de police. — Construc-

¹ Le détail des dépenses faites pour ce repas se trouve dans les pièces justificatives du compte: on y voit que la ville avait envoyé à Châtel-sur-Moselle, Rambervillers, Épinal et autres lieux, acheter des truites, écrevisses et gibier; qu'on servit sur la table des tourtes d'amandes, de confitures, de crème, de framboises; des massépains, biscuits, meringues, etc.; dix bouteilles de vin d'Espagne, douze bouteilles d'eau de cèdre et autres liqueurs, etc., etc.

tion de la nouvelle fontaine faite en la ville neuve vis-à-vis du pont « Mougeart ». — Sommes payées à Charles Mitté, tapissier, pour avoir dégraissé, remis en couleur et raccommodé une tenture de tapisserie de sept pièces de Flandre, qui est actuellement en la Chambre du Conseil de ville ¹ ; — à Gilles Lecocq, graveur, pour avoir fourni un coin d'acier aux armes de la ville et avoir frappé sur icelui 125 marques pour distribuer aux pauvres ; — au sieur Thomassin, maître de musique, pour lui et le corps de musiciens de l'église Primatiale qui ont chanté pendant l'octave de prières que la ville a fait faire en ladite église pour les nécessités du temps ; — aux sergents du Conseil de ville, le jour du nouvel an, pour reconnaissance des peines qu'ils ont eues, ledit jour, à suivre le Corps de ville en ses visites ; — aux sieurs Harmand et Bagard (Antoine), médecins, pour avoir été à Metz et à Neuschâteau reconnaître les maladies qui y régnaient afin de prendre les précautions nécessaires pour les prévenir à Nancy ; — au sieur Fastré, libraire, pour avoir fourni à la Chambre le *Mercure historique*.

Dépenses pour les feux de joie faits, l'un le jour du retour de S. A. R. de la ville de Paris (le 6 décembre 1699), l'autre le jour de sa fête ; et pour le repas donné par la ville à LL. AA. RR. le 28 février, jour des Brandons. —

¹ Cette mention semble concerner la tapisserie, dite la Tente de Charles-le-Téméraire, qui décore aujourd'hui le Musée lorrain.

Fournitures de lits aux officiers et gardes à pied de S. A. R. qui sont logés tant à la Citadelle que sous les portes Saint-Jean et Saint-Nicolas.

Dépense pour la cérémonie de l'enterrement de feu S. A. R. Charles V, fait le 18 avril 1700 : sommes payées à Dominique Lefebvre, peintre, pour un cent de feuilles de carton peintes et armoriées aux armes de la ville, qui furent portées par plusieurs notables bourgeois sur leurs flambeaux, et pour douze bâtons argentés destinés aux quarteniers ; — aux douze personnes qui ont été habillées et employées pour sonner avec les guilleminettes à l'ouverture de la cérémonie de l'enterrement ; — au sieur Cleret pour le catafalque qu'il a fait dresser à Saint-Epvre pour le service que la ville y a fait faire le 11 mai ; — aux vingt-deux prêtres ou clercs assistant au service ; — au sieur Thomassin, maître de musique, pour avoir chanté pendant les services et obsèques ; — au sieur Sommier (Jean-Claude), curé de Champ, pour avoir fait, lors du service, l'oraison funèbre de S. A. ; — à la compagnie des buttiers, pour avoir fait garde autour du catafalque ; — à Nicolas Melin, bourgeois de Nancy, pour le repas que la ville a donné au sieur Sommier, prédicateur.

La nuit du 3 avril, entre onze heures et minuit, le corps de Charles Cinq est arrivé à Nancy, et déposé aux Grands-Jésuites (le Noviciat) jusqu'au jour de la pompe funèbre, qui fut le 19 du mesme mois, ayant esté conduit, ledit jour, aux Cordeliers, avec les cérémonies suivantes : les corps s'estant assemblés sur les gla-

cis (l'Esplanade), la marche commença à la rue des Carmes, passant devant les Grands-Jésuites, continuant la marche aux Cordeliers ; marchant à la teste le lieutenant de roy de la place avec le major, ensuite tous les capitaines, lieutenans et portes-enseignes de la bourgeoisie, habillez de deuille militaire ; suivoit la compagnie des butliers de mesme ; après, cent pauvres habillez de robes noires et capuchons, portant une torche de cire blanche où estoient les armes de Lorraine, précédez de douze sonneurs de petites cloches, aussy habillez de noir ; suivoient les Pénitens, les Tiercelins, les Augustins, les Jacobins, les Minimes, les Capucins, les Cordeliers, puis cent confraires du Saint-Sacrement, habillez de noir et manteau court, ayant chacun un flambeau de cire blanche ; ensuite les trois paroisses, Messieurs de la Primatiale et de Saint-George marchant sur une mesme ligne à droite ; à gauche marchoient l'Université du Pont-à-Mousson, ensuite les députez, habillez de noir, en manteau court, ayant chacun un flambeau, au milieu les armes de chacune ville ; puis le Corps de la ville de Nancy, les advocats, le Bailliage de Nancy, les Chambres des Comptes de Nancy et Bar, la Cour, les officiers de la maison, vingt-deux abbez mitrez, crossez ; le corps ; ensuite S. A. R. Léopold Premier ; M. le prince François ; les Suisses marchant à costé, les gardes et chevau-légers à cheval. Il y avoit auparavant le cheval de bataille et le cheval d'honneur, enharnaché pompeusement, ayant quantité de pierreries.... Le dernier jour de la cérémonie aux Cordeliers, qui fut le 22, S. A. R. donna à disner à tous les députez, qui estoient au nombre de six-vingt, ayant esté régalez à la salle des Cerfs. (Journal d'un bourgeois de Nancy. Voy. aussi Lionnois, t. III, p. 209.)

Sommes payées au sieur Nicolas, commis de ville, pour les frais par lui avancés afin d'obtenir un monitoire à Toul, à l'effet de révélation des papiers et titres de la ville qui se trouvaient égarés ; — à Edmond Jacquard, charpentier, et à Sébastien Palissot, maçon, pour les bâtiments tant du corps-de-garde des bourgeois, faisant face sur la place de la ville neuve, construit dans une des boutiques du fond de la ville, proche la tour de l'Horloge, que du pont appelé « Mougeart », refait tout à neuf ; — aux individus employés à dresser le rôle des maisons dans lesquelles il doit y avoir des cuveaux, faute de lieux communs ; — au sieur Barbier, marchand libraire et imprimeur, pour l'impression et reliure de 300 livres contenant l'oraison funèbre de feu S. A. S. Charles V, prononcée, par les soins de Messieurs de la ville, en la paroisse Saint-Epvre, par le sieur Sommier, et qui ont été distribués par mesdits sieurs ainsi qu'il se doit pratiquer en pareils cas ; — à deux individus pour avoir planté, le premier mai, un mai devant l'Hôtel-de-ville ; — à Charles Herbel, pour avoir fait le portrait en grand de S. A. R. pour la chambre d'audience du Conseil de ville. — Somme délivrée pour la cote de la ville dans l'imposition faite sur le pays pour la construction du pourtour des murailles de la ville neuve (conformément à la résolution prise au Conseil de

Léopold, le 20 juin 1701, de faire lever sur tous les lieux de ses États une somme de 150,000 livres, à laquelle montait le devis des travaux à exécuter).

Par l'art. 29 du traité de Riswick (1697), il avait été stipulé que tous les remparts et bastions de la ville neuve, et généralement tous les dehors de l'une et l'autre villes seraient entièrement démolis aux frais du roi, sans pouvoir jamais être relevés dans la suite du temps, en laissant néanmoins la liberté à Léopold et à ses successeurs d'enfermer la ville neuve d'une simple muraille droite et sans angle. (Voy. Lionnois, t. I, p. 554.)

Dépense pour le repas donné à S. A. R. le premier dimanche de carême : sommes payées à Sigisbert Adam, sculpteur, pour le Cupidon qu'il a fait et des grenouilles à mettre à l'entour du bassin de la table ; — à Jean Rague, peintre, pour avoir doré le Cupidon du jet d'eau et peint les grenouilles avec deux petites armoiries de S. A. R. et de Madame ; — aux hautbois, trompettes et violons qui ont joué pendant le repas ; — à Édouard Warren, lieutenant d'artillerie, pour le feu d'artifice fait pendant le repas.

CC. 278-280. — 1702.

Sommes payées à Luc Lamoureux, brodeur, pour avoir brodé en deux endroits les armes de la ville sur un devant d'autel de velours noir, à l'église Saint-Epvre ; — à Claude Charles, peintre, pour avoir fait, par ordre des directeurs de la même paroisse, une bannière de trois pieds de haut et

deux de large, représentant, d'un côté, l'image de saint Epvre délivrant un enfant possédé, de l'autre, l'histoire de sainte Hélène, impératrice, adorant la vraie croix ; ladite figure accompagnée de saint Zacharie, archevêque de Jérusalem, et d'une autre figure qui élève la croix ; — à Saint-Denis, maître de musique, et à neuf autres musiciens qui ont chanté la musique au jour et fête de Saint-Sébastien ; — à des individus employés à enlever les boues qui s'étaient amassées à la voûte ancienne du Paille-Maille qui reçoit les eaux pour les jeter hors de la ville ; — à Jean-Louis Ragache pour avoir peint les armes de S. A. R. et de la ville au pavillon « du grand horloge » de la ville sur la tour (de l'Hôtel-de-ville) ; — au sieur Lenoir, graveur, pour avoir fait des coins et carrés pour faire les jetons aux armes de la ville.

Dépenses pour les feux de joie faits (comme chaque année) les jours de la naissance et de la fête de LL. AA. RR. ; — pour la collation offerte à LL. AA. RR. le jour de la mascarade, et pour le repas qui leur fut donné le premier dimanche de carême : achat de deux pâtés de truites à Raon, de vins de Reims, d'Espagne, de Tonnerre, etc. — Sommes payées aux huit trompettes et timbales, dix hautbois et sept violons qui ont joué pendant le repas ; — au sieur Warren pour le feu d'artifice ; — à un jardinier pour avoir fait un parterre sur la table où ont mangé LL. AA. RR. ; — à Adam, sculpteur, pour quatre figures,

un cerf, deux gros chiens et huit autres plus petits qu'il a faits pour servir à la décoration du repas.

Les événements politiques allaient mettre un terme à ces réjouissances annuelles, qui donnaient à la capitale une si vive animation, et où Léopold, dans le but d'y faire fleurir les arts, venait (8 février 1702) d'établir une Académie de peinture et de sculpture.

• Le 1^{er} décembre de cette année, rapporte le Journalier de Pascal Marcol, M. de Callier (de Callières), envoyé extraordinaire du roy de France, arriva à Nancy et apporta la désagréable nouvelle que son maistre estoit obligé, nonobstant la neutralité, de faire entrer des troupes audit Nancy, demandant sur ce son agrément ; ce qui obligea LL. AA. RR. d'en sortir le lendemain. Madame Royale en sortit en chaise, à huit heures du matin, et se rendit à Lunéville à une heure après midy ; et S. A. R., le mesme jour, sortit à deux heures après midy, passa par le petit pont du jardin de la Cour, et, suivie de trois hommes seulement, se rendit audit Lunéville en poste.

• Le lendemain, deux régiments de cavalerie françoise se présentèrent à la porte Nostre-Dame ; l'on ferma les barrières à leur approche ; sur quoy, s'estant avancés l'épée à la main, ils demandèrent que les portes leur soient ouvertes, et, après quelques formalitez, l'on fit retirer la garde lorraine, et ensuite ouvrir les barrières ; après quoy ils entrèrent, et furent suivys de six bataillons, lesquels s'emparèrent de tous les postes et fermèrent les portes de la Citadelle, où il resta un bataillon ; après quoy, toutes les troupes de S. A. R. se retirèrent à Lunéville et en d'autres places de Lorraine, à la réserve de cent hommes du régiment des gardes à pied, que l'on logea mesme au château de la Cour, avec quelques lieutenants, qui firent garde aux portes dudit château, où M. de Caillier estoit encor logé en l'appartement du prince François. . . .

• M. de Caillier, à son arrivée, offrit (de la part du roy) à S. A. R. le commandement de ses troupes et des sommes considérables ; mais tout cela chansons ; S. A. R. n'a rien voulu écouter et est restée à Lunéville, dans sa neutralité.

• Madame Royale ne voulut jamais parler ny voir M. de Caillière, et, en sortant de la Cour, je la vis pleurant comme un enfant. Toute sa cour et les peuples n'en faisoient pas moins ; rien de si touchant. (Voy. aussi Durival, t. I, p. 95 ; Lionnois, t. III, p. 50, et Digot, t. VI, p. 37.)

CC. 281-283. — 1703.

Gages des six valets des pauvres et gardes des églises ; — de François Thoilliey, commis de ville, pour avoir la garde des seaux de cuir bouilli et ustensiles servant à éteindre les embrasements de feu, qui sont resserrés au magasin de la ville vieille. — Sommes payées à François Mengin, sculpteur, pour ouvrages de sa profession faits à l'église Notre-Dame, suivant l'estimation de Remy Chassel et Toussaint Bagard, sculpteurs ; — à quatre conseillers et aux deux commis de ville envoyés à Lunéville complimenter LL. AA. RR. le premier jour de l'an ; — à François Crocx, orfèvre et graveur, pour une canne garnie d'une pomme d'argent, que la ville a fait donner au sieur (Yves) des Ours, directeur des jardins et fontaines de S. A. R., pour les peines qu'il s'est données au rétablissement de quelques fontaines de la ville ; — à plusieurs peintres pour travaux à l'hôtel de Moy occupé par M. le comte d'Avejan, commandant en chef des troupes françaises, et,

avant lui, par M. le comte d'Hautefort, commandant des dites troupes.

Requête du fermier de la halle portant que, depuis que les troupes du roi sont à Nancy, ladite halle et les écuries en dépendant ont été occupées tant par le corps-de-garde qui y est encore présentement, que par d'autres chevaux qui y ont été logés, etc.

• Le 3 septembre 1703, raconte le Journal d'un bourgeois de Nancy, M. le prince François (frère de Léopold) est arrivé du Pont-à-Mousson en cette ville, neuf heures du matin, au bruit du canon, pour poser la première pierre de l'église Primatiale ¹. Il est entré par la porte Saint-Georges, est venu descendre de carosse à l'église de laditte Primatiale, où il a esté receu tant par le chapitre d'icelle que par M. d'Avejean, gouverneur de la place pour le roy, que par le résidant de France et un nombre considérable des officiers de la cour de S. A. R. La messe basse s'est commencée et ditte par M. de Née (Nay), doyen de laditte Primatiale, en musique; ensuite du déjeuné qui s'est fait chez M. le doyen, M. le prince est rentré à laditte église, et, au pied du grand autel, M. le doyen l'a complimenté; ensuite l'on a fait la procession au lieu où laditte première pierre a esté posée, qui faist face à la chambre où l'on tient le chapitre, derrière le grand autel. La procession de retour à l'église, l'on a chanté le *Te Deum* en musique, en action de grâ-

¹ Les fondements de la première église avaient été posés par le duc Charles, en 1603. Léopold les fit arracher, et on recommença, sur les plans et les dessins de Ferdinand de Saint-Urbain, la basilique qui existe aujourd'hui. Les ouvrages furent interrompus en 1716, repris ensuite, et le second ordre achevé en 1719; la toiture en 1721, les tours en 1723, et les flèches en 1726. (Voy. Lillois, t. III, p. 251-273.)

ces.... Les médailles ¹ sont les portraits de S. A. R. et de Madame, M. le prince Charles, M. le prince François, par médailles séparées, d'argent, avec leurs armes et quantité de devises. »

Toisé fait par Révérend, architecte des bâtiments de S. A. R., des pavés posés en la place Notre-Dame, aux deux côtés de la chaussée que S. A. R. a fait faire pour entrer à l'Arsenal (peut-être par la rue actuelle de la Manutention). — Ouvrages de maçonnerie faits pour la construction de quatre ponts à la rue des Moulins (rue Saint-Georges), proche le pont « Mougeart ».

Rôle des bourgeois de la ville neuve, pour la levée des sous : Bagard (Antoine), médecin de la ville ; Jean Bouchard, libraire ; Dominique Leroy, sculpteur ; Jean Berlet, huissier à la Cour ; Pognon, avocat ; Nicolas Humbert et Jacques Simonet, chirurgiens ; Breton, avocat ; Dominique Serrurier, joueur de violon ; Joseph Bonfils, tabellion ; etc.

CC. 284-289. — 1704-1705.

Dépenses pour la députation envoyée à Lunéville, le 29 janvier, complimenter LL. AA. RR. sur la naissance de M^{sr} le prince (Louis de Lorraine), arrivée le jour précédent ; — pour les feux de joie, illuminations et feux d'artifice faits à cette occasion ; — pour les fontaines de vin dressées à la ville vieille et sur la place de l'Hôtel-de-ville. — Sommes payées à Dominique Antoine, marchand

¹ Gravées par Demenge Crocx, et enchâssées dans la première pierre.

à Nancy, pour cent médailles d'or gravées sur différentes devises, au sujet de la naissance de M^{gr} le prince, lesquelles ont été présentées à LL. AA. RR., de la part de la ville, le 5 juin 1704, n'ayant pu le faire plus tôt à cause du temps qu'il a fallu pour les travaux ; — à Luc Lamoureux, brodeur, pour la bourse brodée en or et argent, dans laquelle on a présenté lesdites médailles ; — au sieur Mager, graveur (à Paris), pour en avoir gravé les carrés ; — au sieur de Jehéz, maître de musique à la Primatiale, tant pour lui que pour les musiciens qui y ont chanté pendant la neuvaine faite à saint Sigisbert.

Sommes payées à Antoine Mansion, peintre, pour ouvrages de sa profession faits en la maison occupée par le sieur de Château-Vieux, major des troupes françaises ; — à François Crocx, graveur, pour avoir garni une canne à M. le maréchal de Lambertye, comme lui étant due en qualité de bailli de Nancy, et que la Chambre était en retard de lui avoir présentée ; — à Claude Charles, peintre, pour avoir dirigé les ouvriers qui ont dressé le catafalque en l'église des Cordeliers lors des services faits pour le repos de l'âme du prince Joseph. — Adjudication des ouvrages à faire, d'après les plans et devis du sieur André, directeur général des bâtiments de S. A. R., au grand magasin de fourrages derrière la maison du Noviciat des Jésuites et du couvent des Capucins (au faubourg Saint-Nicolas), incendié dans la nuit du 8 au 9 septembre 1705.

Rôle de la levée des sous dans le second quartier de la ville vieille : Antoine Matton et Dominique Collin, organistes ; Remy Vuillaume, Jacques Bordenave, Claude des Indes, François Mangin, sculpteurs ; Le Voyer, chirurgien à S. A. R. ; Didier Bugnon, géographe de S. A. R. ; Montigny, chimiste ; le président Mahuet (Jean-Baptiste) ; Ravinel, conseiller au Bailliage ; le comte de Gellenoncourt, etc.

CC. 290-295. — 1706-1707.

Ouvrages à la maison de ville occupée par le curé de Saint-Epvre. — Service fait à Saint-Sébastien pour M. de Couvonges, grand maître de l'hôtel de S. A. R. — Somme payée à Albert Giard, graveur, pour avoir fourni le cuivre de 102 marques à donner aux pauvres des villes de Nancy et du ban, à qui l'on permet de demander l'aumône. — Vin présenté à l'évêque de Toul (François Blouet de Camilly) lors de sa première entrée à Nancy. — Dépense pour la publication de l'ordonnance du 15 avril 1706, touchant l'uniformité et la régularité des maisons.

Cette ordonnance de police, que Léopold confirma le 19 du même mois, défend à toutes personnes, de quels état, qualité et condition elles soient, de ne faire aucuns bâtlments nouveaux ou en rétablir et réparer d'autres, pour y faire quelque changement à l'extérieur, qu'après s'être adressées au sieur André, intendant et directeur des bâtlments de S. A. R., duquel elles seront tenues de prendre le plan des façades sur les rues, etc. (Voy. Recueil des ordonnances, t. I, p. 512.)

Construction d'un charnier dans le cimetière de la paroisse Notre-Dame pour mettre les ossements des morts et enterrer les enfants morts-nés. — Services faits aux Cordeliers pour le repos de l'âme de M. de Lambertye, bailli de Nancy, et à Saint-Epvre pour M. le président de l'Escut, premier conseiller de ville. — Sommes payées au P. Gabriel Digne, prieur des Augustins, et au P. Maucervel, jésuite, pour avoir prêché l'avent et le carême ; — aux sieurs Henry et Charles, conseillers, pour avoir travaillé au revêtement général de l'inventaire des titres de la ville, auquel, depuis plus de trente ans, on n'avait pas ajouté les nouveaux titres concernant ses droits ; — au sieur Warren, artificier, pour les feux d'artifice faits dans les deux villes à l'occasion de la naissance du nouveau prince (Léopold-Clément de Lorraine). — Dépenses pour les enfants trouvés et insensés entretenus aux frais de la ville ; — pour loyer de la maison où loge le sieur de La Battu, lieutenant pour le roi au gouvernement des troupes françaises en garnison à Nancy. — Ouvrages à l'hôtel de Gerbéviller, occupé par M. de Vareil, commandant desdites troupes.

CC. 296-298. — 1708.

Sommes payées au sieur Chailly, l'un des directeurs de la Monnaie de S. A. R., pour le prix de 21 marcs une once 3 gros d'argent qu'il a fournis à la ville pour faire 640 jetons d'agent à ses armes, pour être distribués tant

à M. de Trichâteau, bailli, qu'aux nouveaux conseillers et officiers de la Chambre ; — au sieur (Ferdinand) de Saint-Urbain, graveur de la Monnaie, pour la façon desdits jetons ; — à Luc Lamoureux, brodeur, pour dix bourses de velours bleu, aux armes de la ville, à mettre lesdits jetons ; — à l'hôtelier de la Croix d'or pour fourniture de vin présenté à Messieurs les princes Charles et François, venus à Nancy, le 16 août 1708, pour reconnaître les ouvrages faits à la Primatiale ; — à Dominique Antoine, marchand banquier, pour le prix et port d'un lustre « vermeil doré » acheté à Augsbourg par ordre de la ville et présenté à S. A. R. Madame. — Réjouissances faites, le 8 décembre, à l'occasion de la naissance de M^{sr} le prince (François-Etienne ¹) : *Te Deum* à la Primatiale, feux de joie, boîtes, etc.

CC. 299-301. — 1709.

Adjudication des réparations à faire à la fontaine de la place Saint-Epvre, sous la direction de Betto, architecte : somme payée à Mansion, peintre, pour avoir peint en huile et bronzé le cheval et la figure qui sont au-dessus de ladite fontaine, la balustrade de fer qui est au pourtour, et rougi les landres qui sont à l'entour. — Don

¹ Qui fut duc de Lorraine sous le nom de François III, puis grand duc de Toscane, enfin empereur d'Allemagne.

d'une pièce de vin aux PP. Jésuites du collège de Nancy en reconnaissance des prédicateurs de la mission, pendant les mois de mai et de juin. — Achat de deux plaques vermeil doré que la ville a fait venir d'Augsbourg, et qui ont été présentées à S. A. R. Madame, au jour du nouvel an. — Construction d'un petit pont sur le « ruisseau du canal » des Trois-Maisons, au-devant de l'hôtellerie de la Poule-qui-boit. — Feux de joie faits, l'un à la ville neuve et l'autre à la Carrière, au passage de S. A. R. Madame, venant en cette ville pour y voir l'Opéra (la salle d'Opéra, derrière les Cordeliers, dont Léopold avait fait commencer la construction en 1707). — Sommes prêtées par la ville à différents particuliers pour leur faciliter les moyens d'y bâtir, suivant l'intention de S. A. R.

Dépense extraordinaire que la ville a été obligée de faire pour les nécessités publiques. « Remontre le comptable que la Chambre ayant eu l'honneur de représenter à S. A. R., dans le mois de septembre 1709, la nécessité qu'il y avoit de continuer à faire des achats de grains pour augmenter les magasins qu'elle avoit commencés dans la vue de faire vivre et subsister une partie des bourgeois de la ville et habitants des lieux qui n'avoient aucune provision de grains pour passer l'hiver, et qu'il ne leur étoit pas possible d'en trouver, par rapport à la stérilité de la récolte dernière, elle auroit obtenu permission de S. A. R. de continuer à acheter des grains,

par son ordonnance dudit mois de septembre ; en conséquence, elle auroit donné commission à l'un des commis de ville et à un maître boulanger de se transporter en campagne, partout où ils appréhenderoient qu'il y auroit des orges et avoines et quelque blé, et d'en faire achat, avec pouvoir de prendre des mains du comptable les deniers nécessaires, suivant le résultat de la Chambre, du 26 dudit mois de septembre. De plus, la Chambre, voulant pourvoir entièrement à soulager le public nécessairement, auroit trouvé à propos de faire construire quatre fours à l'extrémité de la ville neuve, au-derrrière du couvent des pères Capucins et Jésuites du Noviciat, pour y cuire les pâtes qui proviendroient desdits grains... » (Le total de la dépense de ce chapitre s'élève à 135,068 fr. 4 gros 8 deniers. A cette occasion, la ville fut obligée de contracter différents emprunts ; M. de Barbarat, seigneur de Maziroit et de Brabois, lui prêta, notamment, 6,000 livres, faisant 14,000 fr. (barrois), sans exiger d'elle aucun intérêt. — Voy. ci-dessus, p. 42 ; Durival, t. I, p. 102, et Lionnois, t. III, p. 248.)

CC. 302-307. — 1710-1711.

État des sous qui ont été levés par les quarterniers des deux villes sur aucuns des bourgeois qui n'avaient été « tirés en pain » pour la subsistance des pauvres. -- Réparations à la voûte où passent les eaux du moulin de

Boudonville pour venir arroser les rues de la ville vieille ; — au bateau de la ville, qui est dans les fossés, pour s'en servir aux occurrences. — Réjouissances à l'occasion de l'élection de S. A. S. le prince Charles à l'électorat de Trèves : *Te Doum* à la Primatiale ; feux de joie, pendant trois jours, à la place de la ville neuve et à la Carrière ; feu d'artifice tiré devant l'Hôtel-de-ville, etc.

Feux de joie faits sur la Carrière, le 3 janvier, au passage de S. A. R. Madame, qui était venue voir la salle d'Opéra. — Somme payée au maître des carrosses de Nancy pour avoir mené Messieurs de ville à Houdemont, où était S. A. R., pour lui faire compliment de condoléance sur la mort des prince (Louis) et princesses (Elisabeth-Charlotte et Gabrielle), morts au mois de mai. — Dépenses à l'occasion de l'incendie du grand magasin de fourrages, arrivé dans la nuit du 5 au 6 août de cette année. — Ouvrages dans une maison appelée au Jeu-de-Billard (ou le Billard), sur la Carrière, où passe le canal du ruisseau de Boudonville. — Somme payée aux valets des pauvres pour avoir mis hors de Nancy les mendiants étrangers après qu'ils avaient reçu le pain de charité de la ville. — Réduction accordée par Léopold, à la ville de Nancy, de moitié de la somme à laquelle elle avait été cotisée pour la subvention, en considération de ce que, en 1709, elle aurait contribué pour 30,000 livres à l'achat des blés d'Allemagne que S. A. R. avait fait venir pour secourir son peuple pendant la disette de cette année.

Dépense pour abonnement aux Gazettes de Hollande et de Berne. — Adjudication à Jean Lapaix, graveur, bourgeois de Nancy, du droit de la marque et ajustement des poids et balances des deux villes. — Achat d'une corbeille renfermant six livres un quart citrons, oranges de la Martinique et de la Chine, figues et perdrichons, de 24 bouteilles de vin de Champagne et d'un panier de confitures, qui furent présentés à S. A. R. Madame, à son arrivée à Nancy, au mois de juin 1712, venant voir la salle d'Opéra. — Somme payée au sieur Marchis, avocat, pour ses honoraires du procès que la ville a gagné sur le sieur Le Voyer, premier chirurgien de S. A. R., au sujet de l'établissement des matrones, dont le choix appartient à Messieurs de l'Hôtel-de-ville, à l'exclusion de tous autres.

Gages de Philippe Vayringe¹, « horloger et serrurier », retenu par la Chambre pour avoir la conduite des horloges de la porte Notre-Dame, de la tour de Saint-Epvre et de la tour de l'Hôtel-de-ville, en remplacement de Jacques Boislandon. — Sommes payées à Jean Betto, architecte, pour avoir fait la reconnaissance des voûtes et bâti-

¹ Il y a *Veringe* dans le registre, et c'est de cette manière que Vayringe signe lui-même son traité avec la ville. Au bas de deux quittances, écrites sur un seul et même feuillet, et datées de 1718 et 1719, il signe : *P. Vairinge* et *P. Veringe* ; ailleurs, il met *Vayringe*, comme on a coutume d'écrire son nom.

ments de l'église Saint-Epvre, qui menaçaient ruine ; — à Sébastien Palissot et Edmond Jacquard, entrepreneurs, pour ouvrages par eux faits pour le rétablissement de ladite église ; — au sieur Breton, procureur-syndic, envoyé à Commercy pour informer S. A. R. d'une émotion populaire arrivée le 17 juin à Nancy ; — aux onze archers et aux sergents de ville (dont un fut blessé) employés, le jour de la sédition populaire, à empêcher plus grand désordre ; — à un individu envoyé à Vézelize faire mesurer et conduire les blés que S. A. R. a bien voulu accorder pour distribuer au public sous les halles, pendant le mois d'août 1713, « dans la nécessité qui était alors » (et qui avait, sans doute, occasionné l'émeute ¹). — Dépense pour 110 boîtes tirées au passage de S. A. R. Madame, venue à Nancy, le 19 mai, avec le prince de Galles, pour voir l'Opéra.

Le comptable remontre que la Chambre ayant été avertie, sur le commencement du mois d'octobre, qu'il y aurait en cette ville une nombreuse garnison de troupes françaises, tant de cavalerie que d'infanterie, au commencement de l'hiver de 1713, et qu'il fallait réparer le grand magasin

¹ Le compte de 1717 fait mention d'une somme de 700 fr. payée à Remy Collin, conseiller de ville, pour son indemnité de l'insulte qui lui fut faite dans sa maison par la populace assemblée au mois de juin 1713, suivant que S. A. R. l'a ordonné par décret de son Conseil, du 8 avril 1716 (sa maison avait, sans doute, été livrée au pillage).

de fourrages incendié, au derrière de la maison des PP. Jésuites du Noviciat, pour y loger les fourrages nécessaires à l'entrepreneur de la fourniture à faire à ladite garnison ; que, d'ailleurs, les bourgeois n'avaient plus aucune écurie de planches, comme ils en avaient du passé dans les rues écartées, pour y loger les chevaux des troupes qu'on leur donnerait ; lesquelles écuries avaient été détruites, à l'avènement de S. A. R. dans ses États, pour l'embellissement des rues, etc. ; en conséquence de quoi la Chambre a nommé Sébastien Palissot, architecte, et Nicolas Renault, charpentiers, pour commencer, dès l'instant, le rétablissement dudit grand magasin, et pour construire des écuries. — Fournitures faites aux régiments de l'Aigle, de Fontange, de Lionnais ; — aux trois compagnies d'infanterie mises à la Citadelle par augmentation de celles qui y étaient déjà ; — à la cavalerie logée à la Gendarmerie ; — à la compagnie des gardes de S. A. R., au château de la Cour, etc.

CC. 314-316. — 1714.

Recette de la levée nommée les gros, faite sur plusieurs bourgeois pauvres et médiocres pour indemniser la ville de partie des deniers qu'elle a payés à ceux qui ont logé dans leurs écuries des chevaux de la garnison française pendant l'hiver de cette année. — Réparations à la lanterne et au dôme de la tour de l'Horloge de l'Hôtel-de-ville : Jean Ragache peint en blanc de plomb le piédestal,

dore les musles, peint en vert le chardon, rougit la fleur, dore les quatre aigles en console, fait les armes de S. A. R. et de la ville, peint les quatre montres (cadrans) avec les frontons au-dessus, etc. — Sommes payées à François Jacquard, fontainier, pour la construction d'une nouvelle fontaine au quart de la rue des Ponts; — à Jean Lapaix, graveur, pour avoir gravé 250 marques pour les pauvres de la ville et en avoir refrappé cent vieilles pour le même usage. — Vin donné au R. P. général des Minimes à son arrivée à Nancy. — Boîtes tirées à l'arrivée en cette ville de S. A. Électorale de Trèves (Charles-Joseph de Lorraine) et de M^{or} le prince François.

Dépense pour le rétablissement des bâtiments, murs, usuares, enclos et cimetière de l'hôpital de Maréville, pour y créer un hôpital général en forme de renfermerie, suivant l'intention de S. A. R. ¹ — Voyage fait par M. de Malvoisin, premier conseiller, de l'ordre de S. A. R., vers M. l'archevêque de Besançon, afin de savoir de lui les moyens dont il s'est servi pour l'établissement de l'hôpital général qu'il a fait bâtir dans son diocèse. — Sommes payées, d'après l'offre faite à S. A. R. par Messieurs du Conseil, pour le prix des terres et héritages appartenant à divers particuliers, qui se trouvent enclavés dans les bâ-

¹ Par lettre de cachet du 14 août 1714, Léopold autorisa la ville à doubler, pendant deux années, la levée des deniers des paroisses, pour subvenir à cette dépense.

timents nouveaux, jardins et bosquets de la Malgrange, pour marquer à S. A. R. leur zèle pour l'avancement desdits bâtiments et contribuer par là à un retour plus prompt de LL. AA. RR. dans la ville de Nancy.

CC. 317-319. — 1715.

Sommes payées au sieur de Saint-Urbain ¹, médailliste de S. A. R. et graveur de la Monnaie, pour avoir fait les coins des médailles d'or qui furent présentées à S. A. R. Madame et à Nosseigneurs les princes le premier jour de l'an; — à J.-B. Cusson, imprimeur libraire de S. A. R., pour 400 exemplaires de l'explication de la médaille frappée en l'honneur de S. A. R. Madame; — à François Estienne pour les avoir reliés, et au sieur Houat pour la gravure et l'impression de ladite médaille (la duchesse y est représentée en Vénus Uranie, avec les trois princes et les deux princesses ses enfants); — à Catherine Hanrion, veuve de Luc Lamoureux, brodeur, pour trois bourses de velours vert brodé d'or surdoré de Paris, aux armes de la ville, pour mettre les médailles.

¹ Aux pièces justificatives se trouvent les quittances du grand artiste avec sa signature :

A handwritten signature in black ink, reading "Jean de S. Urbain". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'J' and 'U'.

Dépense de 18,000 fr. pour l'imposition faite annuellement pour S. A. R. sur les deniers de la ville, au lieu de subvention. — Adjudication des lanternes publiques, S. A. R. ayant ordonné, par édit du 30 août 1715, qu'il en serait établi dans toutes les rues des deux villes de Nancy pour être allumées depuis le 24 octobre jusqu'au 24 mars.

Pain, viande et vin délivrés à la compagnie des Suisses de la garde de S. A. R. pour avoir assisté à la procession de la veille des Rois (laquelle avait été suspendue pendant l'occupation de Nancy par les troupes françaises). — Dépense pour le repas offert à S. A. R., en la maison de ville, le dimanche des Brandons : marée fournie par un individu de Bruxelles ; poisson de mer que la ville a fait venir de Hollande ; fruits achetés à Metz ; vins de Bourgogne, de Champagne, de Moselle et du Rhin ; etc. — Sommes payées à un ferblantier pour avoir fait, au bout de la table, une fortification en ferblanc, avec le château en dedans, élevé sur un rocher, avec cinq bastions, cinq demi-lunes, palissade et chemin couvert ; fourni trente-six petites figures pour mettre sur les bastions et remparts, et douze petits canons de cuivre ; pour avoir démonté ladite fortification et l'avoir reposée dans le cabinet de M^{gr} les princes, à la Cour ; — à Adam, sculpteur, pour avoir accommodé six figures avec leurs attributs de chasse, un cerf, deux grands dogues, huit chiens et quatre « figures groupées d'animaux marins » propres à jeter de l'eau.

• Le 5 juillet 1715, dit le Livre-journal de François-Pascal Marcol, Marie-Éléonore de Modène, reine douairière d'Angleterre, vint à Nancy voir Leurs Altesses Royales, avec Jacques Stuard, 3^e du nom, son fils, roi d'Angleterre et défenseur de la religion, ainsy qu'il se qualifioit. La reine y vint sous le nom de la comtesse de Saint-Georges, et le roi sous le nom de chevalier de Saint-Georges. LL. AA. RR. allèrent au-devant jusques un peu en delà de Butgnémont. Ils furent très-accueillis à Nancy, d'où ils repartirent le huitième du mesme mois. » L'électeur de Bavière était venu à Nancy le 27 mars ; il avait visité le château de la Malgrange, auquel on travaillait depuis 1711. En 1715, ajoute Durival, M. de Craon fit reconstruire l'ancien hôtel de Salm, sur la Carrière (le Palais-de-Justice actuel), qui avait été incendié en 1683. Cette même année et les suivantes, on vit s'élever les hôtels de Custine, place des Dames ; de Gellenoncourt, près de l'église Notre-Dame ; d'Helms-tat, rue de la Monnaie ; de Vitrimont et de Ferrari, rue du Haut-Bourgeois ; de Lunati, rue Saint-Pierre ; du Hautoy et Raigecourt, rue des Comptes.

CC: 320-325. — 1716-1717.

Construction d'un pont à la ville neuve, rue Sainte-Catherine (du Manège), près « la Paille-Maille », pour l'écoulement des eaux du faubourg (Saint-Nicolas). — Expropriation d'un terrain près de la porte Saint-Nicolas, du côté de la Garenne, pour y mettre les immondices que l'on conduit hors de la ville. — Distribution des lanternes, au nombre de 400, fournies dans les deux villes par l'entrepreneur.

La recette de l'année 1716 s'élève à la somme de 228,232 fr., et la dépense à 251,737 fr.

Sommes payées au sieur Lenoir, orfèvre et graveur, pour la fourniture et façon d'un saint Sébastien d'argent mis au bout du bâton du verger de la paroisse Saint-Sébastien ; — à Joseph-Dieudonné Pierre, sculpteur, pour avoir fait les armes de S. A. R. et de la ville sur le frontispice du nouveau bâtiment de Maréville.

CC. 326-328. — 1718.

Sommes payées à Claude Charles, peintre, pour avoir fait un tableau de la très-sainte Trinité à l'autel de la chapelle de Maréville ; — à Joseph-Dieudonné, sculpteur (en bois), pour ouvrages de sa profession au couronnement (orné des armes de S. A. R. et de la ville) et au tabernacle dudit autel ; — à Jean-Nicolas Jennesson pour avoir réparé l'aqueduc qui conduit les eaux à la ville vieille et rétabli la fontaine appelée des Allemands ; pour avoir construit deux nouvelles fontaines, l'une en la rue de la porte Saint-Nicolas (rue Saint-Dizier), près des dames du Saint-Sacrement (entre la rue de la Hache et la rue de Grève), l'autre au-devant des casernes (au faubourg Saint-Niclas). — Vin donné au P. général des Prémontrés, à son arrivée à Nancy, le 23 mai (on tire 102 boîtes). — Dépense faite par deux conseillers envoyés à Lunéville

pour faire des remontrances à S. A. R. touchant l'augmentation de l'aumône des pauvres.

CC. 329-331. — 1719 ¹.

Sommes payées à Dominique Collin, facteur d'orgues, pour avoir démonté l'orgue de l'église Saint-Sébastien, lors de la démolition de ladite église, et l'avoir remonté en l'église des PP. Jésuites du collège, qui tient lieu de paroisse présentement pour la ville neuve ; — aux PP. Jésuites pour la rétribution d'une année du prêt de leur église ; — à un sergent de la ville envoyé à Toul demander la permission de bénir les héritages « contre le désordre des sauterelles et insectes ».

Requête du sieur Saint-Aubin, baigneur et étuviste, portant qu'il avait acheté, pour y établir ses bains, une maison « où pend pour enseigne la Ville de Luxembourg ».

Le plan de Nancy joint à l'histoire de Lorraine de Dom Calmet, indique la « Maison de Luxembourg » au bas de la rue du Haut-Bourgeois, sur la Grande-Rue.

Dépense au sujet de la chapelle ou église succursale de Saint-Sébastien, sous l'invocation de saint Nicolas.

Cette chapelle avait été construite pour remplacer provisoirement l'ancienne église Saint-Sébastien, que l'on venait de démolir ;

¹ Ce compte est « présenté en audition, le 18 avril 1720, à S. A. R., en son palais, à Nancy, où elle a mandé Messieurs » (du Conseil de ville) ; et à la fin on lit : « Fait, conclu et arrêté au palais de S. A. R., en cette ville de Nancy, le 21 avril 1720. »

elle était située à l'angle des rues du Moulin et Saint-François (de l'Équitation), près de la manufacture Saint-Thiébaud, derrière la caserne Saint-Jean. Lorsque Saint-Sébastien fut achevé, on la donna aux Pénitents noirs. Il y attenait un cimetière, dont une portion était réservée aux suppliciés. (Voy. Lionnois, t. II, p. 505 et 554.)

Achat de cire pour le reposoir de la procession faite pour la réparation au Saint-Sacrement de la profanation faite, en l'église des PP. Cordeliers, du saint ciboire enlevé du tabernacle, au mois d'août ; à laquelle procession S. A. R. était présente.

• Le 12 aoust 1719, dit F.-P. Marcol dans son Livre-Journal, un scélérat prit dans l'église des Cordeliers le saint ciboire, et en voulant se sauver par une des fenêtres de l'église, il laissa tomber la coupe du ciboire où étoient les saintes hosties, qu'il répandit sur le pavé de l'église, et emporta le dessus du saint ciboire, lequel on trouva, quelques jours après, dans un fumier, près de chez M. de Mahuet, dans la rue du Haut-Bourgeois. En expiation de ce sacrilège, M. l'évesque fit un mandement, le 17 dudit mois d'aoust, par lequel il ordonna des prières publiques pendant huit jours avec une procession générale au bout de l'octave. S. A. R. y assista avec une grande dévotion. S. A. R. Madame assista aussi à la cérémonie dans l'église des pères Cordeliers. Le Parlement, la Chambre des Comptes, le Bailliage, le corps des advocats et l'Hôtel-de-ville y assistèrent avec tous les corps religieux qui ont coutume de se trouver aux processions, et les trois paroisses de Nancy. Ce fut M. le curé de Notre-Dame qui porta le saint ciboire à la procession, parce que c'étoit dans l'enclave de sa paroisse que le sacrilège avoit été commis. La procession sortit des Cordeliers, passa dans la Grande-Rue, remonta, dans celle des Maréchaux,

delà sur la place des Dames prêcheresses, puis sur celle de Saint-Epvre, ensuite passa devant Notre-Dame pour aller dans la rue du Haut-Bourgeois, où l'on fit une station devant un reposoir que l'on avoit fait à l'endroit du fumier où on avoit retrouvé le dessus du saint ciboire ; on y donna la bénédiction, après quoi la procession revint aux Cordeliers. S. A. R. suivit toujours la procession, à l'édification de tous ses sujets, et vint de Lunéville exprès le même jour. Il y eut aussi, ce même jour, avant la procession, un sermon sur le sujet, prononcé par le R. P. de La Barte, religieux cordelier, qui, à la fin de son sermon, fit une amende honorable au Saint-Sacrement, à genoux dans sa chaire, et tenant à la main un gros flambeau de cire blanche. •

CC. 332-335. — 1720-1721.

Gages de Louis Harmand, médecin ordinaire de S. A. R., médecin stipendié pour les pauvres de la ville. — Sommes payées à Jean-Nicolas Jennesson à compte des ouvrages qu'il doit faire pour le rétablissement du chemin qui va des Grands-Moulins au pont de Malzéville ; — Achat de quatre chariots ferrés et équipés pour servir à conduire les pompes à incendie. — Dépense à cause de la construction du bâtiment des filles du Refuge (par J.-N. Jennesson). — Présent fait à S. A. R. Madame de trois quarterons de poires de bon-chrétien et d'un demi-cent d'autre sorte, lesquelles avaient été achetées pour le repas qui devait être donné le premier dimanche de carême. — Prières publiques faites dans les trois paroisses, par ordre de

S. A. R., au mois de juin (à cause de la peste qui régnait à Marseille).

Sommes payées à un armurier de Lunéville pour fourniture de hallebardes aux suisses des paroisses Notre-Dame et Saint-Sébastien ; — à Claude Moucherel, facteur d'orgues, à compte de ce qui lui est dû pour la construction de celles qu'il fait en l'église Saint-Epvre ; — à Claude Jacquard, peintre, pour avoir fait et fourni le portrait de S. A. R., dans son lit de justice, avec les habits royaux et attributs nécessaires, pour mettre dans la chambre du Conseil de ville ; — au sieur de l'Estang, officier de la gendarmerie de S. A. R., pour la dépense des chevaux légers de la garde, gendarmes et gardes-du-corps, arrivés à Nancy pour la revue, au mois de janvier ; — à Moïse Alcan, juif, pour matière d'argent par lui fournie à la Monnaie, pour tirer les médailles à l'effigie de Nosseigneurs les princes, qui ont été jetées et distribuées au peuple sur le perron de l'Hôtel-de-ville lorsque la première pierre a été posée, au mois de juillet (1720), pour la construction de la nouvelle église Saint-Sébastien.

La médaille posée sous la première pierre, fut gravée par Ferdinand de Saint-Urbain ; elle présente, d'un côté, le buste de Léopold avec la légende : LEOPOLDUS I, D. G. LOT. BAR. REX JER. ; et au revers : AUSPICII ET BENEFICII LEOPOLDI I, LOTH. BARRI JEROSO. REGIS, HOC SAN. SEBASTIANI DELUBRI ASSURGIT, DIE XXIX JULII MDCCXX. L'église Saint-Sébastien ne fut achevée qu'en 1731. (Voy. Lionnois, t. II, p. 380.)

Tandis que cet édifice s'élevait, Léopold faisait construire (1720-1721) l'hôtel de la Monnaie sur l'emplacement du premier château de nos ducs.

Publication d'ordonnances prescrivant aux bourgeois de se trouver devant les maisons de leurs capitaines pour les processions des Rois et du Saint-Sacrement ; — à tous les maîtres et compagnons d'arts et métiers de se trouver, le 21 décembre, sur la place de la ville neuve et sur celle de la ville vieille, pour assister à la procession solennelle et générale pour le jubilé. — Somme de 5,000 livres payée pour la cote de la ville dans la solde de l'habillement des compagnies d'arquebusiers (dont la formation avait été ordonnée, le 24 novembre 1720, pour garder tous les postes, à l'occasion de la peste).

CC. 338-346. — 1722-1723.

Sommes payées au P. Mouron, minime, pour avoir prêché l'avent à Saint-Epvre ; — au P. d'Ognie, jésuite, pour y avoir prêché le carême ; — à Jean-Nicolas Jenneson, à compte de ce qui lui est dû sur la construction des pavés faits entre les deux villes, allant au Potager de S. A. R. Madame (place d'Alliance) et autres endroits. — Dépenses pour les réjouissances faites à l'occasion de l'heureux rétablissement de la santé de S. A. R. (que La Peyronie venait d'opérer de la fistule) ; — pour la publication d'une ordonnance défendant de fumer aux halles ;

— pour la publication d'un cri portant que S. A. R. fait défense à toutes personnes de voir ni visiter Marie Eulrion, ci-devant demeurant à Eulmont, présentement à l'hôpital Saint-Charles ¹. — Dépense pour le logement des gardes suisses de M^{gr} le prince François, arrivés pour la procession de la Fête-Dieu. — Somme payée à un sergent de ville, envoyé à Gondreville, où S. A. R. devait passer le 5 octobre, pour savoir s'il n'y avait pas de petites véroles, rougeoles, fièvres et autres maladies dangereuses.

Sommes payées à Dieudonné Fritte, sculpteur (en bois), pour ouvrages par lui faits à l'église Saint-Sébastien ; — au P. Triboulet, jésuite, pour avoir prêché l'aveugle à Saint-Epvre ; — à Claude Charles, peintre et héraut d'armes de S. A. R., pour avoir peint quatre grandes armoiries de la ville, comme étant la capitale, avec la couronne royale fermée (pour les services funèbres que la ville avait fait célébrer aux Jésuites pour le prince royal, Léopold-Clément) ; — à Nicolas Raphaël, peintre, pour avoir peint les quatre cadrans de la tour de Saint-Epvre, avec quatre écussons aux armes de la ville et quatre bouquets de chardons ; — au sieur Saint-Urbain, graveur de la Monnaie, pour avoir fait un nouveau coin aux armes de la

¹ C'est Marie Virion, dite la Sainte d'Eulmont, âgée de 25 à 26 ans, laquelle passait pour ne prendre aucune nourriture solide ; ce qui dura pendant trois ans et huit mois. (Voy. Lionnois, t. II, p. 534.)

ville, pour frapper des jetons (dont 200 en argent furent offerts à La Peyronie); — à Jean Lamour, serrurier, pour les bras de fer, boîtes, pattes, etc., par lui faits pour les lanternes publiques; — à Charles Bagard, docteur médecin et stipendié de la ville, pour trois voyages par lui faits en visitant les malades autour de Nancy et villes voisines, pour conférer avec les médecins desdits lieux et connaître les maladies. (La petite vérole régnait alors et faisait beaucoup de victimes : il en mourut plus de quinze cents enfants à Nancy pendant l'été et l'automne de 1723.)

CC. 347-350. — 1724.

Gages de Joseph-François Barbe, horloger, retenu au service de la ville. — Sommes payées à Jean Lamour pour façon et fourniture de dix-neuf lanternes pour Messieurs (les officiers de ville); — à Charles Bagard, médecin, pour avoir été à Rosières-aux-Salines voir quelle maladie y régnait; — à Dieudonné Coclet, peintre, pour ouvrages par lui faits à la fontaine de la place Saint-Epvre : avoir veiné en guise de marbre la pyramide sur laquelle est posé le duc René; avoir mis en différentes couleurs les attributs qui se trouvent dans les ovales du couronnement de ladite fontaine. — Boîtes tirées lorsque l'on posa la figure de la fontaine du pont Mougeat. — Somme délivrée, le 2 janvier, à une compagnie de sauteurs qui ont joué et fait leurs sauts à l'Hôtel-de-ville, de l'ordre de la Chambre.

Rôles pour la levée des sous. — Ville vieille : Jean Audibert, cartier ; Remy Villaume, Claude César, Jean Droncourt, Charles Félix, Louis Gauthier, Claude Sabol, sculpteurs ; Lalance, mathématicien ; Louviot, médecin à S. A. R. ; Desmarets, maître de musique ; Iléré, architecte ; Bugnon, géographe à S. A. R. ; Chrétien Pierson, organiste ; Pierre Boulangé, peintre ; Joseph Duc, architecte ; François Crocx, orfèvre ; le comte de Ludres, le comte Le Bègue, le maréchal de Raigecourt, etc. — Ville neuve : le sieur Chevrier, avocat ; Simon Mique, Richard Vient, Jean Thiéry, architectes ; Nicolas Humbert, chirurgien ; M. de Gondrecourt, président à la Cour ; François Lamoureux, brodeur ; Léopold Mandel, apothicaire ; Christophe Carré, mercier ; Nicolas Maret, sculpteur ; Noël, musicien ; Nicolas Pérignon, violon ; Breyé, avocat ; Jean Gabory, Nicolas Barbe, architectes ; François Chassel, sculpteur ; Pierre Antoine, Nicolas Balthazard, imprimeurs ; Sébastien Moucherel, faiseur de hautbois ; Gaudchaux père, juif ; Léopold Mansuy, graveur ; Louis Munich, sculpteur ; le sieur du Lys, peintre ; etc.

CC. 351-356. — 1725-1726.

Somme donnée aux compagnons ardoisiers et charpentiers, par forme de gratification, à cause de la pose de la première pièce de bois et de la première ardoise de la toiture de l'église Saint-Sébastien. — Dépense pour la

conduite de tombereaux de gravier pour raccommoder les endroits défectueux des portes Saint-Jean, Saint-Nicolas, Notre-Dame et au-devant du Louvre (le Palais ducal), lorsque M. le duc d'Orléans a passé et repassé, les 27 et 31 juillet de cette année. — Taxe de la ville pour l'imposition à compte du prix des grains mis en magasin pour les nécessités publiques. — Lettres de cachet de Léopold autorisant les conseillers de ville à acheter 500 resaux de blé pour mettre les boulangers en état de continuer à fournir du pain au public (pendant la disette). — Mémoire des jetons d'argent et de cuivre qui ont été faits par Saint-Urbain pour MM. les présidents de Gondrecourt et d'Hoffelize ; Le Febvre, procureur général ; du Bois de Riocour, le marquis de Gerbéviller, etc.

Parmi ces jetons, il faut citer celui que la ville fit frapper pour Charles-Arnould Hanus, prévôt de Nancy, et au revers duquel sont gravées ses armes et celles de sa femme. (Voy. Lionnois, t. II, p. 151.)

Visite faite par Palissot et Guesnon, architectes de S. A. R., des travaux exécutés pour conduire les eaux depuis le Reclus jusqu'à Nancy. — Ouvrages à la chaussée faite depuis la porte Saint-Jean jusqu'à Buthegnémont. — Sommes payées à Claude Vallier, orfèvre, pour argent par lui délivré à Claude-Augustin de Saint-Urbain, fils, pour la fabrication de sept bourses de jetons aux armes de la ville ; — à Jean Hannotel, brodeur, pour neuf

bourses de velours bleu doublé de satin cramoisi, aux armes de la ville et de S. A. R., et pour sept armoiries aux armes de S. A. R. et à celles de la ville, dans un écusson enfermé d'un cartouche de relief, le tout brodé d'or surdoré de Paris, pour mettre aux manteaux des sergents de ville; — à Dominique Guyot, maître de la manufacture de draps (celle de Saint-Jean), pour indemnité des droits d'entrée des marchandises qu'il a fait venir pour ladite manufacture, suivant le privilège qu'il a obtenu de S. A. R. le 12 novembre 1720.

CC. 359-362. — 1727.

Dépenses pour le luminaire fourni aux trois paroisses, à la chapelle Saint-Nicolas et aux Trois-Maisons, depuis le 12 avril, temps auquel le jubilé a commencé, jusqu'à la clôture, faite le 6 juin; — pour la plantation de tilleuls près de la Garenne. — Sommes payées à Thimothée Gentillâtre, architecte de S. A. R., pour la construction des lavoirs (près de la porte Saint-Georges); — à Ferdinand de Saint-Urbain pour la gravure d'un coin aux armes de M. le marquis de Gerbéviller (Joseph de Tornielle); — à Jean Hannotel, pour la fourniture d'une bourse ayant au fond les armes de S. A. R. et de la ville, avec une tête de chérubin au-dessus du cartouche; dans le corps, deux armoiries avec les couronnes brodées d'or; des deux autres côtés, deux chiffres d'argent couronnés d'or, et

entre eux des chardons d'argent ; ladite bourse destinée à être offerte au marquis de Gerbéviller, avec les jetons.

Il s'agit sans doute ici du jeton dont parle Lionnois (t. II, p. 152), et qu'il dit avoir été frappé en 1729. Il décrit également ceux que la ville fit graver pour Marc-Léopold Saulnier, prévôt de Nancy, et à l'occasion de la naissance du duc du Châtelet, en 1727.

Sommes payées aux entrepreneurs de la construction du dôme de la nouvelle tour de l'église Saint-Sébastien ; — à Nicolas Raphaël, peintre et doreur, pour avoir peint en huile les pyramides et chardons et doré la croix et le coq de ladite tour ; — à Joseph-Dieudonné Pierre pour avoir sculpté les deux grands panneaux qui sont de part et d'autre du portail, dans l'un desquels est représenté un Christ, et dans l'autre l'image de la Sainte-Vierge, soutenues l'une et l'autre par quatre anges ; avoir fait deux autres panneaux aux extrémités du portail, avec un saint Nicolas et un saint Charles ; sculpté la clé de la grande porte d'entrée, le cartouche au-dessus de l'imposte de ladite porte, où sont représentées les armes de la ville ; un autre cartouche au-dessous du plafond de l'entablement, destiné à mettre l'année de la construction de l'église, etc. ¹ — Sommes payées au même pour avoir

¹ On peut voir encore presque tous ces ornements sur la façade de Saint-Sébastien, dont Lionnois attribue, par erreur, la décoration au sculpteur Mesny. Quant à la fontaine du pont Mougeat, qui devait être tout à fait monumentale, elle a depuis longtemps disparu.

raccommodé la figure équestre de la fontaine de la place Saint-Epvre ; avoir fait et posé à la fontaine du pont Mougeat un Neptune de cinq pieds et demi de hauteur, accompagné de deux chevaux marins et d'un dauphin ; deux têtes de fleuves servant de goulots, deux panneaux au-dessus d'icelles, deux consoles par les côtés, un panneau derrière, et un cartouche, dans lequel sont les armes de la ville, à la pyramide de ladite fontaine.

CC. 363-366. — 1728.

Sommes payées à Jodocq Vonesche, facteur d'orgues, pour avoir réfectionné les orgues de l'église Notre-Dame ; — à Jean Queyrat, fondeur, pour avoir garni six livres de lutrin ; — à François Chassel, sculpteur, pour avoir fait les armes de S. A. R., soutenues par deux aigles, ayant quinze pieds en longueur et autant en hauteur, sur trois pieds de saillie, posées sur le frontispice du second ordre du portail de l'église Saint-Sébastien ; — à Richard Vient, entrepreneur, pour le rétablissement du pont hors de la porte Saint-Georges, nommé anciennement pont d'Haraucourt, allant à Tomblaine. — Dépense pour le repas et le bal qui ont été donnés à l'Hôtel-de-ville, le dimanche gras, en exécution des ordres de S. A. R. (M. Hanus, conseiller, avait été envoyé à Lunéville, supplier S. A. R. que le prince Charles honorât la ville de sa présence à cette fête.)

Sommes payées aux sieurs Félix et Marc Pousset, sculpteurs (en bois), pour ouvrages à l'église Notre-Dame ; — à Pierre pour la sculpture des deux grands vitraux de l'église Saint-Sébastien et celle des deux petits vitraux du sanctuaire ; — au sieur Bagard, médecin, pour la composition du fébrifuge universel pour les pauvres, lors de la maladie populaire ; — à Claude Saint-Urbain, maître graveur, pour des jetons d'argent qui ont été délivrés à MM. (Claude-François Labbé, comte) de Coussey, conseiller secrétaire d'État ; du Rouvrois et de Richecourt, conseillers d'État.

La ville en fit également frapper, cette année, pour Léopold-Christophe Maimbourg, conseiller à la Cour souveraine, et pour Nicolas-Joseph Le Febvre, premier président de la Chambre des Comptes. (Voy. Lionnois, t. II, p. 153.)

Dépense pour le catafalque fait en l'église des PP. Jésuites pour le service que la ville a fait faire pour S. A. R. Léopold I^{er} ¹. — Sommes payées à Menuet et Pierre, sculpteurs ; Jean Girardet, Diudonné Coclet, Sauvage, Gergonne, Claude Charles, etc., pour avoir travaillé audit catafalque, sous la direction de Claude Jacquard ; — à Pierre Antoine, imprimeur, pour impression de l'oraison funèbre prononcée par le P. de Rosières, jésuite.

¹ Léopold était mort le 27 mars.

Dépense pour les illuminations et feux de joie faits à l'entrée de S. A. R. (le duc François III), le 3 janvier 1730 : sommes payées à Sébastien Demangeot, architecte de S. A. R. et son premier géomètre, pour avoir fourni les dessins des illuminations ; — à André Gergonne et Jean Girardet, peintres, pour ouvrages de leur profession à la décoration de l'illumination et de la pyramide de la fontaine de vin.

Dépense à cause des réparations faites au Palais royal.

Le Palais ducal s'appelait aussi le Château royal et le Louvre. Dans la pensée que François III viendrait y résider, on fit démolir la galerie de pierre à entrelacs qui régnait, du côté de la cour, le long du corps de bâtiment voisin des Cordeliers, et qui servait de logement aux princes et princesses. Cette galerie fut remplacée par une autre, dont les colonnes étaient d'une seule pierre, et que l'on décora d'un balcon en fer, fait par l'habile serrurier Jean Lamour. Jennesson, architecte de S. A. R., dirigea ces travaux, qui coûtèrent des sommes considérables et furent faits en pure perte : François III vint effectivement à Nancy, comme on vient de le voir, accompagné du prince Charles, son frère, et des autres princes et seigneurs de sa cour ; il assista même à la procession de la veille des Rois ; mais il séjourna à peine dans sa capitale : peu de temps après y avoir fondé une Académie de musique (le 6 avril 1731), il quittait la Lorraine, laissant la régence de ses États à Elisabeth-Charlotte d'Orléans, sa mère.

Location des deux glaciers appartenant à la ville, sur les bastions de la Citadelle. — Sommes payées à Jean Lamour pour la façon, peinture et dorure de la croix de la paroisse Saint-Sébastien ; — à Laurent Daucher, maître de la maîtrise des vitriers, pour avoir surveillé la pose des vitres de cette église ; — à Gentillâtre, architecte, pour parfait paiement des lavoirs construits près de la porte Saint-Georges ; — au sieur (François) Chassel pour une figure faite pour l'Hôtel-de-ville, représentant un génie posé sur des trophées des arts et des sciences, se reposant sur le bouclier de Minerve ; — à Jacques Finiel pour le prix de 3,000 mûriers qu'il a délivrés à la ville, conformément à l'ordonnance de S. A. R., du 16 septembre 1729. (Dès l'année 1724, Finiel avait établi une plantation de mûriers blancs dans un terrain près de la Vènerie, que Léopold lui avait concédé ¹.)

Procès-verbal de reconnaissance de l'hôtel des Suisses, en haut de la rue Saint-Michel, appartenant à la ville. — Mémoire d'ouvrages faits au palais de la Cour souveraine, sous la direction du sieur Jennesson, architecte de S. A. R. — Indemnités accordées à des individus pour des boutiques attenant à l'église des Dames prêcheresses (dém-

¹ Voy., dans l'Annuaire de 1855, mes Notes pour servir à l'histoire de l'industrie séricicole en Lorraine.

lies pour l'élargissement de la rue des Dames). — Aumône donnée à deux pauvres femmes dont les maris avaient été écrasés sous la sablière près de la porte Saint-Jean. — Retenue de Jean Queyrat, fondeur et graveur, bourgeois de Nancy, comme ajusteur des poids et balances des deux villes.

CC. 375-379. — 1731.

Gages de frère François Renaudin, cordelier, organiste à la paroisse Notre-Dame. — Sommes payées au sieur Raybois, pâtissier et traiteur, pour le pain béni par lui fait, de l'ordre de la Chambre, et qui fut porté par elle en la paroisse Saint-Sébastien, le jour qu'on y a dit la première messe; — à Pinseau, peintre, pour avoir argenté douze drapeaux aux chardons et douze à la croix de Lorraine, fourni les bâtons et les avoir peint en blanc et bleu pour le pain béni; — aux Capucins, en reconnaissance de l'usage que la ville fait de leur église, servant de paroisse Saint-Nicolas; — au sieur Chaix, ingénieur de S. A. R., pour le toisé et l'estimation des ouvrages faits par Jenneson à l'église Saint-Sébastien; — à François Chassel, sculpteur, pour les peines qu'il s'est données au sujet de ladite église; — à Joseph-Dieudonné Pierre pour la façon des morceaux « qui font la composition de la calotte »; le tout en plâtre; — à Claude Jacquard pour avoir fait les bannières aux nouvelles paroisses Saint-Nicolas et Saint-

Roch, l'une représentant saint Nicolas, dans ses habits pontificaux, donnant la bénédiction à trois enfants, et l'autre saint Roch avec son ange gardien et ses attributs ; — à Sébastien Demangeot pour la construction de la fontaine de la place de Grève (la place Dombasle) ; — à Paul Marquet, médecin, pour soigner les pauvres malades de la ville vieille.

Réparations à un haut mur de la ville, près de l'ancienne porte où l'on mettait les chameaux. — Construction d'une glacière près de la Vénérie.

CC. 380-384. — 1732.

Construction des murs du cimetière que la ville fait bâtir hors de la porte Notre-Dame pour servir à la paroisse Notre-Dame. — Ouvrages à la glacière près de la Chiennerie, appartenant à la ville. — Dépenses pour le procès intenté par Messieurs du Bailliage contre Messieurs du Conseil de ville touchant la préséance au sujet du pain bénit ; — pour la culture des mûriers plantés à la porte Saint-Nicolas et à la porte Notre-Dame, dans les terrains de la ville.

Sommes payées à Léopold Camelot, charpentier, pour les ouvrages de la salle de Comédie sur l'Esplanade (à la Poissonnerie, que l'on construisait sur l'emplacement d'une maison achetée à M. Grandemange, conseiller à la Cour).

Remontrance portant que la ville n'a pas fait de repas le jour de la Saint-Roch à cause des dépenses excessives qu'elle a été obligée de faire, prévoyant d'ailleurs qu'elle serait obligée d'en faire un pour M. l'évêque de Toul, lors de la consécration de l'église Saint-Sébastien (ce repas eut lieu le 9 août, et fut fourni par le traiteur Raybois, à qui la ville paya 600 livres).

La bénédiction de l'église avait été faite par le curé, M. Charles, le 30 septembre 1731. Le 21 novembre suivant, la paroisse Saint-Sébastien fut divisée en deux autres pour la ville neuve : la première sous l'invocation de saint Roch, la seconde sous l'invocation de saint Nicolas. L'église du collège des Jésuites et celle des Capucins leur furent affectées, en attendant que l'on pût en construire de spéciales ; ce qui n'eut jamais lieu. Le 25, la grand'messe y fut chantée pour la première fois : le marquis de Gerbéviller, grand bailli de Nancy, porta le pain bénit à Saint-Roch, et M. Gillet de Vaucourt, prévôt de la ville, à Saint-Nicolas. Le 9 août 1732, M. Begon, évêque de Toul, vint consacrer la nouvelle église Saint-Sébastien. Cette cérémonie eut lieu avec beaucoup de solennité ; le prélat officia pontificalement, et, comme on vient de le voir, les officiers municipaux portèrent le pain bénit, l'Hôtel-de-ville étant situé sur cette paroisse. (Voy. Lionnois, t. II, p. 583-586.)

Bail des nouvelles halles construites sur l'Esplanade, avec les logements et écuries en dépendant (elles venaient d'être bâties par Timothée Gentillâtre).

CC. 385-388. — 1733.

Sommes payées au sieur Queyrat, fondeur, pour une cloche par lui fournie à l'église Saint-Nicolas ; — aux

sieurs Baille et Monnier, associés de la nouvelle compagnie de la manufacture royale de la renfermerie de Maréville; — au détachement des Suisses de la garde de S. A. R. qui a assisté à la procession de la veille des Rois, pour ce qu'on appelle le pot-de-vin; — à François Marc, peintre et sculpteur, pour avoir sculpté en pierre les armoiries de la ville sur le bâtiment de la Poissonnerie; — à Saint-Urbain fils, graveur en la Monnaie, pour la gravure d'un nouveau coin pour les jetons d'argent et de cuivre que la ville a fait frapper. — Démolition de plusieurs baraques hors de la porte Saint-Nicolas pour l'alignement de la chaussée allant à Bon-Secours. — Somme donnée à un prince du mont Liban qui a demandé l'assistance à la ville pour contribuer à la rançon qui lui est demandée par le Turc.

Arrêt du Conseil d'État, du 26 décembre 1732, ordonnant une imposition sur la ville de Nancy et les autres de la Lorraine pour la construction de nouvelles prisons et l'augmentation de la façade de l'Hôtel-de-ville.

CC. 389-394. — 1734.

Construction de nouvelles écuries à l'hôtel de la Gendarmerie (caserne Saint-Jean). — Location de l'hôtel du prince de Craon (sur la Carrière) où loge M. le marquis de Lutaux, commandant des troupes françaises (arrivées à Nancy l'année précédente, à cause de la guerre entre la

France et l'empereur). — Sommes payées à Claude Mouchereau, facteur d'orgues, à compte des orgues qu'il a faites pour l'église Saint-Sébastien ; — à Jérôme Lemaire, marbrier, pour un marbre noir pour la Poissonnerie, sur lequel il a fait graver et dorer seize lettres.

Ce nouveau bâtiment portait deux inscriptions : l'une du côté de la rue Saint-Dizier, l'autre du côté de la rue Saint-Jean, depuis lors appelée rue de la Poissonnerie ; on lisait sur la première : *Comédie*, et sur l'autre : *Poissonnerie, 1732*. (Voy. Lionnois, t. II, p. 232.)

Délivrance de bois et de paille aux pauvres de la ville pendant les grands froids. — Sommes données aux curés de Saint-Epvre et de Notre-Dame pour distribuer aux pauvres les plus nécessiteux de leurs paroisses. — Indemnité accordée au fermier des 2 fr. par resal à cause de l'inondation arrivée au mois de juillet.

• Le 4^e juillet 1734, dit F.-P. Marcol dans son Livre-Journal, les pluies ont commencé à quatre heures après midi jusqu'au 6 suivant, à midi ; il y a eu une inondation et un débordement si grand que, de mémoire d'homme, on n'en avoit pas vu de semblable. Les eaux couvroient tous les environs de Nancy et les chaussées ; l'eau venoit jusqu'à la porte Saint-George. Il y a eu plusieurs arches des ponts de Marzéville et de Frouard emportées par le torrent des eaux. Cette inondation a été presque générale dans le pays et a causé de grands dommages. Les eaux ont commencé à se retirer le 8^e dudit mois. •

Extrait d'un certificat du lieutenant général de police portant que Fondpré et sa troupe ont ouvert le théâtre de

la Comédie le 6 février, qu'il y a eu, jusqu'au 15 mars, seize représentations, et qu'il a été fait recette d'une somme de 120 livres au profit de la ville.

Ce certificat est imprimé en tête d'une affiche, bien différente de celles d'aujourd'hui, puisqu'elle n'a, dans l'intérieur de l'encadrement, que 34 cent de largeur sur 23 de hauteur; en tête sont les armes de Lorraine, accolées de deux fleurons; au-dessous on lit l'annonce, disposée à peu près de la manière suivante :

PAR PERMISSION

DE MONSIEUR LE MARQUIS DE GERBEVILLER, GRAND BAILLY,

*Et Messieurs les Président, Lieutenant Général de Police et
Conseillers de l'Hôtel de Ville et Police de Nancy.*

LES COMEDIENS ITALIENS

Représenteront Lundy quinzisième Mars 1784 POUR LA DERNIÈRE FOIS

LES AMANTS RÉUNIS

Comédie du Théâtre Italien :

Suivie

DU PROCEZ DES COMEDIENS, Pièce Risible

*L'on prendra au Théâtre, Balcons et premières Loges, quarante sols;
et vingt sols au Parterre et Galeries.*

L'on commencera à cinq heures précises.

Défenses sont faites à toutes personnes de Livrée d'entrer, même en payant.

*Ceux qui désireront des Billets pour la Comédie pourront s'adresser
au sieur Belcourt tenant Billard sur l'Esplanade.*

Sommes payées à un marchand de Liège pour quatre seaux de cuir (pour les incendies); — à Nicolas Petitdidier, chirurgien stipendié, à charge que son fils se rendra en l'Hôtel-Dieu de Paris ou autres écoles de chirurgie équivalentes.

Dépenses à l'occasion des prières publiques faites dans les paroisses afin d'obtenir de Dieu un temps favorable pour la récolte des biens de la terre; — pour la façon de robes de drap bleu pour les porteurs de dais des paroisses Saint-Roch et Saint-Nicolas, et de toques pour les bedeaux de Notre-Dame, Saint-Epvre et Saint-Sébastien.

Dépense à cause des réjouissances faites, le 19 février 1736, pour le mariage de S. A. R. (François III, alors grand duc de Toscane, avec Marie-Thérèse d'Autriche) : *Te Deum* dans les cinq paroisses; feux de joie; feu d'artifice; bal donné par la ville en la salle des Gardes, au château de la Cour; construction d'une machine en forme de temple devant l'Hôtel-de-ville, sous la direction de Claude Jacquard ¹, peintre de S. A. R., et à laquelle travaillent Gergonne, Boulangé, Ducreux, Racle, Joly, Sené-

¹ Ce temple était celui de l'hymen, haut de 114 pieds et long de 114. Il est représenté sur une grande et belle planche gravée par Jacquard, et portant cette légende : *Francisco III. Augustum cum Maria Theresia Austriaca connubium gratulabatur civitas Nanceiana die XIX feb. MDCCXXXVI. Regiis conjugibus off. dic. vov. consecrat.*

mont, etc. — Sommes payées à Jean Lamour pour des crochets à porter les lampions posés autour du grand alérion, de l'aigle à deux têtes et de la croix de Lorraine ; — au sieur Warren, commissaire d'artillerie, pour le feu d'artifice. (La ville fut obligée de recourir à un emprunt pour payer les frais de ces réjouissances.)

Remontrance portant que Messieurs du Conseil n'ont pas voulu faire le repas de la Saint-Roch à Bon-Secours, à cause de la dépense considérable que la ville est obligée de faire pour les troupes françaises.

CC. 401-411. — 1736-1737.

Sommes payées à Barthélemy Mesny, sculpteur, pour ouvrages à la table d'autel et au tabernacle de l'église Notre-Dame ; — à Claude-Léopold Racle, peintre, pour ouvrages de sa profession faits sur les plaques de ferblanc, au nombre de 282, indicatives des noms des rues. — Location de maisons pour loger M. de Prémarets, lieutenant de roi ; M. de Brézé, commandant pour le roi ; les officiers principaux du régiment de Beauvoisis, l'état-major de Guyenne, le lieutenant-colonel du régiment de Bretagne, etc.

Remontrance portant que les quartiers, qui n'étaient ci-devant connus par une désignation bien certaine, ont été distribués suivant les paroisses, savoir : Notre-Dame, 1^{er} quartier ; Saint-Epvre, 2^e ; Saint-Roch, 3^e ; Saint-Sé-

bastien, 4° ; Saint-Nicolas, 5° ; dans le cas de feu et autres occurrences où il sera question d'indiquer les quartiers par le son de la cloche, le premier le sera par un coup, et ainsi de suite.

Réjouissances faites à l'occasion de la prise de possession de la Lorraine et de l'arrivée du roi (Stanislas) et de la reine. — Repas donné par la ville à M. le chancelier (La Galaizière) et aux seigneurs invités pour lui tenir compagnie.

M. de La Galaizière, chargé de la prise de possession de la Lorraine, était arrivé dans la capitale le 17 mars, et le baron de Meszeck, second commissaire du roi de Pologne, le 18. Le 21, MM. de Rennel, de Riocour et Le Febvre, commissaires de François III, se rendirent à la Cour souveraine, firent enregistrer leurs pleins pouvoirs et relevèrent les Lorrains de leur serment de fidélité. Deux heures après, MM. de Meszech et de La Galaizière se présentèrent dans la maison de l'Auditoire, où la Cour vint les recevoir en corps et en robes rouges. Après un discours de l'avocat général, elleregistra les lettres patentes de Stanislas ; le premier président et le procureur général prêtèrent serment ; on brisa le sceau de François III, et le chancelier remit celui dont on devait faire usage ; pareille cérémonie eut lieu à la Chambre des Comptes. Ensuite, les commissaires, précédés des tribunaux et du Conseil de ville, entrèrent dans l'église Saint-Sébastien, où se trouvaient les chapitres de Saint-Georges et de la Primatiale et les clergés séculier et régulier. L'évêque de Toul entonna le *Te Deum*, qui fut chanté en musique, au son de toutes les cloches, auquel se mêlaient les détonations de l'artillerie et de la mousqueterie ; car les trois régiments français qui formaient la garnison de

Nancy, qui en étaient sortis la veille pour que la remise de la Lorraine parût entièrement libre, y étaient rentrés aussitôt après la prestation de serment. La cérémonie religieuse terminée, les commissaires se dirigèrent vers le Palais ducal, que M. de Custine, gouverneur de Nancy pour François III, occupait encore avec la garde bourgeoise; il en sortit à l'arrivée des commissaires; il y eut ensuite un somptueux repas, un concert et un feu de joie; on tira, dans la soirée, un feu d'artifice à l'extrémité de la Carrière, et chacun illumina sa demeure pour fêter un événement qui remplissait les cœurs de tristesse. (Voy. Digot, t. VI, p. 190-193.)

Le 3 avril, Stanislas arriva à Lunéville. Il n'entra pas dans Nancy, mais il passa devant la ville, à cinq heures du soir. Il y eut une salve de canons, et on sonna toutes les cloches. Le 8 août, les compagnies souveraines, en robe de cérémonie, et les chapeîtres de la Primatiale et de Saint-Georges, allèrent complimenter le roi à la Malgrange. Le lendemain, S. M. vint à Nancy. (Livre-Journal de P.-F. Marcol.)

CC. 412-416. — 1738.

Sommes payées à Hannotel, brodeur, pour une bannière pour l'église Saint-Epvre, représentant, d'un côté, saint Epvre, et de l'autre, le mystère de la sainte Croix; — à Claude Charles, héraut d'armes, pour les dessins et constructions des armoiries de S. M. le roi de Pologne, qui devaient être placées dans le fronton du bâtiment neuf de la Cour, sur la Carrière, pour l'illumination projetée, au mois d'avril 1737, pour l'entrée du roi et de la reine. — Gages de Jacques Androux, fils, organiste de Saint-Epvre, pour six mois seulement, attendu son départ pour la Tos-

cane (voy. ci-dessus, p. 76). — Location, par la ville, de l'hôtel Lunati, occupé par M. le comte de Ségur, commandant à Nancy. — Dépense extraordinaire pour les troupes en garnison dans cette ville.

Description ¹ de l'Hôtel-de-ville, ses dépendances et appartenances : Une salle où se tenaient ci-devant les audiences de la Cour souveraine, occupée par celles de la Chambre des Comptes ; deux grandes chambres, l'une pour les audiences, l'autre pour le conseil ; une troisième pour le greffe.

Cour souveraine. Une grande salle sur le derrière de l'Hôtel-de-ville, du côté de la rue des Ponts, où se tiennent les grandes audiences. Cette compagnie occupe d'ancienneté plusieurs appartements à droite et à gauche de ladite salle, pour l'exercice de la justice ; et, depuis la construction des nouvelles prisons civiles, les appartements de la Cour sont augmentés d'une grande salle, dite *des Princes*, d'une chambre du conseil ensuite, et d'une chambre criminelle.

Bailliage. Une salle pour les audiences, au-dessous de celle de la Chambre des Comptes ; une chambre du conseil et quatre autres pièces rétablies depuis deux années au-dessous de la chambre des enquêtes de la Cour, l'une servant de chambre des enquêtes, l'autre pour le secré-

¹ Cette description fait connaître l'importance de cet édifice, qui allait disparaître dans peu d'années.

taire, une troisième pour les huissiers, et la quatrième, d'une sallette qui distribue dans les autres pièces.

Conseil de ville. Une chambre où se tient le Conseil ; une chambre à gauche, destinée pour les enquêtes et la confection des billets de logement des gens de guerre, une chambre pour les commis et quarteniers, une quatrième pour le Trésor des Chartes.

Gruerie. Une chambre prenant jour sur la cour du Palais, pour les audiences des officiers.

Juges-consuls. Ils tiennent leurs audiences dans une chambre contiguë, prenant jour dans l'avant-cour des prisons.

Logement du secrétaire du Conseil de ville. Une chambre occupée par un sergent de ville préposé pour ouvrir et fermer les portes. L'appartement au-dessous de la grande salle de la Cour a été construit pour la résidence du trésorier de la ville et la sûreté des deniers publics, en exécution des ordres du duc Léopold, du 16 février 1729.

CC. 417-420. — 1739.

Distribution aux pauvres de la somme de 62 livres versée par la troupe des comédiens, pour les représentations qu'elle a été autorisée à donner pendant le mois de février.

Dépenses pour la décoration des églises et pour les repositoires faits à l'ouverture et à la clôture de la mission ;

— pour le repas ¹ que la ville a donné, le 1^{er} septembre, au château de la Cour, et pour le *Te Deum* chanté à la Primatiale en réjouissance du mariage de Madame première de France. — Liste des musiciens qui ont assisté au *Te Deum* : voix récitantes : M^{lles} David, Rauld, Mercier, Germain ; MM. Dubrieuille et Noël ; violons : Rauld, Bois, Didillon, Monot, Mougeot, Mercier ; basses : Alberty, Bidelly, Meja ; Dunod, serpent ; chœur : M^{lle} Durant ; deux enfants de chœur ; Pignolet, Goujon, Martin et Bonel.

Ouvrages faits au château de la Cour, par ordre de M. Cleret, contrôleur des bâtiments de S. M., dans l'appartement du prince de Vaudémont, ensuite de la galerie des Cerfs, du côté de Saint-Georges, pour le service de S. M. (Stanislas) ; — dans les appartements occupés par M. Lancelot (de l'Académie des inscriptions, envoyé pour examiner le Trésor des Chartes de Lorraine, dont il fit transporter la majeure partie à Paris).

CC. 421-424 — 1740.

- Sommes payées à la troupe des comédiens du roi pour son logement pendant l'octave de la Fête-Dieu, qu'elle a « suspendu son jeu » par ordre de la Chambre ; — à Pinseau, peintre, pour avoir représenté les armes du roi sur le grand rideau de la salle de Comédie.

¹ Le mémoire du repas, fourni par Delisle et Raybois, traiteurs, mentionne deux plats de beignets de pêches.

Sommes reçues de la troupe des danseurs de corde qui ont représenté leurs jeux dans la salle de Comédie durant les mois de septembre et d'octobre ; — de Pierre Adrian et compagnie pour la liberté que la ville leur a accordée de représenter dans la salle de Comédie différents jeux d'optique ; — de la troupe de Guérardy (Géraldy?) pour vingt-une représentations, du 28 décembre 1740 au 31 janvier 1741 ; plus pour une représentation au profit des pauvres, donnée par la troupe de Dorival.

Rôles pour la levée des sous : les hôtes de la Pomme d'or, de la Poire d'or, des Armes du Dauphin, du Grand-Cerf, du Sauvage, de la Clé d'or ; Otthenin, avocat ; le maître des carrosses de Lunéville ; le directeur des carrosses de Paris ; Urbain Goujon et Léopold Mansuy, graveurs ; Benoît Baille, le jeune, marchand ; Abraham ¹, Michel et Bénédict Goudchaux, Michel Wolff, Isaac Berr, juifs ; Jean-Pierre Audibert, cartier ; etc. — Nobles : M^{mes} de Mahuet et de Saint-Germain ; MM. Guiot, conseiller au Bailliage ; du Montet, Fériet et Roguier, conseillers à la Cour ; de Gauvain ; Fourier, Abram et Grandjean, avocats ; les demoiselles Klopstein ; Claude Christophe, peintre ; etc.

¹ Abraham Goudchaux et plusieurs autres individus sont portés comme exempts, dans le rôle de 1741, « à cause de dix enfants », conformément à la déclaration de Léopold, du 28 janvier 1729. (Voy. Recueil des ordonnances, t. III, p. 350.)

Sommes payées aux trompettes et timbaliers de la gendarmerie et au détachement des gardes qui ont assisté à la procession de la Fête-Dieu ; — au sieur Gautier, ingénieur de la ville, pour asphalte par lui fourni pour le rétablissement du bassin de la fontaine de la Poissonnerie. — Ouvrages au bâtiment de l'ancien Opéra, converti en magasin pour les grains du roi (voy. ci-dessus, p. 77).

Sommes payées au sieur Chassel, sculpteur, pour le modèle du monument que la ville fait dresser en la chapelle de Bon-Secours (et qu'on y voit encore aujourd'hui) ; — à Barthélemy Mesny pour le prix des sculptures faites audit monument ; — à Jérôme Lemaire, marbrier, pour l'inscription par lui gravée sur le marbre ; — à André Gergonne pour les ornements en peinture et vernis ¹. — Etat des symphonistes qui ont joué à la procession de la petite Fête-Dieu : Serrurier, Morelle, Mougeot, Duclot, Dunot, Tully, Bois, Marcard, Didillon.

Adjudication des ouvrages à faire pour la construction d'un canal voûté pour la conduite des eaux du ruisseau du pont Mougeat depuis sa sortie dans la rue neuve Saint-Nicolas jusqu'au canal du lavoir de la porte Saint-Georges.

¹ Ce monument, d'une exécution médiocre, a remplacé celui qu'avait sculpté Siméon Drouin. (Voy., dans les Mémoires de la Société d'Archéologie, t. VI, ma dissertation intitulée : Sur le Vœu de la ville de Nancy à Notre-Dame de Bon-Secours.)

— Plantation de 185 noyers en dehors des portes Saint-Jean et Saint-Georges. — Prêt d'une portion de la maison appartenant à la ville sur la Carrière, où est l'hôtel des Pages, pour l'usage du Concert. — Fournitures faites au régiment de Foix et à celui des gardes lorraines en garnison à Nancy.

CC. 433-436. — 1743.

Construction des nouvelles écoles publiques dans le monastère des dames de la Congrégation. — Somme donnée à M. Michelet, curé de Saint-Sébastien, pour être distribuée en aumônes secrètes. — Autres sommes, provenant des représentations faites à la Comédie, délivrées aux directeurs des paroisses et succursales pour être distribuées en aumônes. — Mention portant qu'il a plu à S. M. faire don à la ville de l'emplacement de l'église ci-devant dite de Saint-Georges, au contour duquel emplacement il existe des boutiques louées par le ci-devant chapitre de Saint-Georges, et dont les locations ont tourné au profit de la ville à compter du 1^{er} novembre 1742, date de la donation.

En 1717, Léopold avait fait démolir le chœur de cette église, pour donner un développement complet au palais qu'il voulait construire sur l'emplacement des jardins et des bâtiments de la Cour. Stanislas ordonna la destruction de ce qui restait encore de Saint-Georges, après avoir, par ses lettres patentes du 10 septembre 1742, supprimé la collégiale elle-même et prononcé sa

réunion au chapitre de la Primatiale. (Voy. ma notice sur l'insigne église collégiale Saint-Georges, dans les Bulletins de la Société d'Archéologie, t. I.)

Ouvrages faits au château royal afin de le mettre en état d'être habité par LL. MM. (Stanislas et la reine) et leur cour. — Travail extraordinaire fait par les commissaires des quartiers du dehors pour le logement de la maison du roi, à la Malgrange et à la Vénérie.

• Le jeudi 29 août 1743, la reine de Pologne sortit de Lunéville et se réfugia à Nancy pour se mettre à l'abri des courses que les hussards autrichiens commençoient à faire en deçà de la Sarre. Elle arriva à cinq heures du soir, escortée de seize gardes du corps, et descendit à l'hôtel primatial, où elle resta jusqu'au 7 septembre, qu'elle alla faire sa résidence au château de Nancy. Le lendemain, 30 d'août, le roy de Pologne arriva sur les dix heures du matin. Il coucha au château, dans un lit de camp placé à la hâte dans une chambre où il n'y avoit que les quatre murailles. On fit travailler sur-le-champ à meubler le château pour le roy et la reine. Leurs Majestés retournèrent à Lunéville le ... octobre suivant. • (Livre-Journal de F.-P. Marcol, continué par Pascal-Joseph, son fils aîné. Voy. aussi Durival, t. I, p. 181.)

CC. 437-439. — 1744.

Sommes payées à Dupont, facteur d'orgues, pour avoir rétabli en l'église succursale Saint-Pierre le jeu d'orgues que la ville a acheté de Messieurs du ci-devant chapitre de Saint-Georges; — à Gautier, architecte, pour le toisé des matériaux des bâtiments de la Cour, près du vieux

Château royal et l'estimation du prix que l'on en pourrait tirer. (On venait de démolir une partie de l'ancien Palais ducal, avec la tour octogone où était le Trésor des Chartes.)

Sommes délivrées à M. Pécheur, curé de Saint-Epvre, en qualité d'administrateur de la Charité établie en ladite paroisse, en conséquence du legs fait par le sieur Petitjean, curé, décédé sur la fin de 1742.

Dépense faite à l'occasion du passage du roi, de la reine, du dauphin et des dames de France (Henriette et Adélaïde), sur la fin de septembre et au commencement d'octobre de cette année : sommes payées à François Guillot, bourgeois de Nancy, par forme de gratification, pour avoir fait les portraits en cire de Sa Majesté très-chrétienne et de M^{gr} le dauphin, qui leur ont été présentés par la ville ; — à Gautier, architecte, pour les peines et mouvements qu'il s'est donnés à conduire les ouvriers qui ont dressé, sur son plan, l'arc-de-triomphe (sur la Carrière) ; — achat de rubans or et argent pour mettre aux clés de la ville, qui ont été présentées au roi, et au bouquet qui a été offert à la reine ; de quatre livres de confitures sèches en six boîtes, d'une livre de conserves, de douze boîtes de cotignac, de deux grands gâteaux de fleurs d'oranger, de trente-cinq boîtes de confitures de pêches, mirabelles, framboises, abricots et cerises sans noyaux, etc. ; de 238 bouteilles de vin : Champagne

mousseux, muscat rouge et blanc, Camperdrix, Roque-maure, Morache, Saint-Péré, etc., données au roi, à la reine et au duc de Fleury, gouverneur de la Lorraine, dans des paniers garnis de rubans de toutes couleurs; illuminations, boîtes, pots à feu, etc. (Voy. ci-dessus, p. 81.)

CC. 440-443. — 1743.

Sommes payées à Antoine Leseure, imprimeur, pour la souscription de la ville à l'Histoire de Lorraine (de Dom Calmet), retenue pour être déposée dans les Archives de la ville; — à Nicole, graveur, pour avoir gravé un coin aux armes de la ville pour servir de sceau aux billets de logements et autres actes émanant de la chambre du Conseil de ville; — à Nicolas Deranton, horloger et machiniste, pour la presse par lui faite pour faciliter l'impression du sceau; — aux entrepreneurs de l'Intendance pour le tiers des 20,000 livres qu'ils doivent recevoir au delà du prix des démolitions.

Stanislas avait concédé, à titre d'acensement, aux officiers de l'Hôtel-de-ville, « ce qui composait jadis le château servant de résidence aux souverains, dont une partie tombait en ruine et l'autre n'était qu'à moitié construite », et ils s'étaient décidés à le faire démolir pour former, à l'extrémité de la Carrière, une place servant de communication à la promenade du rempart, et de réserver seulement des bâtiments de l'ancien château ceux qui étaient nécessaires à l'établissement d'un hôtel pour l'intendant de

la province. Ainsi disparut le palais que Léopold avait commencé à faire élever par Boffrand ; mais le projet formé par la ville ne reçut pas son entière exécution, et, quelques années après (en 1751), Stanislas fit bâtir, sur les plans de l'architecte Emmanuel Héré, l'hôtel actuel du Gouvernement. (Voy. le Palais ducal de Nancy, p. 144-150.)

Dépense pour le catafalque dressé en l'église des Cordeliers à l'occasion des services célébrés pour le repos de l'âme de la duchesse douairière Elisabeth-Charlotte d'Orléans (morte à Commercy le 23 décembre 1744).

Son corps fut amené à Nancy le 19 février 1745, et descendu dans le caveau de la Chapelle ducale. Son oraison funèbre fut prononcée, le 10 mars, par le P. Cuny, et Girardet, qui avait inventé et peint la décoration du catafalque, la grava à l'eau forte. (Voy. Durival, t. I, p. 188.)

CC. 444-447. — 1746.

Somme délivrée au sieur Gautier, architecte, pour plans et devis estimatifs au sujet du bâtiment de la nouvelle Intendance (il fut aussi payé 12,000 livres aux entrepreneurs de ce bâtiment pour ouvrages d'augmentation, et 6,000 pour le même objet que l'année précédente). — Construction de deux grandes écuries pour le service des troupes, l'une adossée au mur du couvent des Tiercelins, l'autre au mur du couvent des dames de la Congrégation. — Ouvrages aux bâtiments destinés à l'emplacement de deux grands fours de munition construits dans

l' Arsenal. — Réparations à l'hôtel Lunati¹ occupé par le comte de Laval (le maréchal de Montmorency-Laval, commandant des troupes françaises). — Fournitures faites aux troupes en garnison à Nancy.

CC. 448-451. — 1747.

Sommes payées à Barthélemy Mesny et Louis Menuet, sculpteurs, pour ouvrages dans l'hôtel de l'Intendance, par ordre du sieur Baligand, architecte du roi; — à Joseph Gilles, dit Provençal, Senémont, Pérignon, etc., peintres, pour ouvrages par eux faits au catafalque dressé en l'église des Cordeliers lors du service célébré pour le repos de l'âme de la reine de Pologne (Catherine Opalinska, morte à Lunéville le 19 mars); — au P. Leslie, jésuite, pour les emblèmes et inscriptions du catafalque; — au P. Cuny, jésuite, pour avoir prononcé l'oraison funèbre; — à Begache, graveur, pour avoir gravé les armes pleines du roi et de la reine et celles de la ville, pour servir à l'oraison funèbre (qui fut imprimée chez Pierre Antoine, imprimeur de l'Hôtel-de-ville).

Le corps de la reine fut amené à Bon-Secours le 21 mars, et descendu dans le caveau après les cérémonies funèbres. Le sculp-

¹ Rue Saint-Pierre. La belle façade de cet hôtel, en style renaissance, a été acquise, en 1842, par un intelligent ami des arts, M. Jules Gouy, qui l'a fait remonter dans sa jolie campagne de Renémont. (Voy. le dessin et la description de cette façade dans les Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine, t. II.)

teur Nicolas-Sébastien Adam fut chargé, par Stanislas, d'ériger à son épouse le magnifique mausolée qui décore le chœur de cette église. Il a été gravé en grand par Jean-Charles François (né à Nancy en 1717), pour être joint au Recueil des bâtiments et édifices du roi de Pologne.

Construction du magasin servant aux pompes et seaux, dans la rue Saint-Antoine, ville neuve ; — du Trésor des Chartes du roi dans l'emplacement de l'ancien Concert, sur la Carrière (depuis l'hôtel de la première présidence, à côté du Palais-de-Justice).

CC. 452-454. — 1748.

Somme payée au commissaire du quartier de Saint-Roch pour dépense par lui faite au sujet de la décoration du reposoir pour la procession de la Fête-Dieu, à laquelle le roi (Stanislas) a assisté. — Fournitures faites aux corps-de-garde des deux villes : de la porte Royale, de la Michotte, de Salm, de Danemarck, des places Saint-Epvre et de Grève, des portes Saint-Jean, Saint-Nicolas et Saint-Georges, de la rue des Artisans, de la Tabagie et de la Paille-Maille. — Location de l'hôtel de Curel, occupé par M. de Torcy, commandant à Nancy pour le roi très-chrétien. — Soumission faite par les sieurs Plante, Braux et Mignard, directeurs de la troupe de comédiens actuellement à Nancy, pour obtenir l'autorisation de donner leurs représentations sur le théâtre de cette ville, aux condi-

tions suivantes : 1° de payer entre les mains du trésorier de la ville la somme de 12 livres, au cours de Lorraine, par chaque représentation qu'ils « feront » ; 2° de faire une représentation au profit des pauvres, en tel jour et telle pièce que Messieurs du magistrat jugeront à propos ; 3° de délivrer, une fois seulement, 28 billets d'entrée à Messieurs ; 4° de rendre bon et fidèle compte de tous les meubles et effets qui se trouvent dans la salle, appartenant à la ville, suivant l'inventaire qui en sera fait, et, enfin, d'être soumis à l'autorité de la police, tant pour le jeu que pour la discipline de la troupe. Cette soumission fut agréée par la Chambre.

CC. 455-458. — 1749.

Recette provenant du droit de la ville dans dix représentations données par une troupe de voltigeurs (danseurs de corde). — Dépense pour les froments, seigles et farines que la ville a fait acheter de ses deniers dans les comté de Nassau, principauté de Sarrebruck et autres lieux, et qu'elle a fait distribuer aux boulangers ou débiter aux halles, au-dessous du prix d'achat, pendant la disette des mois de juin, juillet et août 1749 (il y a un compte spécial rendu à ce sujet par le receveur).

• Au milieu du mois de juin, dit Durival (t. I, p. 198), la disette des blés commença à se faire sentir vers les Vosges, dans la Lorraine allemande et au comté de Vaudémont. Il y eut des inquiétudes, des émeutes ; la moisson sembloit s'éloigner. Il gela les 23,

24 et 25 juin, et le froid continua jusqu'au mois de juillet. M. de Voltaire disoit, à cette occasion, qu'on parloit beaucoup en Lorraine de l'été de la Saint-Martin, et qu'on ne disoit rien de l'hiver de la Saint-Jean. •

Adjudication à Claude Mique de la construction de la nouvelle salle de Comédie et de Concert dans l'ancienne salle de l'Opéra, et de la construction des écoles de la Doctrine chrétienne vis-à-vis de l'hôpital Saint-Charles (dans la maison vulgairement appelée l'hôpital Saint-Jean). — Sommes délivrées aux entrepreneurs du bâtiment de l'Intendance pour parfait paiement des travaux d'augmentation, et au directeur du Concert royal.

« Le Concert, est-il dit dans une requête jointe aux pièces justificatives du compte, fut suspendu, au mois d'avril 1747, à l'occasion de la mort de la reine de Pologne. Dans l'intervalle de cette interruption, on prit, par ordre du roi, la salle du Concert pour y déposer les archives de l'État. On ne put alors renouveler le Concert, ne sachant où l'on pourrait établir une salle convenable, et M. le chancelier, pour faciliter ce rétablissement, donna la salle des Cerfs, avec promesse de faire payer par la ville les 2,000 livres d'abonnement ordinaire par année, comme si le Concert n'eût point été interrompu; et cela parce que, dans le dessein d'un rétablissement, on fut obligé de conserver les appointements à un grand nombre de musiciens nécessaires, qui, sans cela, n'eussent pu rester à Nancy.

» Au mois d'octobre de la même année, on prit toutes les mesures pour ce rétablissement; l'abonnement fut renouvelé, et, comme il fallait faire une dépense considérable dans la nouvelle salle, la ville donna 1,000 livres à compte des 2,000 promises; ce qui servit à payer en partie les mémoires arrêtés par M. le prévôt.

» La dépense pour les musiciens arrêtés avec appointements, depuis le 1^{er} avril 1747 jusqu'au 1^{er} janvier 1748, monte à la somme de 1,678 livres 16 sous, et la dépense extraordinaire à 1,770 livres 1 sou; ce qui fait celle de 3,448 livres 17 sous. La ville en a payé 1,000; elle a aussi payé les 2,000 livres de l'abonnement ordinaire pour l'année 1748; ainsi, il reste toujours à payer la somme de 1,000 livres pour six derniers mois de 1747. On a pris sur les fonds de 1748 une partie de ce qui était à payer pour les réparations qui ont été faites dans la salle des Cerfs, et cela sur la promesse faite par M. le chancelier que les 2,000 livres accordées annuellement par la ville seraient payées à l'ordinaire, et qu'il serait délivré d'abord une somme de 3,000 livres, savoir : les 2,000 pour 1747, et 1,000 à compte sur 1748, afin que la direction fût en état de remettre le Concert sur pied. Ce fonds de 3,000 livres n'ayant pu être avancé, on a pris à compte ce que la ville a été en état de payer, et la direction a lieu d'attendre que la somme de 1,000 livres, reduite sur 1747, sera payée, pour qu'elle puisse subvenir

aux arrangements qu'elle a pris en conséquence des 1,000 livres qu'elle devait toucher, à défaut desquelles elle se trouverait arriérée. » Suit un mandement enjoignant au trésorier de payer au directeur, le sieur Noël ¹, 1,005 livres, droit de quittance compris, pour arrérage des six derniers mois de 1747, pour la rétribution annuelle et ordinaire de 2,000 livres.

Ouvrages aux nouvelles écoles des frères, au-dessus de la porte Saint-Nicolas.

CC. 459-472. — 1750-1752.

Réjouissances faites à l'occasion du séjour du roi de Pologne à Nancy pendant les trois derniers jours du carnaval (les 7, 8 et 9 février) : somme payée à Gaspard Watier, artificier du roi, pour le feu d'artifice italien que la ville a fait tirer à l'arrivée de S. M. — Sommes payées à François Poirot, entrepreneur de la construction de la nouvelle salle de Comédie et de Concert ² ; à Montluisant, architecte, pour les plans et devis ; à Louis Menuet pour sculptures ; à Jean-François Coelet pour peintures. — Mention portant que la salle de Comédie (celle de la Pois-

¹ Dans un rapport présenté au Conseil de ville, en 1752, M. Thibault, lieutenant général de police, fait l'éloge de cet artiste, « très-bonhomme, fort âgé, et qui, en qualité de maître de musique, a fait quantité d'excellents élèves dans la ville de Nancy ».

² Lionnois dit qu'on y représenta pour la première fois le 8 février 1750.

sonnerie) a été détruite et le corps du bâtiment élevé, dans lequel on a pratiqué trois greniers les uns sur les autres, servant de magasins pour le dépôt des grains achetés des deniers que le roi a donnés à cet effet pour subvenir, dans les cas de disette, aux besoins publics.

Location d'une tapisserie qui a été employée et tendue dans la salle de Comédie, le 24 janvier 1751, « pendant le temps que S. M. le roi de Pologne y a donné la comédie ». — Plantation de 116 tilleuls sur la Carrière. — Dépense pour l'établissement des magasins à grains, en exécution de l'arrêt du Conseil des finances du 2 mai 1750, et de l'entretien des grains y déposés. — Neuvaine faite à la Primatiale afin d'obtenir un temps convenable pour les biens de la terre.

Le 3 février, à l'occasion de la fondation de la bibliothèque publique et de la Société littéraire, par Stanislas, on avait célébré, dans cette église, une messe du Saint-Esprit, à laquelle assistait la musique du roi ainsi qu'un détachement de ses gardes-du-corps. Le même jour, à trois heures, s'était tenue la première assemblée publique de la nouvelle Société, dans la galerie des Cerfs. Des discours y avaient été prononcés par plusieurs de ses membres, notamment par M. Thibault, qui avait donné à Stanislas, pour la première fois, le surnom de Bienfaisant.

Somme délivrée aux frères de la Doctrine chrétienne, établis à Nancy, au sujet de la fondation faite par le président d'Hoffelize, en la paroisse Saint-Roch, d'une école réunie à celle des frères par ordre du roi. — Fournitures

faites aux compagnies des gardes-du-corps du roi de Pologne et aux quatre bataillons du régiment du Roi logés aux casernes de Nancy. — Construction du nouveau magasin aux pompes à incendie sous la Poissonnerie, et d'une butte dans la prairie pour les exercices de la garnison. — Dépense d'une somme de 32,379 livres payée au sieur Coster, premier juge-consul de Lorraine, en exécution de l'ordre de Sa Majesté le roi de Pologne, daté de Commercy, le 14 juillet 1752, pour moitié de 50,000 livres, au cours de France, qu'il a plu à Sa Majesté mettre à la charge de la ville à l'occasion de la construction d'un nouvel Hôtel-de-ville sur la nouvelle place Royale; la susdite somme provenant du prix de la vente d'une partie des grains achetés pour l'approvisionnement de la ville.

CC. 473-480. — 1753-1754.

Somme payée à M. Cueullet de Ferrières pour la location de la maison occupée pour les séances du Conseil, le dépôt des Archives et le logement du secrétaire (l'ancien Hôtel-de-ville ayant été démoli, et le nouveau n'étant pas encore achevé).

Construction de latrines publiques près de la porte Saint-Nicolas. — Ouvrages dans la maison de M. de Bressey, occupée par les colonels des grenadiers de France en garnison à Nancy. — Service fait en l'église Saint-Roch pour M. Hanus, lieutenant général de police. — Dépense

à cause de l'établissement de 700 lanternes dans les rues et places des deux villes. — Achat de blé pour subvenir aux besoins de la ville, la modicité de la récolte ayant déterminé la Chambre à prendre toutes les précautions possibles pour prévenir la disette, non-seulement dans la ville, mais encore aux environs.

Sommes payées au sieur Floquet, traiteur, pour le repas donné par la ville le jour de la Saint-Stanislas ; — au sieur Belprey, brigadier des gardes-du-corps du roi de Pologne, pour dix exemplaires des plans des villes de Nancy ¹ ; — au sieur Leroy, écrivain, pour avoir été employé à la confection de l'inventaire des titres et papiers des Archives de la ville et avoir remis au net tout l'ouvrage ; — au sieur Dugravaux, maître des fiacres, pour courses faites pour le service de la ville ; — à François Poirot, entrepreneur, à compte des ouvrages faits pour la Renfermerie des filles libertines.

CC. 481-483. — 1755.

Sommes payées aux nourrices (des enfants trouvés) à la charge de la ville ; — à Dominique Collin pour avoir gravé deux moules de médailles aux armes de la ville pour distribuer aux personnes qui doivent se rendre au lieu où

¹ Ce plan de Nancy, fort utile à consulter, a été fait dans le même genre que celui de 1611, c'est-à-dire que tous les édifices, et même les maisons, y sont représentés, de manière à donner une idée de l'aspect qu'ils offraient.

peut arriver le feu, donner leurs soins et veiller sur les ouvriers ; — aux commissaires députés pour faire faire le chargement et transport des effets de la Comédie de Lunéville, dont S. M. (Stanislas) a bien voulu gratifier la ville ; — aux musiciens symphonistes du Concert royal (Serrurier, Dunod, Hylaire, Bois, Mussan, Didillon, Morelle et Bellecourt) qui ont joué à la procession de la Fête-Dieu. — Devis des ouvrages à faire à l'écurie où sont les chevaux de la Maréchaussée, dans le bâtiment dépendant de l' Arsenal. — Acensement de la maison dite l'Île-de-Corse.

Dépenses faites à l'occasion de l'érection de la statue de Louis XV sur la place Royale : sommes payées à M^{me} Vaultrin-Saint-Urbain pour la gravure du coin et main-d'œuvre des médailles représentant la statue de S. M. ; — à l'auteur du prologue (Charles Palissot) qui a été joué le jour de la dédicace de la statue ; — à M^{me} de Nesle, comédienne, tant pour son voyage (de Paris à Nancy) que pour avoir joué dans la comédie qui a été représentée le jour de la cérémonie ; — à Collin pour avoir fourni les planches en cuivre et y gravé la musique, les vignettes et les estampes relatives au prologue ; — aux pâtissier, traiteur et confiseur qui ont fait des fournitures pour l'ambigu ¹. — Achat de deux paniers garnis en dehors et en dedans, couverts de taffetas bleu, chargés et ornés de réseaux,

¹ Un nommé Gillier, chef d'office du roi de Pologne, fit un plan en relief de l'ambigu ou repas donné par la ville.

franges et glands d'or, destinés à porter les livres et médailles (qui furent offerts par les députés envoyés à Paris); etc.

L'érection de la statue de Louis XV (v. t. I, p. 256) donna lieu à des fêtes magnifiques et fut pour la ville de Nancy l'occasion de dépenses considérables; elle gagna, en revanche, à cette flatterie de Stanislas envers son gendre, de notables embellissements. Ce fut, en effet, pour donner à la statue un emplacement digne d'elle, que le roi de Pologne conçut, dès l'année 1751, le projet de former une place publique à la ville neuve : l'ancienne porte Royale fut démolie, et on lui substitua le superbe Arc-de-Triomphe actuel; on vit se créer en même temps, avec une promptitude qui répondait à l'impatience du roi, les places Royale et d'Alliance, les portes Saint-Stanislas et Saint-Catherine (reconstruites en 1762) et les belles rues qui y aboutissent. (Voy. Durival, t. I, p. 212 et 220, et Lionnois, t. II, p. 26 et suiv.)

CC. 484-487. — 1756.

Sommes payées à M. Rolin, chanoine régulier, pour avoir prêché le carême à Saint-Sébastien; — au sieur de Senémont, peintre, pour un tableau de la Madelaine placé dans la chapelle de la Renfermerie; — à Claude-François Nicole, graveur, pour gravure du coin qui a servi à frapper les 200 jetons destinés à être présentés à M. le duc de Fleury; — au sieur Lechien, marbrier, pour façon et pose de l'inscription au-dessus de la porte du collège (des Jésuites), portant ces mots : *Hanc domum et scholas fun-*

davit et dotavit civitas Nanceiana die decima-quinta augusti 1616.

Ouvrages à la nouvelle salle de Comédie (construite par Stanislas sur la place Royale). — Recette à cause de la rente de 10,000 livres, au cours de France, qui se doit payer annuellement aux curés des villes des duchés de Lorraine et de Bar par contrat de fondation de S. M. le roi de Pologne en faveur des pauvres honteux de ses États, du 24 avril 1756 (sur cette rente, 1,400 livres étaient attribuées à la ville de Nancy et mises à la disposition des curés).

CC. 488-490. — 1757.

Sommes payées au sieur Joly (André), peintre, pour ouvrages dans la salle de Comédie : décoration représentant un palais ; peinture du grand fond et des plafonds au-dessus ; — au sieur de Senémont pour travaux de décoration dans la salle du Concert (celle des bals et redoutes, à l'Hôtel-de-ville) ; — au sieur Duchêne, receveur pour la ville des deniers de la Comédie, afin d'acquitter les gages des acteurs et actrices pendant les mois de vacance, à cause de l'insuffisance de la recette faite durant les mois précédents.

Achat de vins de Grave, de Bourgogne et de Champagne, dont partie a été présentée à S. M. (Stanislas) ainsi qu'à des personnes de marque, partie bue et donnée

le jour que S. M. a diné à l'Hôtel-de-ville (le 23 juin) pendant le temps que le sieur Siroy, employé dans les menues affaires de la chambre de S. M. T.-C., a séjourné à Nancy comme envoyé pour le portrait de Sadite M. (le portrait donné par Louis XV à la ville). — Adjudication des débris qui sont dans l'ancienne Comédie située près des dames et dans la rue de la Visitation. (C'était, sans doute, une salle provisoire destinée à remplacer celle de l'Opéra, en attendant que la nouvelle salle sur la place Royale fût terminée.) — Ouvrages au nouveau corps de casernes de l'Opéra (dit le Quartier-Neuf).

CC. 491-493. — 1758.

Sommes payées au sieur Gentillâtre pour la construction des pavés de la rue (Stanislas) allant de la place Royale à la porte Saint-Stanislas; — au sieur Collin, graveur ordinaire du roi et de la ville de Nancy, pour 64 estampes représentant la seconde vue de la Carrière, dédiée à « Messieurs du Magistrat », et 54 représentant la vue septentrionale de la Carrière, données en étrennes par la ville; — à l'entrepreneur des pavés des deux villes (30,000 livres), à compte des ouvrages qui ont été faits; — à Senémont pour ouvrages à la Comédie : peinture d'une « tête représentant le portrait de Louis XV », d'un petit trophée servant d'attribut à l'architecture, d'un grand char de Vénus, etc.; plus, pour le méridien, où il a peint les douze signes du zodiaque; — au sieur De-

ranton (horloger, auteur du méridien) pour avoir peint les chiffres en noir, doré le soleil, mis en bronze l'enfant et ses attributs.

C'est le méridien qui était placé sur la façade du pavillon Jacquet, place Stanislas, entre la rue de ce nom et celle de la Poissonnerie.

Dépense faite à l'occasion de l'incendie de l'Intendance, dans la nuit du 14 au 15 juin. — Acquisition d'un terrain entre les portes Saint-Nicolas et Saint-Georges, pour y déposer les boues de la ville.

CC. 494-497. — 1759.

Sommes payées aux PP. Cordeliers pour l'usage que la ville a fait de leur église pour la paroisse Saint-Epvre pendant les six derniers mois de 1758 et les six premiers de 1759 (tandis que l'on réparait l'église); — au sieur Durand, maître de la manufacture des tapisseries de Nancy, pour fournitures faites à la ville; — au P. Coster (Charles-Nicolas), jésuite, pour avoir prêché l'avent à Saint-Sébastien; — à Jean Lamour pour ouvrages à la salle du nouveau Concert et au nouvel hôtel de la Comédie, depuis la prise de possession qui en a été faite par la ville (ses mémoires s'élèvent à plus de 20,000 livres¹); — à Dominique Collin, graveur, pour avoir

¹ Au mois de février 1759, dit Durival (t. I, p. 230), on travaillait à poser, aux deux extrémités de la Carrière, les grilles qui étaient auparavant,

gravé un coin pour frapper les jetons qui portent pour empreinte les armes de M^{sr} l'intendant (de La Galaizière fils) et de M^{me} l'intendante; — au même pour 72 estampes représentant la vue méridionale de la place Royale, et pour autant de portraits du roi « dans le goût des craions ¹ ».

Dépense pour une décoration de la place Royale illuminée, ayant au milieu la statue de Louis XV, faite au théâtre sous la direction de Belprey.

Achat de souliers pour les danseurs et danseuses de la Comédie : Gardel, Vincent, Filez ; M^{me} Fleury ; M^{lles} Leclerc et Latron. — Concession de trois lignes d'eau à Mengin Arnould, propriétaire de la fonderie royale et générale des suifs, hors de la porte Saint-Nicolas.

CC. 498-501. — 1760.

Sommes payées à Lechien, marbrier, pour avoir posé sur l'ancien Opéra une inscription en lettres d'or portant : *Quartier Neuf*; avoir effacé l'inscription *Comédie*,

l'une près des prisons, l'autre vis-à-vis. Ces grilles, de même que celles de l'Hôtel-de-ville, des fontaines et des issues de la place Royale, sont l'œuvre de Lamour; elles ont été gravées par Dominique Collin dans le Recueil des ouvrages en serrurerie que Stanislas a fait poser sur la place Royale; dans le Recueil d'Héré et dans celui des fondations et bâtiments du roi de Pologne.

¹ M. Beaupré a énuméré et décrit les œuvres de Collin dans deux notices publiées par la Société d'Archéologie, t. III et IV de ses Mémoires.

qui était sur le bâtiment de la Poissonnerie, et écrit à la place *Cimenterie* ; avoir effacé également l'inscription *Maison-de-Force* et mis à la place *Quartier Saint-Nicolas*.

Ces mentions font connaître les nouvelles destinations données à divers bâtiments. On a indiqué précédemment (p. 77) les transformations qu'avait subies la jolie salle d'Opéra, construite par Léopold. La Poissonnerie avait d'abord servi, en même temps, de marché aux poissons et de salle de Comédie, puis de magasin à blé ; en 1754, on en avait fait une renfermerie pour les filles libertines, et on l'appela le Ciment ou la Cimenterie, parce que les malheureuses qui y étaient détenues devaient piler du ciment. On lui rendit plus tard sa destination primitive ; la Poissonnerie fut placée au rez-de-chaussée, et on établit des magasins de blé dans la partie supérieure. (Voy. Lionnois, t. II, p. 232-236.)

Le quartier Saint-Nicolas, construit par Léopold, au commencement du siècle dernier, pour y loger l'infanterie, avait conservé cette destination jusqu'en 1727 ; par son ordonnance du 4 juin de cette année, ce prince y avait créé une maison de force, de correction et de travail ; ce bâtiment redevint de nouveau une caserne, vers 1760, puis, dix années plus tard, il fut affecté à la réclusion et au dépôt de mendicité. (Voy. Lionnois, t. III, p. 219-221.)

Somme payée à Pierre Duparge pour fourniture et entretien de pavés (on rappelle qu'il lui avait été payé, jusqu'à cette époque, plus de 80,000 livres). — Réparations à la salle des bals et redoutes. — Aplanissement de la Carrière. — Construction d'un nouveau cimetière à la sortie de la porte Saint-Jean et agrandissement de celui

des paroisses Saint-Sébastien et Saint-Roch. — Fournitures faites aux gardes françaises et suisses lors de leur passage à Nancy, aux mois d'avril et de décembre de cette année. — Gages du charpentier retenu par la ville en cas d'incendie ; — du tapissier retenu pour avoir soin des meubles de la ville ; — des préposés pour lever les gargouilles en temps d'orage. — Gratifications accordées aux ouvriers lors de la bénédiction du nouvel Hôtel-de-ville, et à ceux qui ont porté secours à l'incendie de la manufacture de la Vénérie, le 13 novembre. — Charités et œuvres pies faites par la ville. (Au nombre des individus qui recevaient ces charités, se trouve un nommé Michelet, ci-devant mercier, auquel était accordée une pension annuelle pour qu'il s'abstint d'aller de maison en maison vendre sa mercerie, « à cause de la difformité de sa personne, de la vue de laquelle il pouvait résulter des suites fâcheuses ».)

CC. 502-505. — 1761.

On lit au chapitre des recettes : « Par arrêt du Conseil d'État, du 10 mai 1760, le roi a réuni au domaine de la ville les droits casuels et articles ci-devant annexés à la charge de lieutenant général de police, à charge d'indemnité ; lesdits droits consistant : 1° dans le droit de remplacement des livreurs jurés des blés, qui financent leurs commissions à vie, après publication et adjudication au

plus offrant, dans la salle de l'Hôtel-de-ville ; 2° à percevoir 10 livres de chaque officier bourgeois pour son serment ; 3° 18 livres de chaque marchand qui fait mettre un avant-toit à sa boutique ; 4° 10 livres de chaque cabaretier qui fait pendre ou remet une enseigne ; 5° 6 livres par chaque écriteau de marchand de vin, cafetier et autres ; 6° 5 sous pour chaque flotte de bois qui passe sur le glissoir des Grands-Moulins ; 7° un pot d'huile de chaque huilier des villes et faubourgs ; 8° une coupelle de deux poignées de châtaignes de chaque sac de ce qui s'en vend aux halles ; 9° le droit de prestation de serment des maîtres, et audition des comptes de quelques corps de métiers ; 10° un franc barrois de chaque passeport qui se délivre par le secrétaire de la Chambre ; 11° dix sous de chaque particulier qui obtient permission de vendre verjus ou raisin avant les vendanges ; 12° 150 livres de chandelles et douze langues que les bouchers doivent fournir annuellement. »

Sommes payées à Dominique Collin pour 72 estampes représentant la place d'Alliance ; — à Louis Lenoir, sculpteur, pour ouvrages dans la salle d'assemblée de l'Hôtel-de-ville ; — aux personnes qui ont travaillé à arrêter les progrès de l'incendie arrivé, le 1^{er} février 1760, aux maisons attenant à la salle de Comédie. — Dépenses à cause des enrôlements des recrues provinciales que la ville a été tenue de fournir depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 26 août

1761 ; — pour l'entretien des grains des greniers d'abondance établis par le roi (Stanislas) à Nancy ; — pour achat de pain blanc délivré aux pauvres le jour de la Saint-Stanislas. — Remontrance portant que, par arrêt du Conseil des finances, du 18 juillet 1760, la ville fut chargée de fournir dans les magasins de Metz dix mille rations de foin pour l'approvisionnement de l'armée employée sur le bas Rhin (cette fourniture avait été faite, l'année précédente, par Michel Goudchaux).

Traité avec le sieur Lebel pour l'exploitation de la manufacture de la Vénerie et la réception des filles libertines. (En 1760, la Chambre avait fait l'acquisition des bâtiments et dépendances de la Vénerie pour y placer la renfermerie des filles libertines, dont la situation, au centre de la ville (à la Poissonnerie), était impropre à cette destination, et elle s'était arrangée avec le sieur Lebel, manufacturier, l'un des vendeurs, pour y continuer la fabrication de ses marchandises. A la fin du siècle dernier, la Vénerie servait d'hospice aux enfants trouvés.)

Dépense faite à l'occasion du passage des dames de France Adélaïde et Victoire allant aux eaux de Plombières : sommes payées à Joseph Gastaldy, dit Pinseau, peintre, pour avoir peint la face intérieure de la porte Saint-Nicolas : dans les trois portiques au-dessous de la première corniche, les mots : *Adélaïde, Victoire et Stanislas*, en chiffres composés d'ornements et de rosaces

et couronnés de fleurs ; dans les deux portiques masqués, des fleurs de lys et croix de Lorraine, et au-dessus du troisième, du milieu, un chardon ; — à Louis Lenoir, sculpteur, pour avoir fourni deux groupes d'enfants représentant différents jeux, en pierre de Savonnières, lesquels ont été posés sur l'arc-de-triomphe de la porte Saint-Nicolas ; avoir fourni et posé un buste du roi de Pologne dans le portique du milieu ; etc. ; — à Senémont pour peintures aux chars de triomphe qui ont servi à conduire les nymphes (les vingt-une jeunes filles habillées en nymphes ou vestales) et les timbaliers et trompettes ; — à Grison, jardinier, pour embellissements faits à la place de la Carrière ; — à Dominique Collin, pour gravure de la planche de la porte Saint-Nicolas, dont les estampes ont été présentées à Mesdames ; — à Jean-Nicolas Derlange, le jeune, graveur, pour la médaille à l'effigie du roi, frappée à l'occasion du passage de Mesdames ; — à Gardel, maître à danser, pour les soins qu'il a donnés au ballet dansé devant Mesdames, par les nymphes ; etc.

On peut lire dans Durival (t. I, p. 239), les détails de la réception faite aux princesses, et j'ai rappelé précédemment (t. I, p. 265) les productions poétiques de tout genre que fit éclore leur passage à Nancy. Voici, comme échantillon des pièces de vers qui furent composées à cette occasion, la « Chanson nouvelle, sur l'air de *Daphnis* » :

Chantons, publions la gloire
Des filles de notre Roi,
POUR ADELAYDE et VICTOIRE :
Que tout triomphe de joye.
Elles vont venir sur nos terres,
Ces filles du GRAND-BOURBON,
Ces filles du Grand-Bourbon. *Bis.*

Elles sont parties de Versailles
Suivies d'un superbe train,
Chacun s'empresse et travaille
Pour aplanir le chemin.
Ce n'est qu'un chant d'allégresse,
Ce n'est qu'acclamations
Pour ces dignes Rejetons. *Bis.*

Elles vont voir leur cher Grand-Père,
STANISLAS-LE-BIENFAISANT ;
Ce Roi tendre et débonnaire
Désire passionément
Revoir ses Petites-Filles,
Les Rejetons de Bourbon,
LOUIS Quinzième du nom. *Bis.*

Elles honorent de leur présence,
La Lorraine pour quelque temps ;
Faisons des réjouissances,
Marquons notre empressement ;
Bourgeois, prenons tous les armes,
Sans penser à notre employ,
Pour les Filles d'un si grand Roi. *Bis.*

Nancy, cette jolie ville,
Est encore plus embellie,
Car des ouvriers habiles
Ont travaillé jour et nuit,
Pour réparer une porte
Que Messieurs du Magistrat
Ont fait remettre en état. *Bis.*

Tous les Messieurs de Justice,
Et primò le Parlement,
De même que la Police,
Iront en habillement
Au passage de ces Dames,
Pour, du profond de leurs cœurs,
Leur rendre hommage et honneur. *Bis.*

L'on voit toute la Noblesse,
Avec grand empressement
Se signaler par la richesse
De ses beaux habillements,
Aller tous à la rencontre,
Et faire un beau compliment
Aux Filles de Louis le Grand. *Bis.*

Plusieurs jeunes demoiselles,
Habillées distinctement,
En rubans et en dentelles,
Marcheront modestement
Pour rendre honneur et hommage,
De la part des citoyens,
Aux Filles du Roi Très-Christien. *Bis.*

Et les marchands de la ville,
Montés très-superbement,
Sortiront d'un pas habile,
En formant un double rang,
Avec tymbales et trompettes,
C'est pour aller faire honneur
Aux Filles d'un Grand Vainqueur. *Bis.*

POUR ADELAYDE et VICTOIRE
Toutes les rues sont ornées ;
La Noblesse se fait gloire
D'y placer des Renommées ;
L'on fait dans toutes les villes
Des illuminations
Pour les Enfants de Bourbon. *Bis.*

Ha ! les voici qui approchent,
Accordons nos chalumeaux
Au son de toutes les cloches,
En jouant des airs nouveaux ;
Mettons-nous sur le passage,
J'entends ronfler le canon
Pour les Filles du Grand Bourbon. *Bis.*

Partout ce n'est qu'artifice,
Que feux de joye très-jolis ;
Chacun met son délice
D'honorer les Fleurs de Lys,
Le cœur rempli d'allégresse,
En chantant vive Bourbon,
Vivent tous ses Rejetons. *Bis*

Sommes payées à Grison, entrepreneur des charmilles (du jardin de la Comédie); — à un individu pour la maison qu'il occupait sous la porte Saint-Jean, à l'endroit du petit passage qui a été rouvert, tant à l'occasion du (second) passage des Dames de France¹ que pour l'utilité publique; — à Claude Deranton, horloger, pour réparations à l'horloge de l'Hôtel-de-ville et fourniture de nouveaux mouvements pour faire sonner les quarts et répéter les heures; — aux ouvriers qui ont travaillé au comblement du fond de la Madelaine (au faubourg Saint-Pierre); — au P. Sébastien Naudet, religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, pour fournitures par lui faites aux pauvres du faubourg de Boudonville affligés de maladies épidémiques; — à Lenoir, sculpteur, pour ouvrages en plâtre et fourniture de marbres à l'hôtel de l'Intendance; — à André Mansion pour peintures d'impression audit hôtel; — au sieur Mique pour la conduite des ouvrages faits à l'Intendance.

Il faut ajouter à ces travaux la reconstruction, par ordre du roi de Pologne, des portes Sainte-Catherine et Saint-Stanislas, dont les premières pierres furent posées les 7 et 31 juillet 1762. La

¹ Je renvoie à Durival (p. 242-244) pour les détails relatifs au second passage des dames de France à Nancy, le 28 mai, à l'occasion duquel la ville fit réparer la porte Saint-Jean, qui fut gravée par Collin.

première fut démolie encore une fois, au mois d'août 1768, et reportée plus loin, afin que la caserne Sainte-Catherine se trouvât enfermée dans la ville.

Achat de 37 cordes de bois pour distribuer aux pauvres pendant le temps le plus froid de l'hiver. — Constitution de rente au profit de Jean Lamour pour un capital de 26,000 livres à lui dû par la ville.

Rôle des nouveaux entrants qui ont payé le droit de bourgeoisie : Charles Claudot, peintre ; Dominique Bon-toux, libraire ; Joseph Pompey, Nicolas Dreppe, etc.

CC. 511-514. — 1763.

Sommes payées à Girardet, peintre du roi, tant pour la nouvelle décoration de la Comédie que pour le grand rideau de manœuvres ; — à François Poirot, architecte, pour le rétablissement du piédestal et de la croix érigée par monument à l'étang Saint-Jean, et à Jean Lamour pour la serrurerie (suivant Durival, cette réparation avait eu lieu en 1760) ; — à François Senémont, pour ouvrages à la salle du Concert, au rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-ville, à la salle du spectacle, et la peinture en huile de deux grottes qui forment des perspectives, au-dessous de l'escalier pour monter au grand salon de l'Hôtel-de-ville ; — au sieur Lebel, entrepreneur de la manufacture de la Vénérie, pour la nourriture des enfants que la ville a mis dans ladite manufacture afin d'apprendre

à travailler ; — à M. Buchoz, médecin, pour la gravure de deux planches du *Traité historique des plantes de la Lorraine* ; — aux grenadiers de France qui ont monté la garde au pont de Malzéville lors de la pose des corps dans la rivière.

• Le 28 octobre 1763, dit Durival (t. I, p. 248), on posa, au-dessus du pont de Malzéville, 43 corps de fer de fonte au fond de la rivière de Meurthe, ensemble et d'un seul temps, sans épuisement ni radeaux, au moyen d'une machine très-ingénieuse inventée par le sieur Claude Mique, inspecteur des bâtiments de la ville de Nancy. La foule des spectateurs étoit si grande qu'on fut obligé d'y poser une garde de grenadiers. Cette file de corps, continuée, amène une source abondante de bonne eau, de Pixécourt au quartier Royal.

• Le 8 novembre, on planta un double rang de tilleuls autour de la place d'Alliance. •



